INJEP NOTES & RAPPORTS RAPPORT D'ÉTUDE

Janvier 2020
INJEPR-2020/01

Y a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France

AUTEUR·E·S

Laurent Lardeux, chargé d'études et de recherche, INJEP

Isabelle Lacroix, chercheuse associée, INJEP, Printemps–UVSQ/Paris-Saclay

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative 01 70 98 94 00 www.injep.fr

Y-a-t-il un âge en politique ?
Parcours de jeunes maires en France

Laurent Lardeux et Isabelle Lacroix

Pour citer ce document

Lardeux L., Lacroix I., 2020, *Y a-t-il un âge en politique ? Parcours de jeunes maires en France*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons adresser en premier lieu nos remerciements à l'ensemble des jeunes maires qui ont accepté de nous recevoir et de s'entretenir avec nous malgré un emploi du temps chargé. Nous remercions également l'ensemble des jeunes élus municipaux qui ont répondu à notre questionnaire en ligne. Cette recherche n'aurait pas pu se faire sans eux.

Merci également à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), à l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et au Forum français de la jeunesse (FFJ) qui ont soutenu notre recherche en diffusant notamment dans leurs réseaux notre questionnaire en ligne.

Nous souhaitons également remercier Sidi Kader Traore, étudiant de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) et ancien stagiaire à l'INJEP, qui nous a été d'une aide précieuse dans sa participation aux traitements statistiques de cette enquête.

Enfin, merci aux collègues de l'INJEP avec qui les nombreux échanges tout au long de cette enquête ont facilité le travail d'analyse et de rédaction, et à Marianne Autain pour son précieux travail de relecture dans des délais contraints.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

1. Une exclusion notoire des jeunes élus du champ politique et scientifique 6

Une désaffection des jeunes de la politique traditionnelle ? 6

La question de la représentativité de l'élu dans les débats actuels 7

Où se situent les jeunes dans les mandats municipaux ? 9

La marginalisation de la variable de l'âge dans les travaux scientifiques menés sur les élus municipaux 11

2. Une étude sur les parcours biographiques et les carrières militantes des jeunes élus 14

3. La reconstitution des trajectoires d'élus au croisement d'une démarche quantitative et qualitative 16

PREMIÈRE PARTIE : SUR LE CHEMIN DE LA MAIRIE CONDITIONS SOCIALES, SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES PRÉALABLES 23

1. La consolidation d'une socialisation politique au sein de l'univers familial et scolaire 24

Un milieu familial propice à l'intérêt politique 24

Un engagement au sein de l'espace scolaire et extrascolaire dans des mandats de responsabilités 30

La place du parti dans les parcours de jeunes maires 36

La puissance socialisatrice de l'évènement en politique 41

2. Comment ils ont approché la politique municipale jusqu'à la conquête municipale 42

De la notoriété territoriale au repérage d'élu 43

Des études et des professions en proximité avec la vie politique 48

Un apprentissage en gestion directe : le temps de conseillers municipaux et d'adjoints 55

Conclusion de la première partie 56

DEUXIÈME PARTIE : DE LA CAMPAGNE AUX PREMIERS PAS, UNE LÈGITIMITÈ È CONQUÉRIR, PUIS À MAINTENIR 57

1. Une campagne municipale sous l'ambivalence de la jeunesse 57

La mise en avant ou pas de la jeunesse selon le contexte et les interactions 58

Les attaques en campagne sur la jeunesse, parfois doublées du rapport de genre et des origines 61

Faire face aux attaques sur la jeunesse : du porte-à-porte à la constitution de la liste 64

2. Les premiers pas dans le mandat : une légitimité à maintenir 68

Prendre place : asseoir sa légitimité 68

Une passation sous forme du rite initiatique 74

Constituer son équipe opérationnelle : le rôle central du DGS ou du secrétaire de mairie 77

Se former : un apprentissage souvent solitaire 80

III. INVESTIR LE MANDAT 85

1. Le travail de maire 85

Quelles représentations du rôle de maire ? 85

Le cumul : de la mairie à l'intercommunalité, au mandat départemental, régional ou national 94

Un ascétisme juvénile 101

Jeunes et femmes : un double handicap dans l'exercice des fonctions ? 110

2. Un mandat dans l'incertitude de l'après 115

Poursuivre l'action engagée 117

Le désenchantement des jeunes maires 120

CONCLUSION GÉNÉRALE : UN MANDAT QUI FRAGILISE LES PLUS JEUNES 125

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 131

ANNEXES 141

Introduction

> « Je suis "bénévole indemnisé". C'est un statut qui n'existe nulle part. J'ai deux enfants à charge, je suis seul, donc j'ai une aide au logement, mais ma case n'existe pas à la CAF : "Ah oui, c'est bien, vous êtes jeune, il en faut des gars comme vous !" Mais quand il faut remplir le dossier, elle n'existe pas cette case. Je ne suis pas salarié, je ne suis pas chômeur, je ne suis pas handicapé. Je suis rien ! Et ça, c'est un problème. C'est aussi pour ça que les maires, ce sont des retraités. Il ne faut pas se poser 50 000 questions ! Si on veut rajeunir un peu le panorama, il faut donner l'envie aux jeunes, sinon c'est voué à l'échec. » (Maire d'un village jurassien, 38 ans.)

À l'aube des prochaines élections municipales de mars 2020, la réalisation d'une recherche sur les jeunes maires est apparue nécessaire du fait son absence notoire de la littérature scientifique, alors que paradoxalement le sujet constitue un enjeu sociétal et politique central eu égard au nécessaire renouvellement générationnel de l'accès à la démocratie représentative et à la recherche d'une plus forte diversité des profils dans la participation des citoyens à la décision politique.

Deux constats préoccupants sont régulièrement soulignés par les analystes de la vie politique locale. En premier lieu, la notion de « crise de la vocation » a fait son apparition dans le paysage médiatique et politique pour signifier l'étiolement de l'intérêt porté par les citoyens à la fonction de maire. Ce désenchantement se matérialiserait par deux tendances croisées : la forte diminution des volontaires à un mandat municipal, d'une part, et l'accroissement des démissions de maires d'autre part. Selon un récent rapport de la Fondation Jean Jaurès sur le « blues des maires » (Kerrouche, 2018), les origines de cette désaffection seraient multifactorielles : contexte de réformes territoriales, complexité et technicité accrues du mandat, difficultés financières des municipalités, exigence plus forte des administrés, dans un contexte de forte défiance à l'égard du personnel politique.

Le second constat, régulièrement repris, mais n'ayant pourtant jamais fait l'objet d'enquête scientifique, porte sur le vieillissement continu des maires depuis les années 1983. À chacune des six élections municipales organisées depuis cette date, la proportion des maires de moins de 40 ans a en effet rencontré une diminution constante passant de 12,16 % en 1983 à seulement 3,8 % en 2014. À un âge de la vie marqué par une succession de franchissements statutaires liés à la fin des études – l'insertion professionnelle, la mise en couple ou encore la parentalité –, l'engagement des plus jeunes dans différentes sphères de vie serait le principal facteur avancé pour expliquer leur retrait.

Pourtant, au-delà des discours entendus en termes de crise de vocation ou de vieillissement des élus, 518 maires de 18-35 ans ont néanmoins franchi le pas en 2014 et se sont fait élire à la plus haute fonction municipale. Ce sont ces derniers que la présente enquête a cherché à mieux connaître. Dans un contexte où un certain nombre d'obstacles, personnels et structurels viendraient freiner l'investissement municipal des plus jeunes, nous avons au contraire souhaité saisir les origines de leur engagement. En retraçant les parcours biographiques de ces jeunes maires, de leur socialisation politique dans la sphère familiale et scolaire au cours de leur enfance à l'exercice de leur mandature et leur réflexion sur leur projet futur, le présent rapport vise à rendre compte de la diversité des trajectoires rencontrées : quels sont les évènements déclencheurs, les ressources mobilisées, les dispositions intervenant dans l'accès à un mandat municipal ? Existe-t-il une spécificité de la jeunesse dans la manière d'exercer la fonction de maire et dans quelle mesure l'âge induit-il un rapport différent avec les administrés ? Dans un contexte marqué par une sélection des élus les plus dotés socialement, scolairement et professionnellement, les jeunes maires constituent-ils un miroir grossissant des

inégalités observées en termes de classe sociale, de genre et de territoire dans l'accès au mandat et dans l'exercice de la fonction ? Enfin, comment envisagent-ils leur avenir et la suite de leur parcours municipal au regard de leurs difficultés ou de leur aisance dans l'exercice de leur mandature ?

Pour répondre à ces différentes questions, le rapport s'appuie sur une enquête quantitative par questionnaire en ligne adressée, par voie de publipostage électronique avec l'appui de l'AMF, de l'AMRF et du FFJ, entre février et mai 2019, à l'ensemble des jeunes élus municipaux (maires, adjoints au maire, conseillers municipaux) de France métropolitaine et de territoires ultramarins âgés de 18 à 35 ans en 2014. L'échantillon ainsi constitué se compose de 4 783 élus toutes fonctions confondues ayant répondu de façon complète au questionnaire. À cette enquête quantitative s'est ajoutée une enquête qualitative par entretien auprès de 36 jeunes maires (29 hommes et 7 femmes) interviewés en face-à-face dans l'ensemble du territoire métropolitain et dans des municipalités sélectionnées selon des critères de territoire, de taille de la commune, de caractéristiques économiques et sociales et d'orientation politique.

1. Une exclusion notoire des jeunes élus du champ politique et scientifique

Une désaffection des jeunes de la politique traditionnelle ?

Selon les données du Répertoire national des élus, seuls 4,4 % des élus municipaux avaient moins de 30 ans au moment de leur élection en 2014. Les récentes et rares études menées sur le sujet ont constaté une inégalité d'accès aux instances de décisions locales selon l'âge et ont révélé que plus la fonction est élevée, moins il y a de jeunes (Koebel, 2012). La littérature scientifique rassemblée pour observer la nature changeante des relations entre engagement des jeunes et politique souligne par ailleurs leur distance croissante des formes traditionnelles d'engagement politique au profit de formes alternatives (Lardeux, 2016 ; Lacroix, Lardeux, 2018).

Pour autant, cette distance souvent soulignée des jeunes avec les cadres de la politique instituée a très largement invisibilisé ceux qui, malgré des conditions d'accès peu favorables, prennent toutefois le parti de s'engager dans la politique dite traditionnelle. Des recherches plus anciennes portant sur les nouvelles recrues dans les partis politiques (Lecomte, 1989) soulignaient déjà, tous âges confondus, qu'« en dépit de la prolifération actuelle des symptômes de langueur ou d'épuisement des structures et processus de la politique traditionnelle, il se trouve toujours des citoyens prêts à investir activement, à s'affilier à un parti et à servir sa cause » (*ibid*, p. 683). Les parcours de jeunes dans des mandats électifs sont de la sorte largement méconnus, les rares travaux scientifiques sur les jeunes en politique ont plutôt porté leur attention sur leur engagement dans les partis politiques ou les organisations politiques de jeunesse (Bargel, 2009a). Ces recherches soulignent d'ailleurs la nature parcellaire des connaissances sur les jeunes « qui franchissent le cap » notamment sur leurs « carrières politiques » « qu'elles se circonscrivent au militantisme ou qu'elles se poursuivent par un mandat électif » (2009, p. 71).

Dans un contexte où les politiques de jeunesse se sont très largement orientées depuis une dizaine d'années vers la question de l'engagement des jeunes avec la mise en œuvre de dispositifs visant à l'impulser et à l'encadrer (service civique, service national universel [SNU]), l'absence ou la faiblesse

numérique à la fois de travaux et d'initiatives menés sur leur engagement dans des mandats électifs pose question. S'agissant plus spécifiquement de la littérature scientifique, la recherche s'est principalement concentrée sur les élus municipaux de manière générale, en particulier les maires, sans considération de la variable de l'âge. Quand l'attention a été portée plus en détail sur une population particulière, ce sont les femmes (Rieu, 1998 ; Junter-Loiseau, 1998 ; Achin, Paoletti, 2002 ; Achin *et al.,* 2007 ; Achin, 2012 ; Della Sudda, 2009 ; Arambourou, 2012 ; Sildillia, 2012 ; Navarre, 2015 ; Marneur, 2016 ; Mévellec, Tremblay, 2016) ou les élus d'origine immigrée (Geisser, 1997 ; Chambon, 2002 ; Amadieu, 2009 ; Simon, Escafré-Dublet, 2009 ; Avanza, 2010 ; Siblot et *al.*, 2010 ; Keslassy, 2009 ; Tab, 2014) à l'échelon municipal, qualifiés d'« élus de la diversité », qui ont fait l'objet de recherches au regard notamment des débats autour de la parité.

D'autres travaux se sont par ailleurs concentrés sur la dimension du territoire qu'il s'agisse du milieu rural (Barone, Troupel, 2010), des territoires urbains ou péri-urbains (Le Goff, 2014). Quand l'âge est convoqué, c'est l'exclusion notoire des jeunes du champ politique qui est mise en avant, même si l'on dispose en réalité de peu de connaissances sur les conditions qui ont rendu possible leur entrée dans des mandats municipaux. Des éléments de réponse sur l'éloignement des jeunes sont parfois proposés dans des rapports institutionnels mais ils sont rarement étayés par des matériaux d'enquête. L'Union interparlementaire (UIP) dans son rapport sur « La représentation des jeunes dans les parlements nationaux » souligne notamment l'absence, dans les débats politiques et scientifiques, de questionnements sur l'âge en politique en raison du caractère transitoire de la période de la jeunesse : « D'aucuns estiment que l'âge ou la "jeunesse" sont des caractéristiques identitaires qualitativement différentes, faisant référence à une phase transitoire dont on sort avec le passage du temps, contrairement au sexe ou à l'appartenance ethnique qui apparaissent comme des marqueurs plus durables. » (2014, p. 7).

En utilisant les mots clés « jeunes » et « conseils municipaux » dans différents moteurs de recherche sur Internet, ce sont davantage les sites faisant référence aux conseils municipaux d'enfants et d'adolescents qui sont proposés en haut de liste. Une littérature conséquente est en effet apparue depuis plus d'une trentaine d'années sur les conseils de jeunes (Jodry, 1987 ; Koebel, 1997, 2000, 2013b ; Rossini, 1996 ; Vulbeau, 1996 ; Vulbeau, Rossini, 1994 ; Boone, 2013, 2016) dont le développement depuis le début des années 1980 a pour double objectif « de permettre l'expression des "enfants" et des "jeunes" sur tous les problèmes qui les concernent directement » et l'« apprentissage de la citoyenneté, une sorte d'instruction civique "grandeur nature" » (Blatrix, 1998, p. 72). Dans le même temps, aucun travail spécifique n'est réalisé sur les jeunes dans les conseils municipaux, l'intérêt se portant seulement sur les jeunes en dehors ou en périphérie des instances décisionnelles. Leur présence dans des postes électifs et décisionnels n'est pas appréhendée.

La question de la représentativité de l'élu dans les débats actuels

L'inégal accès au pouvoir municipal selon l'âge s'inscrit dans un contexte de fragilisation des liens entre élus et citoyens et de remise en cause de la capacité de ces élus à représenter la société, leur profil étant éloigné de la composition sociodémographique de la population française.

De nombreux auteurs ont ainsi mis en lumière les pesanteurs sociologiques dans le profil des élus, notamment la sous-représentation féminine, l'inégale représentation des classes d'âge et un

déséquilibre dans la représentation de certaines catégories socioprofessionnelles, en France comme dans toute l'Europe (Guérin-Lavignotte, Kerrouche, 2006). La sous-représentation des femmes et des minorités dites « visibles » dans des fonctions électives « est désormais perçue comme le signe d'un dysfonctionnement démocratique » (Avanza, 2010). Comme le constate Martina Avanza, qui a mené une enquête de terrain à Paris sur la mise en scène de la « diversité » par les partis lors de la campagne municipale de 2008, « cette conception de la représentation, dite « représentation miroir », ne date certainement pas d'aujourd'hui. Mais elle s'est renforcée dans les années 2000, notamment lors des débats parlementaires autour de la loi sur la parité, aux dépens d'une autre conception, la « représentation mandat », qui insiste sur l'unité du pouvoir et de la société » (*ibid*, p.749). La problématique n'est pas propre aux sociétés occidentales. Devin K. Joshi (2015) a étudié le souci d'inclusion politique des populations en situation de minorité dans des parlements d'Asie du Sud-Est (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka), bien que « majoritaires » dans la population, comme les femmes, la classe ouvrière ou les jeunes. Parmi différentes théories sur le choix de parlementaires, l'auteur s'inscrit dans la lignée de la « représentation miroir » ou de la « représentation descriptive » qui vise la proportionnalité dans la représentation des principaux groupes sociaux au parlement afin que les assemblées correspondent à leur part effective dans la population, tout en mettant en exergue ses limites. L'actualité récente du mouvement des « gilets jaunes » pose également comme enjeu la démocratie représentative. Le régime représentatif qui s'appuie sur le système partisan basé sur le clivage droite/gauche est fortement remis en question et affaibli. Les acteurs du mouvement, suspicieux à l'égard des représentants, réclament l'exercice direct du pouvoir par le peuple (Grunberg, 2019).

La question de l'âge dans le principe de représentation ne fait pas autant débat que celle de la classe sociale ou du sexe, mais la faiblesse persistante de la présence des jeunes commence à devenir une préoccupation dans une société qui s'interroge sur « le devenir civique et politique des jeunes générations » (Maurer, 2000, p. 5). Au niveau mondial, différentes organisations internationales ont lancé des actions visant à favoriser la participation des jeunes sur l'ensemble du cycle électoral (IUP, 2014). En France, la campagne « Pourquoi pas toi ? » de l'association Tous élus[1] avec ses affiches « Tu veux un élu ou une élue qui te ressemble » en vue des élections municipales 2020, va dans le sens d'une représentation à l'image de la population. Cette campagne cible spécifiquement les jeunes en leur proposant une formation gratuite visant à se former à la politique locale dans l'objectif que ces derniers se présentent aux élections pour devenir conseiller municipal ou maire.

Avant d'apporter quelques éléments d'éclairage sur le profil sociologique actuel des jeunes élus municipaux, il convient tout d'abord de définir ce que l'on entend par « jeunes » en politique, et les limites qui sont associées à cette période biographique. Alors que les catégories statistiques de l'INSEE posent, depuis les années 2000, la jeunesse dans la tranche d'âge des 15-29 ans, elle s'étend en politique le plus souvent jusqu'à 40 ans. Les limites d'âge dans les fonctions électives sont d'ailleurs régulièrement sujettes à débat. Rappelons en effet que ce n'est que très récemment que les fonctions de maire, de député et de sénateur ont connu un abaissement de l'âge d'éligibilité. En 2011, celui du député est passé de 23 ans à 18 ans et celui du sénateur de 30 ans à 24 ans par la loi n° 2011-410 du 14 avril 2011. L'âge pour être maire est passé de 21 ans à 18 ans en 2000. Des groupes de jeunes

[1] Cette association a été créée en 2018 par une trentaine de personnes âgées entre 20 et 35 ans, de tous bords politiques.

actuellement comme *Allons enfants* militent aujourd'hui pour un nouvel abaissement à 18 ans de l'âge requis pour devenir sénateur. Cette revendication a fait l'objet de la proposition de loi organique déposée au Sénat en novembre 2018 par André Gattolin, sénateur des Hauts-de-Seine et le mouvement *Allons enfants*. Ils soulignent notamment le fait de l'impossibilité pour des jeunes élus à l'échelon municipal ou législatif de se présenter aux sénatoriales.

Du côté des organisations de jeunesse des partis politiques, on assiste selon Lucie Bargel (2009a) à une convergence des frontières de la limite supérieure d'âge avec celles proposées par l'INSEE. Comme elle le constate, « la limite d'âge est passée de 25 à 28 ans révolus au MJS[2] en 1993, de 35 aux Jeunes du RPR[3] à 29 ans révolus aux JP[4] en 2003 » (2009, p. 77). Reprenant la phrase de Bourdieu « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » (1984, p. 145), elle montre combien ces différents réajustements de l'âge de la jeunesse dans les organisations de jeunesse des partis politiques ont été le plus souvent le fruit de calculs politiques pour éliminer des concurrents à des postes à responsabilité plutôt qu'une volonté affirmée de suivre les catégories de l'INSEE modifiées en 2000 en raison de l'entrée plus tardive des jeunes dans le statut d'adulte.

Où se situent les jeunes dans les mandats municipaux ?

Si la borne supérieure de la tranche d'âge des jeunes en politique s'établit généralement à 40 ans, soit nettement plus que celle retenue dans d'autres travaux sur les jeunes, c'est principalement en raison de la faible proportion de jeunes avant cet âge dans les statistiques d'élus et de la nécessité d'élargir la tranche pour obtenir un échantillon significatif. Michel Koebel, à partir du répertoire national des élus, a ainsi mis au jour les caractéristiques sociales des élus municipaux de 2008 selon leur âge, leur sexe et leur profession (2012 ; 2014a ; 2014b). Les effets de sélection sociale se perçoivent à la fois du point de vue de la fonction exercée (maire, maire adjoint, conseiller municipal) mais également au niveau de la taille de la commune. Par ailleurs, si les maires agriculteurs sont encore surreprésentés du fait de l'importance numérique des communes rurales en France, ils ont perdu, tout comme les artisans commerçants, de nombreux représentants au fil des années. Ce sont à l'inverse les employés et les cadres qui augmentent, plus particulièrement dans les communes de plus de 10 000 habitants où ils sont numériquement importants (2012). Michel Koebel met également en lumière le fait que, parmi toutes les variables étudiées, celle qui discrimine le plus socialement les maires, les adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux, est la taille de la commune (2014a). D'autres auteurs comme Samir Hadj Belgacem (2013) ont mis en évidence les transformations sociologiques des élus municipaux communistes de la banlieue parisienne à partir des années 1970 où la figure de l'ouvrier s'est peu à peu effacée au profit de celle des employés et cadres de la fonction publique, le PCF ne cherchant pas à recruter dans le bas de la hiérarchie ouvrière composée d'immigrés.

Au-delà des professions et catégories socioprofessionnelles des élus municipaux, l'augmentation significative parmi eux des retraités est un indicateur important de l'élévation de l'âge. Comme l'affirme Michel Koebel, « la sélectivité ne passe pas seulement par la profession. L'âge joue également un rôle

[2] Mouvement des jeunes socialistes.

[3] Rassemblement pour la république.

[4] Jeunes populaires.

important dans l'accès au pouvoir » (2012, p. 4). Il montre que l'on cherche certes quelques jeunes pour constituer des listes, mais on les met souvent en position non éligible (*ibid*). « Ils n'ont souvent pas d'autres rôles que de rajeunir des listes vieillissantes » (2013a, p. 34) Le comité interministériel de la jeunesse du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports met en évidence à partir des chiffres du ministère de l'intérieur que les candidats de moins de 30 ans aux scrutins des communes de plus de 3 500 habitants sont 9,63 % aux élections du premier tour en 2001 et 8,46 % au deuxième tour, en 2008 le chiffre se stabilise à 9,64 % au 1er tour mais descend à 8,02 % au 2e tour ; enfin en 2014, la courbe descendante se confirme avec 9,07 % de jeunes de moins de 30 ans au 1er tour et seulement 8,11 % au second (Comité interministériel de la jeunesse, 2015). S'agissant plus spécifiquement des fonctions occupées dans les conseils municipaux, l'exclusion des jeunes est encore davantage marquée au sommet de la pyramide municipale. Michel Koebel constate ainsi que « seuls 3,7 % des maires en France et 10,3 % des adjoints ont moins de 40 ans. L'âge d'or du pouvoir local se situe entre 50 et 80 ans » (2012, p. 5) alors que « les 18-39 ans représentent 34 % du corps électoral » (2014b, p. 6). Quand le jeune a une délégation et/ou est adjoint au maire, c'est la jeunesse qui lui revient le plus souvent (*ibid.*). On assiste ainsi à ce que d'autres chercheurs ont décrit à propos des femmes qui, assignées à leur genre, se voient le plus souvent attribuer les délégations relevant du social ou de la famille. Les jeunes sont quant à eux assignés à leur tranche d'âge. Comme le soulignent Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, « le personnel politique local est dominé par des individus d'âge mûr occupant durablement les mandats électifs. On accède tardivement aux positions électives et pour une période longue » (2017, p. 115). Ce phénomène s'est fortement accentué au fil des années, en particulier chez les maires, puisque les moins de 40 ans étaient 12,16 % en 1983 alors qu'ils ne sont que 3,80 % en 2014 dans ce mandat (Sources DGCL – AMF).

GRAPHIQUE 1. RÉPARTITION DES MAIRES PAR CLASSE D'ÂGE DEPUIS 1983

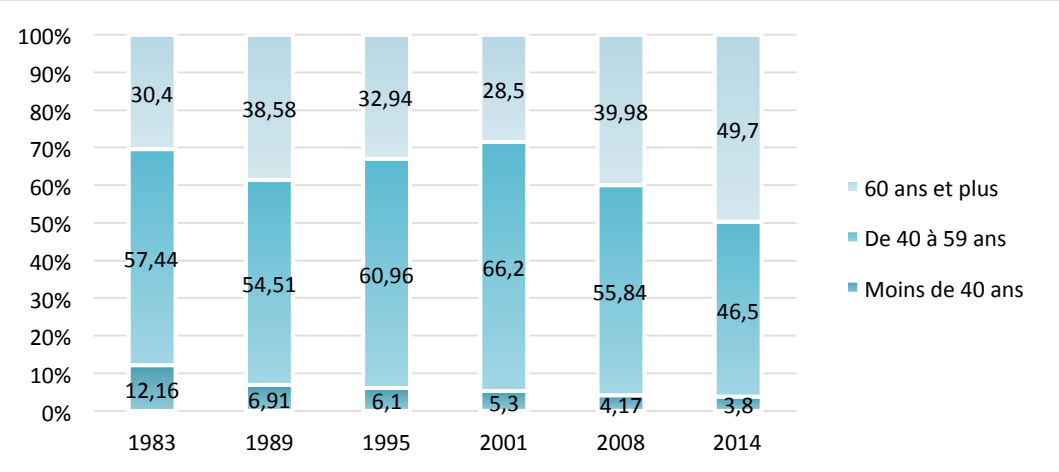

Sources : DGCL – AMF (www.amf.asso.fr/page-statistiques/36010).
Lecture : 30,4 % des maires élus en 1983 appartiennent à la classe d'âge des 60 ans et plus.

Ce vieillissement de la population des élus n'est pas propre aux mandats municipaux. Louis Chauvel souligne qu'aujourd'hui, « l'Assemblée nationale affiche l'une des moyennes d'âge politique les plus élevées d'Europe » (2007, paragr. 1). Il montre que cela n'a toutefois pas toujours été le cas. À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, la jeunesse résistante parvient en effet au pouvoir précocement alors que les élus âgés de plus de 50 ans, marqués par leur collaboration avec l'ennemi, ont disparu du

personnel politique : « Les moins de 40 ans représentent près de 35 % de l'Assemblée de 1946, contre 3,6 % aujourd'hui » (Chauvel, 2007, paragr. 10).

À l'échelle internationale, le vieillissement accru des élus n'est pas une spécificité française mais se vérifie dans la plupart des pays européens. Des auteurs se sont attelés à analyser les fonctions électives au niveau européen et constatent que, dans chacun de ces pays, la présence rare d'individus jeunes associée à une surreprésentation des plus de 50 ans, dans les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans les mandats régionaux, est une constante (Kerrouche, Behm, 2013). Ils l'expliquent notamment par la transformation de l'activité politique et sa professionnalisation accrue qui tend à exclure une part toujours plus grande de citoyens issus de la société civile.

Ce déficit de représentation des jeunes dans les instances décisionnelles et aux postes à responsabilités n'est pas propre aux instances politiques (Nabli *et al.,* 2015) mais se constate également dans le monde associatif et syndical, comme ont pu en témoigner les travaux de Viviane Tchernonog, sur le champ associatif : « […] le poids des jeunes dans les présidences n'évolue guère ; les moins de 36 ans occupent 7 % des présidences en 2017 contre 8 % en 2011 » (2018, p. 10). Quant aux syndicats, l'engagement dans l'entreprise en tant que représentant du personnel est également fortement corrélé à l'âge (Béroud *et al.,* 2019).

La marginalisation de la variable de l'âge dans les travaux scientifiques menés sur les élus municipaux

Au regard du déficit régulièrement constaté de jeunes dans les instances décisionnelles, l'échelon municipal apparaît comme le terrain d'investigation idoine pour reconstruire des parcours d'engagement de jeunes dans des mandats électifs, de leur socialisation politique en amont du mandat jusqu'à l'exercice de la fonction et la projection dans le futur après le mandat. Deux raisons ont guidé ce choix du conseil municipal :

- En premier lieu, même s'il existe une forte sélectivité sociale et scolaire des jeunes élus dans l'accès au mandat municipal, nous y reviendrons, les conditions d'entrée se révèlent toutefois suffisamment souples pour ne pas restreindre l'échantillon aux seuls cas atypiques, exceptionnels et élitistes qui tendent à opacifier d'autres catégories de la population engagée dans des mandats électifs. Et il s'agit pour cela d'inclure dans l'enquête non pas les seuls « professionnels » du pouvoir politique, même si le parcours de ces derniers s'avère également riche d'enseignements, mais d'y intégrer d'autres jeunes, « néophytes » ou nouveaux entrants, afin d'élargir le spectre et établir des éléments de comparaison entre différentes sous-catégories d'une population de « jeunes » particulièrement vaste et diversifiée.

- En second lieu, dans un contexte à la fois de vieillissement des élus et de professionnalisation accrue de l'exercice du mandat, une enquête sur l'échelon municipal constitue un effet de loupe riche d'enseignements sur des questions d'actualité aussi essentielles que celles de la formation, du statut de l'élu, de la conciliation de l'exercice du mandat avec l'univers professionnel ou familial, des rapports de genre ou encore de la ruralité. Ces différents champs investis au cours de l'enquête et articulés à la variable de la jeunesse permettent à la fois d'obtenir des éléments d'analyse sur les

conditions d'exercice de la démocratie de proximité et d'engager des réflexions nouvelles sur les principes du renouvellement générationnel en matière de participation politique.

De cette manière, si l'enquête quantitative a permis de recueillir des matériaux d'analyse sur l'ensemble des fonctions électives au sein des conseils municipaux (maires, maires adjoints, conseillers municipaux), et de rendre compte par ce biais des conditions d'accès, des premiers pas et des éléments plus projectifs des jeunes élus municipaux dans leur ensemble, une focale qualitative par entretien auprès des jeunes maires a par ailleurs été réalisée en parallèle. Deux raisons principales ont motivé notre choix de recentrer sur cette fonction municipale :

- Compte tenu de la faiblesse des jeunes dans les instances représentatives et d'autant plus dans les fonctions exécutives en position de responsabilités, il nous semblait majeur d'appréhender les caractéristiques et les trajectoires de ces jeunes maires susceptibles d'expliquer leur accès à une position de pouvoir rare à leur âge. Certes les conseillers municipaux sont plus jeunes que les maires (Lemarc, 2019) mais regarder la jeunesse en politique par le biais des maires, c'est appréhender la sélectivité importante de cette fonction comme miroir grossissant des logiques de sélection de l'ensemble des élus municipaux. Étant donné la faible présence des femmes, des minorités et des jeunes aux fonctions de maire, ces jeunes élus au plus haut niveau de l'échelon municipal sont-ils surqualifiés par rapport aux autres maires plus âgés ?

- Une autre raison, d'ordre pratique cette fois, légitime par ailleurs cette focalisation sur les maires dans le cadre de l'enquête qualitative. Il est en effet apparu plus aisé pour nous de ne cerner, lors de la réalisation du terrain qualitatif, qu'une seule population, dans la mesure où la diversité des fonctions municipales aurait rendu plus ardue la comparaison des données dans l'accès au mandat et dans l'analyse du travail quotidien.

L'organisation territoriale de la France singularise la figure du maire (Bellanger, 2014). Le nombre important de communes est inégalé en Europe, même si de récents travaux ont tenté de nuancer la « spécificité du cas français en matière d'émiettement communal » (Grison, 2014, paragr. 51). Au 1er janvier 2019, le nombre de communes françaises a diminué et est passé sous le seuil de 35 000 municipalités (34 979 communes contre 36 658 communes au 1er janvier 2015) en raison de regroupements de communes en communes nouvelles. Les municipalités françaises sont essentiellement rurales puisqu'en 2018 « les communes de moins de 500 habitants étaient au nombre de 18 547, ce qui représente 52,3 % de l'ensemble des communes de France » (Rouban, 2018, p. 1). 72,1 % des communes françaises ont moins de 1 000 habitants mais ne regroupent que 13,6 % de la population (DGCL, 2018). De plus, comme le souligne Éric Kerrouche « les prérogatives du maire français sont considérables si on le compare à la plupart de ses homologues étrangers » (2006, p. 83). Il bénéficie d'une popularité certaine qui se confirme par un taux de votants à cet échelon plus élevé qu'aux autres niveaux électoraux.

Pour autant, selon Kerrouche, les maires français ont peu fait l'objet de recherches systématiques dans le champ de la science politique (2006). Quelques travaux importants sont apparus sur les maires depuis les années 1980 (Agulhon et *al.*, 1986 ; Legavre, 2001 ; Bäck *et al.*, 2006 ; Koebel, 2014b ; Le Bart, 2003 ; Anquetin, 2012). Pendant longtemps, ce sont davantage les conseillers généraux, les préfets, les députés qui ont tenu le haut du pavé de la recherche. Certains travaux se sont focalisés sur une seule trajectoire de maire (Lefebvre, 1997, 2000 ; Girard, 2008 ; Arambourou, 2012 ;), ils ont également analysé

l'impact des réformes territoriales sur ces maires, notamment l'intercommunalité et la création de communes nouvelles (Le Saout, 2000 ; Loubet, 2011 ; Kerrouche, Ferret, 2016). D'autres travaux ont par ailleurs été entrepris sur les effets de la périurbanisation sur les maires « ruraux » (Vignon, 2016) ou encore sur la transformation de l'activité de maire au regard de la professionnalisation et de la technicisation grandissante de cette fonction (Huron, 2001). Compte tenu de la difficulté à produire des enquêtes pour l'ensemble des communes de France du fait de leur ampleur numérique, beaucoup d'enquêtes se sont focalisées sur la dimension territoriale en étudiant les maires périurbains de l'Ouest francilien (Le Goff, 2014), les maires de villes de plus de 30 000 habitants (Rouban, 2014) ou dans l'espace méditerranéen (Koebel, 2017) renouant ici avec de précédentes enquêtes portant sur les maires dans des départements précis comme les Alpes-Maritimes (Gilli, 1968) ou les petites communes de quatre départements languedociens (Souchon Zahn, 1991) ou les maires ruraux exerçant leur mandat en même temps que leur profession d'agriculteur (Nevers, 1990).

Là encore, quand on consulte la littérature portant spécifiquement sur les maires, force est de constater l'absence d'analyse sur les jeunes à cette fonction. Pour autant, dans les différents travaux recensés sur les maires, la dimension de l'âge apparait en filigrane soit à travers la moyenne d'âge de ces maires, soit en montrant que « plus les communes sont grandes, plus leurs maires sont jeunes. Ce qui constitue une preuve supplémentaire de la difficulté qu'il y a, dans les territoires ruraux, à trouver de nouvelles générations d'élus » (Lemarc, 2019, paragr. 3). La plus récente enquête portant sur les maires a été réalisée par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) dans le cadre du nouvel Observatoire de la démocratie de proximité, à l'initiative et en partenariat avec l'AMF. À partir d'une enquête en ligne à laquelle ont répondu 4 657 maires de France en 2018 (cette enquête a été réitérée un an plus tard), l'étude consistait à dresser leurs portraits, à connaitre leurs trajectoires, leurs difficultés d'exercices du mandat, et à comprendre l'évolution de la représentation politique au niveau local. Les auteurs affirment que les jeunes maires ont une moindre propension à vouloir abandonner cette fonction : « Combiné à la taille de la commune, l'âge du maire est déterminant dans la décision d'abandon. Plus le maire d'une petite commune est âgé, plus le souhait de ne pas se représenter augmente. » (Observatoire de la démocratie de proximité, 2018, p. 2).

2. Une étude sur les parcours biographiques et les carrières militantes des jeunes élus

Quels sont les profils des jeunes maires interviewés dans le cadre de notre recherche? Quels sont les effets de sélection et les épreuves plus ou moins institutionnalisées (élection/coulisses de l'élection) qu'ils ont traversées pour accéder à ce pouvoir local et ensuite pour exercer leur fonction ? Que signifie pour eux l'accès à un rôle qui est le plus souvent attribué à des personnes beaucoup plus âgées ? Dans quelle mesure la dimension du territoire (urbain, rural, taille de la commune) et celle du genre (virilité, domination masculine) ont-elles des effets sur les parcours biographiques et militants des élus ?

Croisant une littérature en sociologie politique sur les élus locaux et celle portant sur les parcours biographiques et les « carrières militantes » (Fillieule, 2009), il s'agit de voir en premier lieu dans quelle mesure la trajectoire sociale des jeunes maires donne à voir différentes acquisitions de ressources rendant possible l'accès à ce mandat. Nous examinerons ensuite comment ces jeunes maires se sont emparés de leur mandat au regard de leur trajectoire antérieure. Dans la lignée des travaux de Christian Le Bart, nous ne décrirons pas seulement la population des maires interviewés, mais également « les ressources pertinentes pour accéder au rôle, ce qui suppose une conception dynamique de ces attributs » (2003, p. 179-180).

La dimension processuelle de l'engagement de ces jeunes maires est de ce point de vue au cœur de notre cadre théorique. L'objectif est également de saisir leur subjectivité et leur rapport personnel à la fonction. La notion de « carrière militante » offre précisément un modèle séquentiel d'analyse de l'engagement visant à rendre compte des significations et des choix opérés par les acteurs à la lumière des dispositions acquises au cours de phases antérieures de l'engagement. Il s'agit ainsi de reconstituer, dans une perspective biographique et diachronique, les spécificités des engagements passés et présents, les représentations de l'action municipale qui en découlent et les interférences entre vie privée et vie publique. Pris comme point de départ, ce concept invite à resituer les trajectoires biographiques de jeunes engagés dans les contextes institutionnels, chronologiques et interactionnels, traversés avant et pendant l'engagement mais également dans leurs contextes sociohistoriques. Nous analyserons cette dimension processuelle de l'engagement en deux phases :

- Nous saisirons, à travers l'analyse des cheminements biographiques de jeunes engagés, les déterminants qui favorisent leur rencontre avec la politique municipale. Cette analyse des phases d'enrôlement permet d'identifier les profils sociodémographiques des engagés, les espaces sociaux mais également les évènements sociohistoriques producteurs d'engagement. Sur ce point, la sociologie de l'action collective peut éclairer de nombreux pans de l'entrée dans l'engagement dans le mandat municipal, grâce notamment aux travaux sur les réseaux de sociabilité préalables à l'engagement (Duriez, Sawicki, 2003) ou sur la disponibilité biographique (McAdam, 1986). L'objectif est également de porter un regard sur le mandat municipal en lui-même, de s'intéresser à la socialisation dans l'engagement lui-même, à la socialisation proprement organisationnelle (Nicourd, 2009) du mandat, c'est-à-dire regarder ce que produit l'activité de maire sur les individus engagés.

- Dans l'optique de saisir la variété de rapports sociaux qui traversent la fonction d'élu, notre travail de recherche mobilise également les dimensions de territoire, de genre et d'âge pour rendre compte de la diversité des parcours d'engagement des jeunes maires. Il s'agira de voir comment

s'établissent des points de jonction ou de disjonction entre ces trois dimensions. Dans quelle mesure, plus précisément, le **territoire,** le **genre** et l'**âge** agissent-ils ensemble sur les parcours de ces jeunes élus ? Comment ces derniers agissent-ils en retour sur ces différentes dimensions pour infléchir de nouvelles modalités d'engagement tout en bousculant certaines hiérarchies ?

• Les parcours d'engagement de ces jeunes maires seront abordés d'un point de vue **territorial** d'abord : dans la mesure où les territoires ont des compositions différentes (socio-économiques, politiques, géographiques, d'âge, de mobilisations d'acteurs, etc.), ils produisent des formes d'action publique différenciées qui ne sont pas sans effets sur les relations engagées entre gouvernants et gouvernés. Les travaux de William Genieys (2003) ont à ce sujet permis de révéler le rôle central du territoire dans la construction d'un « leadership politique ». Notre recherche vise à mieux comprendre le rapport au politique des jeunesses « en contexte » et à déterminer comment émergent des cultures différentes du politique selon les territoires de vie (taille de la commune, niveau de vie et origine sociale des habitants, tendance politique, situation économique, etc.).

• Du point de vue du **genre** ensuite, cette recherche se donne pour objectif d'une part de saisir les rapports de pouvoir entre jeunes femmes et jeunes hommes élus qui peuvent interférer dans l'élaboration des choix, des décisions et, plus globalement, des trajectoires biographiques, et d'autre part de rendre compte des rapports différenciés à la politique, selon la variable du sexe. Sur ce sujet, les travaux de Maud Navarre (2015) ont permis de dévoiler les évolutions des différences de genre sous l'effet de la socialisation de l'élu. Il apparait notamment que les parcours politiques des femmes élues évoluent fortement au cours du temps, avec l'accumulation d'expériences, l'accès à des mandats ou la familiarisation aux codes et normes de la fonction. En nous focalisant davantage sur les jeunes femmes élues, l'enjeu sera de voir dans quelle mesure le renouvellement générationnel en matière de pratique politique au niveau local contribue à modifier et/ou à perpétuer des rapports de genre et à définir des nouvelles cultures du politique. Dans quelle mesure aussi les stéréotypes de genre peuvent se manifester différemment selon les caractéristiques sociales, l'âge des élus et leur carrière politique. Il s'agira plus spécifiquement d'aborder dans ce cadre les questions de socialisation de genre au politique et au mandat électoral, c'est-à-dire les processus d'incorporation de certains modèles normatifs en termes de répartition sexuée de rôles sociaux, mas aussi des stratégies individuelles pour les contourner, les questionner ou les confirmer dans le cadre d'un mandat municipal.

• Du point de vue de l'**âge** enfin, l'un des axes de la recherche vise à rendre compte de ses éventuels effets sur l'engagement politique exercé dans le cadre du mandat municipal. Que pèse la génération ou la classe d'âge à laquelle on appartient dans la construction des choix idéologiques et politiques, de l'engagement partisan ou dans des mobilisations politiques ? Comment le mandat est-il appréhendé en fonction de la jeunesse de l'élu, selon qu'il est novice en politique ou qu'il a une longue expérience antérieure d'engagement ?

Ainsi, en étudiant conjointement ces trois dimensions, territoriales, de genre et d'âge auprès d'une population de jeunes maires âgés de 18 à 35 ans en 2014, l'enjeu sera de voir dans quelle mesure

l'engagement politique exercé dans le cadre d'un mandat municipal peut être considéré comme un miroir grossissant des rapports sociaux qui régissent une société, des inégalités qui les traversent en termes d'accès et de sélectivité à l'exercice du pouvoir, mais aussi de transformations structurelles introduisant de nouvelles modalités d'engagement dans l'échelon municipal.

3. La reconstitution des trajectoires d'élus au croisement d'une démarche quantitative et qualitative

Notre recherche sur les jeunes élus municipaux s'appuie sur une enquête à la fois quantitative et qualitative. Pour pouvoir mener à bien ces deux volets de l'enquête, nous avons constitué une base de données de jeunes élus municipaux âgés de 18 à 35 ans au moment des élections municipales 2014. Nous avons pour cela sollicité au mois de juillet 2018 le bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur pour accéder au répertoire national des élus (RNE) dans son versant municipal. Ce fichier public existe depuis 2001. Depuis janvier 2019, il est disponible en accès libre. Il permet d'obtenir la liste des individus qui exercent un mandat électoral (de conseiller municipal ; de conseiller communautaire ; de conseiller départemental ; de conseiller régional ; de conseiller de l'Assemblée de Corse ; de représentant au Parlement européen ; de sénateur ; de député ; de maire). Il est renseigné et tenu à jour par les préfectures et par les services du ministère de l'intérieur, sur une base déclarative. Les élus remplissent en effet une fiche lors de la phase d'enregistrement de leur candidature (nom, prénom, date de naissance, profession, étiquette politique). Nous avons donc demandé le fichier du répertoire des élus municipaux de 2014, toutes fonctions municipales confondues. Nous nous sommes mis ensuite en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Si nous avions au départ ciblé les élus âgés de 18 à 30 ans au moment de leur élection en 2014, nous avons ensuite décidé d'étendre notre cible jusqu'à 35 ans pour garantir une base plus large de répondants. Les maires de 18-30 ans n'étant en effet que 141, ce faible effectif aurait réduit la diversité de la population d'enquête.

Nous avons toutefois supprimé de la base de données les jeunes maires qui sont entrés en cours de mandat pour cause de démission volontaire ou de décès de leur prédécesseur après les élections de 2014 , afin de nous concentrer exclusivement sur ceux élus en avril 2014. Il nous a en effet paru plus cohérent, de délimiter notre base de données en nous arrêtant à une date précise, au moment T de l'élection d'avril 2014 pour en prendre la photographie.

À partir de nos propres questionnements de recherche et de questionnaires déjà existants (Gilli, 1968 ; Kerrouche, Behm, 2013 ; Le Goff, 2014 ; Navarre, 2015), nous avons établi un questionnaire qui distingue quatre temps successifs :

1. Le premier porte sur la socialisation des jeunes élus avant leur campagne municipale 2014. Il s'agit plus spécifiquement de repérer la fréquentation éventuelle durant l'enfance et adolescence d'un environnement familial et amical dans lequel la politique constituait un sujet de discussion, de débat et/ou d'échange. Le questionnaire abordait également la réalisation de pratiques associatives et/ou politiques avec ou sans prise de responsabilités en amont de l'élection.
2. Nous nous sommes ensuite attelés à interroger leur campagne municipale en tant que telle et les débuts de leur mandat afin de saisir les difficultés éventuelles rencontrées, le rôle joué ou

non par l'attribut « jeune » dans le cadre de leur fonction, les éléments de leur parcours personnel intervenant comme atout ou faiblesse au cours de leur mandat.

3. Le questionnaire se centre ensuite sur leur souhait de ne pas se représenter ou de se maintenir dans un mandat municipal ou autre. Dans ce volet, nous avons repris intégralement trois questions du questionnaire du CEVIPOF à destination des maires de France, diffusé en octobre 2018, pour voir dans quelle mesure les jeunes maires de notre enquête se distinguent de l'ensemble de la population des maires à propos de l'abandon ou du maintien dans un mandat.
4. Le dernier temps du questionnaire vise à circonscrire les caractéristiques de ces jeunes élus (niveau de diplôme et profession de l'élu, de ses parents, de leurs conjoints s'ils sont en couple, etc.).

L'enquête par questionnaire a été mise en ligne sous *Lime survey* et adressée par publipostage électronique à l'ensemble des jeunes élus municipaux (maires, adjoints au maire, conseillers de la majorité et de l'opposition) âgés de 18 ans à 35 ans en 2014 en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins. Il a été lancé le 19 février 2019 et arrêté le 19 mai de cette même année, après quatre envois en publipostage. L'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et le Forum français de la jeunesse ont également diffusé le lien vers notre questionnaire auprès de leur propre réseau.

Les jeunes élus qui ont répondu à la totalité du questionnaire sont au nombre de 4 783 (6 008 si l'on compte les questionnaires incomplets), après nettoyage de la base de données et suppression de 30 questionnaires en raison de l'âge des répondants en dehors de la tranche retenue. Tous les répondants étaient encore investis dans leur mandat au cours de l'enquête. De nombreuses mairies nous ont signalé, à la suite de nos envois, la démission de jeunes élus pour différents motifs (déménagement, etc.), le décès de certains en cours de mandat, ou l'impossibilité d'envoyer le lien du questionnaire à quelques jeunes élus n'ayant pas siégé au conseil municipal depuis le début de leur mandat.

TABLEAU 1. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLUS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE (EN %)

	N = 4783
Sexe	
• Femmes	51
• Hommes	49
Age	
• 18-29 ans	39
• 30-40 ans	61
Taille commune	
• Moins de 500 habitants	33
• De 500 à 3 500 habitants	51
• De 3 500 à 10000 habitants	10
• De 10 000 à 50 000 habitants	4
• Plus de 50 000 habitants	2
Fonctions	
• Maire	2
• Maire adjoint·e	14
• Conseiller·ère délégué·e	13
• Conseiller·ère municipal·e de la majorité	65
• Conseiller·ère municipal·e de l'opposition	6

Le questionnaire en ligne ne permettant pas d'accéder aux expériences vécues de ces jeunes élus, nous avons fait le choix de compléter notre enquête de façon qualitative en interviewant uniquement des jeunes maires pour les raisons que nous avons indiquées plus haut. L'objectif de nos entretiens était de reconstituer leurs parcours d'engagement en identifiant les déterminants et les contextes qui les ont amenés à devenir maire ainsi que l'interprétation personnelle de leur trajectoire. Notre grille d'entretien était structurée selon trois dimensions que nous voulions voir apparaître au cours de l'entretien :

1. En premier lieu, les entretiens ont retracé les différentes phases scandant les parcours d'engagement des jeunes maires en partant de leur socialisation politique durant l'enfance/adolescence jusqu'à l'élection municipale en passant par les différentes rencontres et évènements personnels ou collectifs ayant eu une influence au moment de leur entrée dans le mandat et dans l'exercice de la fonction. Nous nous sommes ensuite concentrés sur le travail lors de la campagne des élections municipales. Nous demandions également de décrire leur apprentissage de la fonction de maire ainsi que leurs activités municipales au quotidien. Souhaitant aborder l'ensemble des sphères de vie des jeunes maires, nous leur avons demandé comment ils conciliaient vie privée, vie professionnelle ou étudiante avec leur fonction de maire et s'ils avaient pu maintenir ou non leurs engagements associatifs ou au sein de leur parti dans le cas d'une affiliation partisane avant leur mandat. Nous avons également porté notre intérêt sur leur projection à la fin de la mandature, en leur demandant s'ils allaient ou non se représenter comme maire à l'issue de ce mandat, et les motifs de ce choix.

2. Au-delà de la description de leur parcours d'engagement et des différentes étapes traversées, il a pour nous été important, dans le cadre d'une sociologie compréhensive, de dégager le sens que donne chaque jeune maire à son investissement dans un mandat municipal. Nous avons donc posé des questions qui visaient à retranscrire leurs représentations de la fonction d'élu, la façon dont ils percevaient le fait d'être un jeune élu accédant aux plus hautes fonctions de l'échelon municipal, les raisons de s'engager pour leur commune, leurs apprentissages et les bienfaits de l'engagement au regard de leur âge, les motivations à reconduire ou ne pas reconduire leur prochain mandat. Leur vécu et les effets des différentes réformes territoriales sur leur fonction de maire au fil du mandat ont également été appréhendés.

3. Il s'agissait enfin de saisir les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, diplôme, fratrie, milieu rural ou urbain, profession ainsi que celles des parents et du partenaire) afin de rendre compte des conditions d'accès au mandat de maire. L'analyse a ainsi pu aborder, par le biais de ces différentes caractéristiques, deux axes essentiels de l'enquête : le genre et le territoire. S'agissant en premier lieu du genre, les travaux scientifiques montrent une entrée facilitée pour les jeunes femmes lors de la constitution des listes, mais une trajectoire rapidement semée d'embûches au moment de la composition effective de l'exécutif et des délégations. Compte tenu de la rareté des jeunes femmes dans les fonctions de maire, nous avons souhaité comparer les difficultés qu'elles rencontrent avec celles vécues par les conseillères municipales, mais aussi par leurs homologues masculins. S'agissant en second lieu de l'analyse territoriale, notre enquête a accordé une attention particulière aux oppositions ou équivalences en termes de représentations du mandat, d'activités

exercées et de conditions d'accès entre maires des communes rurales et ceux des grandes communes urbaines.

Nous avons réalisé des entretiens biographiques auprès de 36 jeunes maires (tableau en annexe) dont 29 hommes et 7 femmes. La majorité d'entre eux exerçaient leur premier mandat de maire. Six d'entre eux (uniquement des hommes) entamaient leur deuxième mandat et avaient donc été élus maires en 2008. La moyenne d'âge des 36 maires interviewés est d'environ 32 ans, ce qui constitue un âge en apparence avancé, mais en réalité fidèle à la population de référence, dans la mesure où les maires appartenant à la tranche d'âge des 18-29 ans s'avèrent très peu nombreux. Nous avons pour cela tenté de respecter la structure sociodémographique des jeunes maires en France qui sont, en 2014, au nombre de 518 dans le répertoire national des élus (141 dans la tranche d'âge des 18-30 ans et 377 parmi les 31-35 ans). 99 femmes sont maires (19 %), mais les plus jeunes d'entre elles n'arrivent qu'à partir de 23 ans dans la fonction alors que 15 maires hommes sont âgés de 19 à 22 ans. Concernant la taille de la commune des maires interviewés, reprenant ici nos catégories mentionnées dans notre questionnaire, 8 étaient élus dans une commune de moins de 500 habitants, 6 entre 501 et 3 500 habitants, 9 entre 3 501 à 10 000 habitants, 8 entre 10 001 à 50 000 habitants, et 1 entre 50 001 et 100 000. Aucun maire élu dans des communes de plus de 100 000 habitants n'a répondu favorablement. L'un des obstacles majeurs rencontrés a été la disponibilité du maire pour nous consacrer au minimum une heure d'entretien.

TABLEAU 2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MAIRES INTERVIEWÉS

	N = 36
Sexe	
• Femmes	7
• Hommes	31
Age	
• 18-29 ans	9
• + 30 ans	27
Taille commune	
• - de 500 habitants	9
• De 500 à 3 500 habitants	8
• De 3 500 à 10 000 habitants	10
• De 10 000 à 50 000 habitants	8
• + De 50 000 habitants	1
Région	
Auvergne-Rhône-Alpes	5
Bretagne	5
Centre-Val de Loire	4
Grand Est	3
Île-de-France	9
Nouvelle Aquitaine	4
Normandie	4
Occitanie	2

Il convient de rendre compte ici des conditions dans lesquelles s'est déroulée notre enquête au regard de la spécificité que produit la fonction de maire dans la relation entre enquêteurs et enquêtés. Personnages publics, maitrisant les codes du langage et la gestion de la présentation de soi, beaucoup de maires habitués au travail de représentation contrôlent constamment leur discours et leur réputation, mais sont aussi exposés à de nombreuses attaques durant leur mandat. Cette protection de leur image publique est accentuée dans les grandes villes. À l'instar de ce que décrit Didier Demazière dans le cadre de son enquête sur les élus régionaux, « la légitimité sociale à la prise de parole a des effets directs sur la place assignée au sociologue, en particulier dans les phases de prise de contact, de négociation et de démarrage de l'entretien » (2012, p. 32).

Il a fallu tout d'abord passer par le filtre de l'accueil des mairies (et des cabinets du maire pour les grandes villes) pour obtenir un entretien. Le plus souvent, le rendez-vous était pris sans premier contact avec l'enquêté. Nous avons majoritairement relancé les maires ou cabinets du maire, au téléphone et par mail, à plusieurs reprises avant d'obtenir une réponse favorable. Toutefois, certains maires se sont présentés spontanément à nous à la suite du lancement du questionnaire[5]. Quatorze maires ont été à plusieurs reprises recontactés, mais le plus souvent nos mails ou nos prises de contact par téléphone sont restés sans suite. Ceux qui ont marqué un rejet clair de notre demande d'entretien sont les maires affiliés à l'extrême droite, le travail de recherche étant souvent associé à celui de journaliste et faisant l'objet de méfiance de leur part.

Les entretiens ont été réalisés, la plupart du temps, dans le bureau du maire. D'une durée comprise entre 1 heure et 2 heures 30, ils ont généralement été réalisés seul à seul. Deux entretiens se sont déroulés en présence de leur assistant ou attaché parlementaire, mais ce dernier n'est pas intervenu au cours de l'entretien, sa présence ayant toutefois confirmé le contrôle du discours et le souci des élus de se protéger d'un éventuel « dérapage » qui pourrait leur porter préjudice. Une grande partie des maires ont par ailleurs évoqué au cours des entretiens le poids grandissant des réseaux sociaux et du travail de communication personnelle qu'ils doivent adopter pour se prémunir des attaques et « coups bas » propres à la vie politique. Ces situations de représentation se trouvent accentuées du fait qu'ils restent des personnages publics, y compris lors des situations banales quotidiennes en dehors de la mairie, comme en témoigne ce maire d'une grande commune de la région Nouvelle-Aquitaine :

> « Il suffit que j'aille chercher du pain et que je ne dise pas un salut à quelqu'un, ça y est : "Le maire est fier, le maire ne m'a pas vu, le maire est ceci, le maire est cela, le maire est malpoli." Personne n'est à même de se dire que le maire a envie aussi d'être une semaine comme tout le monde, il veut aller chercher son pain et rentrer chez lui sans pour autant passer une demi-heure ou une heure à discuter. "Le maire est mal rasé, il est en vacances, il est mal rasé ? Il est peut-être en dépression. Le maire est en dépression." Et puis après, tout le monde se met à dire que le maire est en dépression. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42 000 habitants.)

Quelques maires ont demandé par le biais de leur assistante ou cheffe de cabinet de consulter en amont la grille d'entretien. À plus d'un titre, ce terrain s'apparente aux interactions vécues par des sociologues étudiant les élites économiques ou la haute fonction publique (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1991 ; Laurens, 2007), en particulier avec les élus de grandes villes. Au-delà des précautions méthodologiques entreprises en termes par exemple de discours et de vêtements adaptés de notre part, c'est souvent la relation asymétrique que le cadre propre à une mairie a imposée à l'enquêteur. L'arrivée à l'accueil de la

[5] À l'exclusion des maires qui ont été interrogés à la suite de leur mail, 89 jeunes élus nous ont demandé à être interviewés comme cela leur était proposé à la fin du questionnaire. Malheureusement, nous n'avons pas pu répondre à leur demande, dans un souci de cohérence des données qualitatives, comme nous l'avons mentionné plus haut.

mairie, l'accueil de la secrétaire du maire puis l'attente dans les sièges à côté du bureau du maire, celui-ci prenant souvent du retard dans ses rendez-vous, marquent la relation d'enquête dans les communes urbaines. L'agenda du maire a également fortement contraint la situation d'enquête. Comme le constatent Laurent Godmer, Guillaume Marrel, politistes qui ont étudié spécifiquement *L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique,* celle-ci « ne peut pas se permettre d'être en retard, de ne pas respecter son agenda, ses rendez-vous, son organisation, sous peine de "mal" travailler, c'est-à-dire, d'une part, de se rendre moins disponible et moins proche des agents avec lesquelles elle est en interaction sur le plan "professionnel", et d'autre part de moins bien suivre, maîtriser, instrumentaliser, modifier, personnaliser les dossiers dont elle est chargée » (2016, p. 73).

À l'instar de ce que décrivent les auteurs précédemment cités, nous avons ressenti combien l'emploi du temps de ces maires était produit collectivement par leurs secrétaire ou directeur ou directrice de cabinet. Les maires rencontrés ont souvent faire part de leur désir de parler plus que le temps requis au départ. Nous avons alors été interrompus par des membres de leur cabinet venus leur rappeler leur prochain rendez-vous, en frappant plusieurs fois à la porte sans entrer puis en entrant dans le bureau pour poser l'arrêt définitif de l'entretien. Comme le constataient déjà Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, ce « temps rare et précieux que l'on vous sacrifie, place le chercheur en position de débiteur, ce qui vient encore renforcer la distance entre l'interviewer et l'interviewé » (1991, p. 130). Il a également été difficile avec quelques maires des plus grandes communes d'accéder à leur vie privée au cours de l'entretien, le maire ne livrant que la biographie déjà publiée sur le site de la mairie ou dans la presse au cours de leur élection. Toutefois, certains d'entre eux n'ont pas contraint leur parole, en raison du choix d'anonymisation de leurs discours énoncée en début d'entretien.

Ainsi, à l'instar de ce que montre Didier Demazière, les élus interviewés « s'affichent comme des professionnels de la parole, et plus précisément de l'interview » (2012, p. 33), en soulignant pour une partie d'entre eux, avant d'enclencher le dictaphone ou durant l'entretien, qu'ils sont habitués à se raconter soit dans la presse soit dans le cadre d'interactions quotidiennes :

> « Ce n'est pas la première fois qu'on me la pose. C'est souvent un sujet qui est abordé. Parfois, dans des soirées, c'est une question que les gens se posent. » (30 ans, Normandie, 9500 habitants.)
> « Je vous raconte une anecdote, mais les L. [habitants de la ville] la connaissent. À l'âge de 8 ans, je faisais du vélo dans mon quartier de G. [un quartier de L.], et j'avais déjà une fierté profonde pour ma ville. Je dis souvent : "Ma ville, c'est ma vie." » (35 ans, Grand Est, 18 500 habitants.)

Comme nous l'avons évoqué plus haut, nous avons garanti l'anonymat de l'enquête auprès des maires. Certains d'entre eux ont rappelé leur statut de personne publique et combien ils assumaient leurs propos, mais nous avons tenu à ce que cet anonymat s'applique à toutes et tous. Il a, selon nous, permis de libérer certaines paroles, notamment sur le choix de se représenter, information souvent non publique au moment de l'entretien. L'anonymat a permis également à certains de parler plus librement de leur vie privée. « Rupture radicale avec le cadre auquel les élus se réfèrent », cette règle de l'anonymat est, selon Didier Demazière, « soutenue par l'explicitation d'autres règles propres à l'enquête sociologique, telle la convention de comparabilité, selon laquelle chaque entretien n'a de sens qu'une fois inscrit dans une série de discours comparables, ce qui place les répondants dans un statut, inhabituel, d'exemplaire, substituable, d'une catégorie » (*ibid,* p. 33).

Dans le cadre de l'écriture de ce rapport, et pour garantir cet anonymat, nous n'avons pas précisé les noms des communes. À chaque extrait d'entretien, nous avons simplement indiqué la taille de la

commune où exerce le maire, en arrondissant le nombre d'habitants, et mentionné la région d'exercice de la fonction. Par ailleurs, l'âge indiqué dans les extraits d'entretien est celui que le maire avait l'année de son élection.

En amont de la campagne et du mandat, nous verrons tout d'abord comment se construisent chez ces jeunes, à partir de l'environnement familial, scolaire, associatif ou professionnel, des dispositions durant l'enfance, l'adolescence et le début de jeunesse, favorables à la prise de responsabilité politique. Il s'agira par ce biais de reconstituer les parcours des jeunes maires avant leur élection afin de rendre compte des ressources qu'ils doivent rassembler pour accéder à cette éligibilité en étant jeunes, notamment par la constitution d'un entourage politique ou associatif. Nous nous intéresserons ensuite à la campagne municipale puis à la prise de fonction et aux premières années de mandat durant lesquelles l'élu « doit faire ses preuves ». Alors que la jeunesse est définie comme un temps biographique d'incohérence statutaire, d'apesanteur sociale (Mauger, 1995), ces jeunes accèdent à une fonction hautement statutaire qui implique des formes particulières d'« ascétisme juvénile » (Darmon, 2010). L'exercice de la fonction et son incarnation peuvent toutefois fortement varier selon différentes variables liées aux caractéristiques de la commune (rurale ou urbaine, politisée ou non, etc.), mais aussi selon les profils sociologiques et les caractéristiques personnelles des maires (sexe, « néophyte » ou « hypersocialisé politiquement », « encarté » ou non, professionnel de la politique ou salarié exerçant hors de la politique, etc.). Nous verrons que l'âge en politique est un critère de classement qui est à la fois un atout et un frein dans le parcours de ces jeunes maires. Nous terminerons enfin par l'analyse du travail de maire au quotidien et leurs projets futurs, notamment le souhait affirmé ou non de se représenter aux prochaines élections municipales de 2020, en comparaison avec les élus plus âgés.

Première partie : sur le chemin de la mairie Conditions sociales, scolaires et professionnelles préalables

Qu'est-ce qui prédispose un jeune à accéder au pouvoir municipal ? Compte tenu de la grande sélectivité pour être élu à la fonction de maire, quelle jeunesse investit ce mandat ? Ces questions sont récurrentes pour toute femme ou homme qui accède à des positions de pouvoir, mais il est vrai que les propriétés sociales et la mise en exergue des étapes traversées par des jeunes nouveaux entrants rendent compte de manière exacerbée des cheminements biographiques singuliers et de la socialisation, à la fois primaire et secondaire, intervenant dans l'accession à cette fonction municipale.

L'accumulation de ressources, transposables ensuite dans l'administration d'une commune, conditionne bien souvent le parcours des jeunes maires rencontrés. Ces derniers énoncent souvent qu'être maire a été pour eux le fruit d'un « contexte conjoncturel favorable », d'un « alignement des planètes », voire d'un « hasard ». Pour autant, l'entrée dans cette fonction est rarement accomplie par un néophyte. Différentes étapes jalonnent en effet ces parcours atypiques. Ce sont à la fois des prédispositions à la « chose publique » et des « opportunités conjoncturelles » (Le Bart, 2003) qui conditionnent l'entrée dans cette fonction. Comme le constate Anne Guillou qui a enquêté avec ses étudiants auprès d'élus municipaux, ainsi qu'à d'autres échelons territoriaux en 1992-1993 et en 1996-1997, « toutes sortes de conditions doivent être rassemblées pour qu'un individu soit appelé à exercer des fonctions d'administration de la collectivité. » (Guillou, 1998, p. 107). Elle souligne que « la fonction élective n'est pas de tout repos. Elle exige des dispositions personnelles, des qualités d'écoute, de la persévérance, une forte personnalité que les revers et les critiques n'ébranlent pas. On peut se demander où ont été forgées ces personnalités qui, par le jeu de multiples déterminations, parviennent aux plus hautes charges dans leur collectivité » (*ibid*, p. 27).

Dans le cadre de cette partie, nous allons rendre compte de la socialisation pendant l'enfance et l'adolescence, puis durant l'entrée dans la vie adulte de ces maires, de la diversité des instances de socialisation (sphères familiales, scolaires, extrascolaires associatives, partisanes) qui les mène ensuite à gérer une collectivité à un âge de la vie où l'on est soit dans un temps d'« irresponsabilités provisoires » (Bourdieu, 1984, p. 146), qui ne pousse pas à choisir des fonctions requérant un ascétisme important, soit à l'entrée de la vie professionnelle ou matrimoniale qui éloigne le plus souvent de la sphère de l'engagement. Comme le constate Lucie Bargel, « les instances de socialisation politique primaire, la famille, des expériences de représentation (délégués de classe) ou de vie communautaire (scouts et/ou activités religieuses), sont assurément des lieux de transmission de dispositions au militantisme. S'interroger sur la socialisation à l'engagement, dès lors qu'on le considère comme une carrière, implique de s'intéresser à l'hétérogénéité des cadres de socialisation que rencontrent les individus au cours de leur vie. » (2009b, p. 512.)

1. La consolidation d'une socialisation politique au sein de l'univers familial et scolaire

Grand classique des travaux en sociologie politique, c'est la socialisation politique au sein de la sphère familiale de ces jeunes maires que nous allons aborder en premier lieu, pour ensuite élargir notre analyse à la sphère scolaire qui a également permis à certains d'entre eux d'exercer des fonctions de représentation, très tôt dans leur parcours de vie.

Un milieu familial propice à l'intérêt politique

L'analyse qualitative et quantitative a permis de faire ressortir le rôle essentiel joué par l'univers familial dans l'accès au mandat de maire, soit parce que leurs parents eux-mêmes ont eu l'occasion d'exercer cette fonction municipale avant eux, soit parce qu'ils ont grandi dans un environnement familial où la politique était un sujet régulier d'échanges, de discussions, de débats, mais aussi, dans bien des cas, « de disputes » ou de « chamailleries » selon les propos rapportés par plusieurs maires de notre enquête. Cette imprégnation familiale précoce à la politique produit une longueur d'avance dans la course au mandat et l'accès à la fonction de maire. Elle accentue les différences de parcours entre jeunes élus « néophytes », nouveaux entrants en politique, et « hypersocialisés politiques». Ces clivages en termes de socialisation politique entre jeunes accédant aux plus hautes fonctions municipales sont fortement marqués selon leur appartenance territoriale, de sexe et de classe sociale.

- ***Des parents souvent investis dans des mandats politiques, associatifs ou syndicaux***

L'analyse statistique réalisée sur l'ensemble des élus municipaux permet de constater en effet que plus la fonction au sein de la mairie est importante, plus les chances de trouver un membre de la famille ayant exercé un mandat municipal sont fortes, confirmant le rôle de « transmetteur » du père, plus rarement de la mère, dans l'engagement municipal. Alors que 34 % des maires de notre échantillon déclarent avoir un père et/ou une mère élu·e municipal·e, ils ne sont que 29 % parmi les adjoints au maire, 28 % parmi les conseillers délégués, 26 % chez les conseillers de la majorité et 24 % pour les conseilleurs de l'opposition.

GRAPHIQUE 2. PRÉSENCE D'UN PÈRE ET/OU MÈRE ÉLU·E MUNICIPAL·E SELON LES FONCTIONS EXERCÉES

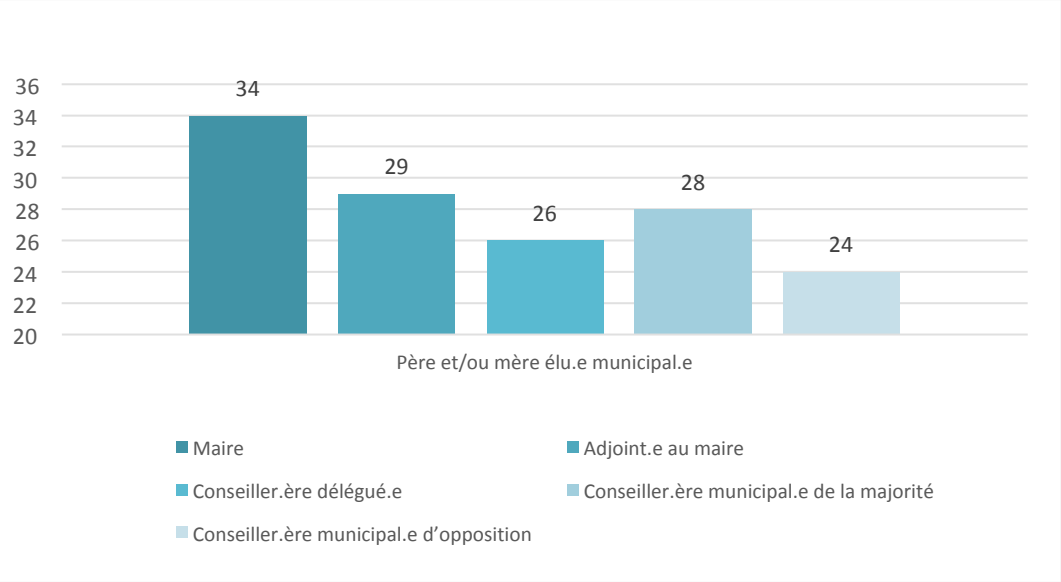

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)
Lecture : 34 % des maires de 18-35 ans élus en 2014 ont un père et/ou une mère élu·e municipal·e.

Une grande partie des maires déclarent avoir eu des parents ayant eux-mêmes connu l'expérience d'un engagement municipal[6]. Ainsi, ce maire d'une commune de la région Nouvelle-Aquitaine relate ce souvenir d'enfance et ces moments où il lui arrivait d'accompagner son père aux réunions du conseil municipal :

> « Tout gamin, j'avais la chance d'avoir un papa qui était conseiller municipal, voire adjoint au maire, dans une toute petite commune où j'ai grandi et où il m'est arrivé d'aller assister au conseil municipal à l'époque. J'étais le seul, à part les élus bien sûr, sinon il n'y avait personne. J'ai pu découvrir à la fois cette ambiance, les affaires municipales, la façon de s'occuper d'une collectivité. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42 000 habitants.)

Un autre maire de notre échantillon déclare avoir été élu après 19 ans de mandat de son père dans le même village (Nouvelle-Aquitaine, 35 ans en 2014, 200 habitants). On le verra plus loin, cette notabilité locale par le biais des parents contribue fortement à ce que le fils ou la fille soit appelé·e à prendre les mêmes fonctions. Les moments de campagnes municipales, voire de campagnes législatives ou présidentielles pour des parents engagés dans des partis politiques, ont également marqué la socialisation durant l'enfance de ces jeunes maires.

Si tous les parents des jeunes maires rencontrés n'avaient pas nécessairement de fonctions municipales, ils étaient pour la plupart fortement investis dans le secteur associatif de leur commune (sportif, culturel, caritatif) ou bien dans des réseaux d'éducation populaire, comme la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), à l'image de cette jeune maire d'une commune d'Île-de-France :

[6] Il est important également de voir que ces jeunes maires sont majoritairement les aînés de leur fratrie. D'autres travaux comme ceux de Mevellec, Tremblay (2016) ont montré l'importance du rang de naissance dans l'accès à la fonction de maire ou de conseiller municipal, les aînés, hommes ou femmes, atteignant plus souvent cette fonction que les autres. Ces travaux invitent à saisir le rôle de l'éducation donnée aux aînés en termes de prise de responsabilité dans l'espace familial (éducation plus d'adulte à adulte, le fait de s'occuper de son petit frère ou de sa petite sœur) et de réfléchir en quoi cette socialisation à un leadership familial a pu jouer dans les trajectoires professionnelles, comme électorales.

> « […] mes parents ont toujours été engagés, que ce soit dans les mouvements de jeunesse, mais aussi parce qu'ils ont été à la JOC étant jeunes. Ils étaient engagés dans des mouvements d'action catholique, également dans les fédérations de parents d'élèves, etc. J'ai toujours vu mes parents engagés. » (31 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

En milieu rural, plusieurs maires issus du milieu agricole déclarent également avoir grandi dans un environnement familial très lié à l'engagement syndical, comme en témoigne ce maire breton :

> « Mon père a été d'abord syndiqué au Syndicat des jeunes agriculteurs, puis à la FDSEA. Ma mère s'est également investie au CDJA [centre départemental des jeunes agriculteurs], la version jeune de la FDSEA [fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles]. J'ai donc toujours connu mes parents investis dans le milieu syndical et professionnel. Puis, quand nous avons grandi, mon frère, ma sœur et moi, qui suis l'aîné, nous sommes investis à notre tour dans différentes associations. Ma mère est devenue secrétaire et trésorière de plusieurs associations dans lesquelles mon frère, ma sœur ou moi étions investis. Mon père a été vice-président d'une caisse locale de Crédit Agricole, donc dans le milieu coopératif. Il a été également conseiller municipal en 2001. » (32 ans, Bretagne, 4000 habitants.)

Le matériau recueilli révèle une forte propension des parents à être engagés dans le secteur des institutions politiques et syndicales ou dans des associations communales, ce qui n'a pas été sans effets sur les choix d'engagement des jeunes maires interviewés. Pour ceux qui n'ont pas connu de parents engagés en politique ou dans le champ associatif, il convient parfois de prendre en compte d'autres ascendants familiaux qui ont marqué leur parcours. Le grand-père ou l'oncle reviennent souvent comme ayant influencé leur goût pour l'engagement municipal. Il est à noter chez deux maires dont les parents et la famille plus élargie n'étaient pas engagés, l'existence d'un beau-père élu municipal. La famille par alliance peut donc jouer un rôle non négligeable, pour ceux qui entrent plus tardivement dans l'espace politique.

Toutefois, si dans certains cas aucun membre de la famille n'a été amené à circuler dans des arènes politiques, syndicales ou dans la gestion communale, les interviewés témoignent fréquemment de la présence du politique dans les discussions familiales, avec des repas de famille parfois « animés » autour de « convictions partisanes fortes » transmises à leurs enfants, comme le raconte ce jeune maire, né en 1981 :

> « C'est un peu un hasard [qu'il ait été amené à devenir maire], sachant que je ne suis pas du tout issu d'une famille d'élus ni de gens encartés politiquement. Nous avons toujours eu des convictions dans la famille, aussi les repas de famille étaient assez animés, mais il n'y a pas de tradition d'élu dans ma famille. » (33 ans, Occitanie, 800 habitants.)

Ou encore ce maire breton qui évoque des repas de famille fortement clivés politiquement :

> « Je vais faire la caricature, mais nous avions une partie des oncles et tantes qui étaient agriculteurs, je vais dire orientés "droite", et nous avions des oncles et tantes qui étaient dans la fonction publique, on va dire "gauche". Autour de cela, nous avions un grand-père qui aimait la boutique, qui s'y intéressait et qui animait un petit peu, ou qui piquait pour que les débats s'animent. C'est donc quelque chose que j'ai vu petit et pour moi, cela fait partie aussi de la vie famille. » (29 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Cette socialisation politique intrafamiliale plus large, constituée notamment par les discussions politiques au sein de la famille, est à prendre en compte. L'effet de cette « surexposition familiale à la politique » qu'avait déjà révélé Patrick Lecomte (1989, p. 686) garde tout son sens dans le cadre de nos jeunes maires interrogés.

Au-delà de la sphère familiale, le rôle des médias et d'émissions politiques ou d'actualités telles que *7 sur 7, Le Vrai Journal*, sont également mentionnés par les jeunes maires comme ayant participé à leur intérêt pour les questions politiques, en particulier chez ceux dont les parents étaient les plus éloignés

de ce champ. La télévision joue alors le rôle d'un véritable médium de socialisation politique. Ces jeunes peuvent suivre très tôt des émissions parlementaires ou des émissions en lien avec l'actualité politique, suscitant parfois la circonspection de parents pourtant dépolitisés, comme l'évoque ce maire d'une ville d'Île-de-France :

> « Mes parents n'ont jamais compris pourquoi je m'intéresse à la chose publique, encore moins pourquoi j'étais capable de regarder assez jeune les débats sur France 3 à l'époque, les questions au gouvernement. Mes parents s'inquiétaient beaucoup à me voir regarder ça. Je n'étais donc pas prédestiné, et je n'avais pas un milieu qui me prédestinait à devenir maire. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Ces propos entrent en résonance avec ceux tenus par un jeune maire des Ardennes qui évoque lui aussi son visionnage assidu d'émissions politiques pendant son enfance :

> « J'étais un peu un enfant de la télé et du coup, j'ai beaucoup regardé des émissions. Je me rappelle du *Vrai Journal*. Je ne sais pas pourquoi cela me marque. Le *Vrai Journal* de Karl Zéro, le dimanche midi sur Canal Plus, et j'aimais bien cette émission, même si rétrospectivement, il y a des trucs qui pourraient être un peu limites. J'aimais bien cette émission et des émissions un peu plus généralistes. Je ne sais plus exactement. Mais je me souviens que j'ai beaucoup regardé, peut-être un peu malgré moi au début, mais au final, ça participe de la construction. » (25 ans, Grand Est, 6 000 habitants.)

- ***D'importantes disparités en termes de socialisation politique pendant l'enfance et adolescence***

Si la plupart des maires de notre enquête déclarent avoir eu un environnement familial politisé, il serait erroné de généraliser cette filiation à l'ensemble des maires de notre enquête, dont plusieurs évoquent une certaine dépolitisation des parents. D'importantes variations sont ainsi observables au niveau de la socialisation politique des jeunes maires. Entre ceux « du sérail » ayant grandi très tôt dans un univers familial politisé et dans lequel on retrouve parfois des parents eux-mêmes élus ou l'ayant été par le passé, et d'autres, « néophytes », découvrant sur le tard les rouages de la politique municipale, le spectre apparait particulièrement large.

L'enquête statistique réalisée auprès de l'ensemble des jeunes élus municipaux (et non pas seulement les maires) aborde en effet la question de la socialisation politique à partir de cinq variables portant sur les discussions politiques pendant l'enfance et l'adolescence avec les parents, avec les amis, l'appartenance à un mouvement de jeunesse, un syndicat lycéen ou un conseil de jeunes, la participation de l'un des parents à un conseil municipal. L'analyse de correspondances multiples a permis de réaliser une classification qui distingue parmi les élus municipaux les « hypersocialisés politiques » caractérisés par une forte imprégnation durant leur jeunesse à un environnement politique ou militant (14 % de notre échantillon), les « néophytes » marqués par l'absence de toute socialisation politique (20 % de notre échantillon) et les « socialisés politiques » correspondant à une situation intermédiaire où la politisation intervient de manière plus indirecte (66 % de notre échantillon).

TABLEAU 3. INDICATEUR DE SOCIALISATION POLITIQUE : HYPERSOCIALISÉS, SOCIALISÉS, NÉOPHYTES

	Hypersocialisés politiquement (N = 656)	Socialisés politiquement (N=3159)	Néophytes (N = 969)
Sexe			
• Hommes	61	50	39
• Femmes	39	50	61
Origine sociale			
• Père et/ou mère ouvrier	13	18	26
Fonction municipale			
• Maire et maire adjoint	21	16	15
• Conseiller municipal	63	71	73
Responsabilités politiques et associatives avant élections			
• Responsabilités dans un parti politique	60	41	43
• Responsabilités dans une association	63	40	49
Taille de la commune			
• Moins de 3 500 habitants	67	89	86
• de 3 500 à 50 000	29	11	13
• de 50 000 à 100 000	2	0	0
• Plus de 100 000	2	0	0
Cumul avec d'autres mandats	17	7	5
Projections			
• Projet de ne pas se représenter en 2020	25	42	46
Formation			
• oui	27	12	12

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 61 % des élus de 18-35 ans appartenant à la catégorie des hypersocialisés politiquement sont des hommes.

Les jeunes élus « hypersocialisés » politiquement correspondent à des individus ayant fréquenté pendant leur enfance et leur adolescence un environnement familial et/ou scolaire dans lequel la politique, et de façon plus générale l'action militante, constituait un sujet de discussion et d'échange régulier favorable à une transmission de valeurs d'engagement au service des citoyens et de l'intérêt général. Souvent issus d'une famille dans laquelle un parent a déjà exercé des fonctions électives, les « hypersocialisés politiques » sont plus souvent des hommes (61 %) que de femmes (39 %). Ces différences très marquées du point de vue du sexe sont à rapprocher des résultats des travaux d'Anne Muxel soulignant que la famille est le lieu de socialisation politique primaire différenciée pour les garçons et les filles avec « la prégnance d'un modèle masculin d'interprétation de l'intérêt comme de l'engagement politique » (Muxel, 2001b, p. 33). À ces différenciations en termes de genre s'ajoute une disparité forte en termes de classe sociale : les élus hypersocialisés politiquement pendant leur enfance sont généralement issus d'un milieu socio-économique favorisé, là où les néophytes, très peu socialisés politiquement, sont deux fois plus nombreux à avoir un père et/ou une mère ouvrier·ère.

Cette hypersocialisation politique durant l'enfance et l'adolescence, dont nous pouvons constater les fortes variations du point de vue du sexe et de la classe sociale, a des effets importants par la suite sur les premières responsabilités politiques ou militantes : plus les jeunes élus ont fréquenté de manière

précoce un environnement politisé, plus ils participent activement par la suite aux activités d'une association, d'un mouvement, ou d'un parti en y exerçant plus souvent des responsabilités. Et lorsque l'on sait, à la suite des travaux de Kerrouche, Behm (2013) pour les élus urbains et de Marmont (2010) pour les élus ruraux, l'importance des activités associatives dans la constitution d'un capital politique, cette socialisation politique différenciée pendant l'enfance se révèle par la suite productrice d'importants clivages non seulement *en termes d'accès à l'exécutif* – les hypersocialisés accèdent plus fréquemment aux fonctions de maire ou de maire adjoint que les néophytes (21 % contre 15 %) – ; mais aussi en *termes de territoire* dans la mesure où plus la taille de la municipalité est importante, plus les jeunes hypersocialisés politiquement sont surreprésentés au détriment des autres ; et en *termes de formation* : pour ceux qui ont bénéficié d'une socialisation politique précoce et d'un réseau politique plus important, on observe une forte adéquation entre le type de formation choisi et l'accès au mandat de maire, certaines filières d'étude apparaissant comme des tremplins pour accéder à la fonction (IEP de province, Science Po Paris, droit, communication politique, expertise en action publique territoriale).

- ***Un positionnement politique en conformité avec celui des parents***

Si plusieurs travaux entrepris ces dernières années ont pu remettre en question l'influence de la famille dans la transmission politique (Tournier, 2009, force est de constater que nous sommes ici le plus souvent dans une continuité des opinions politiques familiales. L'enquête statistique réalisée après des jeunes élus (exécutif et conseillers municipaux) permet de confirmer la similarité des positionnements politiques de gauche, de droite et du centre, entre les jeunes élus et leur père par lequel se transmet le plus souvent la socialisation politique au sein de la famille (Muxel, 2001b) : on observe ainsi que 55 % des élus situés à gauche de l'échiquier politique qui ont répondu à notre enquête déclarent que leur père se positionne également à gauche contre 25 % à droite. La transmission familiale des préférences partisanes apparaît encore plus consolidée à droite puisque 74 % des élus se déclarant à droite affirment que leur père est du même bord politique qu'eux et seulement 8 % qu'il se situe à gauche.

GRAPHIQUE 3. POSITIONNEMENT POLITIQUE DES ÉLUS ET POSITIONNEMENT POLITIQUE DE LEUR PÈRE

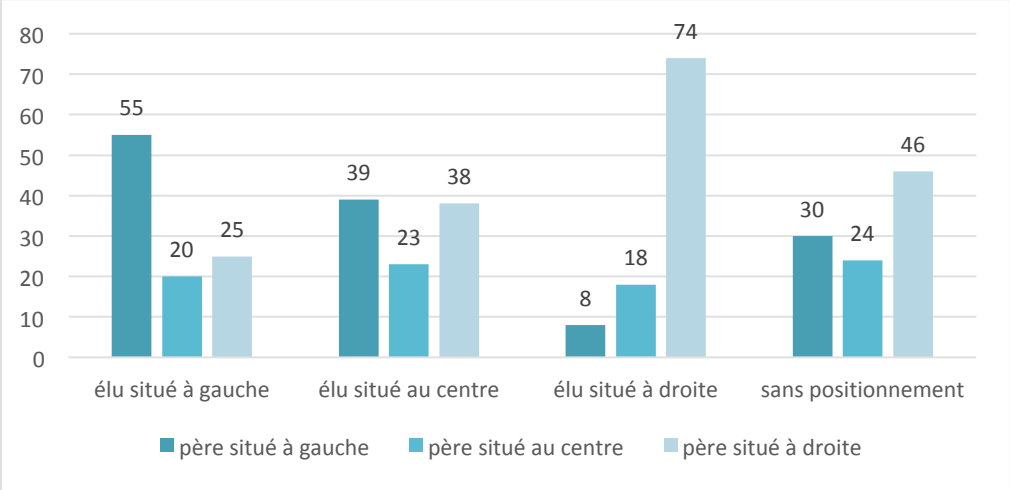

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)
Lecture : 55 % des élus de 18-35 ans déclarant se situer politiquement à gauche ont un père également situé à gauche.

L'échelle politique mobilisée au cours des discussions au sein de la famille constitue une clé de lecture permettant aux plus jeunes ayant grandi dans une famille politisée d'intégrer très tôt les clivages idéologiques et les orientations partisanes. Comme le constate Sophie Maurer, s'appuyant sur les travaux d'Annick Percheron, « la conjonction idéale favorisant la transmission "parfaite" se trouve chez les familles à fort intérêt politique et au sein desquelles les parents ont des préférences politiques fortes, homogènes et visibles » (2000, p. 25). De ce point de vue, plus les parents s'intéressent à la politique et rendent visibles leur choix, plus la transmission politique de parents à enfants se réalise (Percheron, 1993). Si un français sur deux est dans une continuité politique de gauche ou de droite par rapport à ses parents et s'inscrit dans une fidélité politique filiale (Muxel, 2001b), nos jeunes maires sont également à une large majorité dans les mêmes filiations politiques, à l'image de ce maire d'une commune de Normandie :

> « C'est une famille gaulliste à fond, depuis le début. Gaulliste. Parce que dans la droite, il y a plusieurs familles, mais donc, c'est vraiment gaulliste, que ce soit du côté de ma mère, dont les parents viennent de Vendée, avec une famille toujours, même 200 ans après, marquée par la révolution, donc de droite un peu souverainiste. Et puis du côté de mon père, gaulliste. Traditionnellement. Donc du coup, ça fait un mélange, mais non, moi je suis dans la continuité, je ne me suis pas inscrit en réaction à ça. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Aucun des maires n'a signalé de positionnement politique opposé à celui de ses parents. Une maire, affiliée à un parti de gauche, nous a en revanche fait part d'une opposition forte, à table, avec ses parents, ces derniers revendiquant l'apolitisme dans les échanges quotidiens.

Que ce soit dans la continuité politique ou au contraire en opposition avec les orientations idéologiques transmises au sein de la famille, le fait d'avoir connu ses parents politisés produit un fort « sentiment de compétence politique » (Gaxie, 1987, p. 31) chez ces jeunes maires. Cette aisance les autorise à investir les affaires de la cité au moment de leur entrée dans la vie adulte.

Un engagement au sein de l'espace scolaire et extrascolaire dans des mandats de responsabilités

Si le milieu familial domine dans la socialisation politique acquise par ces jeunes maires durant leur enfance et adolescence, il ne faut pas non plus négliger l'importance des expériences d'engagement acquises en dehors de la sphère familiale. Ces instances de socialisation secondaires dans le domaine scolaire et extrascolaire ne se situent pas, pour la plupart des jeunes maires interviewés, à l'opposé des valeurs politiques transmises au sein de la famille, mais constituent davantage des formes cumulatives d'engagement qui viennent s'ajouter à la socialisation familiale antérieure.

- ***L'environnement scolaire comme espace de socialisation politique***

L'espace scolaire constitue un espace central de socialisation politique pour la plupart des maires rencontrés, soit parce qu'il a été le premier lieu de débat et d'échange sur des sujets de société entre pairs ou avec des professeurs, soit, ce qui n'est pas contradictoire, parce qu'il constitue le lieu où ont été initiées les premières actions collectives, dans le cadre de manifestations, de grèves ou de blocages. Des auteurs comme Sophie Maurer (2000) soulignent pourtant combien l'espace scolaire a été peu étudié en tant qu'espace de socialisation politique. Ces jeunes se saisissent de l'offre d'engagement proposée dans le cadre scolaire, quand ils sont au collège et au lycée notamment. Ils ont connu majoritairement un parcours de délégué de classe, presque chaque année pour une partie d'entre eux, ou ont tenté de se présenter à cette fonction. Là encore, on observe une plus forte propension des garçons à investir cette fonction de

représentation durant leur enfance et adolescence. Cela rejoint les plus récents travaux du Conseil national d'évaluation su système scolaire (CNESCO) sur les engagements citoyens au lycée, qui constate que « les garçons sont plus enclins à s'engager en tant que délégués que les filles » (CNESCO, 2018, p. 24). De façon plus minoritaire dans notre échantillon, certains ont investi plus fortement l'espace scolaire en s'engageant dans le conseil d'administration du collège puis du lycée, et dans le Conseil de la vie lycéenne (CVL), à l'image de ce maire d'une ville de Normandie, qui relate son investissement au sein de cette nouvelle instance :

> « Forcément au collège, je suis le délégué tous les ans et, je suis même délégué du collège en troisième, au conseil d'administration, et au lycée, je suis délégué. Je n'avais pas pris le conseil d'administration du lycée. En première et terminale, j'étais au conseil de la vie lycéenne, le CVL, c'était tout nouveau, tout beau. C'était un peu différent et donc, c'était l'occasion. Le CVL était beaucoup plus axé sur l'aménagement des espaces pour les lycéens, les propositions d'activités annexes qu'on pouvait mener avec telle ou telle association ou tel professeur, le respect des règles de fonctionnement. C'était plutôt ce genre de choses. Ensuite, on pouvait être élu du CVL à la Région et de la Région au niveau du ministère. J'avais été à la Région. Cela participait de la ville dans laquelle on se trouve. Je ne sais pas comment le traduire, mais c'est finalement de se projeter et pouvoir agir sur son quotidien. En tout cas, c'était l'illusion que cela nous donnait. » (30 ans, Normandie, 9500 habitants.)

Pour plusieurs maires rencontrés, cette première expérience de démocratie représentative dans l'espace scolaire a été centrale dans leur parcours d'engagement à la sortie du lycée. Pour l'un d'entre eux, l'engagement syndical au sein de l'Union nationale des lycéens (UNL) a été considéré comme une expérience essentielle pour la suite de son parcours politique, même si elle a rapidement été inconciliable avec son investissement scolaire :

> « Je deviens président parce qu'il n'y avait pas forcément quelqu'un qui pouvait assumer la fonction à ce moment-là. Au final, je me tape un mouvement d'ampleur en mars 2008, contre les suppressions de postes. C'était Xavier Darcos à l'époque qui était ministre de l'éducation. Je pensais que j'aurais un mandat de transition, c'est-à-dire que je deviens président quelques mois pour former une équipe, quelqu'un pour prendre la suite. Et au final, en fait, je suis pris dans un mouvement important, social, médiatique aussi, parce que du coup je flingue entièrement un trimestre. J'ai zéro de moyenne le dernier trimestre de lycée, avant le bac, parce que j'ai quatre matières où je suis non noté, et pour le reste, ils m'ont tous mis zéro, en mode vengeance. » (25 ans, Grand Est, 6000 habitants.)

Au-delà des fonctions de représentation façonnant de manière directe la socialisation politique de certains élus pendant leur adolescence, des rencontres au cours de leur scolarité peuvent aussi susciter leur intérêt pour le débat public. Des premiers débats s'engagent parfois avec des professeurs d'histoire ou de sciences économiques. Un jeune maire breton se remémore à ce sujet l'importance de la lecture de revues d'économie pour se forger une opinion et trouver des éléments d'argumentation pour débattre avec un professeur de sciences économiques et sociales (SES) aux orientations opposées :

> « J'ai eu la chance d'avoir un enseignant au lycée avec qui j'ai bien accroché, que j'ai eu pendant tout le lycée. Il a été mon prof d'économie pendant tout le lycée. Moi, je voulais vraiment comprendre les mécanismes d'une entreprise dès le départ. C'était mon truc. Je voulais comprendre comment ça marchait et plus généralement, comment fonctionnait l'économie, le marché, la main invisible. Je ne sais pas d'où ça vient. J'ai rapidement été abonné à des revues comme *Alternatives économiques*, *L'Expansion*. J'étais un des seuls lycéens à avoir deux ou trois abonnements de magazines vraiment très orientés sur l'économie. Alors, je n'ai pas forcément été délégué, mais j'avais vraiment envie de débattre d'économie. Avec mon prof, c'était un jeu. Mon prof d'économie avec qui ça matchait bien était vraiment à gauche gauche. Moi, j'étais plutôt un libéral, pro-entreprise. J'adorais débattre. » (33 ans, région Bretagne, 7 000 habitants.)

- ***L'engagement associatif comme premier pas vers un mandat municipal ?***

La majorité des maires rencontrés déclarent avoir été très impliqués durant leur enfance et adolescence dans l'espace associatif de leur commune. Ils étaient pour beaucoup dans des engagements intenses et multi-organisationnels. Comparativement aux jeunes français de 18-35 ans dont 39 % sont membres d'une association en 2018 (Lardeux, 2019b), les jeunes élus, toutes fonctions confondues, sont près de deux fois plus nombreux (74 %) à déclarer avoir été membres d'une association pendant leur enfance et adolescence. Il est par ailleurs possible d'observer que plus la fonction municipale est importante (maire et maire-adjoint), plus les jeunes déclarent avoir participé aux activités d'une association pendant leur enfance.

GRAPHIQUE 4. JEUNES ÉLUS MEMBRES D'UNE ASSOCIATION OU D'UN PARTI POLITIQUE AVANT LES ÉLECTIONS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES JEUNES FRANÇAIS DE 18-35 ANS

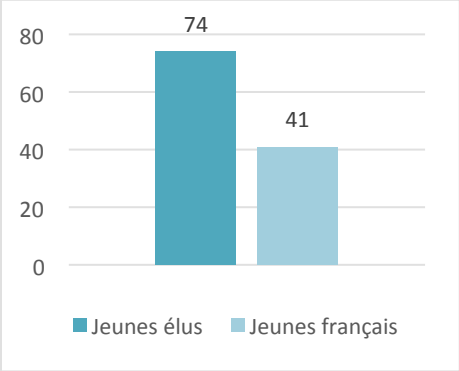

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019) ; European Values Study 2019
Lecture : 74 % des jeunes élus déclarent avoir été membres d'une association ou d'un parti politique avant les élections de 2014.

GRAPHIQUE 5. PARTICIPATION ASSOCIATIVE AVANT LES ÉLECTIONS DES JEUNES ÉLUS SELON LA FONCTION MUNICIPALE EXERCÉE

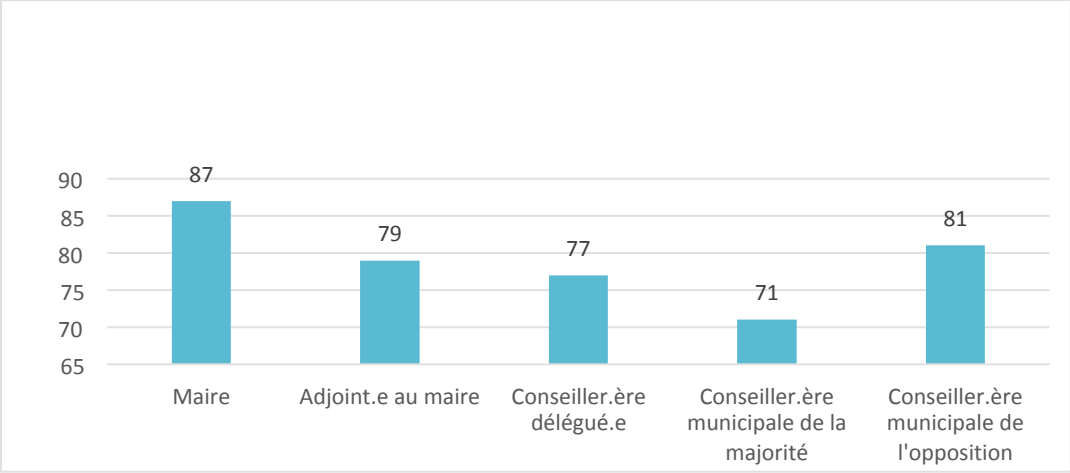

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 87 % des maires de 18-35 ans étaient membres d'une association avant leur élection en 2014.

Nous sommes donc en présence de jeunes qui se situent dans des franges minoritaires de la jeunesse. Si le goût pour l'engagement explique leur implication, il ne faut pas négliger les effets de la sélection sociale et notamment des propriétés sociales encouragées dans les associations qu'ils investissent et qui les poussent à y entrer et à s'y maintenir. Comme le constate Frédéric Sawicki « les associations choisissent leurs membres autant que ces derniers les choisissent » (2003, p. 126). L'intervention des parents peut également se révéler déterminante dans le choix initial de s'investir dans les activités d'une association comme le déclare notamment ce maire d'une ville de Normandie :

> « J'ai une petite vie associative, mais plutôt sports et loisirs, mais qui a toujours fait partie de l'engagement. Mes parents ont toujours poussé à cela, sans être forcément engagés, eux, dans le monde associatif, mais poussant leurs enfants à s'engager dans le monde associatif. Donc, je devais être au club de judo et au club de philatélie en même temps, à côtoyer des publics très divers. D'ailleurs, c'est un sujet qui, évidemment, a beaucoup participé d'être connu et reconnu plus tard, au moment des élections, puisque je connaissais tous ces gens-là, ou beaucoup d'entre eux m'avaient connu gamin, enfant, que ce soit au collège ou au lycée. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

Pour une large majorité de jeunes élus, les associations constituent un sas d'entrée incontournable vers un mandat municipal permettant de constituer ou de consolider des réseaux locaux. Cet engagement associatif apparaît d'autant plus nécessaire que la notoriété locale généralement acquise sur la longue durée se trouve fréquemment déficiente du fait de leur jeune âge. Cette carence apparente semble de ce fait se trouver rapidement comblée par une insertion associative nettement plus affirmée. Dans le même temps, toutes les associations dans lesquelles se sont investis les jeunes élus ne se trouvent pas nécessairement directement en lien avec le secteur de l'entraide, de la solidarité, de l'engagement partisan ou syndical. On observe de la sorte une pluralité des domaines d'activité qui sont aussi le reflet d'une diversité des motifs d'affiliation.

GRAPHIQUE 6. PARTICIPATION ASSOCIATIVE DES JEUNES ÉLUS EN AMONT DU MANDAT EN COMPARAISON AVEC LES JEUNES FRANÇAIS DE 18-35 ANS (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

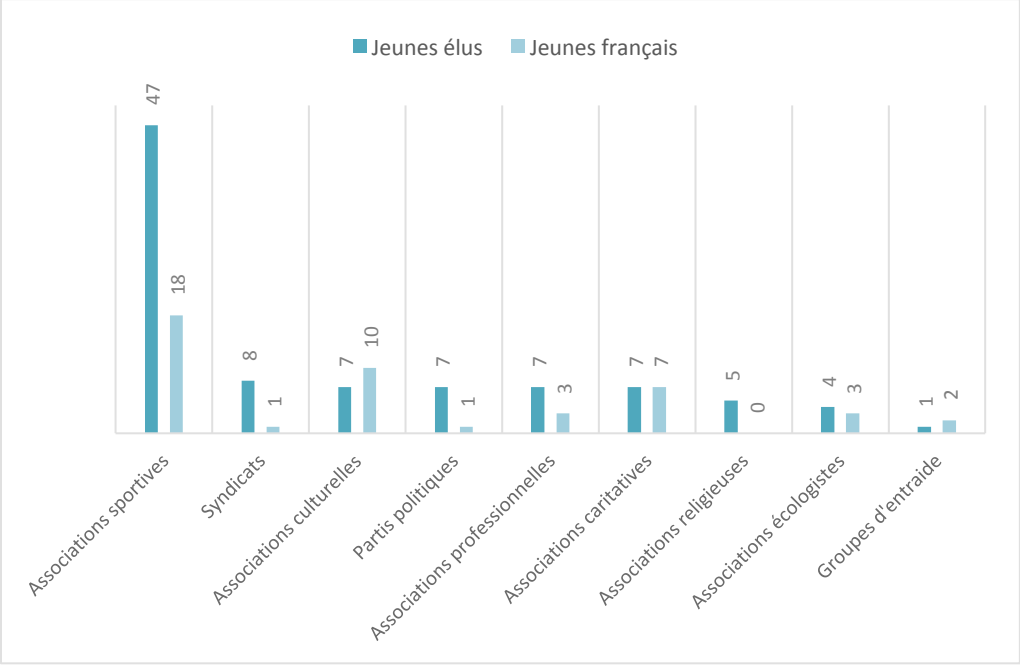

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019) ; European Values Study 2019.
Lecture : 47 % des jeunes élus déclarent avoir été membres d'une association sportive avant leur élection en 2014.

Les engagements associatifs des jeunes élus de notre enquête se situent dans deux secteurs associatifs différents :

- Certaines associations peuvent compter dans leurs effectifs des usagers des « services », que ces services soient sportifs (très largement surreprésentés parmi les jeunes élus en comparaison avec les jeunes français), culturels ou relatifs aux loisirs. Cette surreprésentation du sport n'est pas anodine dans le parcours des jeunes élus, toutes fonctions confondues, et des maires particulièrement. Michel Koebel a mis en évidence le lien que le sport entretient avec l'espace politique local. D'une part, les municipalités ont à cœur de valoriser les réussites sportives de leurs différents clubs ; d'autre part, l'accès aux positions de pouvoir des clubs sportifs présente de profondes similitudes avec l'espace du conseil municipal et de la direction d'une commune. Ainsi, comme cet auteur le constate : « Ces similitudes font qu'un parcours associatif, où l'on s'est essayé à exercer un certain pouvoir, à négocier avec des partenaires, à gérer une équipe et à faire quelques discours, à conquérir la confiance des adhérents, bref, à faire fonctionner le "système", à "manœuvrer", peut utilement préparer à exercer des fonctions politiques locales, c'est-à-dire peut constituer un tremplin politique efficace et contribuer à renforcer un capital politique de notable et les compétences nécessaires à exercer des fonctions politiques. » (Koebel 2011, p. 40.)

- D'autres profils d'adhérents peuvent, à l'inverse, chercher à promouvoir une cause ou à défendre des intérêts en donnant à leur engagement une expression davantage militante ou politique. Face à cette diversité des motifs d'engagement et des gratifications recherchées (personnelles ou collectives), la participation associative révèle des comportements potentiellement très différents parmi les jeunes élus. Elle peut impliquer dans certains cas des relations de don et dans d'autres des relations de service, voire de clientèle, chez les bénéficiaires des activités.

Mais la spécificité de nos jeunes maires au regard des conseillers municipaux ou de l'ensemble des jeunes français réside en deux points : en premier lieu, les entretiens font ressortir le fait qu'ils ne se contentent pas d'être seulement des adhérents de ces associations mais qu'ils y ont une activité bénévole souvent très active, à l'inverse des jeunes français, dont la participation effective s'avère minoritaire. Rappelons en effet que si 41 % des jeunes français âgés de 18 à 35 ans sont membres d'au moins une association en France (EVS, 2018), ils ne sont plus que 19 % à réaliser une activité bénévole, un chiffre inférieur de 4 % à l'ensemble de la population (Lardeux, 2019).

En second lieu, il ressort de l'enquête statistique une fréquente prise de responsabilité au sein des associations avec 66 % des maires et adjoints au maire dans cette situation. Les entretiens réalisés auprès d'eux révèlent par ailleurs que, dans la très grande majorité des cas, ils ont assumé des responsabilités de président ou de trésorier au sein des associations et déclarent avoir été repérés très tôt pour exercer ces fonctions. Les différents extraits de jeunes maires témoignent ici de leur précocité dans l'investissement à des postes à responsabilité :

> « J'avais 13 ans [quand je suis entrée à la JOC], et je devais en avoir 17 quand je suis devenue présidente de la Fédération de L.... Par la suite, je suis devenue permanente, donc j'ai été trois ans présidente de secteur au niveau [de ma région], à coordonner l'équipe de permanents. » (31 ans, IDF, 4 000 habitants.)
>
> « En parallèle de tout cela, je suis devenu président d'une association culturelle sur la commune dans laquelle je suis engagé depuis 26 ans, une association de promotion de la culture traditionnelle. J'avais

> dix ans quand je suis entré dans l'association. Je n'en suis pas devenu responsable tout de suite. Je suis rentré au conseil d'administration quand j'ai pu, à 16 ans, puis au bureau à 18 ans, et je suis devenu président à 21 ans. » (32 ans, Bretagne, 4 000 habitants.)
>
> « J'habite L. depuis ma naissance. J'ai fait partie de différentes associations sportives, culturelles ou de gestion en tant que président d'un organisme de gestion d'une école privée sur la commune. J'étais donc assez ancré dans la vie locale et sportive au sein de la ville, notamment en natation-water-polo. » (34 ans, IDF, 44 000 habitants.)

On peut ici affirmer l'exceptionnalité de leurs parcours, au regard de la faible proportion de jeunes à la présidence des associations, comme nous l'avons déjà évoqué en introduction.

Il est par ailleurs intéressant de constater, au cours des entretiens, la place importante occupée par le comité des fêtes du village dans le milieu rural. Les jeunes y entrent pour la plupart à 16 ans et pour ceux qui n'ont pas encore eu d'expérience d'engagement, cet investissement constitue un premier apprentissage de la gestion de fêtes au niveau municipal leur permettant d'entretenir des liens forts et durables avec la commune. Cette implication soutenue dans le tissu associatif de leur ville ou village constituera ensuite un atout lors de leur élection quand il importera de faire preuve d'un ancrage local fort et d'une connaissance de la commune. Ce type d'engagement leur permet également de participer aux activités municipales tout en étant dans des situations d'« évitement » des prises de position politique, posture proche des situations déjà décrites par Eliasoph (2010) dans le cadre des associations américaines. Cet évitement des sujets politiques, qui s'explique notamment par le fait que les comités des fêtes rassemblent l'ensemble des jeunes du village, constitue déjà une socialisation à l'apolitisme dont on verra plus loin qu'elle forge « une ressource politique locale » (Marmont, 2010, p. 126) centrale dans le monde rural à la différence du monde urbain.

S'agissant des conseils de jeunes, l'enquête statistique a permis de recenser 11 % de jeunes élus, toutes fonctions confondues, qui déclarent avoir participé aux activités de tels conseils durant leur enfance ou adolescence. Il apparaît également que le fait d'avoir été membre d'un conseil de jeunes n'intervient pas sur le type de fonction municipale exercée par la suite puisque la part des maires, maires-adjoints, conseillers communautaires, conseillers municipaux de l'opposition ou de la majorité déclarant avoir participé à ce type d'expérience se situe sur des intervalles très proches (entre 10 et 13 %). Un seul maire de notre échantillon qualitatif a connu en tant qu'enfant une telle expérience municipale, et souligne l'influence de cette première activité citoyenne sur son intérêt futur pour « la chose publique ». Il a été élu vers l'âge de 10 ans dans un conseil municipal de jeunes d'une commune d'Île-de-France, et cette période d'engagement est constitutive selon lui de son premier désir d'exercer la plus haute fonction municipale, ce qu'il fera 19 ans plus tard en succédant au maire qui avait inauguré le premier conseil municipal de jeunes dans cette ville de 7 000 habitants :

> « J'avais dix ans. Et, en fait, il y a un maire – c'est celui, d'ailleurs, auquel j'ai succédé – qui avait vraiment investi dans ce premier conseil municipal des enfants. Je ne sais pas s'il a poursuivi ensuite, mais on le voyait assez régulièrement présider nos séances de travail. J'étais impressionné par la personnalité du maire, et puis surtout intéressé par le fait qu'il nous amène à réfléchir à la façon dont on doit vivre ensemble, dont on peut mieux vivre ensemble, ce qui doit être l'essence même de toute réflexion politique. Et donc ça vient de là. » (35 ans en 2014, IDF, 7000 habitants.)

Ainsi, nous sommes majoritairement avec des jeunes maires « héritiers » de la politique locale et du champ associatif, investis dans la sphère associative et scolaire dans des fonctions de représentation, et à des niveaux de responsabilités importantes. On pourrait dire en somme que ce sont des jeunes déjà « vieux » dans l'engagement. À l'instar de ce qu'a pu dévoiler Stéphanie Rizet pour les jeunes mineurs

investis dans les juniors associations (2010), nos jeunes maires au cours de leur entrée dans la vie adulte vont prolonger ces responsabilités et les fonctions de représentation qu'ils ont connues antérieurement. Leurs modes d'engagement perdurent, ce ne sont pas des jeunes qui vont investir l'espace des mouvements sociaux. Leur socialisation dans des engagements institutionnels se maintient, notamment à l'université au sein du syndicat UNI, de l'UNEF ou encore dans le conseil d'administration de l'université.

On notera l'arrivée plus tardive dans le champ associatif d'une grande partie des femmes maires. Elles sont souvent présidentes de l'association des parents d'élèves, à l'image d'une maire d'Île-de-France approchée par son prédécesseur pour figurer sur sa liste :

> « J'avais été contactée par l'ancien maire pour intégrer le conseil municipal en tant que conseillère municipale, en 2008, car j'étais déjà active dans la commune, à travers l'association de parents d'élèves, donc dans la vie associative. C'est comme cela qu'il m'avait repérée. » (33 ans, IDF, 900 habitants.)

Cette implication genrée dans le domaine des parents d'élèves les amène souvent à être repérées par la tête de liste, souvent un maire qui a besoin de femmes sur sa liste pour que celle-ci soit paritaire[7], nous y reviendrons.

La place du parti dans les parcours de jeunes maires

L'entrée dans un parti politique va marquer de façon centrale le parcours des jeunes maires en milieu urbain, dans les villes moyennes comme dans les grandes. Dans le même temps, tous n'ont pas nécessairement été militants dans un parti et peuvent employer des stratégies très différentes pour afficher une coloration politique ou au contraire, valoriser l'apolitisme dans un contexte marqué par une forte défiance à l'égard des partis. La dernière vague de l'enquête sur les valeurs confirme à ce sujet l'importante désaffection des Français pour les partis politiques dans la mesure où seuls 11 % d'entre eux déclarent leur faire confiance (Lardeux, 2019). Ce chiffre implique pour les jeunes maires de savoir trouver un juste équilibre entre une affiliation partisane, qui fournit les ressources nécessaires à une élection et à une éventuelle ascension, et une distance vis-à-vis des partis qui permet d'inscrire le projet municipal en dehors des querelles politiques. Le curseur entre affiliation et apolitisme peut toutefois fortement varier selon des logiques territoriales. Notre enquête montre notamment que plus la taille de la commune augmente, plus les jeunes élus sont nombreux à déclarer être membres d'un parti politique. Dans les communes de moins de 500 habitants, seuls 4 % des jeunes élus appartiennent à un parti politique contre 51 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

[7] Rappelons en effet que la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires prévoit l'obligation de la stricte alternance femmes hommes dans la composition des listes pour l'élection de l'exécutif des régions et des communes à partir du seuil de 1 000 habitants.

GRAPHIQUE 7. PROPORTION DE JEUNES ÉLUS DÉCLARANT APPARTENIR À UN PARTI POLITIQUE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

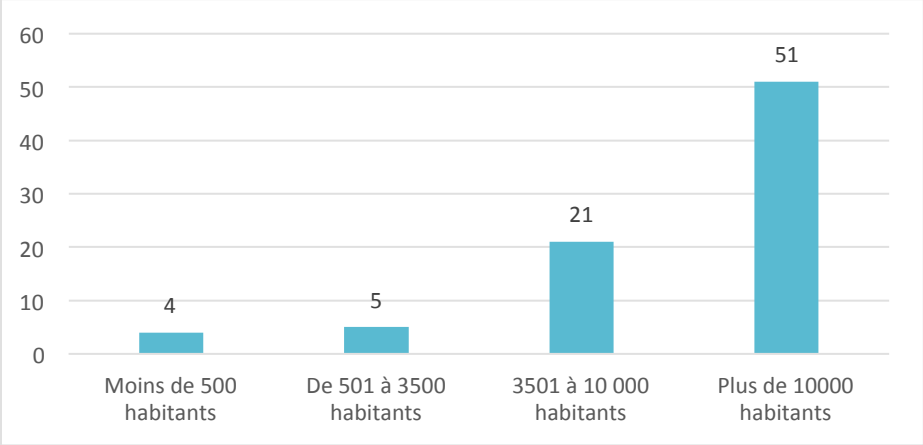

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 4 % des élus de 18-35 ans des communes de moins de 500 habitants déclarent appartenir à un parti politique.

Le lien observé entre la taille de la municipalité et l'appartenance à un parti s'accompagne également plus largement d'un rejet des clivages politiques, lequel se manifeste par le refus des jeunes élus des petites communes de se situer sur une échelle droite/gauche. Là encore plus la taille de la commune est faible, plus les élus sont nombreux à refuser de se situer sur l'échiquier politique : ils sont 72 % dans les villages de moins de 500 habitants à ne pas vouloir se situer politiquement contre 45 % dans les villes de plus de 10 000 habitants :

GRAPHIQUE 8. REFUS DES JEUNES ÉLUS MUNICIPAUX DE SE SITUER POLITIQUEMENT SUR UNE ÉCHELLE DROITE/GAUCHE EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ

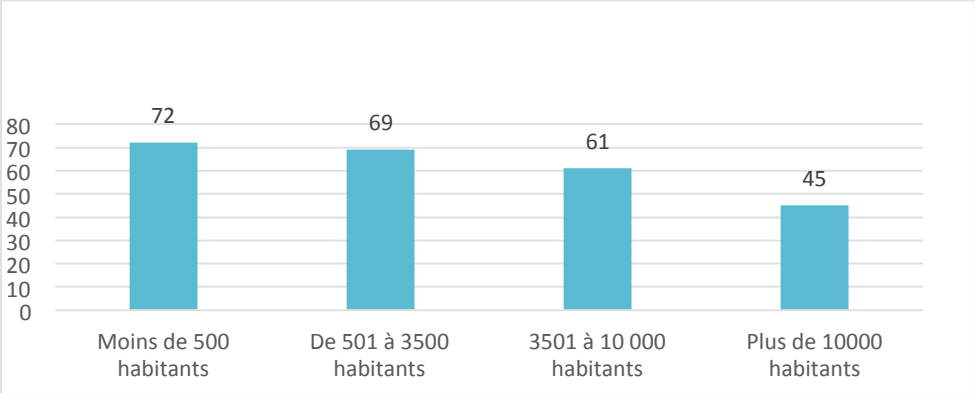

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)
Lecture : 72 % des élus de 18-35 ans des communes de moins de 500 habitants refusent de se situer politiquement sur une échelle droite-gauche.

Les jeunes élus insistent sur le fait qu'une affiliation partisane ternirait fortement leurs actions dans des territoires ruraux où la priorité n'est pas d'opérer des clivages idéologiques au sein de la population, mais plutôt de réaliser des actions pragmatiques susceptibles de fédérer le plus d'habitants autour d'un projet commun. Cette « indépendance que conservent les élus ruraux vis-à-vis des instances

partisanes, en matière d'investiture au moins » (Marmont, 2010, p. 116) constitue une ressource au moment de l'élection. Beaucoup, dans le monde rural, n'ont également pas d'appartenance syndicale pour ne pas afficher d'étiquette politique, les syndicats d'agriculteurs dans certaines régions étant très marqués politiquement. L'enjeu pour de nombreux jeunes élus rencontrés en milieu rural consiste à produire du consensus sur des projets plutôt que des dissensions sur des orientations idéologiques. Il s'agit bien souvent pour cela de présenter leur démarche en termes de dévouement à la cause publique et de service à rendre à la collectivité de manière concrète et éloignée de toute orientation idéologique, laquelle ferait courir un double risque : proposer un projet « hors-sol » et apparaître « clivant » aux yeux des administrés.

Pour autant, davantage qu'une neutralité absolue, il s'agit en réalité le plus souvent pour ces jeunes d'un « usage politique de l'apolitisme » en milieu rural (Barone, Troupel, 2010), le parti n'étant pas systématiquement écarté par les jeunes maires rencontrés dans ces territoires. Dans des environnements politiques où la progression des jeunes s'avère plus délicate en raison d'un déficit de notoriété ou d'expériences à valoriser, la plupart admettent que leur salut pour obtenir des mandats ou des délégations à d'autres échelons territoriaux passe le plus souvent par le soutien d'un parti politique. Un jeune maire alsacien engagé dès 18 ans dans un parti politique souligne à ce sujet que si cette affiliation n'a pas été officiellement affichée au cours de la campagne, le parti est toutefois intervenu rapidement, dès le lendemain de son élection, pour faciliter son ascension au sein de la communauté des communes, puis plus tard au conseil départemental et dans une assemblée parlementaire :

> « Politiser un scrutin dans une commune de 1 800 habitants… C'est ce que je vous disais avant. Les gens critiquaient le maire sortant, parce qu'il faisait de l'idéologie à la tête de la commune. Donc moi, je n'avais pas envie d'apparaître pour celui qui venait proposer une autre idéologie. J'avais envie d'être celui qui venait proposer du pragmatisme […]. Par la suite, j'ai joué de réseaux politiques, c'est-à-dire que là, c'est clairement le député député-maire de la grosse commune à côté, à qui j'avais dit sur le ton de la plaisanterie pendant ma campagne : "Si je dégage mon prédécesseur, vous ne devrez au moins un poste de vice-président à la com. com." Il m'avait dit oui, car il ne croyait pas un instant que j'allais gagner. Et je l'ai rappelé et nous avons fait ce qu'il fallait pour que j'aie un poste de vice-président, ce qui, à la fin du truc, a arrangé tout le monde. Mais c'est une autre histoire. » (24 ans, Grand Est, 1800 habitants.)

L'enquête révèle par ailleurs des degrés d'investissement au sein des partis fortement différenciés. Certains refusent de prendre des responsabilités politiques, avant d'avoir terminé leurs études et d'avoir un métier, sur le conseil d'hommes politiques aguerris de leur parti. Ceux qui s'engagent plus tôt et intensément, sont ceux pour qui l'activité professionnelle va se resserrer autour de l'activité politique, en tant que collaborateur politique, chef de cabinet d'une mairie, etc. Comme le constate Lucie Bargel, « la réorganisation de l'ensemble des activités sociales des enquêtés autour de leurs activités politiques produit également des effets sur leurs perspectives professionnelles » (2014, p. 185).

Du point de vue du territoire, le recours au parti dans l'accès au mandat s'avère une opération plus couramment employée en milieu urbain, dans des villes importantes où l'on observe déjà une sur-sélection sociale, scolaire et professionnelle des jeunes élus. Ceux qui exercent leur fonction dans des municipalités de plus de 50 000 habitants sont vingt fois plus nombreux à déclarer avoir été collaborateurs politiques avant les élections que les élus des villes de moins de 3 500 habitants (22 % contre 1 %).

GRAPHIQUE 9. PROPORTION DE JEUNES ÉLUS COLLABORATEURS POLITIQUES AVANT LE MANDAT MUNICIPAL SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

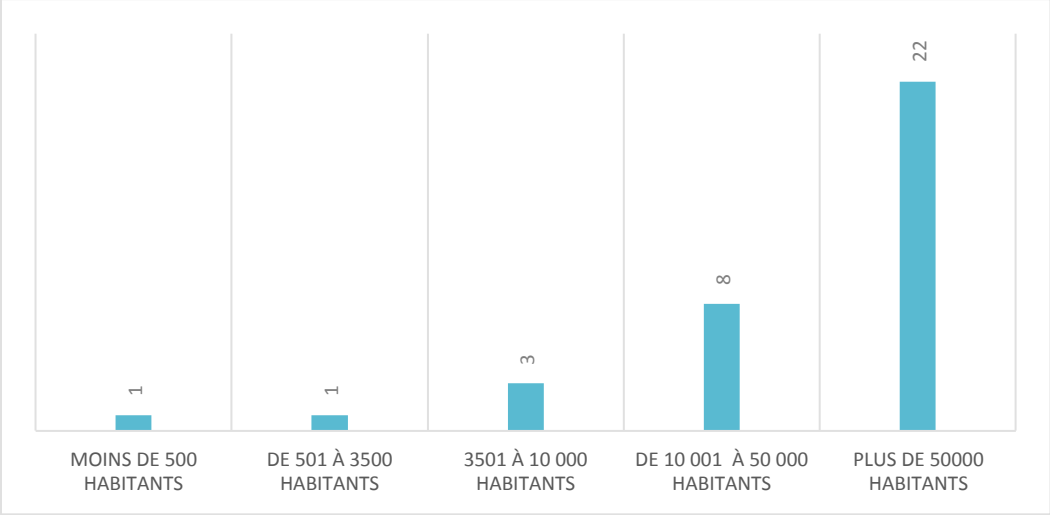

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 1 % des élus de 18-35 ans des communes de moins de 500 habitants déclarent avoir été collaborateurs politiques avant leur élection en 2014.

À ces effets de contexte s'ajoute également l'influence de la socialisation politique : les jeunes les plus dotés pendant leur enfance et adolescence en termes de politisation et d'engagement sont par la suite ceux que l'on va retrouver plus souvent à des postes de collaborateurs politiques. Ces expériences aux côtés de personnalités politiques, nous y reviendrons, constituent bien souvent un tremplin vers un mandat municipal.

GRAPHIQUE 10. ÉLUS AYANT ÉTÉ COLLABORATEURS POLITIQUES SELON LE TYPE DE SOCIALISATION POLITIQUE EN AMONT DU MANDAT

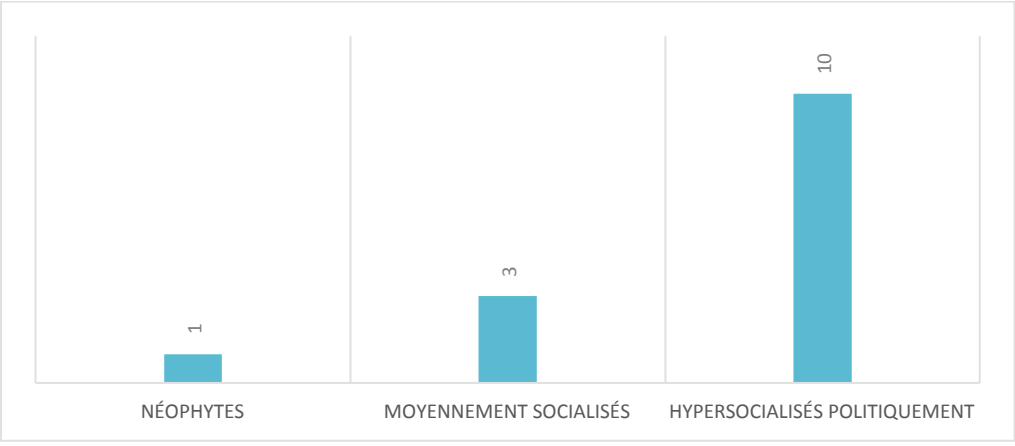

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 1 % des élus de 18-35 ans ayant bénéficié d'un faible degré de socialisation politique pendant leur enfance et adolescence (« néophytes ») ont été par la suite collaborateurs politiques.

Ces expériences professionnelles aux côtés de responsables politiques leur permettent bien souvent de constituer un capital militant et de consolider un réseau politique, lesquels faciliteront ensuite leur entrée sur la scène municipale. Le maire d'une ville de 55 000 habitants évoque à ce sujet l'importance

de son expérience comme chef de cabinet auprès d'une personnalité politique pour convaincre les membres du parti de la légitimité de sa candidature :

> « Comme je travaillais en politique, que j'étais chef de cabinet de [Nom d'une personnalité politique] qui était patron du parti, cela m'a beaucoup aidé à me crédibiliser localement, pas spécialement pour les habitants de la commune, mais pour le microcosme. Les élus se sont dit qu'il serait bien d'avoir quelqu'un capable de gagner. C'est aussi ce qui a joué. » (33 ans, IDF, 55 000 habitants.)

Pour les jeunes maires « encartés », l'entrée dans le parti arrive généralement très tôt et de manière souvent solitaire dans un contexte de forte désaffection de l'engagement partisan au sein de la jeunesse française. Si les relations amicales semblent en tout cas plus faibles dans l'entrée dans l'engagement partisan, on observe un resserrement de plus en plus fort au fur et à mesure de leur entrée dans l'âge adulte, pour ceux qui étaient engagés dans des partis jeunes, autour des liens de sociabilité vécus dans le parti, ce que d'autres travaux montrent comme ceux de Lucie Bargel dans le cadre de sa recherche sur les jeunes engagés dans les mouvements de jeunes socialistes et de jeunes populaires (2009a ; 2014). Les parents également s'effacent du paysage de l'engagement, ce qui correspond bien à la phase d'autonomisation des jeunes de la sphère familiale.

Il est à noter que pour certains maires – plus particulièrement ceux ayant été élus sur une liste marquée à gauche ou à droite – le parti n'a qu'une fonction de marquage sur l'échiquier politique lorsqu'ils se présentent lors de l'élection municipale. Les jeunes sont le plus souvent simples adhérents dans un premier temps, et participent rarement durant leur jeunesse aux réunions et aux activités de terrain, à l'image de ce maire d'une ville de 35 000 habitants de la région Île-de-France :

> « L'engagement dans le parti remonte pour moi à 2005. J'avais donc 20 ans, quand j'ai pris ma carte. Après, je l'ai prise, puis délaissée, puis reprise. J'étais plutôt adhérent, pas vraiment militant. Je partageais les idées, mais sans forcément beaucoup m'investir. » (29 ans, IDF, 35 000 habitants.)

L'engagement dans un parti, bien que se limitant dans la plupart des cas à des distributions de tracts ou de collages d'affiches, a permis à certains jeunes de notre enquête, le plus souvent situés en milieu urbain, de faire leurs premières armes dans la politique et de se constituer un réseau militant utile pour être élu. Plusieurs considèrent par ailleurs avoir davantage accru leur capital politique au sein des partis que dans leurs sections jeunes souvent considérées comme des annexes sans réelles possibilités d'ascension, comme le souligne ce maire d'une ville de 11 500 habitants de la région Normandie :

> « [...] je suis contre les mouvements jeunes. Je considère que c'est un moyen de les mettre à part. Pour moi, quand on dit qu'on est pour les jeunes en politique, la vraie logique, c'est de leur donner des responsabilités au sein du parti, et non les cantonner dans les mouvements jeunes. J'ai toujours dit aux jeunes, quand j'étais responsable : "Je vais vous aider à être sur des listes, à être élus, à prendre des responsabilités, parce que c'est de cela dont on a besoin." Les mouvements jeunes, pour moi, c'est un prétexte pour qu'ils ne prennent pas les places. C'est comme ça que je le vois. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Après les élections et l'accession au mandat de maire, deux démarches différentes vont distinguer les jeunes élus encartés des nouveaux entrants :

- Pour les premiers, dont l'orientation politique est connue des administrés, l'enjeu sera progressivement d'effacer cette appartenance partisane afin de ne pas apparaître aux yeux de la population comme un « apparatchik » éloigné des enjeux municipaux, d'autant plus dans un contexte d'image fortement dégradée des partis politiques. C'est précisément la démarche initiée par un maire alsacien, encarté et proche de personnalités influentes, qui tentera, après d'autres mandats obtenus au niveau intercommunal et départemental, de maintenir ensuite à distance ses affiliations partisanes :

> À ce moment-là, je prends un peu de recul par rapport au parti. C'est-à-dire qu'une fois que je suis conseiller départemental, je m'implique moins dans le fonctionnement du parti, car je veux casser un peu l'image d'apparatchik. J'ai 24 ans, je suis élu maire, conseiller départemental, attaché parlementaire, je n'ai jamais vraiment travaillé. C'est ce qu'on dit aujourd'hui, nous sommes la société politique, ce qui veut dire qu'on ne travaille pas. Je veux donc casser un peu l'image d'apparatchik qui peut me coller, même, si pour moi, je n'ai pas tout à fait le parcours d'un apparatchik, au contraire. Je n'ai jamais vécu du parti. Donc, plutôt travailler l'image d'homme de terrain ou de dossiers et faire avancer les choses comme ça. Mais être dans les dossiers et sur le terrain ne veut pas dire ne pas être capable de mettre la perspective dans son action. » (24 ans, Grand Est, 1800 habitants.)

■ Pour les seconds, élus maires sans soutien politique préalable, il s'agira à l'inverse de se rapprocher des réseaux politiques pour non seulement exercer une influence plus forte à d'autres échelons des collectivités, mais aussi pouvoir prétendre à d'autres mandats, lesquels peuvent très vite se trouver verrouillés sans soutien politique préalable. L'image ternie des partis politiques au sein de la population ne va pas de pair avec une perte de leur influence dans les réseaux politiques locaux. Ils restent un moyen d'accès incontournable aux exécutifs de l'intercommunalité notamment. Il y a en effet une obligation de s'affilier politiquement pour présenter sa candidature et faire campagne, ce qui freine bien souvent les carrières d'élus municipaux dans le monde rural qui souhaiteraient s'engager à d'autres échelons tout en maintenant un apolitisme, comme l'affirme le maire d'un village de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

> « Vous êtes le maire de l'ensemble de vos habitants quel que soit leur bord politique, et cette position de maire, j'aurais du mal à voir comment je pourrais être un maire encarté. Mais qui dit maire non encarté dit forcément quelqu'un de complètement grillé pour justement pouvoir postuler et prétendre à tous ces échelons supérieurs, qu'ils soient départementaux, et encore plus régionaux. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

La puissance socialisatrice de l'évènement en politique

Si les parcours politiques des jeunes maires peuvent se structurer bien en amont de l'élection au niveau des expériences militantes et politiques accumulées au cours de l'enfance et adolescence dans les environnements familiaux, scolaires et/ou amicaux, des éléments « déclencheurs » exogènes propres à certains évènements politiques, sociaux, culturels en France et plus localement, dans la municipalité de la prochaine investiture sont également susceptibles de favoriser l'entrée dans un parcours d'engagement. Ces croisements entre le contexte macrosocial, lié à certains évènements (un mouvement social, un attentat, la montée du populisme, etc.), et le cadre microsocial de l'univers intime et familial d'interprétation et de pratique favorisent l'entrée dans une trajectoire d'élu.

De nombreux jeunes maires déclarent ainsi avoir été amenés à s'engager dans l'espace politique lors d'évènements sociohistoriques. Les mouvements étudiants autour du contrat première embauche (CPE) en 2006 a notamment clivé les plus jeunes d'entre eux vers l'espace partisan de gauche ou de droite lors de leurs études supérieures, ainsi qu'en témoigne ce jeune maire d'une ville de 11 500 habitants de Normandie :

> « Je suis d'une famille assez politisée, qui avait été sur des listes municipales, mais qui n'avait jamais vraiment fait beaucoup politique, parce que c'est une famille d'artisans et qu'ils n'avaient pas le temps, etc. Mais on parlait beaucoup politique à la maison, et moi à l'IEP, petit à petit, je me suis construit un engagement politique, premièrement un peu en réaction aux blocages, au moment du CPE, car j'étais contre les blocages des facs. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Un autre jeune maire a quant à lui intégré un syndicat étudiant au moment du CPE. Par la suite, au fil de son implication syndicale, il a gravi les échelons jusqu'à en devenir président. Ce type de carrière militante rejoint l'analyse du sociologue Daniel Cefaï, (2001, p. 73), pour qui « les chocs moraux produisent une prise de conscience brutale des problèmes et conduisent à s'engager pour une cause ». Des travaux de politistes ont également montré combien un évènement sociohistorique peut produire des engagements (Ihl, 2002 ; Muxel, 2001a) parfois en rupture avec la transmission politique des parents et constituer le « symbole d'une génération » (Ihl, 2002, p. 125).

Au-delà de ces évènements médiatiques majeurs ayant eu des répercussions dans les trajectoires de vie des jeunes maires étudiés, d'autres, plus personnels, peuvent intervenir à l'échelle plus individuelle de la biographie et inciter ces jeunes maires vers la voie d'une implication dans la gestion communale. Cette dimension apparaît plus présente chez les femmes maires interviewées. L'une d'elles souligne notamment que son intérêt pour la question politique vient du fait que son père venant d'un pays européen n'avait pas le droit de voter à certains échelons territoriaux, tandis qu'une autre a vu son père démissionner d'une fonction prestigieuse refusant des avantages frauduleux qui lui avaient été proposés au cours de ses activités. Elle considère que les principes éthiques de son père ont eu une influence importante non seulement sur la carrière professionnelle de ce dernier, mais aussi plus largement sur sa famille, dans l'intérêt qu'elle porte pour la chose publique et dans la gestion communale, avec un sens aigu de l'équité et de la probité.

Ainsi, nous avons pu voir combien la socialisation primaire familiale et les espaces de socialisation secondaire construisent des dispositions à s'intéresser à la « chose publique ». L'entrée dans la politique municipale n'est jamais un acte premier, elle fait souvent suite à des engagements antérieurs (associatifs, syndicaux, militants). Toutefois, ces derniers ne suffisent bien entendu pas à expliquer l'entrée dans une carrière de maire, dans la mesure où d'autres ressources, rencontres, environnements, contextes, comme nous allons le voir dans la partie suivante, peuvent également intervenir dans la constitution d'un capital militant permettant à un jeune d'être reconnu comme éligible à la position de maire.

2. Comment ils ont approché la politique municipale jusqu'à la conquête municipale

Être approché pour devenir un probable candidat, établir des relations avec la garde rapprochée d'une personnalité politique dans la perspective de briguer un mandat, font partie des démarches qui montrent l'importance du réseau politique pour des jeunes candidats ne pouvant souvent pas se prévaloir de longues années d'expérience dans l'administration territoriale. Comme l'affirment Kerrouche et Behm, « la carrière élective commence par la possibilité d'être reconnu comme "éligible" (Abéles, 1989), c'est-à-dire être considéré comme quelqu'un disposant de ressources personnelles pouvant être converties dans l'arène politique et impliqué dans les différents réseaux sociaux territorialisés » (Kerrouche, Behm, 2013, p. 132). Des analogies avec le monde sacerdotal et artistique sont d'ailleurs souvent établies pour caractériser l'entrée d'un individu dans le monde de la politique locale. C'est tout d'abord le registre de la « vocation » qui est régulièrement mis en avant par certains enquêtés, qui soulignent avoir voulu être maires de leur ville depuis leur plus jeune âge. C'est ensuite le processus de « repérage » dont ils disent avoir bénéficié pour devenir élus, une détection et une

reconnaissance qui s'apparentent aux repérages des futurs séminaristes décrits par Charles Suaud (1975). Ces jeunes ont une notoriété locale construite au sein du monde associatif ou syndical, mais il faut également qu'il y ait une rencontre avec des passeurs de l'engagement susceptibles de leur faciliter l'entrée dans le conseil municipal ou de construire des activités permettant d'être connu et reconnu comme un candidat légitime à la fonction.

De la notoriété territoriale au repérage d'élu

- ***Des jeunes élus « du cru »***

La densité du réseau d'influence est souvent considérée comme une condition préalable indispensable pour être élu. Ce réseau n'est pas distribué aléatoirement dans la société. Il se trouve très fortement lié au « capital d'autochtonie » (Retière, 2003). La sédentarité locale, plus particulièrement en milieu rural, peut paradoxalement se muer dans certains cas en ressource sociale pour certaines catégories de jeunes (Amsellem-Mainguy, 2019, Coquard, 2019). Les entretiens réalisés auprès des maires font également ressortir l'importance qu'ils accordent à leur « ancrage local », le fait d'être « du cru », en valorisant leur appartenance à des réseaux de relations localisées. Pour devenir maire, il importe, nous y reviendrons, d'avoir du temps, de la disponibilité, un certain niveau de compétences et d'expérience, mais aussi et surtout un degré important d'appartenance territoriale, mesuré par le nombre d'années de résidence dans la commune. L'enquête statistique confirme que plus la fonction municipale est importante, plus les jeunes élus résident depuis longtemps dans la commune (au moins 15 ans) :

GRAPHIQUE 11. NOMBRE D'ANNÉES DE RÉSIDENCE DANS LA COMMUNE AVANT L'ÉLECTION SELON LA FONCTION MUNICIPALE OCCUPÉE

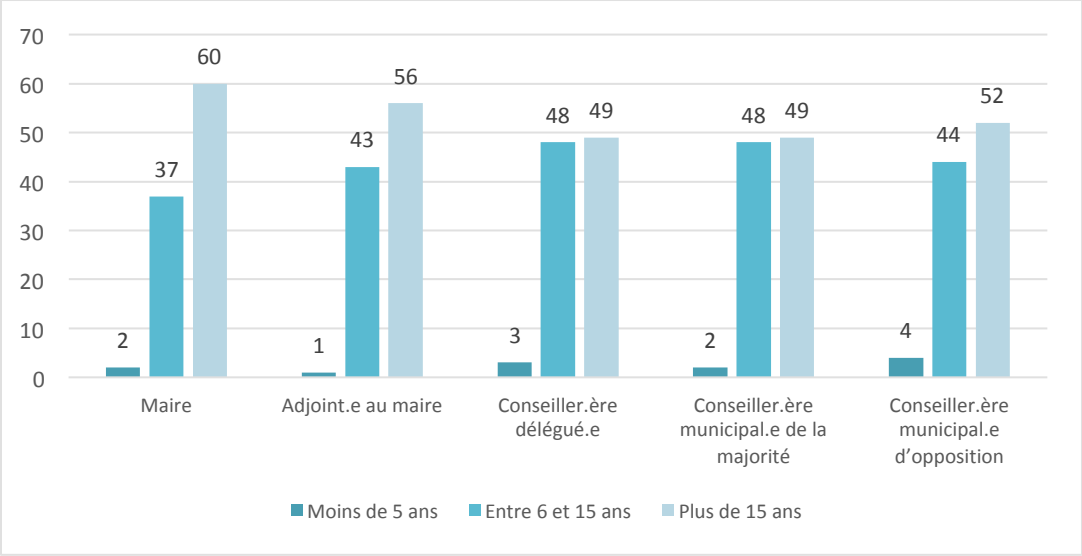

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 2 % des maires de 18-35 ans déclarent avoir résidé moins de 5 ans dans la commune avant leur élection.

Les enquêtés mettent en avant leur appartenance territoriale, le fait d'être né dans la commune où ils ont été élus ou d'y avoir vécu depuis très nombreuses années, comme en témoigne ce jeune maire :

> « D'abord, parce que je suis de Y. Je me suis toujours senti Y., même si pour mes études et dans l'engagement, j'ai été aussi amené à bouger. Je me suis toujours senti d'ici et solidaire des gens d'ici. » (25 ans, Grand Est, 6 000 habitants.)

Ce capital d'autochtonie permet non seulement de consolider une notoriété au niveau communal, mais également d'établir des relations avec des personnalités locales susceptibles d'intervenir dans le choix du candidat. L'un des maires de notre échantillon souligne à ce sujet l'importance, au moment du repérage des candidats, de l'ancrage territorial, les personnalités influentes localement prenant souvent en considération les effets potentiels de cette valeur au niveau électoral :

> « À mon retour de Grande-Bretagne en 2011, le fameux [Nom de l'élu], qui était la tête de liste d'avant, vient me voir en me disant : "Tu es quand même d'ici, tu es intéressé par la vie publique, veux-tu être notre prochaine tête de liste pour les élections municipales ?" » (30 ans, Normandie, 9500 habitants.)

Le fait de ne pas être originaire de la commune constitue pour des jeunes candidats un handicap certain. Il s'agira alors de combler ce déficit de notoriété, nettement plus handicapant encore en milieu rural, par une présence plus affirmée auprès des habitants. Cette situation a notamment été rencontrée par le maire d'un village de 800 habitants en région Occitanie, arrivé récemment dans la commune et approché par son prédécesseur deux ans avant les élections pour le remplacer :

> « Le moment de l'élection est arrivé, et il [l'ancien maire] m'a dit : "Débrouille-toi ça te servira toujours de faire campagne tout seul." Je lui ai demandé de m'emmener voir quelques familles, parce que je ne connaissais vraiment personne sur le village. Le village n'est pas très grand et forcément il y a quelques personnes que l'on connaît, mais comme je n'étais pas issu du village, vous savez que dans les petits villages, si on n'est pas natif du village on est un étranger, j'avais un peu cette appréhension. Finalement pas du tout, il m'a dit : "Fais ta campagne, s'il y a besoin je t'aiderai, mais je pense qu'il vaut mieux que tu fasses ta campagne tout seul." ». (33 ans, Occitanie, 800 habitants.)

- ***La force des réseaux associatifs et politiques dans le repérage des candidats***

L'ancienneté de la résidence dans la commune, voire le fait d'y être né, constitue souvent un élément central mis en avant dans les professions de foi lors des campagnes municipales. Des travaux scientifiques ont montré l'importance de cette ancienneté dans les chances de pouvoir briguer un mandat, du fait de la valeur importante que l'électorat lui accorde (Kerrouche, Behm, 2013). Toutefois, l'ancrage résidentiel, souvent déterminant, n'explique pas à lui seul la légitimité acquise pour devenir maire. C'est en réalité davantage les engagements associatifs et/ou militants ainsi que la formation et l'expérience préalable en politique qui confèrent une notoriété locale et une légitimité plus assurée pour devenir maire. L'ancienneté résidentielle ou le fait d'être natif du lieu s'avère en réalité souvent insuffisant, en milieu urbain ou péri-urbain (Le Goff, 2014) comme en milieu rural.

Comme nous avons pu le constater pour certains maires, l'entrée dans un parcours municipal se construit parfois directement au sein de l'univers familial avec des parents déjà engagés dans la politique municipale, qui vont transmettre le flambeau à leurs enfants appelés à poursuivre l'engagement paternel ou maternel dans la commune. Pour d'autres, c'est le fait de bénéficier d'une notoriété dans le monde associatif local qui constitue une entrée pour figurer sur une liste municipale ou à se voir proposer d'être tête de liste pour de prochaines élections municipales, ainsi que l'affirme ce maire d'une ville de 4200 habitants, président d'association culturelle : « Pour moi, c'est l'argument majeur qui a fait qu'on est venu me chercher. » (32 ans, Bretagne, 4000 habitants.) Il en va de même pour cette femme maire :

> « J'avais été contactée par l'ancien maire pour intégrer le conseil municipal en tant que conseillère municipale, en 2008, car j'étais déjà active dans la commune, à travers l'association de parents d'élèves, donc dans la vie associative. C'est comme cela qu'il m'avait repérée. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

À la fin de son premier mandat d'élu, il lui est proposé d'être tête de liste en 2014. Elle avait déjà été placée préalablement comme deuxième adjointe en 2011 à la suite du décès de l'élu à cette fonction.

Pour certains d'entre eux, ce repérage préalable s'élabore moins dans le monde associatif que dans le secteur professionnel. Souvent agents de la ville ou collaborateurs politiques, ils sont amenés à fréquenter un élu qui les incite à s'engager dans la voie municipale :

> « Au départ, je n'avais pas d'aspiration forte à être maire de L. J'avais une situation professionnelle où j'étais directeur des sports et des manifestations pour un site dans la ville d'à côté, et le maire de l'époque, voyant le travail effectué au sein de cette direction, m'a demandé si je voulais être candidat. Je lui ai souvent répondu non. Je ne dis pas qu'il m'a un peu forcé, mais il m'a fortement contraint d'y aller. Donc, bon an mal an, je lui ai dit que j'acceptais cette haute mission qu'il me donnait. » (34 ans, Île-de-France, 44 000 habitants.)

L'investissement associatif, professionnel ou politique dans la commune s'avère crucial tant le critère de notoriété dans le cadre d'une élection municipale s'avère déterminant pour ces jeunes candidats. Comme le constate Christian le Bart, « les associations précipitent l'intégration locale : elles nourrissent des réseaux localisés qui favorisent la notoriété, elles finissent tôt ou tard par construire une relation avec les instances municipales » (2003, p. 201). Des maires qui n'avaient été ni conseillers municipaux ni engagés de façon importante dans le tissu associatif du village ou de la ville avant d'être élus ont dans certains cas été amenés à construire eux-mêmes cette notoriété locale, en créant des associations quelques années avant la campagne municipale, comme l'exprime ce jeune maire, vivant dans sa commune depuis tout petit, engagé dès l'âge de 16 ans à l'UMP et qui a fondé une association à caractère politique dans sa ville, trois ans avant le scrutin:

> « J'ai créé une association en 2012, je crois, ou 2011, qui s'appelait "[Nom de la commune] ensemble", dont je suis devenu le président. J'ai créé un noyau de militants qui voulaient aussi le changement. Ça m'a permis aussi de détecter ensuite de futurs colistiers. Tous les ans, j'imprimais 10 000 cartes de vœux avec ma tête. Personne ne me connaissait. Je n'étais même pas conseiller municipal. J'étais président d'une association. Il y avait ma tête. C'était une association citoyenne, pas politisée. C'était pour me faire connaître. À partir de 2013, j'ai commencé à coller des affiches en souhaitant la bonne année à tout le monde. Ils ne savaient pas qui j'étais non plus. Quand vous n'êtes pas élu, que vous n'êtes pas connu, il faut faire une campagne de notoriété. Vous avez deux types de campagnes : une campagne d'image et une campagne de notoriété. La notoriété, quand vous n'êtes pas connu et image pour améliorer votre image quand elle est déficitaire sur certains points ou pour continuer à avoir l'image que vous voulez avoir en faisant des campagnes. Donc il y avait ça. » (32 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

- ***Être sollicité ou prendre les devants***

Comme d'autres travaux l'ont éclairé dans le cadre de trajectoires d'élus municipaux ou de parlementaires (Tab, 2014 ; Latté, 2002 ; Dogan 1967), la constitution dans la durée d'un réseau social et politique, non seulement au sein du parti, mais aussi en dehors de celui-ci, s'avère souvent déterminante pour pouvoir accéder à l'espace municipal. À la question de savoir si les jeunes élus municipaux de notre enquête, toutes fonctions confondues, ont été sollicités par le biais de ce réseau préalable ou ont fait eux-mêmes la démarche de se présenter, il ressort que c'est en effet d'abord le fait d'être repéré, approché, puis sollicité qui prime dans l'accession au mandat municipal : 76 % des jeunes élus déclarent en effet avoir été sollicités contre 24 % qui affirment avoir entamé d'abord une démarche personnelle.

Mais d'importantes variations sont observables. En premier lieu, l'enquête statistique fait apparaître que, selon la fonction municipale occupée, les réponses à cette question peuvent fortement varier : plus la fonction municipale est importante, plus les jeunes élus déclarent que ce choix est l'aboutissement d'une démarche personnelle : c'est le cas de 67 % des jeunes maires de notre enquête, 31 % des adjoints au maire, 23 % des conseillers délégués, 21 % des conseillers municipaux de la majorité et 36 % des conseillers municipaux d'opposition (ces derniers figurant, rappelons-le, en tête de liste sont de ce fait plus fréquemment amenés à entreprendre eux-mêmes cette démarche).

GRAPHIQUE 12. DÉMARCHE PERSONNELLE OU SOLLICITATION SELON LA FONCTION MUNICIPALE OCCUPÉE

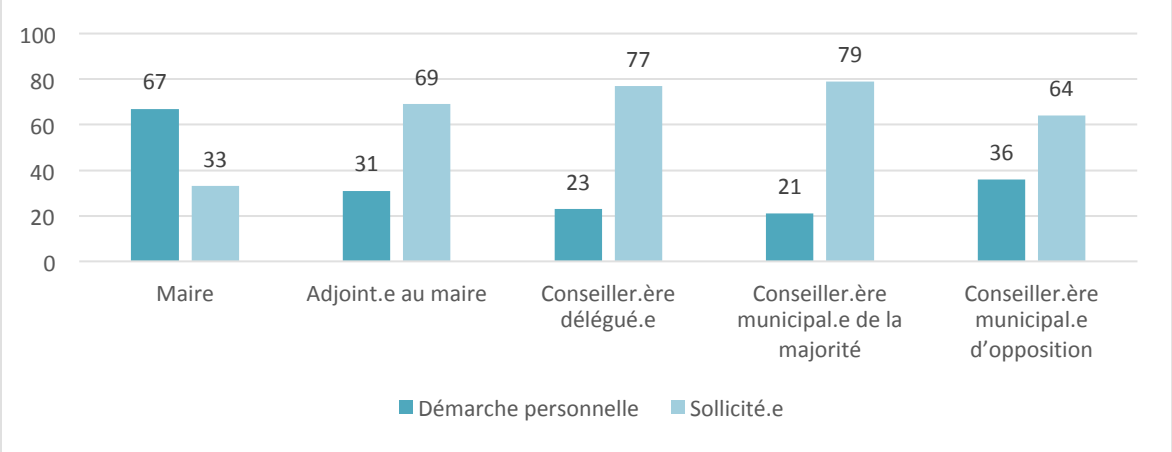

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 67 % des maires de 18-35 ans déclarent avoir été élus à la suite d'une démarche personnelle.

D'un point de vue territorial, nous observons peu de variations selon la taille de la commune. Les jeunes élus des villes de plus de 10 000 habitants sont aussi nombreux que ceux des villages de moins de 500 habitants à déclarer avoir été sollicités (68 % contre 66 %).

Du point de vue du sexe en revanche, nous constatons que les jeunes hommes de notre enquête déclarent plus fréquemment que les jeunes femmes avoir eux-mêmes entrepris cette démarche élective. Conséquence de la loi sur la parité obligeant à constituer des listes composées d'autant de femmes que d'hommes et/ou reflet d'un rapport genré au pouvoir qui pousse les hommes à franchir plus fréquemment le pas pour être tête de liste lors des élections, l'écart apparaît en tous cas conséquent. Il traduit un sentiment de légitimité plus affirmé chez les jeunes hommes dans l'accès à la fonction municipale, sujet que nous aborderons plus spécifiquement dans la partie relative à l'exercice de la fonction.

GRAPHIQUE 13. SOLLICITATION OU DÉMARCHE PERSONNELLE SELON LE SEXE DES JEUNES ÉLUS DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL

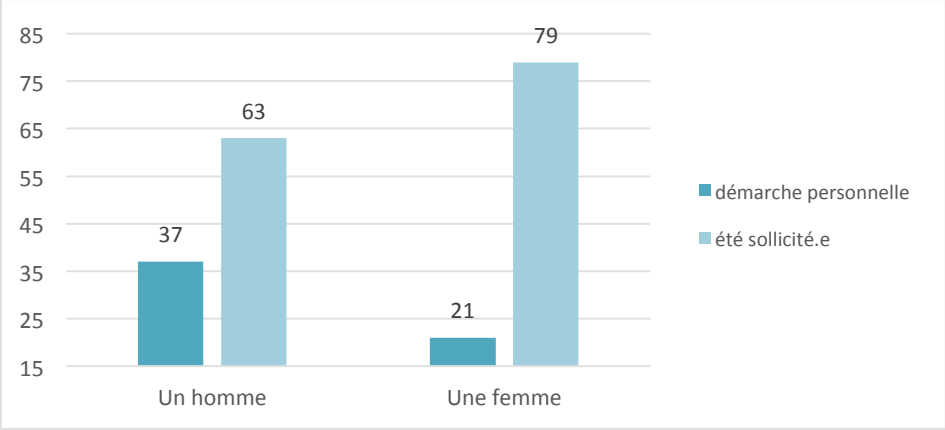

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 37 % des hommes élus de 18-35 ans exerçant dans un exécutif déclarent avoir été élus à la suite d'une démarche personnelle.

Bien que ces jeunes élus soient fréquemment sollicités pour se porter candidats à l'élection municipale, il leur apparaît néanmoins essentiel pour de poursuivre ensuite un important « travail réputationnel » qui repose, si l'on suit l'analyse du sociologue Pierre-Marie Chauvin (2012) s'appuyant sur les travaux de Pascal Ragouet à propos des réputations scientifiques, sur une diversification des sources de crédit (2013). Cette constitution de réseau est, selon Mévellec et Tremblay (2016), davantage l'apanage des hommes. L'enquête qualitative confirme que les hommes bénéficient en effet plus souvent de l'appui d'une personnalité influente durant la construction de leur parcours. Ce « capital homosocial » (Bjanegard, 2013), sans intervenir nécessairement dans le choix de se porter candidat, constituera néanmoins une ressource essentielle au cours de l'investiture et de la campagne, et plus généralement dans l'élaboration d'une carrière politique.

Pour trouver sa place dans l'espace municipal, il convient, pour une large majorité d'hommes et de femmes interviewés, de bénéficier de l'appui de personnes clés, généralement déjà engagées dans l'espace municipal, qui les autorisent à s'investir dans ces mandats. Cet « adoubement » peut même survenir très tôt, comme en témoigne le parcours d'un maire, né en 1979, qui a participé à un conseil municipal d'enfants, cette première expérience favorisant une rencontre avec le maire, dont il deviendra plusieurs années plus tard le successeur :

> « Et d'ailleurs, il m'avait dit, à la fin du mandat – parce que je m'étais beaucoup investi là-dedans, ça m'avait plu, j'étais très assidu, je proposais des choses – quand j'avais donc douze ans, il m'avait dit : "Toi, ça a l'air de t'intéresser, reviens me voir dans quelques années." » (35 ans en 2014, mais 29 ans à son premier mandat en 2008, IDF, 7 000 habitants.)

Cet enquêté, engagé très jeune dans un parti politique, chargé de communication ensuite pour une mairie puis chef de cabinet d'un maire, s'installe dans sa commune de naissance au moment d'avoir des enfants. Le maire qu'il a connu dans le conseil municipal d'enfants, exerçant toujours ses fonctions 17 ans plus tard, lui demande alors en 2006 de se présenter pour le remplacer au cours des municipales 2008, qu'il gagnera avant une nouvelle réélection en 2014.

Si quelques maires ont été appelés parce que leurs parents l'avaient eux-mêmes été quelques années plus tôt, le passage de témoin s'établit en réalité plus fréquemment par cooptation que par « hérédité » (Patriat, Parodi, 1992). Que ce soit dans l'environnement urbain ou rural, l'ancrage résidentiel, bien que déterminant comme nous avons pu le voir, ne suffit plus. Les diplômes et les professions très en lien avec le champ du politique ou de l'administration territoriale deviennent de plus en plus incontournables dans le recrutement de jeunes maires interviewés, dessinant ainsi un profil d'experts qui vient s'ajouter au critère de l'ancrage local. La complexification croissante de la politique municipale, et ce même en milieu rural, avec une technicisation croissante des dossiers en particulier au conseil communautaire amène à privilégier des candidatures d'élus capacitaires et gestionnaires (Marmont, 2010). Dans le cadre de notre recherche, cette augmentation des compétences politiques et de profils experts est même demandée à ceux vivant depuis de nombreuses années dans la commune, à l'image de ce maire élu de la ville où il est arrivé en bas-âge, qui souligne l'importance d'un haut niveau d'expertise pour inciter des personnalités à solliciter des jeunes candidats :

> « Donc oui, probablement le fait d'être jeune a été un bonus, mais je pense qu'on ne serait pas venu me chercher, surtout pour être tête de liste, si je n'avais été que jeune, sans mon expérience associative et professionnelle. » (32 ans, Bretagne, 4 000 habitants.)

Comme l'affirme également Sébastien Vignon qui observe les mutations du rôle de maire dans les petites communes, « à l'"*éthos* du dévouement" se substitue progressivement un "ethos de la compétence" » (2011, p. 141). La détention de savoir-faire gestionnaires devient incontournable pour s'imposer dans un contexte de recomposition des territoires et de multiplication des niveaux de gouvernement local (intercommunalités, pays).

Des études et des professions en proximité avec la vie politique

Les jeunes élus de notre enquête, plus particulièrement ceux ayant atteint l'exécutif, ont un niveau de diplôme élevé en lien avec la fonction communale qu'ils vont occuper. La complexification de plus en plus grande des procédures, de l'intercommunalité tend à réduire le recrutement de ceux qui ont peu d'études. Certes, il y a un allongement du temps des études pour l'ensemble des jeunes français, mais nous sommes majoritairement dans le cadre de notre enquête en présence de diplômés de niveau master et dans des disciplines très orientées vers le politique. Les jeunes élus apparaissent de ce point de vue nettement plus diplômés que l'ensemble des jeunes Français : 72 % des jeunes élus ont un diplôme de niveau bac + 2 ou plus, contre 43 % pour l'ensemble des jeunes Français sortis de formation initiale en 2010, 2011 et 2012 (INSEE, Enquête emploi).

GRAPHIQUE 14. NIVEAU DE DIPLÔME DES JEUNES ÉLUS MUNICIPAUX

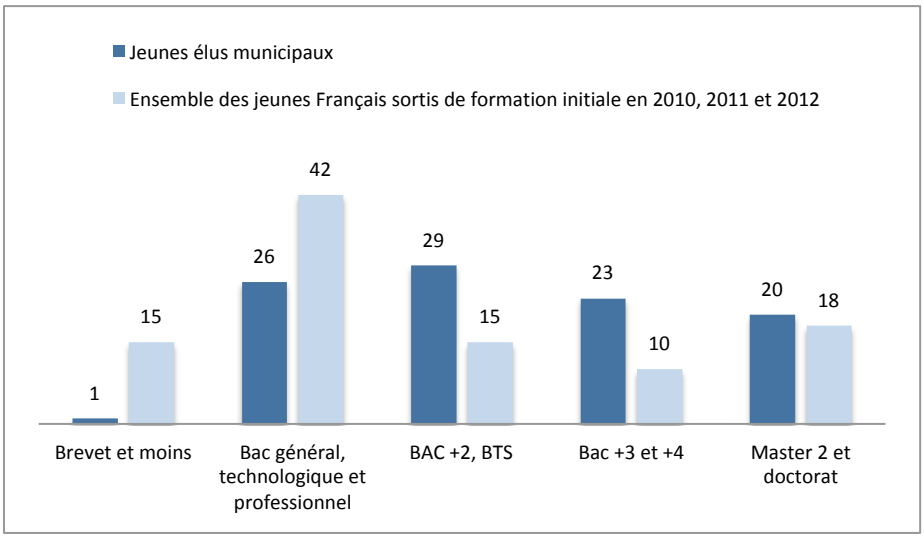

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019) ; INSEE, *Enquête emploi*, traitements MENESR-DEPP
Champ : jeunes sortis de formation initiale en 2010, 2011 et 2012.
Lecture : 1 % des élus de 18-35 ans ont un diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges.

La catégorie des jeunes élus municipaux s'avère en réalité extrêmement diversifiée du point de vue du niveau d'étude. Si de façon attendue, l'ensemble des jeunes élus apparaissent plus diplômés que l'ensemble des Français du même âge, d'importantes variations sont toutefois observables selon le type de fonction occupée. Un diplôme de niveau bac + 5 est le plus fréquent chez un jeune maire (35 % d'entre eux), alors que chez un conseiller municipal de la majorité, ce sera un diplôme de niveau bac + 2 (31 %).

GRAPHIQUE 15. NIVEAU DE DIPLÔME SELON LA FONCTION MUNICIPALE OCCUPÉE

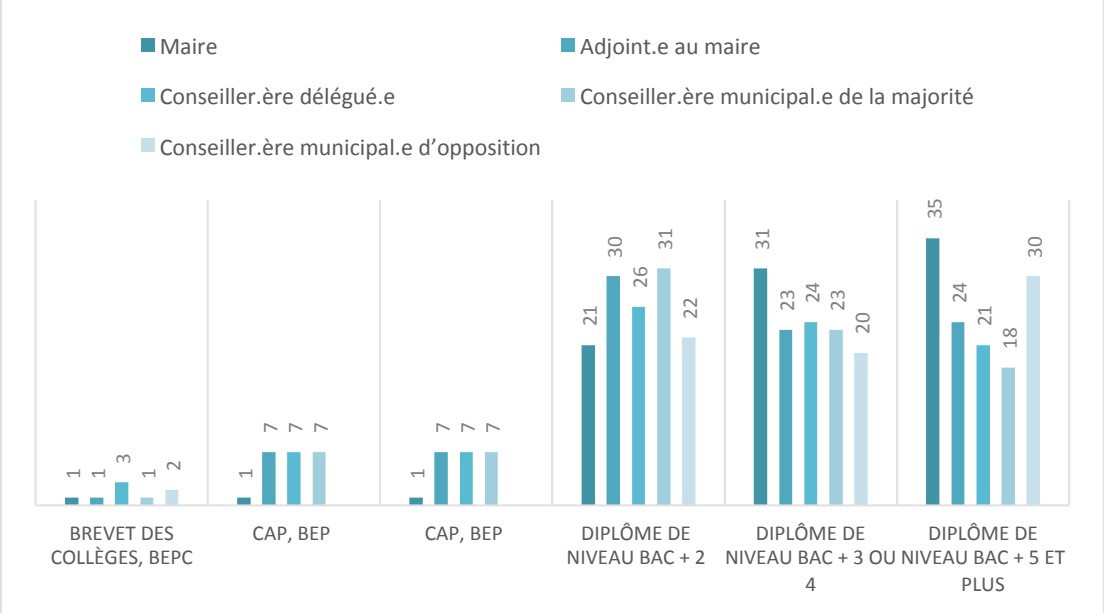

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 1 % des maires de 18-35 ans ont un diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges.

Notre étude présente également une population de jeunes élus municipaux nettement plus avantagée d'un point de vue professionnel que les plus âgés. À titre d'exemple, 26 % des jeunes élus de cette enquête appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures contre seulement 16 % pour l'ensemble des élus municipaux, toutes classes d'âge confondues (source : ministère de l'intérieur). Ils ne sont en revanche que 3 % d'ouvriers dans notre enquête contre 10 % pour l'ensemble des élus et 19 % pour l'ensemble des Français.

GRAPHIQUE 16. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES JEUNES ÉLUS MUNICIPAUX

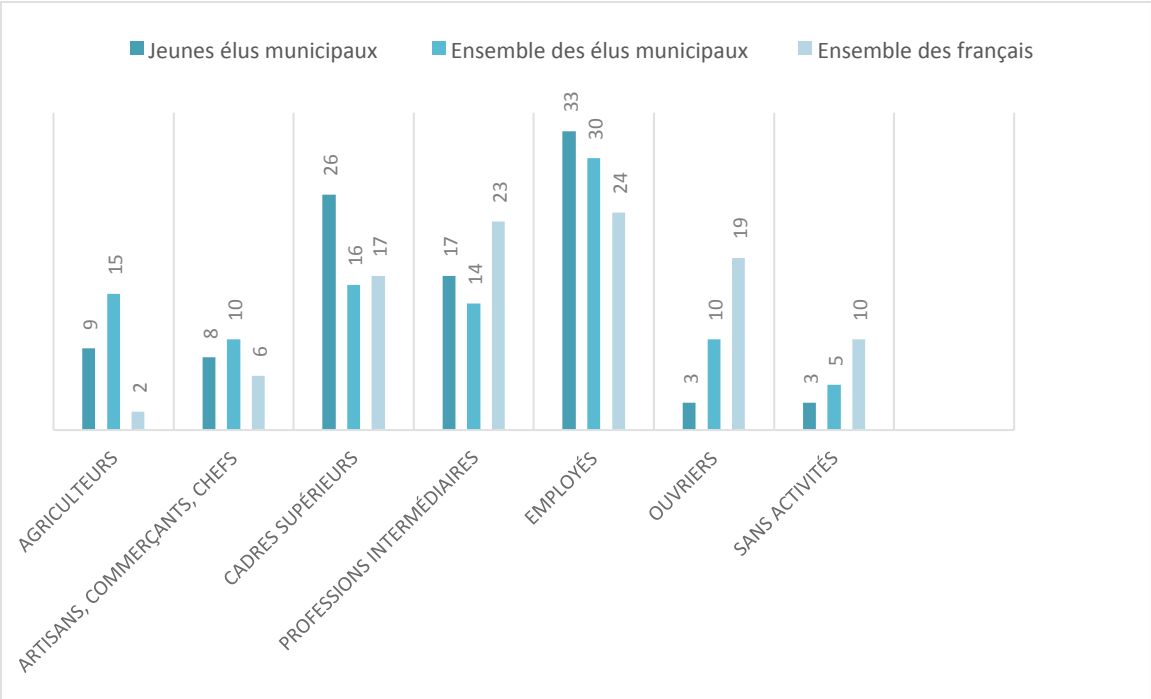

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019) ; Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques ;

INSEE, Enquête emploi 2018

Lecture : 9 % des jeunes élus municipaux appartiennent à la catégorie des agriculteurs.

Les conditions d'accès à la municipalité sont nettement plus drastiques pour les jeunes élus que pour les élus d'âge plus avancé. Il importe en effet pour eux de combler leur déficit de notoriété locale ou d'expérience municipale par des capitaux scolaires et professionnels plus conséquents, qui tendent à accroître les inégalités d'accès au mandat. Il en résulte une logique de sur-sélection : par rapport aux autres élus d'âge plus avancé, il est demandé aux jeunes candidats de fournir davantage de preuves de leur niveau de compétence par un diplôme ou une profession directement en adéquation avec l'administration territoriale. Ainsi, un jeune maire (né en 1980), fonctionnaire, diplômé d'une licence d'administration publique et maire d'une commune de 600 habitants, rappelle combien son diplôme a été central pour obtenir la confiance des autres élus et des administrés, dans un contexte marqué par une technicité accrue de la gestion municipale :

> « Quand on voit la complexité des choses aujourd'hui, comme je l'ai moi-même constaté en un peu plus de onze ans, on ne peut rien faire sans connaissance en droit public, en finances publiques, en un minimum d'urbanisme, tout cet aspect régalien [...]. C'était mon engagement citoyen qui m'a emmené vers la mairie. Par contre, quand il a fallu prendre la décision, que sur les 15 autour de table, certains demandaient qui

> allait prendre la tête, qui en avait les capacités, même si je n'avais que 27 ans, ce cursus scolaire est venu un peu asseoir ma stature, éviter certaines craintes, et m'a permis de faire valoir ce savoir avant de faire valoir l'expérience. J'ai donc été élu maire en 2008. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

Cette formation élevée et dans des voies adaptées à la fonction de maire est récurrente chez les jeunes maires de milieu urbain, en particulier chez ceux qui ont amorcé une carrière politique très jeunes et qui ont bénéficié d'une socialisation politique préalable au sein de l'univers familial ou scolaire. Il est en effet possible d'observer que plus la taille de la ville augmente, plus les jeunes élus hypersocialisés politiquement au cours de leur enfance et adolescence sont surreprésentés au sein de notre échantillon : les villes de plus de moins de 500 habitants sont principalement dirigées au niveau de l'exécutif par des jeunes élus néophytes ou moyennement socialisés politiquement. À l'inverse, les villes de 3 500 à 10 000 habitants et celles de plus de 10 000 habitants sont plus souvent dirigées par des jeunes élus hypersocialisés politiquement.

GRAPHIQUE 17. TYPE DE SOCIALISATION POLITIQUE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

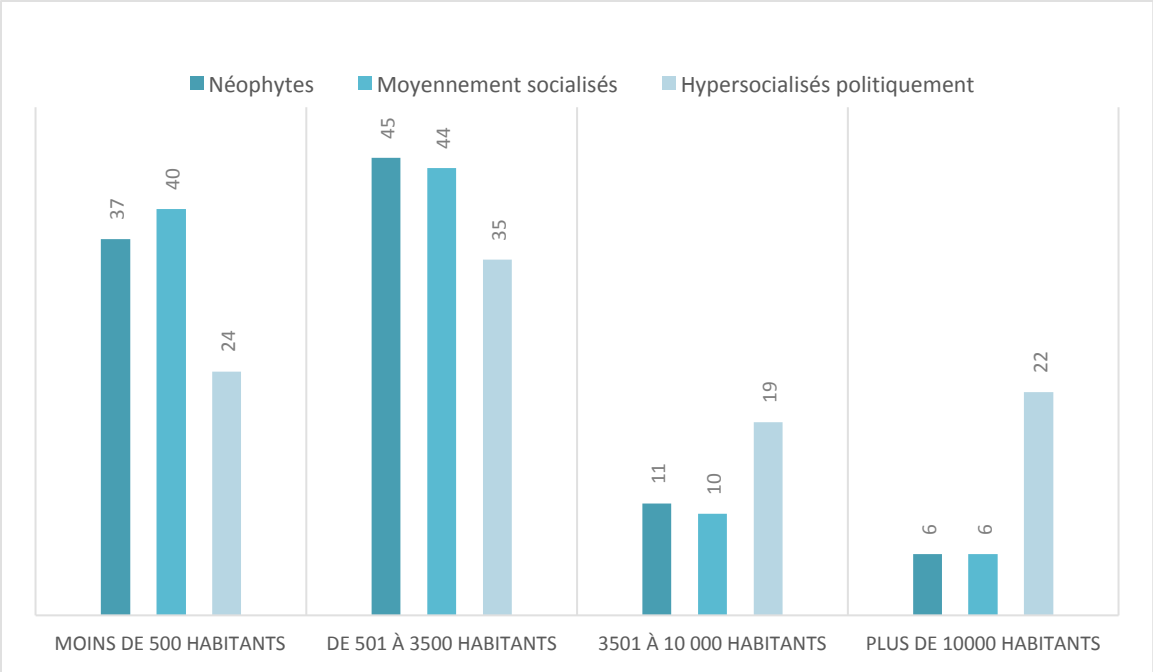

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 37 % des jeunes élus ayant reçu un faible degré de socialisation politique pendant leur enfance et adolescence (néophytes) exercent leur fonction dans des communes de moins de 500 habitants.

Le matériau qualitatif recueilli auprès des maires nous permet également de constater qu'en milieu urbain, les jeunes élus hypersocialisés politiquement sont plus souvent enclins à choisir des études en lien avec l'espace public et à réaliser par la suite des stages ou des premiers emplois dans des cabinets de maire ou de député. L'on sait aussi que de plus en plus de masters préparent désormais aux « métiers du politique » comme on peut notamment l'observer sur différentes plaquettes d'information faisant la promotion de ces diplômes. La professionnalisation du politique se joue jusque dans les études choisies. Science-Po Paris, institut d'études politiques (IEP) de province, droit, communication politique, histoire, management des activités sportives, université en sciences politiques, master en communication publique, en « expertise de l'action publique territoriale », etc.

sont les filières d'études majoritairement mentionnées par les jeunes maires enquêtés. Ces études sont des tremplins pour accéder à la fonction de maire et apparaissent également – nous le verrons plus loin – comme des facilitateurs lors de l'entrée dans le mandat. Le jeune maire d'une ville de 11 500 habitants située en région Normandie, souligne ainsi l'importance de ce diplôme pour une bonne maîtrise des dossiers :

> «Je suis diplômé en finances locales. Donc ça, par contre, ça me sert, parce que les services ne peuvent pas me la faire. Ils ne peuvent pas me piéger. Enfin, pas "me piéger", mais me la mettre un peu à l'envers sur certains trucs. Donc ça, ce qui m'aide, c'est que vraiment, je comprends quand on parle de finances locales. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Les moins diplômés sont généralement amenés à exercer leur fonction en milieu rural. Mais bien qu'issus de filières courtes, ils ont toutefois souvent emprunté des voies déjà sélectives au cours de leur formation. Un des maires a obtenu un CAP et un BEP en mécanique automobile, mais professionnellement, il a réussi un concours très sélectif, celui de pompiers de Paris. Les agriculteurs interviewés ont majoritairement un BTS et font donc partie des 30 % de moins de 40 ans qui font des études supérieures, toutes exploitations confondues (Agreste, 2012). Nous sommes donc en présence d'une élite scolaire dans la frange des agriculteurs ou des ouvriers[8].

En comparaison avec les hommes, les femmes maires de notre enquête qualitative ont plus fréquemment été inscrites dans des filières éloignées avec la fonction municipale et l'administration territoriale. Seules celles qui avaient réalisé préalablement des études en lien avec le politique ont par la suite engagé un début de carrière professionnelle dans la politique, en tant que cheffe de cabinet d'un maire pour l'une et d'attachée parlementaire au niveau européen pour l'autre. Ainsi, une jeune maire née en 1986 revient sur l'origine de son appétence pour la politique et son souhait d'être collaboratrice politique d'un député européen :

> « La deuxième chose qui m'a poussée, c'est que j'ai fait des études de droit et j'étais absolument passionnée par mes études de droit constitutionnel. Je ne voyais pas trop à quoi cela pouvait mener, parce que je ne me voyais pas du tout faire une carrière dans la recherche, et par la recherche, le droit constitutionnel, c'est un droit qui s'applique un peu plus facilement aujourd'hui, mais c'est compliqué quand même. » (28 ans en 2014, région Centre-Val de Loire, 7 500 habitants.)

Également la jeune maire d'une ville de 19 000 habitants, née en 1979, témoigne au cours de l'entretien de sa facilité à entrer dans un mandat de maire-adjointe puis de maire, au regard de ses études :

> « J'ai tout de suite été adjointe, de par mon expérience et mon expertise, à la fois de par mes études et les quelques années qui m'avaient conduit à progresser très vite. Cela a donc paru naturel à tout le monde que je sois maire adjointe. J'étais maire adjointe en charge de l'urbanisme, du développement durable et du développement des quartiers. J'ai toujours été sensible à ces enjeux. Mais il est vrai qu'un DESS en économie de l'aménagement aide à comprendre. J'avais fait du droit public également, j'ai obtenu une maîtrise de droit public entre les deux. De même ai-je étudié le droit de l'urbanisme. » (35 ans en 2014, région Île-de-France, 19 000 habitants.)

Les autres jeunes femmes maires de notre enquête qualitative sont diplômées de masters de lettres classiques, de licences en chimie, d'études d'arts appliqués, d'anglais. Ces filières d'études, dans

[8] Une maire d'une commune de la région Pays de la Loire de 650 habitants souligne par ailleurs, que l'intercommunalité, avec des regroupements de communes de plus en plus grosses, tendra dans les années futures à exclure des mandats le milieu populaire. Dans sa commune, le maçon comme la cuisinière a toute sa place dans le conseil municipal : « Je l'ai dit d'ailleurs, et c'est la raison pour laquelle je ne suis absolument pas favorable aux grosses communes, car on passe sur des budgets plus gros, plus lourds, dans des assemblées de 70 personnes, où l'ouvrier de A. [Nom de la commune] n'osera pas prendre la parole. »

lesquelles on retrouve des effectifs nettement plus importants de femmes, sont beaucoup moins en lien avec le politique. Des travaux ont en effet déjà révélé combien le choix dans l'enseignement supérieur est sexué, les filles se dirigeant plus souvent vers des études longues à l'université alors que les garçons choisissent plutôt une filière sélective (Rossi-Neves, Rousset, 2010). Par ailleurs, bien que majoritaires à l'université dans la filière de droit et science politique, les filles voient dans ces orientations moins souvent des sas d'entrée dans la politique que les hommes, plus nombreux que les femmes à y entrer par cette voie. Ces choix de filière scolaire et d'orientation professionnelle dévoilent une certaine autocensure des femmes dans l'accès à des fonctions en lien avec l'espace public, restant souvent assignées au *care* et aux fonctions en lien avec la sphère privée.

Bien que surdiplômés par rapport aux autres catégories d'âge, certains jeunes élus ont parfois rencontré au cours de leur parcours des situations d'échec. Se pose alors la question de la relation éventuelle avec les analyses déjà produites par Sébastien Michon (2009) à propos des collaborateurs politiques, dont certains chercheraient à compenser par cette voie professionnelle une trajectoire scolaire en demi-teinte. Plusieurs jeunes hommes maires de notre enquête ont été collaborateurs d'élus précocement et ont commencé leur carrière par ce type d'activité. Ils se sont arrêtés dans leurs études au niveau de la licence ou du master 1. Pour autant, leur choix de débuter leur vie active comme professionnels du politique est-il lié au fait qu'ils étaient en difficulté scolaire ? Ou bien leur militantisme à l'université a-t-il pris une place si importante qu'ils ont éprouvé des difficultés à le concilier avec leurs études ? Un jeune maire d'une commune de 6000 habitants de la région Grand Est, âgé de 25 ans, avance cette difficulté pour expliquer l'interruption de ses études en cours de master 1 : « Oui, parfois je n'allais pas à la fac tout le temps. Je ne suis pas passionné par les études. Et je milite beaucoup. » Ces enjeux de scolarité pendant le militantisme sont récurrents dans certains entretiens. Ainsi, ce jeune maire de la région Normandie) qui était professeur d'histoire avant son mandat de maire :

> « Donc, le deuxième mandat de Jacques Chirac est un mandat où je suis à la fois jeune militant, mais je regarde cela avec beaucoup de distance. Pourquoi suis-je très attentif à un investissement au-delà ? C'est que j'ai à la fois des amis qui se destinent au sein du parti (qui ont loupé toutes leurs études, parce qu'ils étaient tellement militants qu'ils ont loupé leurs études) et que j'ai eu la chance de tomber dans une discussion avec un député du coin [Nom de l'élu], […], qui me dit : "Avant de t'engager comme militant plus loin et de te faire élire, aie la certitude d'avoir fini tes études et d'avoir un métier." » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

Pour ceux engagés très tôt comme collaborateur d'élus avec un niveau d'étude plus faible que les autres enquêtés, le capital militant représente un complément, voire un substitut de capital scolaire, comme a pu le montrer Sébastien Michon (2009), même si deux femmes maires de notre enquête qui ont connu une trajectoire de collaboratrice d'élus avant de s'engager dans le mandat municipal sont diplômées d'un master 2.

La vie professionnelle des jeunes maires interviewés est également marquée par leur insertion dans le domaine public et politique, en occupant généralement un poste dans la fonction publique territoriale, le monde associatif, ou encore le secteur des professions libérales (comme avocat par exemple) leur donnant une certaine latitude en termes d'horaires pour gérer les deux fonctions. Certains sont également enseignants en collège ou en lycée, ce qui permet pendant un certain temps d'allier les deux fonctions ou de se mettre en disponibilité. Quand ces jeunes décident de s'engager en vue de se faire élire maire, ils ont pour leur grande majorité d'entre eux déjà démarré une vie professionnelle dans un emploi qui est souvent en lien avec la fonction communale, facilitant ainsi leur entrée dans la fonction. Il y a également ceux qui vivent de la politique, en début d'activité professionnelle : 10 jeunes

maires sur les 36 rencontrés au cours de l'enquête qualitative ont connu un parcours professionnel de chef de cabinet, dès leur début d'entrée dans la vie active. L'enquête statistique montre que 11 % des maires ayant répondu à l'enquête en ligne ont également réalisé une activité de collaborateur politique avant leur élection, nettement plus que les adjoints (3 %), les conseillers délégués (2 %), ou les conseillers municipaux de la majorité (1 %). Le chiffre remonte toutefois pour les conseillers municipaux de l'opposition (5 %) qui ont obtenu leur siège en étant tête de liste et dont le profil se rapproche, de ce fait, de celui des maires.

GRAPHIQUE 18. JEUNES ÉLUS COLLABORATEURS POLITIQUES AVANT L'ÉLECTION SELON LA FONCTION OCCUPÉE

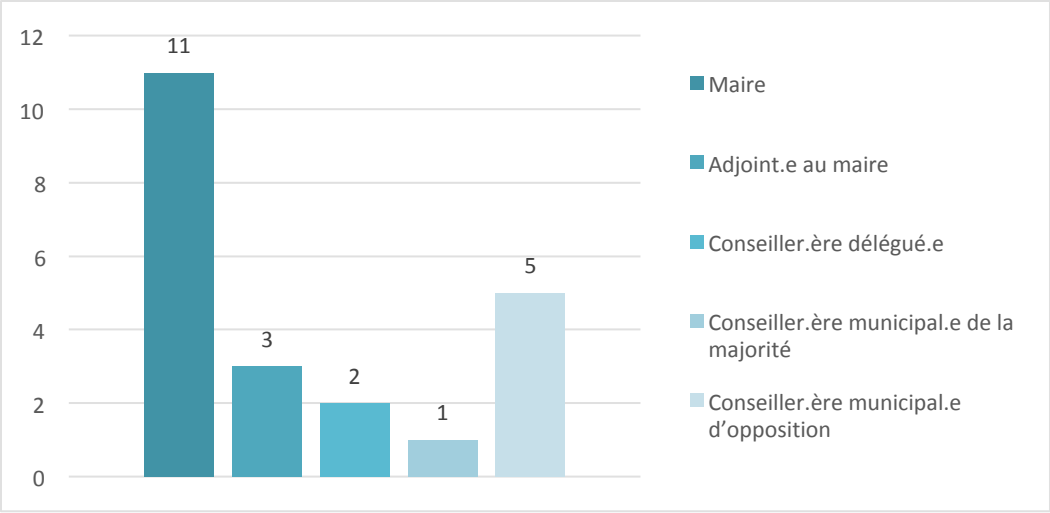

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 11 % des maires de 18-35 ans déclarent avoir été collaborateurs politiques avant leur élection en 2014.

Les jeunes maires ayant eu une expérience préalable de collaborateur politique sont ceux qui, avec les anciens conseillers municipaux, se sont frottés le plus directement à la gestion d'une commune, comme l'illustre ce jeune maire d'une ville de 42 000 habitants, collaborateur politique du précédent maire :

> « Je me suis nourri aussi, sur les deux ou trois ans où j'ai été chef de cabinet du précédent maire. En étant en interne au cabinet et en contact de l'administration, j'ai pu mesurer en deux ans et demi, des choses qui n'étaient peut-être pas suffisantes en termes d'organisation de travail ou pour faire comprendre aux habitants pourquoi les choses étaient faites comme ça et comme ci, et pas comme eux trouvaient normal qu'elles soient faites. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42 000 habitants.)

Ce tableau général donne l'image de jeune maire ayant suivi un parcours scolaire ou professionnel directement en lien avec le secteur de la politique et de l'administration. Signalons alors que certains parcours de maires s'en écartent parfois, comme certains enquêtés ayant été directeurs d'école ou pompiers. Pour autant, ces fonctions leur enjoignent malgré tout d'entretenir des contacts réguliers avec la commune. Un directeur d'école est souvent en lien avec le maire ou l'élu éducation. Pour ce qui est de la fonction de pompier, on peut analyser les liens de ce type d'activité avec le politique en mobilisant les travaux de Yassin Boughaba, pour qui le volontariat pompier peut être vu « comme un engagement civique qui peut produire et/ou entretenir le sentiment d'être concerné par la vie politique, du fait de sa proximité aux sociabilités municipales » (2016, p. 117). Dans le cas de notre maire

ancien pompier, même si c'était à ce moment-là non bénévole, le fait de servir les autres constitue une ressemblance importante avec son mandat de maire aujourd'hui.

Reste en tout cas que, du point de vue des professions, les jeunes maires interviewés sont à l'image des transformations des profils sociologiques des élus en France. La majorité d'entre eux occupent des positions de cadres ou exercent des professions libérales prestigieuses, en particulier dans les communes les plus importantes, ce qui renvoie aux constats déjà réalisés par Michel Koebel (2012, 2014) à partir de statistiques sur les conseillers municipaux et les maires.

Un apprentissage en gestion directe : le temps de conseillers municipaux et d'adjoints

Au-delà des compétences professionnelles préalables dans le secteur de l'administration ou de la politique, l'expérience la plus centrale dans le discours de nos enquêtés reste malgré tout le mandat de conseiller municipal qui constitue un rite d'initiation souvent incontournable, bien que non systématique, pour prétendre à la fonction de maire. Parmi les jeunes maires interrogés dans le cadre de notre enquête en ligne, 65 % ont effectivement exercé un précédent mandat de conseiller municipal, de conseiller délégué ou d'adjoint au maire avant leur élection. Cette première expérience leur permet généralement d'apprendre les rouages politiques et administratifs d'une municipalité et d'obtenir l'adoubement souvent indispensable de la part de personnalités politiques locales ou du maire sortant. Ainsi, une jeune maire d'une ville de 20 000 habitants de la région parisienne raconte son ascension progressive dans le conseil municipal qui lui a permis de faire ses premières armes, puis d'apparaître aux yeux des administrés et des élus comme « la plus légitime » au moment de la démission du maire pour raison de santé :

> « […] j'ai été sa directrice de cabinet très jeune, en 2004, j'avais 25 ans, puis maire-adjointe à ses côtés, et j'ai rapidement eu le rôle essentiel de bras droit dans les campagnes, la transmission était déjà effective depuis dix ans. Je pense que c'était déjà dans l'optique qu'un jour, je prendrais sa place. Par contre, cela ne s'est pas du tout passé dans un calendrier prévu et préparé. » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Il ressort du matériau qualitatif le fait que les jeunes élus doivent faire davantage leur preuve au conseil municipal que les élus plus âgés avant de se lancer dans la plus haute fonction municipale. Pour une grande partie, les étapes semblent balisées : conseiller municipal de base, puis adjoint au maire, et enfin maire. Ce sont d'ailleurs les jeunes maires propulsés directement comme maires qui vont subir le plus d'attaques, comme nous le verrons plus loin. Une jeune maire relate avoir assisté pendant plusieurs années au conseil municipal comme simple spectatrice dans l'objectif de se socialiser à la politique municipale et de contrecarrer ce type d'attaques :

> « En 2008, une personne m'a dit : "Tu es aussi compétente que celui qui est là-haut. Pourquoi est-ce que tu n'irais pas ?" Je me suis dit : "Oui, c'est vrai. Pourquoi n'irais-tu pas ?" À ce moment-là, nous avions un groupe de personnes qui étaient intéressées à y aller en tant qu'élus municipaux, et finalement, nous nous sommes dit que nous ne connaissions pas assez les dossiers, que nous n'étions pas assez formés, que nous allions plutôt passer six ans à travailler le sujet, et que nous nous présenterions en 2014. C'est ce que nous avons fait. Nous avons travaillé pendant six ans avec les conseillers municipaux, nous nous sommes formés, et en 2014, nous nous sommes présentés. […]
> Nous étions un groupe d'à peu près une dizaine de personnes. Nous étions spectateurs au conseil municipal. Nous nous sommes formés. Certaines personnes qui travaillaient dans d'autres communes sont venues nous former sur le PLU, sur l'assainissement, sur la gestion d'un budget, etc. Nous avons fait intervenir un comptable pour analyser le budget. Petit à petit, nous avons récupéré tous les dossiers de

> fond. Nous avons récupéré les dossiers, et nous les avons travaillés au fil du temps. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

À l'instar des travaux de Christian Le Bart, il nous semble que la trajectoire partant de la base du conseil municipal au sommet semble plus fréquente dans le milieu rural (2003) que dans le milieu urbain qui laisse plus souvent la place à des figures n'ayant pas fait leurs « classes » au sein du conseil municipal. Ce sont ceux qui ont des professions libérales prestigieuses ou qui ont été collaborateurs d'élus très médiatiques qui arrivent à briguer une mairie sans être passés par le conseil municipal.

Bien que constituant souvent un rite d'initiation permettant d'obtenir davantage de crédits aux yeux des autres élus ou des administrés, cette première expérience en qualité de conseiller municipal ou d'adjoint au maire s'avère en réalité sans commune mesure avec le mandat de maire qu'il exerceront plus tard, que ce soit en termes de responsabilités, de charge de travail, d'image publique ou encore de technicité de la fonction à exercer :

> « Durant six ans, j'ai été adjoint, donc j'avais toujours quelqu'un au-dessus de moi qui pouvait potentiellement prendre les coups, et la responsabilité. Là, vous êtes maintenant responsable de tout, vous vous dites parfois un peu de rien, au fur et à mesure des évolutions et du rôle de l'élu, mais de beaucoup de choses. Ça a été mon étape deux de l'apprentissage, et je me suis rendu compte que mon premier apprentissage, aussi riche fût-il, était sans commune mesure avec l'apprentissage que j'allais devoir faire en devenant maire. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Conclusion de la première partie

Nous avons pu voir combien les socialisations familiales, scolaires et extrascolaires impactent et clivent fortement les trajectoires des jeunes élus, en particulier celles des maires. L'exercice des mandats locaux, notamment au plus haut échelon municipal, avantage clairement ceux qui ont le plus accumulé de ressources directement transposables dans les fonctions municipales. Une imprégnation familiale forte au politique, des fonctions de représentation au collège et au lycée, un engagement associatif important avec des responsabilités précoces en leur sein, des cadres de socialisation dans les partis politiques et dans les fonctions de conseiller municipal ou d'adjoint au maire permettent de consolider des parcours politiques et de faciliter l'accès vers la mairie. C'est ainsi que pour les jeunes élus ne pouvant pas, par définition, faire valoir une longue expérience militante, force est de constater que la puissance des paramètres professionnels, scolaires et politiques se trouve renforcée pour combler leur déficit d'expérience militante, de notoriété ou d'identité locale. Il en résulte des logiques de sur-sélection des jeunes élus constatées au cours de l'enquête.

Ce poids des prédispositions au mandat politique local et des opportunités conjoncturelles, particulièrement marqué selon le sexe et la taille de la commune, n'explique pas seulement l'accès au mandat de maire. Il permet également de comprendre par la suite comment le rôle d'élu est appréhendé, approprié par les jeunes interrogés dans les différentes étapes d'accès à la plus haute fonction municipale, comme nous allons le voir à présent dans l'analyse des campagnes municipales et des premiers pas dans le mandat de maire. Les clivages s'accentuent ainsi au cours du mandat entre des jeunes maires « hypersocialisés politiquement » d'un côté, pour lesquels l'élection n'est qu'une étape dans un projet de carrière politique plus large, et des « néophytes » de l'autre, qui découvrent au moment de leur élection les rouages de la politique municipale.

Deuxième partie : de la campagne aux premiers pas, une légitimité à conquérir, puis à maintenir

Comme le rappelle Christian Le Bart (2003), la légitimité accordée au maire puise généralement dans trois sources distinctes : l'Histoire qui fait de cette personnalité locale une figure singulière dans l'environnement institutionnel de proximité ; le suffrage universel qui lui donne le droit d'exercer son pouvoir et de représenter la commune ; l'apolitisme qui lui permet de rassembler l'ensemble des administrés et d'avoir une parole commune. S'agissant des jeunes maires, le matériau recueilli permet de constater une fragilisation de cette légitimité sous caution, avec une exacerbation des justifications à fournir pour garantir leur aptitude à exercer leur fonction. Du fait d'une expérience souvent plus limitée que celle des élus installés depuis plusieurs décennies dans les arènes du pouvoir municipal, et en raison d'une notoriété encore à consolider avec un réseau militant, associatif et politique plus restreint, les jeunes élus sont davantage amenés à fournir les preuves de leur compétence. Ils s'appuient donc très souvent sur des parcours scolaires et/ou professionnels d'excellence et/ou sur le soutien de personnalités politiques pour déjouer le sort parfois réservé aux jeunes candidats et accélérer leur ascension politique.

Comme nous allons le voir dans cette partie, la légitimité pour les jeunes édiles est à la fois à *conquérir* et à *maintenir*. À conquérir d'abord, le temps d'une campagne municipale où l'attribut de la jeunesse peut constituer pour les adversaires politiques un élément de fragilité susceptible d'être attaqué. À maintenir ensuite lorsque le jeune maire, une fois élu, se trouve davantage scruté par les administrés en attente de ses premiers faits d'armes. À l'articulation de ces deux temps, de la campagne aux premiers pas, il apparaît que l'une des caractéristiques propres au pouvoir politique par rapport à d'autres formes de pouvoir est d'être davantage soumis à une contrainte de légitimation, plus encore pour des jeunes élus davantage perçus comme stagiaires de leur fonction et encore en attente de confirmation.

1. Une campagne municipale sous l'ambivalence de la jeunesse

L'attribut de la jeunesse est tour à tour rattaché à des éléments positifs, synonymes dans certains cas de dynamisme, de renouvellement, ou encore de modernité, ou, à l'inverse, négatifs comme l'inexpérience, l'incompétence, voire l'arrogance. Le critère de l'âge navigue alors entre différentes polarités qui impliquent un ajustement permanent de la part des candidats selon les interactions et les espaces investis au cours de la campagne. Certaines pratiques électorales exacerbent de ce point de vue les représentations des rôles politiques et des normes qui les encadrent. Elles peuvent de ce point de vue être considérées comme une séquence d'« hyper-ritualisation » (Agrikoliansky *et al.*, 2011) donnant à voir un ensemble de règles et d'institutions plus difficilement intelligible en situation habituelle.

Certains attributs propres à la personnalité ou à la situation personnelle et sociale d'un candidat sont alors soit surinvestis dans l'hypothèse où ils pourraient améliorer l'image publique du candidat, soit à

l'inverse invisibilisés en partant du postulat que cette caractéristique pourrait mettre à mal la légitimité recherchée. À ce sujet, Christian Le Bart pose la question : « En quoi le fait d'exercer la profession de médecin ou d'agriculteur rend-il possible la vocation de maire ? À l'inverse, pourquoi certains attributs (être jeune, être une femme, être employé…) fonctionnent-ils dans cet univers social comme d'authentiques stigmates qu'il convient de faire oublier si l'on veut accéder au rôle ? » (2003, p. 180). Les jeunes candidats aux élections municipales, conscients du caractère ambivalent de leur jeunesse, cherchent de ce fait à produire ce que Goffman a appelé « une impression » favorable (1973, p. 23), à partir de la fabrication de cadres de définition de la réalité municipale, qui permettent la production d'une représentation spécifique, ajustée à leurs intérêts électoraux.

La mise en avant ou pas de la jeunesse selon le contexte et les interactions

Dans un certain nombre de cas rencontrés, les candidats opteront pour une mise en veille de l'attribut « jeune » le considérant comme un artifice qui tend à placer au second plan le contenu du programme sur lequel ils préfèrent axer la communication. Une maire d'une ville de 19 000 habitants souligne ainsi que si l'âge a bien été évoqué au cours de sa campagne pour diffuser l'image du renouvellement, la démarche excluait d'en faire un plan de communication qui aurait esquivé le contenu du programme :

> « Nous ne faisons pas trop de cosmétique ou de communication politique, ce n'est pas vraiment notre manière de procéder. Donc oui, on a dit mon âge, nous avions bien conscience que le fait d'être la première femme potentiellement maire de G. [Nom de la commune] à 35 ans au moment des élections, pouvait renvoyer une certaine dynamique. Mais enfin, sans plus […]. Il ne faut pas que cela prenne le pas sur le sens de l'action, sur ce que nous voulons faire, sur le sens du service public et de l'intérêt général. » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Mais au-delà de la volonté affichée de ne pas en faire un élément de campagne, afin de consacrer l'essentiel de la communication au projet collectif et non à des caractéristiques individuelles, plusieurs maires justifient cette invisibilisation par le risque de perdre en légitimité auprès de la population, notamment les candidats n'ayant pas encore franchi certains seuils statutaires au niveau familial (mise en couple, enfants) ou professionnel (fin des études, premier emploi stable), censés rassurer un électorat sur l'expérience du candidat. Ainsi, un maire encore célibataire et sans enfant au moment de la campagne nous explique le discrédit potentiel que sa situation familiale aurait pu engendrer auprès de citoyens attachés aux responsabilités parentales des candidats. En particulier chez les hommes, la norme implicite pour accéder à un mandat demeure la parentalité. Elle attesterait la « réussite sociale » des jeunes candidats en plus d'une union aboutie et stable :

> « Je n'ai jamais fait de ma jeunesse un argument, au contraire, parce que je pense que ce n'était pas du tout la chose à mettre en avant. C'était même plutôt quelque chose qui, pour moi, était susceptible de me desservir […]. J'étais certes en concubinage, mais je n'avais pas de famille, pas d'enfants, et aujourd'hui non plus. Pour des gens, ça va être un critère, le critère de stabilité… ça peut être regardé, parce que finalement, on se dit qu'on ne connaît rien. On ne peut pas vous juger par rapport à un parcours professionnel, par rapport au fait que vous avez des enfants. Dans le schéma, les enfants, c'est restructurer. La responsabilité de la famille, d'avoir une famille, on peut me juger par rapport à ça. Et là, on se dit : "Tout concourt à dire que c'est un peu pile ou face." Je n'en ai donc pas du tout fait un argument. Je n'ai jamais occulté mon âge, mais je n'ai absolument pas parlé du vent de la jeunesse, etc., souffle nouveau. Je pense que ça s'est ressenti dans ma manière de faire campagne et dans ma manière de présenter un projet, pas tant que ce soit propre à la jeunesse d'avoir des idées différentes. Indirectement, c'est assez complémentaire, mais je n'en ai pas du tout fait un argument électoral. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

En revanche, la maternité des femmes, comme nous ne le verrons plus loin, peut être perçue comme un frein. Elle a un caractère ambivalent. À plus d'un titre, le monde des maires s'apparente à celui des hauts-fonctionnaires ou cadres supérieurs du privé et différents travaux (Gadéa, Marry, 2000 ; Guillaume, Pochic, 2007 ; Bereni *et al.*, 2011) ont constaté que le mariage et la paternité y avantagent clairement les hommes dans leurs trajectoires professionnelles alors qu'elles constituent un frein pour les femmes, être père d'une famille nombreuse constituant pour les dirigeants l'image rassurante d'un homme stable et responsable.

Le caractère discréditant de l'âge étant régulièrement soulevé par les maires, il s'agit pour un certain nombre d'entre eux non seulement de ne pas en faire un argument de campagne, mais aussi de dissimuler cette jeunesse en usant d'éléments vestimentaires censés « vieillir » ou « mûrir » le candidat. Un maire de la région parisienne rappelle à ce sujet combien certains artifices peuvent d'ailleurs être utilisés à la fois par des candidats âgés, qui vont chercher à se « cooliser » auprès des citoyens en évitant de s'afficher trop souvent avec un costume, et par les plus jeunes pour à l'inverse « s'institutionnaliser » en portant « une chemise bleue et une cravate ». Cette importance accordée au code vestimentaire ne s'arrête d'ailleurs pas au candidat, mais se prolonge du côté du compagnon ou de la compagne appelé·e à devenir, pour reprendre les termes employés par l'une des maires de notre échantillon, le « premier homme » de la commune. Et dans un contexte électoral où il s'agit de donner des garanties sur la stabilité familiale des plus jeunes, la mise en scène de la vie conjugale est considérée comme potentiellement avantageuse dans une recherche de crédibilisation.

À l'inverse, conscients des effets potentiellement bénéfiques du critère de l'âge, plus particulièrement dans des municipalités gérées depuis plusieurs décennies par la même équipe municipale, certains ont volontairement mis en avant leur jeunesse pour une « mise en contraste » avec un maire sortant marqué à l'inverse par sa vieillesse. Des clivages générationnels vont alors se creuser au cours de la campagne, mobilisant de chaque côté différents stéréotypes pour évoquer soit « la fatigue du pouvoir », lorsque le maire candidat est attaqué sur son grand âge, soit l'« amateurisme » et l' « inexpérience », lorsque la liste d'opposition se trouve stigmatisée sur sa jeunesse. Le maire breton d'un village de 500 habitants, candidat en 2014 sur une liste volontairement rajeunie pour sortir, selon ses propos, la municipalité de sa « retraite », souligne sur ce point combien le critère de l'âge est devenu pour les deux listes candidates un objet de communication centrale :

> « Il y avait donc vraiment un clivage générationnel sur ces élections. […] Donc lui [le maire sortant], c'était « L'expérience » et nous, c'était « Un nouveau chemin ». C'était donc clivant jusqu'au bout. Nous avons donc fait une campagne où on nous a taxés de « pas d'expérience », que nous endetterions la commune à mort, que nous ne saurions pas gérer, etc. » (31 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Dans une autre commune de la région Normandie, un jeune maire souligne dans le même registre la forte polarisation sur l'âge qui peut devenir un élément de campagne à part entière en visant à différencier les listes autour de ce seul critère. Face à un maire en exercice depuis 31 ans, il s'agit alors pour un jeune candidat de surexposer sa jeunesse en communiquant de manière ostensible sur son âge au moyen de tracts et d'affiches épurées avec portrait-photo grand-angle et un slogan : « votre maire a 30 ans » :

> « Cela a été un argument de force sans jamais critiquer l'âge de mon prédécesseur, mais évidemment, en jouant… Je n'avais même pas 30 ans. Le dernier tract de campagne a été mis sur toutes les voitures de la ville, le vendredi, et en une heure de temps, on avait couvert toutes les voitures de la ville, tous les parkings et toutes les voitures de chaque rue. Donc, ma photo, avec une image de la ville et le slogan, qui était tout nouveau, que nous n'avions pas encore utilisé : Votre maire a 30 ans ! Je n'étais pas encore maire, mais nous

> affirmions déjà que c'était parti, que ça allait le faire. Et puis, 30 ans, ça voulait tout dire. Tout était dit, sans le dire de manière blessante et insultante. C'était très important pour moi. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

Cette communication électorale parfois centrée sur la jeunesse est un indicateur de son efficacité supposée par la plupart des maires rencontrés. Celle-ci peut d'ailleurs produire ses premiers effets bien avant le moment fatidique de l'élection, notamment lorsqu'il s'agira de constituer la liste électorale et de convaincre de jeunes habitants habituellement en retrait de la politique municipale de les rejoindre, comme le remarque ce maire de 34 ans :

> « Est-ce qu'ils se sont vraiment positionnés en se disant qu'il fallait un jeune ? Je ne sais pas. Ils se sont surtout positionnés en se disant qu'il y avait un candidat et c'était déjà pas mal. Par contre, ma jeunesse a sans doute attiré la jeunesse dans mon équipe, puisque l'on est beaucoup à avoir moins de 35 ans, du moins dans un contexte politique national où ce sont plutôt des personnes plus âgées qui s'engagent. » (29 ans, Île-de-France, 35 000 habitants.)

L'effet fédérateur provoqué par la jeunesse d'une tête de liste auprès des jeunes habitants est régulièrement repris par les maires au cours des entretiens en évoquant tour à tour les « impulsions innovantes », les « nouvelles dynamiques », l'« énergie », le « renouvellement politique » de leur candidature, autant de termes qui viennent souvent contrebalancer le regard porté sur l'ancienne équipe municipale : « caractère sclérosé » du précédent maire, « inertie généralisée » ou « vision dépassée » qui ne serait plus en phase avec « les évolutions sociétales ».

Hors des joutes politiques, la jeunesse apparaît dans tous les cas porteuse de nombreuses ressources auprès de l'électorat. Plus souvent une arme de campagne entre candidats qu'un facteur discréditant auprès des électeurs, l'âge apparaît comme un élément de mise en scène savamment maitrisé par ceux amenés à briguer des mandats municipaux. Il peut d'ailleurs arriver que certains candidats, avant d'avoir eu à mener leur propre campagne, aient déjà eu l'occasion de mobiliser l'atout de leur jeunesse pour soutenir d'autres candidats. C'est plus particulièrement le cas des militants des partis politiques qui peuvent être appelés à rajeunir des assemblées et rassurer de probables électeurs sur le dynamisme de leur équipe, comme en témoigne ce jeune maire, adhérent et militant dès ses 18 ans d'un grand parti politique :

> « Je n'ai jamais senti que la jeunesse était un souci ou quoi que ce soit, en tant que militant politique sur des élections auxquelles je n'étais pas candidat. Au contraire, nous sommes plutôt dans une logique où les candidats aiment mettre en avant les jeunes qui les soutiennent. Nous sommes clairement un élément de mise en scène. Nous jouons le jeu. J'ai assez vite compris ce qu'était une campagne électorale. Le candidat cherche à mettre en avant un certain nombre d'atouts. Il faut montrer que les jeunes soutiennent et il faut donc avoir des jeunes à mettre sur les photos. C'est aussi simple que cela. » (24 ans, Grand Est, 1 800 habitants.)

Mais au-delà d'être un outil de communication, la jeunesse peut aussi être perçue par les maires rencontrés comme une condition favorable lorsqu'elle est associée à l'inexpérience électorale et donc à l'absence de défaites ou de désillusions pouvant parfois « brider » des candidats plus âgés. Ainsi, ce maire d'un village alsacien souligne l'importance de conserver une certaine « naïveté » propre à la jeunesse et une « flamme encore plus vive » afin « d'engager des combats qui pour d'autres pourraient être perdus d'avance ». Cette naïveté revendiquée va de pair avec les propos d'un autre maire qui rappelle combien il peut être appréciable dans certains villages parfois déchirés par de longues années de conflits d'apparaître comme « un jeune novice, issu d'une famille non politisée et non élus et donc être de facto hors des querelles politiques ». Des propos qui entrent par ailleurs en écho avec la bienveillance dont ils disent régulièrement bénéficier de la part des habitants qui vont, dans certains cas, jusqu'à les considérer comme leur fils/fille :

> « […] je sais que certains habitants éprouvent une forme de fierté d'avoir un jeune maire. Peut-être se raccrochent-ils à un lien familial en se disant que ça pourrait être un enfant, en disant : "Vous voyez, c'est un peu notre fils ou notre fille qui réussit." » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

Les attaques en campagne sur la jeunesse, parfois doublées du rapport de genre et des origines

Plus souvent attaqués sur leur âge par leurs adversaires politiques que par les habitants de la commune, de nombreux maires nous ont régulièrement fait part des opérations de déstabilisation qu'ils ont eu à subir du fait de leur jeunesse. Mais en admettant dans le même temps en avoir eux-mêmes fait un argument de campagne afin de distiller des éléments propres au renouvellement politique, il apparaît alors difficile de savoir si ces attaques sont la cause ou la conséquence de cette stratégie de communication. En choisissant d'en faire une pièce centrale de la campagne, la jeunesse devient de ce fait une cible de choix pour la liste opposée et se trouve ainsi plus exposée à ce risque de déstabilisation.

C'est en premier lieu sur la question de l'illégitimité liée à leur âge que les maires déclarent avoir été régulièrement discrédités quand ils n'étaient encore que de simples candidats. Dans ces moments où il s'agit de se faire connaître auprès de la population et de rassurer les habitants sur leur capacité à diriger la commune, des manœuvres du camp adverse peuvent se concentrer sur leur jeunesse, très rapidement associée à de l'inexpérience ou l'inaptitude. Un maire d'une ville de 7 000 habitants de l'ouest de la France rappelle à ce sujet la distribution de tracts organisée par une liste opposée qui avait rapidement centré les critiques sur la jeunesse de la tête de liste avec en filigrane le présupposé de son incompétence du fait de son manque d'expérience :

> « La campagne a été très dure. Il y avait des tracts incendiaires : "Vous n'allez pas confier la ville à un stagiaire." Là, justement, ils balançaient sur la jeunesse, l'inexpérience. Là, ça balançait dur. L'équipe était jeune aussi. J'avais monté une équipe de quadragénaire, donc assez jeune, mais on avait des compétences et ça, ils ne l'avaient pas compris. » (33 ans, Bretagne, 7 000 habitants.)

Dans d'autres cas, les opérations de déstabilisation et le procès en illégitimité peuvent survenir en amont de la campagne électorale, au moment où le futur candidat fera ses premières armes dans un conseil municipal. Les relations avec les autres élus sont alors souvent décrites sur le registre de la suspicion et de la méfiance envers une jeunesse considérée comme potentiellement frondeuse ou contestataire. Cette situation implique pour le jeune impétrant de devoir progressivement faire ses preuves avec discrétion et sobriété afin de laisser la lumière à d'autres élus plus expérimentés. Un jeune maire illustre cette situation à travers l'image du strapontin proposée par Georges Pompidou à Jacques Chirac lorsque ce dernier n'était qu'un jeune secrétaire d'État :

> « Georges Pompidou a dit à Jacques Chirac, quand il est rentré en tant que secrétaire d'État : "Monsieur Chirac, j'ai pour vous un strapontin dans mon gouvernement. N'oubliez pas que vous n'êtes pas un ministre en plein exercice, et ne vous avisez jamais de vous prendre pour un ministre en plein exercice." Pour le jeune qui rentre dans un conseil municipal, on lui fait comprendre qu'il a le strapontin. Il n'a pas le vrai siège confortable avec les accoudoirs. Il a le siège pliable, et il faut qu'il attende sagement, quitte à faire plante verte, et caution jeune. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Selon ce même maire, pour les jeunes membres d'un conseil municipal amenés à occuper des fonctions à responsabilités au sein de l'exécutif, le discrédit sera plus grand encore avec des accusations répétées à propos de l'ambition prématurée d'un jeune élu souvent considéré comme arriviste dénué de scrupule :

> « Pour eux, la jeunesse, c'était forcément contestataire, schéma habituel. Retourner la table, dénoncer ce qui se faisait avant, et si vous aviez en plus commis le crime de lèse-majesté de devenir directement adjoint sans même être passé par la case conseiller municipal, c'était une horreur. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

S'agissant des jeunes élus d'un conseil municipal qui franchissent malgré tout le pas et prennent la décision d'être tête de liste aux prochaines élections municipales, là où certains voient parfois de l'audace, d'autres, plus nombreux, classent cette démarche dans le registre de l'« arrogance », du « carriérisme » et de l'« excès d'ambition ». Ce regard critique est parfois interprété par les jeunes candidats comme un indicateur de la « jalousie » ou de la « méfiance » des autres élus, à l'image de ce jeune maire qui considère que la critique à l'égard des jeunes candidats serait aujourd'hui plus forte encore que pour les précédents mandats:

> « Les gens sont toujours dans une certaine forme de jalousie, une certaine forme de méfiance. C'est ce genre de sentiment qui ressort très souvent, alors que de ce que me disent les anciens élus, à l'époque, les gens ne s'en souciaient pas suffisamment, mais ils avaient confiance, ils avaient élu telle personne sur la base d'un programme. » (33 ans, Occitanie, 800 habitants.)

Et lorsque l'ascension politique se poursuit au cours du mandat municipal avec des velléités de conquête de nouveaux mandats départementaux ou régionaux, c'est encore la représentation du candidat « brûleurs d'étapes » qui est mise en avant par des élus plus âgés, qui ont cumulé sur la durée plusieurs mandats électifs :

> « Quand j'ai été élue maire, je suis allée à des réunions avec des élus, de 60 ou 70 ans, car en [Nom du département], les maires ont souvent cumulé quatre ou cinq mandats. Je me souviens d'un homme assez âgé qui m'a dit, parce que j'allais être candidate aux régionales sur la liste de [Nom de l'élu] : "Vous savez, en politique, il ne faut pas aller trop vite." Cela illustre bien l'état d'esprit local. Il fallait procéder dans l'ordre et passer par les étapes habituelles. » (35 ans, Pays de la Loire, 650 habitants.)

La jeunesse n'est bien sûr pas le seul élément de stigmatisation avancé par les candidats des listes opposées. D'autres attributs liés aux caractéristiques personnelles du candidat peuvent en effet s'y ajouter au cours d'une campagne et rappellent combien il importe de « toujours penser la jeunesse comme une identité sociale qui se combine à d'autres identités assignées, qu'elles soient de classe, de genre, racisées ou sexuelles » (Achin *et al,* 2007). L'origine ethnoraciale peut ainsi être mobilisée pour attaquer la légitimité du candidat, comme en témoignent ces deux jeunes maires victimes de racisme au cours de leur campagne municipale :

> « C'était de l'illégitimité pour les opposants. En plus, la campagne a été dure parce qu'ils ont été assez crados. Ils disaient que j'avais encore la morve qui me sortait du nez. Des trucs horribles, parce que mon père est d'origine algérienne. Des saloperies racistes ont été dites sur moi. Pour eux, j'étais illégitime, parce qu'en plus, j'ai gagné les élections très ric-rac. ». (25 ans, Grand Est, 6 000 habitants.)

> « J'ai réellement eu une campagne très dure psychologiquement, avec des attaques personnelles, des attaques racistes… La campagne a vraiment été très dure. Mais on n'a jamais joué le jeu de l'opposition, on n'est jamais rentrés dans la critique, on est toujours restés sur notre programme. Notre programme et rien de plus, sans jamais répondre aux attaques. Voilà ! C'était la liste opposée. J'ai même eu un blog dédié à me dénigrer. J'ai eu droit à tout, sur ces élections. Je ne pensais pas que cela serait aussi violent. Ça a touché ma famille, mes enfants, ça a vraiment touché un peu tout le monde. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

Les principes républicains ne protègent pas ici contre des attitudes et des comportements souvent privés, discriminatoires ou racistes, que subissent certains jeunes candidats issus de l'immigration. Ces derniers, plus encore s'agissant de jeunes nés et ayant grandi en France, vivent sous un sentiment de domination symbolique et se trouvent souvent jugés négativement sur ce qu'ils sont (couleur de peau)

et non sur ce qu'ils font. Leurs candidatures se trouvent, dans certains cas, imprégnées de préjugés et de stéréotypes issus de l'imaginaire que leur imposent des concurrents se positionnant comme plus « légitimes », car issus de la majorité « autochtone ». En période électorale, ces discours racisants à l'égard des jeunes candidats issus de l'immigration se renforcent encore lorsqu'ils concernent le mandat prestigieux de maire, alors que des travaux ont montré que les candidats issus de minorités « parviennent souvent au mandat de conseillers, d'adjoint au maire, mais très rarement à celui de maire en dépit de maintes tentatives » (Tab, 2014, p. 137). Selon les propos rapportés par plusieurs jeunes maires rencontrés, des tensions identitaires et culturelles et des clivages ethnico-sociaux peuvent rapidement apparaître pendant la campagne. Seghier Tab révèle à ce sujet les obstacles rencontrés par les candidats français d'origine maghrébine pendant les périodes électorales quand ils sont têtes de liste : « Leurs adversaires politiques appuient sur leur différence (leur origine, leur confession musulmane et le genre) pour formuler les attaques qui relèvent du préjugé, afin d'éloigner un électorat potentiel. » (Tab, 2014, p. 140).

Mais la minorité n'est pas qu'ethnique. Elle peut également être une minorité sexuelle et de genre dans la mesure où les jeunes femmes se trouvent très largement sous-représentées au sein de l'exécutif des conseils municipaux. Notre enquête a ainsi permis de constater que parmi l'ensemble des élus de 18-35 ans au moment de leur élection en 2014 ayant répondu à notre questionnaire en ligne, seulement 41 % des femmes sont maires ou maires-adjointes. Elles sont en revanche majoritaires au sein de notre échantillon à des fonctions non exécutives de conseillère municipale (53 % de femmes), malgré les obligations d'alternance entre femmes et hommes sur les listes des candidats dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le critère de l'âge ne vient donc pas modifier de ce point de vue les tendances lourdes régulièrement constatées pour l'ensemble des élus, tous âges confondus, en termes de répartition entre les hommes et les femmes. Nous verrons plus loin que cette assignation sexuée se retrouve également au niveau des types de délégations données aux élus adjoints au maire.

Au-delà de cette inégale distribution, mais aussi des situations de discrimination et des relations de pouvoir liées à des stéréotypes de genre que nous aborderons de manière plus approfondie dans la partie relative à l'exercice du mandat, la campagne électorale peut également être marquée par une exacerbation des rapports différenciés entre hommes et femmes. Les campagnes électorales sont régulièrement marquées par la mise en évidence de caractéristiques propres à la virilité (Navarre, 2015), ce qui se fait bien souvent au détriment des femmes dont il est davantage attendu sur la scène électorale un rôle subalterne de représentation. Une jeune maire vient confirmer par ses propos ces rôles assignés et fortement différenciés entre homme et femme, et la difficulté pour ces dernières à dépasser des normes établies et à déjouer certains pièges :

> « Il s'agit parfois même de choses presque de l'ordre du physique. Ils m'imposeraient presque d'être jolie, de rentrer dans un certain standard, et je leur rappelle que je ne suis pas Miss France, que je ne suis pas du tout là pour défiler, mais pour défendre mes idées attendues bien souvent par les électeurs. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Au-delà des aspects strictement physiques liés à certaines injonctions de tenues et d'apparences, la campagne électorale est aussi le moment où peut rejaillir la question de l'inégale répartition des tâches domestiques et des attentes plus fortes adressées aux femmes dans les engagements familiaux, comme en témoigne encore cette jeune maire :

> On me demandait souvent qui gardait les enfants, comment je faisais pour faire le ménage à la maison, pour assumer la maison, ou quel était mon rapport avec mes enfants. C'était très fréquent. On me ramène

> souvent à cela. "Comment vivent tes enfants ? Qui s'occupe des gosses ?", etc. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Ces rapports socialement différenciés entre hommes et femmes sur lesquels nous reviendrons plus loin montrent la difficulté pour ces dernières de s'émanciper des contraintes familiales. L'analyse du matériau révèle aussi l'impossibilité éprouvée par plusieurs d'entre elles de se déprendre des représentations ordinaires qui situent les femmes dans l'univers de la domesticité, de l'affectivité et de l'émotivité.

Faire face aux attaques sur la jeunesse : du porte-à-porte à la constitution de la liste

- ***Le travail de persuasion***

En dehors du contenu formel des programmes électoraux et des projets proposés aux potentiels électeurs, le travail de persuasion réalisé pendant la campagne vise à donner davantage de crédit et de notoriété à des jeunes candidats régulièrement déconsidérés du fait de ce seul critère d'âge. Les jeunes maires rencontrés admettent sur ce point que le combat mené ne porte pas seulement sur des propositions d'action en tant que telles, mais également sur leur prétention à assumer la fonction qu'ils convoitent. Ce travail de persuasion porte en grande partie sur la dimension relationnelle visant à démontrer au public la capacité à exercer la fonction élective convoitée. Elle octroiera à son jeune détenteur une légitimité pouvant parfois être mise à mal par les adversaires politiques des listes opposées. Cette stratégie de mobilisation et de persuasion consiste alors à « retourner le stigmate » (Goffman, 1975) de leur jeunesse en faisant de cet attribut potentiellement discréditant un atout revendiqué au cours de la campagne. Un jeune maire attaqué dans un premier temps sur son âge affirme de ce point de vue avoir inversé la tendance en mobilisant des éléments de sa jeunesse qui jouaient initialement en sa défaveur :

> « J'ai transformé ces freins en atout. Les freins qui étaient "il manque d'expérience", "il faut qu'il passe son tour", "il n'a pas suffisamment de bagages derrière lui", "il y en a qui attendent depuis longtemps", je les ai transformés en renouveau, modernité, renouvellement des idées et ça a réussi. » (32 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Le travail de persuasion engagé au cours de la campagne renvoie de ce point de vue à trois types d'ethos si l'on reprend la terminologie proposée par Patrick Charaudeau (2005) au sujet des identités politiques et la façon dont celles-ci sont à la fois instituées et diffusées dans l'espace public : l'ethos de sérieux, l'ethos de vertu et l'ethos de compétences. Ce triptyque consiste, pour les acteurs du politique, à « se constituer en effigie » (2005, p. 65), c'est-à-dire à diffuser une représentation visible et reconnaissable dans l'espace public leur permettant d'accentuer leur niveau de crédibilité par la mise en exergue de certaines qualités et savoir-faire. Là où la jeunesse est souvent perçue comme un facteur nuisant à leur crédibilité du fait d'une expérience municipale souvent jugée incomplète, un certain nombre de jeunes maires affirment au contraire avoir survalorisé leurs compétences dans certaines réunions publiques en usant d'artifices technocratiques, souvent inaccessibles pour des non-professionnels, mais paradoxalement rassurants pour de potentiels électeurs sur leur capacité à « tenir le rôle ». Ce qui pourrait apparaître au premier abord comme une forme d'arrogance constitue au contraire pour ce jeune maire d'un village alsacien la condition nécessaire pour donner des gages de crédibilité :

> « J'ai répondu au procès en incompétence de façon très volontaire, par la démonstration de l'incompétence du public. J'ai expliqué les choses d'une façon assez fluide, mais avec des mots que personne ne comprenait,

> avec le détail d'une technicité budgétaire, d'une technicité juridique […]. J'ai fait de la technocratie. Je me suis présenté comme un technocrate. Cela a au moins éludé le procès en incompétence. Je n'ai plus entendu de procès ou de critiques sur mon incompétence, car j'ai fait l'étalage de ma connaissance. Du coup, cela s'est passé, ce qui fait qu'ensuite, j'ai redescendu le niveau à un niveau politique compréhensible et accessible à tous, etc. Mais pour marquer le coup, la première fois, j'ai été dans la technocratie. Après, c'est le jeu de l'aller-retour entre la démonstration de la compréhension d'un système complexe et la capacité à l'expliquer avec des mots simples. Et quand tu expliques avec des mots compliqués le pacte financier et fiscal conclu au niveau intercommunal, et que tu le résumes ensuite en deux phrases pour que tout le monde le comprenne, cela calme le truc. C'est cet exercice-là que j'ai fait. J'ai démontré que je ne prenais pas seulement des décisions, mais que je les comprenais. » (24 ans, Grand Est, 1 800 habitants.)

Nous l'avons constaté plus haut, l'âge est régulièrement associé à une inexpérience ou une incompétence par les adversaires politiques qui cherchent à utiliser ce critère pour desservir le candidat quant à sa capacité à gérer la municipalité. L'enjeu consiste alors pour lui à dissocier au cours de la campagne l'âge de la compétence, et de rappeler que les connaissances acquises au cours des formations peuvent être parfois plus utiles que la seule expérience acquise par l'âge, à l'image de ce maire d'un village breton qui rappelle combien il a été important de communiquer sur les compétences acquises pendant sa formation :

> « Je suis jeune par l'âge, mais vous avez des élus qui ont 40, 50 ou 60 ans et qui ont la même jeunesse en termes d'expérience. Va-t-on juger sur l'âge ou sur l'expérience que l'on souhaite apporter ? Certains cursus, et je reviens sur mon cursus scolaire, notamment ma licence d'administration publique, vous permettent d'intégrer toutes les fonctions publiques, d'État, hospitalière et territoriale, ce qui est quand même facilitateur. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

La campagne constitue de ce fait, et plus encore pour les jeunes candidats devant justifier de leur compétence pour gérer la municipalité, une lutte autour de la valeur des titres et des qualités donnant droit à exercer le mandat de maire. Les jeunes candidats doivent fournir les preuves de leur crédibilité en attestant qu'ils disposent des moyens et des connaissances nécessaires à la réalisation de leur programme. Par-là, il s'agit de prouver qu'ils seront à la hauteur du mandat en survalorisant des qualités spécifiques, validées bien souvent par un certain niveau de diplôme.

- ***La constitution de la liste***

Chaque candidat joue sur une interaction permanente entre mise en exergue de la maîtrise de certaines qualités et savoir-faire d'une part, et mise en scène d'un rajeunissement mâtiné de renouvellement d'autre part. Cette stratégie de communication vise à garantir aux potentiels électeurs une régénération de la politique municipale. Surtout, et plus particulièrement pour les candidats exerçant déjà un mandat de conseiller municipal dans la majorité en place, il s'agit de prendre certaines distances vis-à-vis de l'ancienne équipe municipale afin d'authentifier auprès de l'électorat ce renouvellement et rompre, selon les propos d'un élu de notre échantillon, avec la figure « paternelle et tutélaire » du précédent maire :

> « Si mon prédécesseur a vu d'un bon œil que je sois son successeur, il n'a pas été acteur de ma campagne. Il n'a rien fait pour la plomber, mais il n'a pas été acteur. C'est un souhait de ma part aussi, je ne voulais pas apparaître comme étant une résurgence ou un prolongement de mon prédécesseur. J'assume parfaitement mes six années à ses côtés, j'ai beaucoup appris, je lui dois beaucoup, mais pour autant, je ne voulais pas avoir cette figure paternelle ou tutélaire, et n'être regardé qu'avec ça, par ce prisme. Je voulais être regardé comme étant porteur d'un projet avec une équipe, et j'y tenais beaucoup. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai fait ce choix de ne pas prendre mon prédécesseur sur ma liste, même en dernier rang, pour boucher les trous ou pour dire : "J'ai la caution morale de." Je ne voulais pas, parce qu'à un moment, si vous voulez incarner quelque chose de différent, sans pour autant renier le passé, il faut aussi être en capacité d'envoyer un message clair. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Pour parer à de probables attaques sur l'âge, certains maires affirment ainsi que la constitution de la liste avait vocation à rassurer l'électorat en y intégrant une diversité sociologique à la fois en termes d'âge, de compétences, d'expériences et de quartiers. Cette recherche des grands équilibres implique, de manière paradoxale, de se tourner vers des individus plus éloignés de leur profil, et donc d'inclure dans la liste des personnes nettement plus âgées. C'est pourquoi plusieurs jeunes têtes de liste ont opté pour une candidature « en tandem » avec des candidats retraités, afin de communiquer sur la dynamique « intergénérationnelle » de leur candidature :

> « C'est très important ce tandem avec ma première adjointe qui a 68 ans. Elle a une vision forcément différente de la mienne. Parfois, confronter la vision des choses, c'est important. Et puis, il ne faut pas faire du jeunisme non plus, le maire il est jeune c'est très bien, mais il faut représenter tout le monde. Il est jeune, mais le conseiller municipal, il faut qu'il soit pluriel et représentatif. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

À cette diversité recherchée du point de vue des caractéristiques sociodémographiques des membres de la liste s'ajoutent des distinctions du point de vue des positionnements politiques, plus particulièrement dans les municipalités rurales où l'apolitisme, nous y reviendrons, est fortement valorisé. Une jeune maire, pourtant positionnée à gauche de l'échiquier politique, témoigne à ce sujet de la nécessité de constituer une liste dans laquelle tous les horizons politiques pourraient se retrouver, quitte à intégrer des personnes identifiées comme proches de l'extrême-droite et pourtant idéologiquement éloignées du projet qu'elle soutient :

> « Nous avons plutôt essayé de monter un projet et de fédérer les gens autour de ce projet. De fait, nous nous sommes retrouvés avec des personnes de tous horizons politiques. Cela allait de l'extrême gauche à l'extrême droite. Nous étions d'ailleurs assez surpris de nous retrouver avec des gens d'extrême droite. Nous n'avions pas borné, car nous n'avions même pas pensé qu'une personne d'extrême droite puisse venir travailler avec nous. » (32 ans, Occitanie, 5000 habitants.)

Ainsi, comme le constate Michel Koebel, « le choix de ces élus ne peut pas se résumer aux compétences objectives des personnes cooptées. Les stratégies mises en œuvre sont complexes. Elles sont soumises à des logiques partisanes, des effets de réseaux, des rétributions symboliques aux fidèles soutiens, des obligations réglementaires (parité) et des enjeux de présentation de liste (âges, professions, notables, etc.). Elles dépendent également de logiques de coalition (fusion de listes avant le premier ou entre les deux tours) et à diverses obligations légales (comme le nombre maximum d'adjoints), variables selon la taille de la commune. » (Koebel, 2014, paragr. 1.)

- ***Travail de proximité pour combler un déficit de notoriété***

La diversité des listes recherchée à travers la méthode des « quotas implicites » (Le Bart, 2003) vise pour certains jeunes candidats à éviter les risques d'une contre-mobilisation, du côté de ceux qui se sentiraient exclus car non représentés, notamment les personnes plus âgées. À l'exact opposé, conscients du fait que leur âge pourrait jouer comme un catalyseur des critiques de la part de leurs adversaires, certains vont opter pour une stratégie visant au contraire à assumer pleinement cet attribut, quitte à orienter la campagne sur ce seul sujet et à transformer l'élection en un référendum demandant à la population de se positionner sur le renouvellement générationnel en matière de gestion de la municipalité. Plusieurs maires affirment ainsi avoir volontairement cherché à mettre en avant des jeunes actifs afin de placer leur candidature en opposition stricte avec des listes souvent composées de retraités. Cette démarche risquée nécessite de ce fait un important travail de proximité auprès de potentiels électeurs afin de mieux faire connaître la démarche engagée, les profils

représentés et les compétences impliquées dans la liste. C'est donc très fréquemment la pratique du porte-à-porte qui a été plébiscitée par les jeunes maires, démarche d'autant plus nécessaire dans un contexte où les jeunes candidats souffrent plus fréquemment que les autres plus âgés d'un déficit de notoriété et que l'électorat actif et qui se déplace le jour de l'élection est davantage composé d'électeurs de plus de 65 ans que de jeunes actifs de moins de 30 ans (Lardeux, 2015) :

> « J'ai commencé, plus d'un an avant, à faire du porte-à-porte. En décembre 2012 ou début 2013, je crois, j'ai commencé à taper aux portes des gens. On a commencé vite, avec une équipe, et puis ça a marché. Une vraie école, en plus, le porte-à-porte. Il n'y a rien de plus formateur. C'était important, d'aller voir les gens, de me présenter, parce que même si mon nom était un peu connu, ce n'était pas par moi, donc moi, il fallait que je me présente aux gens. Et puis, vu que j'étais très jeune, c'était aussi leur montrer que je pouvais tenir la route. Parce qu'à 26 ans… » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Par ailleurs, en plus de s'avérer nécessaire pour se faire connaître auprès de la population, le porte-à-porte peut également être utilisé dans une logique de préparation de programme en mettant à l'épreuve de la population rencontrée certains éléments du projet. Il s'agit alors d'avancer quelques propositions encore en préparation pour mesurer les effets positifs ou négatifs qu'elles pourraient produire auprès de la population, à l'image selon un maire de la technique éprouvée par certains humoristes qui expérimentent des sketchs en privé avant de les rendre publics en spectacle :

> « Le porte-à-porte est extrêmement important pour le programme, parce qu'en fait, ça vous aide. Quand vous le faites en amont, vous écoutez les gens, donc vous faites quand même un mini sondage, au final. Et puis vous discutez. C'est-à-dire que vous voyez en direct ce qui marche ou pas, quand vous parlez à la personne. Vous allez dire un mot, ou une mesure et vous voyez si ça passe ou pas. Vous la testez. C'est une drôle de comparaison, mais les mecs qui font du stand-up, ils testent aussi les blagues qui marchent ou pas. Ce n'est pas une bonne comparaison, mais ce que je veux dire, c'est que c'est fondamental pour faire une campagne qui touche juste. C'est sain, quelque part. Vous allez voir les gens. Évidemment, vous avez vos idées, mais vous les mettez au contact de la population. Vous voyez ce qui passe et ce qui ne passe pas. Vous voyez ce qui passe, dit d'une certaine manière. Vous testez. Et ça, ça vous aide. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

De manière générale, le travail de persuasion auquel s'attellent les jeunes candidats porte schématiquement sur deux dimensions : d'une part, la dimension rhétorique consistant à emporter l'adhésion par le contenu des propositions et, d'autre part, la dimension relationnelle visant à démontrer une capacité à exercer la fonction élective convoitée qui octroiera à son détenteur une légitimité. De ce point de vue, la campagne correspond davantage à une contre-campagne visant pour les jeunes maires rencontrés à répondre au procès en incompétence très souvent tenu par leurs adversaires plutôt que de défendre un projet municipal sur son contenu et ses orientations thématiques. Le crédit des compétiteurs, plus encore quand ils sont jeunes, n'est jamais accordé par avance mais se rejoue lors de la séquence électorale. L'autorité d'une candidature et d'un programme tient de ce fait pour beaucoup à la nature du lien – incarné et travaillé, lors d'une campagne, par des dispositifs relationnels – qui se construit entre le jeune prétendant et la société locale.

2. Les premiers pas dans le mandat : une légitimité à maintenir

Cette légitimité à conquérir au cours de la campagne pour se faire élire devra ensuite se poursuivre et se maintenir dès l'entrée dans le mandat pour asseoir sa position dans la fonction de maire. Il s'agit dans cette deuxième partie d'observer la socialisation dans le mandat et de voir comment les jeunes maires s'approprient la fonction selon leur trajectoire antérieure et les ressources acquises au cours de l'exercice. La découverte de la fonction de maire va être facilitée pour les « hyper-socialisés » au monde de la politique locale et nationale, malgré un certain nombre d'épreuves à surmonter. Pour les nouveaux entrants, l'entrée dans le mandat va apparaître comme un parcours semé d'embûches sur lequel il s'agira de revenir en détail ici.

Après l'émulation de la campagne et l'émotion de l'élection vient très rapidement le temps plus solennel de la prise de fonction avec un impératif pour des jeunes maires d'asseoir très rapidement leur légitimité auprès d'habitants parfois sceptiques et circonspects à l'idée de confier les clés de la mairie à un maire de moins de 35 ans. Devant à la fois adopter une posture d'autorité et de proximité, de charisme et d'accessibilité, et dans l'obligation de fournir très rapidement les preuves de leurs compétences aux administrés, les maires nous ont régulièrement fait part d'une pression supplémentaire du fait de leur jeunesse et du devoir de réussite qui leur incombe dès les premiers jours de leur mandat. Et lorsque la jeunesse s'accompagne d'autres attributs pouvant être perçus négativement par une partie de la population pour accéder au mandat de maire (sexe, origine immigrée), le faux-pas peut s'avérer encore plus implacable, comme en témoigne cette jeune maire :

> « Et puis l'angoisse de se dire : "Maintenant, on m'attend au tournant." Je suis l'une des rares élues qui n'a pas le droit à l'erreur. Parce que femme, parce qu'étrangère... La moindre hésitation, la moindre déviation de ma route peut me coûter cher. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

Prendre place : asseoir sa légitimité

La confiance qu'ils tentent d'obtenir auprès des administrés s'accompagne aussi de la nécessité de conquérir l'adoubement des autres élus, non seulement au sein du conseil municipal, mais aussi au niveau des intercommunalités auprès desquels il s'agira de donner des gages de crédibilité au sein d'assemblés composées d'élus souvent nettement plus âgés. Cette angoisse des premiers jours n'est toutefois pas vécue de la même manière par l'ensemble des maires de notre échantillon. Un certain nombre de facteurs (secteur d'activité en lien avec l'administration publique, originaire ou non du village, place du parti politique, participation associative antérieure, etc.) permettent de surmonter avec plus ou moins de facilités les premières épreuves sociales et symboliques du mandat.

- ***Angoisse et solitude des premiers jours***

Entre cinq et sept jours seulement s'écoulent entre l'élection et la convocation du conseil municipal chargé d'élire le nouveau maire, une période durant laquelle de nombreux élus rencontrés admettent souvent avoir été envahis par un sentiment d'angoisse face à l'ampleur de la tâche qui leur incombe, une anxiété survenant parfois dès les premières minutes au cours desquelles les résultats des bureaux de vote commencent à tomber :

> « C'est à partir de ce moment-là qu'on commence à se dire, *a priori,* je serai maire dans quelques minutes, il va falloir enfiler le costume. Parce que là, même quand on n'a jamais fait de politique, cela se met en route, il n'y a rien d'impossible à surmonter sur une campagne électorale. En revanche, l'exercice derrière des responsabilités en tant que maire à 25 ans, vous avez coutume de dire pour plaisanter, la mairie la dernière fois où j'y suis allé c'était pour chercher ma carte d'identité. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

Ce sentiment de crainte face aux nouvelles responsabilités concerne en premier lieu les maires découvrant le mandat d'élu, sans autre expérience préalable dans les affaires communales, et amenés, dès les premiers jours, non seulement à gérer les affaires courantes de la mairie, mais aussi à donner une orientation claire à la nouvelle équipe municipale. Un maire d'une ville de 11 500 habitants rappelle ainsi son absence d'euphorie ou d'exaltation au moment où il apprend les premiers résultats :

> « Une fois que ça arrive, ça vous tombe dessus, et quand vous avez 26 ans, que vous n'avez jamais eu la moindre responsabilité… Dans le monde professionnel, je n'étais pas cadre, donc je n'avais jamais eu la moindre responsabilité, donc quand même, ça fait un drôle d'effet. […] Vous avez une espèce de responsabilité qui vous tombe dessus, là, comme ça ! C'est assez surréaliste, quand même, j'avoue. Alors, certes, je n'étais pas encore élu maire, mais de fait, voilà… Donc non, je n'ai pas eu de réaction de joie. Donc c'est assez impossible à décrire. Je ne me souviens même plus trop, c'est une espèce de truc qui vous tombe dessus, comme ça. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

Si l'appréhension est généralement forte pour de jeunes maires sans compétence préalable et au parcours professionnel vierge, elle l'est également pour celles et ceux qui ont pourtant connu une expérience dans l'administration ou dans un cabinet ministériel. Ce maire de 28 ans d'une ville de 3 500 habitants de la région parisienne et exerçant au moment de son élection la fonction de chef-adjoint de cabinet dans un ministère et de maire-adjoint de la mairie où il se présente, avoue son appréhension à exercer le mandat, alors que ses nombreuses expériences politiques et d'administration pourraient lui donner des garanties sur sa capacité à tenir le rôle :

> « […] je pense que dans les 72 heures qui ont suivi, au bout de 72 heures, le poids qui vous tombe dessus, et qui finalement n'est pas proportionnel à la taille de la commune, mais plutôt à l'enjeu d'un mandat et surtout d'être maire. Durant six ans, j'ai été maire-adjoint, donc j'avais toujours quelqu'un au-dessus de moi qui pouvait potentiellement prendre les coups, et la responsabilité […]. Je me suis rendu compte que mon premier apprentissage, aussi riche fût-il, était sans commune mesure avec l'apprentissage que j'allais devoir faire en devenant maire, parce que mon prédécesseur n'avait jamais pensé à associer qui que ce soit à sa propre succession, donc n'a pas transmis de manière plus volontariste que cela. J'ai donc découvert beaucoup de choses, là encore, sur le tas, de la construction budgétaire au management. Management d'équipe, je commençais à l'avoir, le management de personnel, parce que vous vous retrouvez finalement chef de personnel du jour au lendemain. Vous vous retrouvez chef de personnes qui sont, dans 99 % des cas, plus âgées que vous. Ça aussi, ça peut être un sujet. Il faut bien vivre, mais ça a été un poids au départ, avec des doutes, en vous disant : "Je n'ai pas des bouffées d'angoisse"… Ça, c'est le côté quand vous êtes face à vous-même, en vous disant : "Vais-je y arriver ?" Quand c'est fait, quand c'est là, on se dit : "Oui, on va y arriver." Mais il y a quand même des doutes, malgré tout. Puis après avec le temps, et à l'exercice, ça passe. Je ne dis pas qu'on ne doute plus du tout, rassurez-vous, on doute souvent et heureusement, ça aide, mais on vit l'angoisse différemment. » (27 ans, Île-de-France, 4000 habitants.)

À cette appréhension liée aux nouvelles responsabilités et aux compétences que les maires doivent acquérir dans un temps extrêmement contraint s'ajoutent les impératifs liés au respect du calendrier et à l'organisation des premiers votes. Rappelons à ce sujet que dans le cas où l'équipe sortante n'a pas procédé au vote du budget, la nouvelle assemblée dispose alors d'un temps réduit pour se conformer au délai légal, généralement quatre à six semaines seulement après l'élection municipale et la désignation du nouveau maire. Une jeune maire évoque cette période trouble et agitée du fait de son absence de compétences (et de formation, nous y reviendrons) par rapport à ce type d'exercice, qui pénalise plus fortement les nouveaux venus sur la scène municipale :

> « J'ai l'impression d'être passée sous un tsunami. Il y a eu la constitution des groupes de travail, et je me souviens que cela était très compliqué, car la première chose que nous avons eu à faire était de voter le budget. Donc, quand il faut tout découvrir et quand vous sortez de nulle part, cela pose une vraie question en termes de renouvellement politique. » (35 ans, Normandie, 1 000 habitants.)

Du fait de la nécessité de maîtriser très rapidement un certain nombre de dossiers, de connaître dans les détails la situation budgétaire de la mairie, d'accepter un certain nombre de représentations pour se faire connaître auprès des administrés et de diriger la nouvelle équipe municipale, le rôle des services généraux ou de la/du secrétaire de mairie apparait central pour transmettre les dossiers à la nouvelle équipe municipale et assurer la continuité des affaires courantes. L'importance de ces services pour des jeunes maires découvrant bien souvent au moment de leur installation les rouages de la politique municipale s'avère même essentiel. En cas de défaillance de ces services ou du départ d'un ou d'une secrétaire au moment de la prise de fonction du nouveau maire, l'« angoisse du dimanche soir », selon les propos d'un maire d'un village breton, peut alors ressurgir, plus encore lorsque ce même maire, novice et sans expérience, doit jongler avec sa vie professionnelle :

> « Oui, c'est compliqué, car de plus, j'ai eu en plus une secrétaire de mairie qui était en congé maternité et qui a démarré son congé maternité au moment où j'ai démarré le mandat. J'étais donc avec une secrétaire de mairie remplaçante premier poste. Donc, en gros, nous découvrions l'un et l'autre le chantier de la mairie. Par rapport à mon travail, j'avais mon lundi de repos et je le passais à la mairie, et j'appréhendais de venir le lundi. Dès le dimanche soir, j'ai été angoissé à l'idée de venir. Elle était due au fait qu'il y avait énormément de choses à apprendre très vite, et je me trouvais seul. J'ai passé des lundis à lire, à passer des dossiers, et en rentrant le soir, j'avais l'impression de n'avoir rien fait, ce qui était frustrant. Mais je pense qu'il s'agissait de la phase de découverte. » (29 ans, Bretagne, 500 habitants.)

La campagne municipale s'est souvent organisée de manière collective au sein d'une équipe soudée et unie autour du même objectif de victoire. Les premiers jours du mandat semblent à l'inverse davantage marqués par la « solitude du pouvoir », expression souvent revenue dans les propos des maires rencontrés pour caractériser la découverte du mandat. Ce sentiment d'isolement est accentué par l'installation non pas seulement symbolique mais aussi physique du nouvel élu dans les bureaux blafards d'une mairie désormais vide et où l'émulation de la campagne de l'équipe sortante a cédé la place à la mélancolie du départ de l'ancien maire et de ses conseillers. Le maire d'une ville de près de 19 000 habitants dont le prédécesseur est resté en fonction 25 ans explique ce sentiment particulier du passage de flambeau matérialisant le caractère éphémère et incertain du mandat :

> « J'ai eu ce sentiment d'un immense vide. C'est comme un sentiment un peu mortifère qui m'a traversé. Quand vous perdez une élection – je m'étais placé du point de vue de l'adversaire – vous n'avez plus rien du jour au lendemain. Il n'y avait plus rien. Les bureaux étaient vidés des élus de l'époque qui étaient dans la majorité. Il n'y avait plus le maire. Il n'y avait plus les adjoints. Cet immense vide et se dire qu'en une soirée, tout bascule. Ça m'avait énormément surpris. En fait, je me suis dit, finalement on n'est que de passage. C'est pour ça que j'ai un souci permanent de l'efficacité et du résultat. Si on a envie de durer, il faut être efficace. C'est bien beau d'être élu, mais une fois qu'on a gagné, il faut faire ses preuves. » (32 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Le passage de relais des premiers jours entre sortants et nouveaux élus rappelle aussi, au-delà du sentiment mélancolique qui l'accompagne, l'importance d'engager dès les premiers jours un important travail de réconciliation dans des communes où les oppositions de la campagne se sont accompagnées parfois de forts antagonismes non seulement entre membres des différentes listes, mais aussi plus largement parfois entre habitants aux intérêts divergents. Il revient également au maire de répartir les différentes délégations au sein de son conseil municipal tout en ménageant la susceptibilité de ceux qui n'en auront pas.

Comme le constate Virginie Anquetin (2012), qui a étudié les municipalités d'alternance socialistes dirigées par Catherine Trautmann puis Roland Ries à Strasbourg entre 1989 et 2001, « le maire n'est pas d'emblée le leader incontesté de sa majorité, imposant l'unité municipale et monopolisant l'ensemble des ressources d'enrôlement électoral. La révélation des dissensions, des rivalités des adjoints cherchant à capter les bénéfices électoraux de l'entreprise politique collective, risque toujours d'affaiblir sa position et de rompre la façade du maire actif et compétent. Toutefois, l'institution municipale lui permet d'occuper une position arbitrale et de mettre en œuvre des stratégies organisationnelles destinées à neutraliser d'éventuelles velléités d'expressions divergentes de la ligne mayorale en disciplinant les activités politiques des élus, en organisant une concurrence feutrée entre eux et en empêchant des alliances entre segments de l'administration, "experts" et élus. » (Anquetin 2012, p. 112.)

- ***Un difficile travail de réconciliation à engager***

Les maires de notre échantillon, étant donné leur jeune âge, ont généralement (mais pas exclusivement) remporté leurs premières élections municipales en 2014 dans des contextes souvent marqués par un changement de majorité. L'installation du successeur implique de ce fait, plus particulièrement avec l'arrivée d'un maire jeune, des changements d'organisation et d'orientation dans un contexte où la conflictualité pendant la campagne a parfois été forte. Cette opposition peut prendre des directions différentes et varie fortement selon que la municipalité se trouve dans un territoire rural ou urbain, mais aussi, ce qui n'est pas sans lien avec la taille de la commune, selon le degré de politisation de l'élection.

Dans les communes urbaines, la compétition est généralement structurée par les partis politiques et s'articule étroitement à la configuration de la politique nationale. La conflictualité entre listes se restreint dans ce cas bien souvent à la sphère strictement partisane et n'interfère pas avec des logiques plus communautaires, interfamiliales, voire interindividuelles, comme cela a été exprimé dans plusieurs territoires ruraux de notre enquête. En revanche, les enjeux financiers de la politique municipale étant bien plus importants en milieu urbain, le changement d'équipe peut aussi impliquer la fin de certaines « affaires », voire, dans certains cas, la découverte de détournement de fonds ou de corruption liés à l'équipe sortante. Les pertes financières subies ou les risques de procédures judiciaires du fait de certaines malversations peuvent accentuer la conflictualité avec la nouvelle équipe municipale chargée de reprendre les dossiers. Cette situation s'est notamment produite dans une ville de 5 000 habitants, la maire déclarant être arrivée dans une municipalité marquée par l'octroi de privilèges de la part des élus de l'équipe sortante, et accentuant, en plus de la rivalité politique, des oppositions sur la question de la transparence et de la morale politique :

> « […] il y avait de la corruption sur la commune, sur les marchés publics. Sur la vingtaine d'élus, il y en avait qui avaient fait des prises illégales d'intérêt. Du coup, il y avait presque une appropriation du privé de ce qu'était la commune. C'était extrêmement violent pour les anciens élus. Certains avaient par exemple fait un emprunt pour acheter une maison avec leurs indemnités d'élus, et comme ils n'étaient plus élus, ils n'avaient plus d'indemnité. Ils ne pouvaient donc plus payer leur maison. Des choses complètement folles. De fait, ils sont devenus très violents envers nous. Il y avait une forme d'impunité, parce qu'ils étaient très proches de monsieur [un élu important de la région], et pour eux, ils étaient un peu intouchables. Le rapport au pouvoir était très important, mais très compliqué pour eux, car cela s'est arrêté. Je sens que cela va reprendre, car ils veulent reprendre les rênes. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Dans une autre ville de 9 500 habitants, ce sont plutôt des faits de favoritisme de l'ancien maire envers certains agents de la municipalité qui peuvent expliquer l'accueil mitigé du nouvel élu susceptible d'y mettre fin :

> « Les employés communaux traînent dans l'inquiétude, car ils n'avaient toujours connu que mon prédécesseur qui avait toujours garanti tout un tas de choses pour les employés communaux, qui était un peu paternaliste. Dès que vous aviez un problème, vous alliez voir et vous aviez un logement social, votre enfant qui avait besoin d'un emploi, il vous donnait un boulot, ça, c'est fini. On ne peut plus gérer comme cela. Donc cela a été très dur après. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

En milieu rural, l'apolitisme revendiqué (mais pas toujours avéré) ne signifie nullement l'absence de compétition et de conflictualité postélectorale. Les situations apparaissent fortement contrastées entre des villages déchirés par des luttes de clans et d'autres, marqués à l'inverse par le caractère faiblement compétitif, non conflictuel et non politique des élections municipales. Dans ce dernier cas, le jeune candidat a souvent été désigné préalablement par le maire sortant autour duquel se constitue la nouvelle et, souvent, unique liste :

> « J'étais déjà premier adjoint, depuis 2008, au mandat précédent. Nous avons fait une liste ouverte. Après les élections, il a fallu choisir le maire. Comme j'avais été déjà premier adjoint, le choix s'est porté assez facilement. Comme il n'y avait pas de liste d'opposition ni quoi que ce soit. » (32 ans, Nouvelle-Aquitaine, 250 habitants.)

Cette configuration électorale sans compétition manifeste est généralement due à la faible dimension de la commune et à la difficulté à trouver des volontaires susceptibles de se lancer dans un mandat. Dans d'autres cas, l'absence de conflictualité peut aussi être l'expression d'un consensus local, lequel est bien souvent présenté par les jeunes maires comme l'effet des liens communautaires, c'est-à-dire d'interconnaissances fortes, propres aux collectivités rurales. Ce consensus peut aussi à l'inverse être l'aboutissement de la stratégie hégémonique d'un leader fort ayant réussi à créer autour de lui une coalition représentative de la diversité des intérêts locaux. L'élection ne constitue alors que la dernière étape d'un processus de sélection et de cooptation.

Dans d'autres villages apparaissent, à l'inverse, des situations manifestes de compétition se structurant autour d'une multiplicité de clivages et d'oppositions qui très souvent se superposent ou se confondent avec une histoire locale de longue durée (Lévi-Strauss, 1975). Les rivalités peuvent naître d'oppositions de clientèles, de groupements territoriaux. Elles peuvent aussi prendre la forme d'antagonismes liés à des groupes d'âge comme cela a été rapporté dans un village breton de notre échantillon où les divisions liées aux oppositions intergénérationnelles ont été particulièrement fortes à la suite des élections : « La population était quand même assez divisée entre une jeunesse qui voulait tout bousculer et le fait de rester ancrée dans le passé » (31 ans, Bretagne, 500 habitants.) À ces oppositions traditionnelles axées sur des clivages sociodémographiques entre listes se superposent des formes plus récentes d'oppositions nées des transformations des mondes ruraux entre, dans certains cas relatés, les défenseurs de l'agriculture intensive et les partisans de la culture raisonnée, ou dans d'autres cas la population autochtone, les « néo-ruraux », et les « résidents secondaires ». Autant de clivages qui marquent la vie municipale de nombreuses communes rurales. Ces multiples oppositions peuvent être exacerbées dans des contextes postélectoraux marqués par une division forte de la population :

> « Difficile aussi, dans le sens où j'avais une division au niveau de la population, parce qu'on a été élus à 55 %, de mémoire (ou 54 %, je ne sais plus), donc j'avais vraiment une fraction dans la commune, entre ceux qui étaient pour notre liste et ceux qui étaient contre cette liste. Et il a fallu trouver un moyen de convergence entre ces deux parties de la population, pour régénérer une vie de village. Et ça, c'était mon premier objectif, c'était vraiment réconcilier un peu tout le monde, parce que nous avons eu une campagne très dure. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

Dans d'autres cas, les divisions postélectorales ne sont pas seulement liées à un prolongement des antagonismes constatés au cours de la campagne, mais s'incarnent dans des rivalités interindividuelles ravivant des conflits plus anciens entre familles. L'un des défis du jeune maire nouvellement élu sera d'apaiser, dès les premières semaines de son mandat, ces relations conflictuelles au sein d'un conseil municipal fortement divisé :

> « La campagne a été très dure, car il y a eu des attaques de personnes, que je n'ai pas subies et j'en suis satisfait. [...] Après, beaucoup d'anciennes querelles sont ressorties, ce qui n'a pas servi. Nous sommes donc ressortis de la campagne et des élections, avec vraiment deux blocs au conseil. J'ai donc souhaité très tôt que ces blocs [se réconcilient], car je crois toujours que la dynamique d'un conseil, c'est la dynamique d'une seule équipe et non de deux équipes, voire plus. » (29 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Les antagonismes entre élus de la majorité et ceux de l'opposition peuvent survenir dès les premiers jours du mandat avec la difficulté pour le nouveau maire à faire accepter des décisions pouvant mettre à mal des avantages personnels que l'ancienne équipe municipale s'était octroyés. Dans un village breton, ce sont des problématiques foncières qui ont attisé l'animosité entre, d'un côté, des élus issus de la liste du maire sortant, soupçonnés d'avoir tiré profit de l'échange de leurs terres avec la commune, et de l'autre, des élus de la majorité cherchant à récupérer les anciens terrains de la mairie. Le défi pour le nouveau maire élu – par ailleurs non originaire du village - sera alors de faire accepter des décisions pouvant s'opposer aux intérêts personnels des élus de l'opposition :

> « J'ai été assez ferme avec celles et ceux de mes collègues qui n'étaient pas dans mon équipe, c'est-à-dire 5 sur 15. Parmi les cinq, certains pouvaient avoir des "affinités familiales", je ne sais pas si le terme est correct, et pouvaient facilement défendre des liens familiaux dans la commune. Moi j'arrivais, je ne suis pas de la commune. J'ai donc tout de suite dit : "Si on doit exproprier, on exproprie pour avoir des terrains. Si on veut attirer de nouveaux habitants, il faut pouvoir construire des maisons, ne serait-ce que pour maintenir la population." Pour faire simple, quand il y a eu le remembrement, comme dans bon nombre de communes au cours des années 75 à 80, c'est le maire de l'époque qui s'en est chargé. Il était très visionnaire. Il a échangé les terres qu'il avait en campagne contre toutes celles dans le cœur de bourg. Il voulait bien les vendre, mais à des prix hors marché et qui ne tenaient pas la route. Le seul moyen, c'est donc d'exproprier. Certaines personnes étant amies avec les enfants ont dit : "On se défendra !" J'ai répondu : "Que voulez-vous défendre ? Vous êtes conseillers municipaux, vous êtes là pour défendre un projet ou les intérêts d'une personne privée ?" Et là, j'ai dit très clairement : "Il y a des arbitrages à faire." J'ai donc mené un gros travail avec les membres de mon conseil sur la mise en place d'un document d'urbanisme, un PLU. Et en parallèle, nous avons voulu nous poser les vraies questions sur notre commune, afin de mettre en place une stratégie de développement territorial. Nous avons interrogé la population du C. [nom du village], avec l'aide d'un cabinet, et nous avons également interrogé la population de M. [commune voisine], afin d'établir un diagnostic, les points forts et faibles de notre territoire. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

Au-delà des différences constatées au niveau territorial entre municipalités urbaines et rurales sur la question de leur entrée dans le mandat, la plupart des jeunes maires, quelle que soit la taille de la commune, relatent un évènement important ayant contribué à assoir leur légitimité dès les premières semaines. Cette épreuve devant attester de leur capacité à tenir le rôle constitue de la sorte un rite initiatique dont la population se saisit pour mesurer leur degré de compétence, voire de performance. Plusieurs maires évoquent par exemple la question des centres d'accueil, qui peut fortement diviser la population, et à travers laquelle le jeune maire est jugé sur sa capacité à trouver un consensus politique. Une jeune élue évoque ainsi la crise provoquée dès les premiers mois de son mandat par l'installation d'un centre de migrants dans la commune :

> « Pendant deux ans, ça a été très violent. Une partie de la population a très mal réagi. On a eu droit à des manifestations de l'extrême droite, le centre a été incendié. Nous, élus, étions un peu pris entre le marteau et l'enclume, face à cette décision de l'État sur laquelle on ne pouvait pas intervenir, puisque le lieu où se situait le centre ne nous appartenait pas. Je m'en suis rendu compte à cette occasion, parce que de nombreuses

> personnes qui me disaient bonjour ont arrêté de m'adresser la parole, j'avais droit à des regards hostiles et de la tension à chaque fois que j'arrivais quelque part. » (31 ans, Île-de-France, 4000 habitants.)

De nombreux maires évoquent d'autres moments forts vécus au début du mandat tels que la fermeture d'une école, la baisse drastique des effectifs d'agents communaux, des menaces envoyées par des corbeaux. Ces évènements sont vécus comme des épreuves qui les forgent dans l'adversité et qui ont contribué à les affirmer dans leur capacité à tenir le rôle. Ils se rapprochent en ce sens de la notion d'« épreuves défis » (Martuccelli, 2015) définies comme « un ensemble de défis incontournables auquel tous les individus sont contraints, de par le propre de la condition humaine, de faire face ». Ces épreuves constituent des défis, institutionnalisés ou non, ayant une signification majeure dans les expériences individuelles des maires et qui les confirmeront ou non dans leur capacité à remplir leur rôle. Pour reprendre Martuccelli, « l'analyse de la « sélection » de personnes se centre moins sur la question de son arbitraire ou de sa légitimité, que sur le processus multiforme et extensible d'épreuves par lequel il se réalise dans tous les domaines de la vie » (Martuccelli, 2015).

Une passation sous forme du rite initiatique

- ***L'épreuve pour fournir les preuves***

Les épreuves auxquelles les jeunes maires se trouvent rapidement confrontés ont aussi vocation, de manière volontaire ou plus inconsciente, de les endurcir face à la dureté du mandat, dans un contexte où la fragilité liée à leur jeunesse pourrait très vite leur être reprochée non seulement par l'équipe sortante, mais plus largement par les habitants attentifs à la posture et à la droiture du nouveau maire. Un soutien extérieur ou l'intervention de la figure tutélaire de l'ancien maire plus âgé pendant ces moments de mise à l'épreuve pourrait ainsi rapidement leur être préjudiciable dès le début de leur mandat. La plupart des maires ont ainsi évoqué l'absence de passation, situation toutefois davantage subie que recherchée de manière volontaire. Le passage de témoin peut de ce point de vue être vécu comme une épreuve symbolique pénible, notamment dans des municipalités où la victoire a été obtenue face à un maire sortant encore marqué par la déception de la défaite, comme le rappelle le jeune maire d'une commune de 19 000 habitants confronté à son prédécesseur, candidat malheureux après 19 ans de règne à la tête de la mairie, refusant la passation et tout échange avec le nouveau maire élu :

> « Il a refusé la passation. Il m'a juste serré la main, puisqu'il était le doyen. Donc, c'est lui aussi qui a présidé la cérémonie le vendredi, mais il n'y a pas eu de passation. Car généralement, quand vous vous êtes battu ou que vous ne vous représentez pas et qu'un maire est élu, dans la semaine, entre le dimanche, le 2e tour et l'élection proprement dite par les conseillers municipaux, le maire vous reçoit dans son bureau, bravo, on fait le point. C'est un peu comme la passation de pouvoir entre présidents pendant trois quarts d'heure. Mais rien du tout. Même pas un appel, rien du tout. Je me rappelle de ce bureau : il n'y avait rien. Plus un dossier, rien du tout. Je m'en souviens bien. Mais cela ne m'a pas affecté. Je trouve cela un peu antirépublicain, parce que c'est la démocratie. Il faut donc accepter le suffrage universel : quand les citoyens ont le pouvoir, ils l'exercent. Quand on perd, on perd, quand on gagne, on gagne. » (35 ans, Grand Est, 19 000 habitants.)

L'absence totale de passation vécue par ce jeune maire se révèle assez marginale au sein de notre échantillon. Dans la plupart des cas, une interaction avec l'ancien maire a bien lieu, même si elle s'avère très limitée, parfois un simple « rendez-vous d'un quart d'heure pour faire le tour de la mairie afin de ne pas s'y perdre », dans d'autres cas une « remise des clés » superficielle et insignifiante, ou encore une passation vécue sous le signe de l'irrévérence :

> « Ça a duré deux minutes. Il est arrivé en jogging/baskets, histoire de dire qu'il n'en avait plus rien à faire de ça, il m'a remis ses clés, même pas son écharpe et il est parti. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

À de plus rares occasions, la passation peut toutefois se dérouler dans un cadre bienveillant et sortir du registre de l'épreuve initiatique, plus particulièrement lorsque l'ancien maire a fait le choix de ne pas se représenter et n'a donc pas été un adversaire politique au cours de la campagne. Un jeune élu, maire-adjoint dans l'ancienne équipe municipale, témoigne à ce sujet de l'importance de trouver un bon équilibre entre la nécessaire passation des dossiers liés à son précédent champ de compétences, et le maintien à bonne distance de la figure « paternelle » de son prédécesseur après une campagne ayant eu pour leitmotiv le renouvellement *:*

> « Durant les cinq jours, de mémoire, j'ai eu deux ou trois entretiens avec mon prédécesseur sur quelques sujets courants, mais que je ne connaissais pas. Il n'y a donc pas de passation de fond, mais une passation de forme en bonne intelligence, très, très conviviale. Le passage de l'écharpe se fait vraiment très bien. Par contre, il n'y aura pas eu de volonté de mon prédécesseur de passer à la broyeuse, de me laisser faire table rase et de me laisser sans rien. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Dans un autre village situé en Normandie, où la recherche de volontaires s'est avérée délicate pour constituer une liste, la transmission prend la forme d'un partage de connaissances pratiques pour faire fonctionner la municipalité. Si, là encore, l'absence de duel avec le maire sortant facilite la transmission, la relation apaisée s'explique aussi par le pragmatisme d'un maire davantage attendu sur la gestion pratique de la municipalité que sur des postures idéologiques :

> « Il m'a dit qu'il était disponible si besoin. Je m'entends très bien avec lui. Je ne crois pas avoir eu besoin de l'embêter, si ce n'est une fois ou deux pour des choses très pratiques. Les clés de l'église, comment fonctionnent les cloches de l'église, parce que c'est à nous de les faire fonctionner. C'est un peu à l'ancienne, donc c'est à nous d'aller régler les changements horaires sur l'horloge de l'église. Pour des choses comme ça, effectivement, il m'a aidé. C'est très terre à terre, pas du tout sur une vision politique ou comment mener un projet. » (35 ans, Normandie, 150 habitants.)

- ***Changement de statut : de jeune candidat illégitime à maire crédible ?***

Ces passations vécues régulièrement sur le registre de l'absence, de l'indifférence ou de l'irrévérence du prédécesseur s'apparentent par bien des aspects à des épreuves initiatiques devant permettre au jeune maire d'obtenir par lui-même ses propres galons. Ces épreuves placent les novices dans un cadre interactionnel déstabilisant, comme pour les façonner à nouveau, après une campagne souvent marquée par une forte conflictualité. Elles constituent de ce point de vue des rites de passage devant marquer le franchissement statutaire de simple candidat à nouveau maire crédible, à travers l'accomplissement d'une série d'épreuves morales censées apporter au jeune novice une plus grande maturité dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit dans ce cas, pour le nouveau maire, de faire ses armes seul face à l'adversité, sans soutien ou appui du prédécesseur pour à la fois l'aguerrir et effacer sa condition première de néophyte. Ce passage est toutefois vécu différemment par les jeunes maires de notre échantillon.

Dans certains cas, une certaine hostilité se poursuit tout au long des premiers mois d'exercice de la fonction avec des élus de l'opposition ciblant la jeunesse du nouveau maire non seulement chargé de faire avancer des dossiers mais aussi contraint de justifier sa capacité à les incarner du fait de son jeune âge :

> « Vous êtes vu par beaucoup comme étant le jeune con qui arrive et qui, en plus, est le seul jeune dans ce secteur. J'étais le seul, dans une ville aussi importante de 10 000 habitants. C'est ce que j'ai le plus mal vécu, d'autant plus que, quand on m'attaquait sur ma jeunesse dans les séances publiques, où on discutait pour débattre, cela me rendait peut-être encore plus agressif vis-à-vis des collègues. Parce que je ne comprends pas ça. Ce n'est pas parce que, eux sont plus âgés qu'ils ont une expérience qui est juste. À tout

> âge, on a une expérience et elle est profitable, à mon sens, à faire avancer notre société. Et ça, c'est franchement le sujet le plus dur. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

Ce passage délicat du statut de candidat à maire crédible peut également se réaliser de manière douloureuse dans certains villages avec une confiance difficilement acquise au cours de l'élection ou pouvant rapidement se déliter dès les premières semaines du mandat. De surcroît, lorsque la victoire du jeune maire a d'abord été assimilée par la population comme une défaite du maire sortant, les premiers pas dans le mandat se réalisent dans un environnement hostile propre à instiller le doute et le scepticisme dans la population :

> « Une fois élu maire, je pense qu'il y a eu une espèce de doute. On ne me l'a jamais formalisé, mais on sent certaines choses. Je pense qu'une espèce de doute s'est installé dans la population : n'avons-nous pas voté pour lui par contestation, pourra-t-il faire le boulot, aura-t-il les compétences, est-ce qu'il saura faire, est-ce qu'il va comprendre, est-ce qu'il ne va pas se laisser marcher sur les pieds ? » (24 ans, Grand Est, 1 800 habitants.)

Dans d'autres cas, le passage de candidat à maire peut survenir beaucoup plus rapidement, dans le contexte plus clément d'un « état de grâce », durant lequel l'opinion publique s'avère favorable au nouveau maire légitimé par le simple fait d'avoir remporté l'élection. Plusieurs maires témoignent en effet de cette période provisoire durant laquelle les critiques de campagne sur la jeunesse cèdent progressivement le pas aux qualités retrouvées d'un jeune élu dynamique, investi de front dans l'action municipale :

> « Alors qu'au début on est attaqué sur le côté inexpérience, j'ai le sentiment que nous avons fait nos preuves avec le temps, personnellement, je suis passionné par ce mandat, je m'investis beaucoup, finalement l'aspect inexpérience s'est vite effacé parce que lorsque l'on appréhende le job et qu'on le fait *a priori* correctement, on ne vous reproche plus l'inexpérience. En fait, ce qu'il y avait sous couvert de l'inexpérience c'était aussi le reproche de la jeunesse et ça c'est pareil, avec le temps il a disparu, et puis je suis de moins en moins jeune, maintenant j'ai dépassé la trentaine. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

Au-delà d'une perception du jeune élu différente selon la population, le regard introspectif que les maires portent sur eux-mêmes est également modifié à la suite du mandat, considérant non seulement avoir acquis une certaine maturité dans le rapport à la politique mais aussi avoir atteint une certaine sagesse dans leur rapport à l'adversité :

> « Cela a transformé mon rapport à la politique au sens large, c'est-à-dire qu'avant d'être maire, j'étais plus radicale dans mes prises de position, tandis que là, je suis beaucoup plus modérée. Je mesure beaucoup plus les différents points de vue. Je crois que l'une des principales caractéristiques du maire, c'est cette possibilité qu'il a de rencontrer des dizaines de personnes différentes et de les sortir de leur milieu social d'origine. Je me suis rendu compte à quel point nous étions tous dans un milieu social et que nous ignorons des gens qui fonctionnent tous comme nous. En tant que maire, cela m'a permis de découvrir des gens très différents les uns des autres, et j'adore toutes ces rencontres. Cela m'a également ouvert l'esprit et m'a permis d'écouter et de prendre en compte différents points de vue, ce qui était très important. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Ce passage statutaire de candidat à maire pouvant être vécu soit sous le signe de l'adversité et de la défiance, soit sous celui plus favorable du respect et de la déférence a constitué, pour la plupart des maires rencontrés, une étape essentielle dans leur parcours, en leur permettant de « faire leurs preuves » et donner des gages à la population sur leur capacité à répondre aux exigences de leur nouvelle fonction. Pour cela, les soutiens recherchés au sein de leur garde rapprochée, mais aussi et surtout aux côtés des services généraux se sont avérés indispensables pour réaliser ce passage statutaire dans les meilleures dispositions. Une pièce manquante dans cet appui technique ou une défaillance dans le fonctionnement de la mairie peut à l'inverse, comme nous allons le voir, mettre à mal les premiers pas dans le mandat.

Constituer son équipe opérationnelle : le rôle central du DGS ou du secrétaire de mairie

Incarnant la continuité de l'action communale face à un pouvoir politique local, sujet, à l'inverse, aux changements et à l'instabilité, l'équipe opérationnelle occupe au sein des mairies une position privilégiée. Lorsque l'alternance politique est incarnée de surcroît par un jeune maire dont la connaissance des rouages du fonctionnement municipal est supposée lui être plus étrangère, le rôle des services généraux s'avère bien souvent central dans la transmission des dossiers et dans la bonne marche des affaires communales. Ils constituent de ce fait le lien obligatoire, la charnière centrale et indispensable entre les élus, la population et l'administration.

Pour comprendre le rôle de ces services aux côtés des jeunes maires de notre échantillon, il importe toutefois de distinguer les petites communes rurales des plus grandes au niveau des renforts et des appuis techniques. Rappelons que le ministère de l'Intérieur impose en effet une nomenclature fixant des critères d'effectifs, de qualification et d'encadrement des personnels au sein de services, qui peuvent varier de quelques individus à plusieurs milliers d'agents. Les fonctions d'un secrétaire de mairie dans un village de quelques centaines d'habitants se distinguent bien entendu fortement de celles d'un directeur général des services d'une municipalité de plusieurs centaines de milliers d'habitants. Mais le rôle de courroie de transmission et la relation de confiance qui les lient aux maires s'avèrent dans les deux cas tout aussi essentiels.

Le directeur général des services (DGS) dans les moyennes et grandes communes, tout d'abord, dirige la pyramide des services qui administrent les politiques élaborées par les conseils municipaux. Les affinités relationnelles, en plus des affinités idéologiques, constituent de ce point de vue des pièces centrales dans la relation bilatérale qui les unit aux maires. De ce fait, l'élection municipale peut engendrer une période trouble au cours de laquelle le jeune maire sera face au choix cornélien de la continuité ou de la rupture. En cas de changement de majorité du conseil municipal, les jeunes maires de notre échantillon, bien que découvrant pour un certain nombre d'entre eux le fonctionnement d'un conseil municipal au début de leur mandat, choisiront de recruter un nouveau DGS, a priori plus en phase avec la politique qu'ils souhaitent incarner. C'est d'autant plus le cas quand des habitudes de travail se sont installées pendant 25 ans entre l'ancien DGS et le maire sortant :

> « J'ai recruté dans la foulée une nouvelle directrice générale. C'est un poste fonctionnel de confiance. Il était normal qu'en cas de basculement politique, on mette fin d'un commun accord. J'ai recruté ma propre directrice générale qui est toujours là d'ailleurs. Ça se passe très bien. Le directeur de cabinet et la directrice générale sont deux courroies indispensables dans la confiance et au quotidien pour aider un maire et son équipe à réussir. Quand vous héritez d'une collectivité qui a été gérée par la même équipe depuis 25 ans, un relationnel s'est créé, ce qui ne sera pas forcément le cas avec vous et donc il y a un passé et un passif. Vous n'arrivez à enclencher le renouveau qu'avec des personnes neuves, avec un regard neuf sur les choses. » (32 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

L'une des compétences du DGS étant à la fois de traduire les directives politiques en instructions administratives et de représenter les exigences techniques face aux volontés politiques, son intervention s'avère capitale. Pour des jeunes maires parfois soucieux de préserver une stabilité administrative au sein de la mairie et d'assurer ainsi une meilleure continuité dans les services, il paraîtra plus facile d'opter pour son maintien au prix bien souvent de renoncements et de regrets, à l'image de ce jeune maire qui considère son DGS davantage comme un opposant politique qu'un partenaire administratif :

> « Le directeur général des services, j'ai gardé l'ancien en me disant qu'il allait me servir avec son expérience. Sauf que je vois bien qu'il a été pendant plus de 20 ans le DGS du maire précédent, qu'il n'est pas fondamentalement marqué à gauche politiquement, alors qu'il est à trois ans de la retraite, qu'il n'a pas envie de s'embêter trop avec un jeune maire qui arrive. Il fait freiner plutôt les dossiers et il me laisse bien souvent me dépatouiller tout seul un certain nombre de choses. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

Ce type de difficulté a été relaté par un autre maire d'une commune de 9 500 habitants qui a fait le choix du maintien, malgré d'importants conflits de valeurs avec son DGS. Devenu maire à la suite du départ en cours de mandat de son prédécesseur, il souhaite incarner de nouvelles orientations qui peuvent être mises à mal par le conservatisme du DGS, encore attaché au fonctionnement de l'ancien maire, plus proche des valeurs et des choix idéologiques de ce dernier, et craintif au regard de leur différence d'âge :

> « Je pense que je suis plutôt jeune, je ne suis pas issu d'un sérail politique, je dénote un peu par rapport à mon prédécesseur sur le conservatisme qu'il pouvait avoir, sur toute une série de sujets. Et je pense que certains cadres de la mairie, je pense notamment au DGS, ne partagent pas les valeurs que j'ai, en fait. Voilà. Ma vie personnelle peut le déranger. J'ai fait le choix de le garder, pour toutes ces raisons. C'est qu'on est à douze mois des élections et qu'à un moment, je ne peux pas me séparer de tout le monde. Je ne l'ai pas choisi, j'en ai hérité et je pense que mon mandat serait un peu différent si je l'avais choisi. Mais ma nature fait que je prends toujours le chemin le plus compliqué pour y arriver. » (39 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 9 500 habitants.)

Pour ceux qui font le choix de maintenir le directeur général des services, c'est d'abord la continuité des services qu'il s'agit de préserver, même s'ils sont conscients des difficultés à instaurer de nouvelles pratiques et à impulser une dynamique différente de celle du prédécesseur. Celle-ci passe par la transmission d'une mémoire orale considérée plus fiable que les écrits laissés dans certains dossiers poussiéreux, comme cela a été exprimé par ce maire d'une ville de 4 000 habitants de la région parisienne :

> « J'ai fait le choix de garder notre secrétaire général qui était en fonction depuis 1993. J'avais quand même une continuité. Au niveau administratif, j'avais la continuité du savoir des dossiers, et cela m'a été extrêmement précieux. Cela m'a permis de m'appuyer, tout en gardant l'engagement politique qui a été mis à mon programme, sur des compétences éprouvées et avec une mémoire. On se rend compte quand même, notamment dans les plus petites communes (encore qu'elle n'est pas minuscule) que la mémoire est encore très orale, très peu écrite, très peu organisée. Elle l'est dans les archives, mais globalement, si vous voulez savoir quelle est la genèse d'un projet quand on construit un bâtiment, ce n'est pas en allant retrouver les plans que vous verrez bien aux archives. L'historique, l'histoire, la difficulté, tous ces enjeux, vous allez trouver une personne qui l'a vécu, parce qu'à l'époque, les comptes rendus des conseils municipaux dans nos communes, c'était très succinct. Il y a très peu de retranscription des débats et des échanges. La matière première, la vraie matière, la matière du savoir est donc dans l'oral, et si vous n'avez pas ça, ça peut être très compliqué pour comprendre pourquoi certaines décisions ont été orientées de cette manière-là. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Dans les petites communes nettement moins dotées en personnel administratif, le secrétaire de mairie s'avère en revanche tout aussi indispensable que le DGS dans les moyennes et grandes communes. Liés au maire pour la durée de son mandat, les deux partenaires doivent en effet établir des relations étroites s'ils veulent obtenir des résultats concrets dont dépend leur avenir respectif : pour le maire, l'autorité sur le conseil municipal avec sa possible réélection à la clé, pour le secrétaire de mairie, une carrière sans heurts et une influence grandissante sur les décisions. Il convient à ce sujet de souligner les propos souvent louangeurs tenus par les maires des villages de notre échantillon à leur égard, dans des territoires ruraux où le suivi des affaires courantes peut s'avérer ardu, tout en étant fortement contraint en termes de temps et de personnel administratif. Si les conditions matérielles de la fonction sont modestes, le dévouement et l'abnégation de ces secrétaires de mairie sont fréquemment soulignés, plus particulièrement dans la transmission des dossiers et l'apport de conseils techniques de gestion administrative à des maires parfois encore en phase d'apprentissage au moment de leur entrée dans le mandat. Deux maîtres mots sont à ce

sujet régulièrement repris par les maires pour qualifier le travail de leur secrétaire lors de leurs premiers pas dans le mandat, celui de « permanence » et d'« expertise » :

– **Permanence** d'abord, en ce que les secrétaires restent et assurent la continuité de l'action administrative locale. Dans les petites communes, les secrétaires changent rarement et se fixent au contraire longuement dans leurs communes d' exercice. Les changements de municipalité ont de ce fait relativement peu de répercussions sur le fonctionnement des services. En effet, comme le constate Sébastien Vignon pour les secrétaires de mairie, « contrairement aux secrétaires généraux des villes (Roubieu 1999, p. 226-227), les affinités politiques ne sont jamais évoquées comme une condition de la qualité de leurs rapports et de leur collaboration, ce qui n'est pas surprenant au sein d'espaces où, la politique, au sens d'affrontements idéologiques et partisans, est généralement absente des compétitions municipales qui se structurent dans la plupart des cas autour d'enjeux « pratiques » (équipements collectifs par exemple) et/ou « personnalisés » (prestige social). » (Vignon, 2005, p. 208). Cette permanence constitue un atout important pour les jeunes maires appelés à prendre leur fonction, rappelons-le, seulement 5 à 7 jours après leur élection et de surcroît dans des contextes souvent marqués par l'absence de transmission des dossiers par le précédent maire :

> « On découvre, on prend ses marques, on récupère les anciens dossiers qui n'ont pas été travaillés. Même si c'est une petite commune, on s'appuie sur la secrétaire de mairie. Et chez moi, la secrétaire de mairie n'est là qu'à mi-temps. Fort heureusement, elle est là depuis 30 ans, elle a donc une bonne connaissance de la commune et des dossiers. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

– **Expertise** ensuite, dans la mesure où, généralement, seul le secrétaire de mairie connaît dans un premier temps les dossiers en cours, les règles administratives, les secrets d'une bonne administration communale. Surtout, dans des territoires ruraux marqués par la raréfaction des services publics, la mairie du village reste bien souvent le dernier espace où les administrés tentent de trouver des interlocuteurs en mesure de leur apporter des réponses dans des domaines extrêmement variés, comme l'exprime en termes laudateurs ce jeune maire d'un village des Pyrénées-Atlantiques:

> « J'ai une secrétaire qui est là 19 h, mais elle fait assistante sociale : remplir un dossier pour s'inscrire à Pôle emploi, pour le permis, aider à faire les impôts, toutes ces choses-là, tout ce service qui a disparu. Les chevilles ouvrières, ce sont les secrétaires de mairie. Sans elles, nous ne sommes rien. Déjà, il faut lui faire entièrement confiance, c'est elle qui prend les premières doléances en pleine figure parfois. Ensuite, elle nous passe les informations, mais sans elle, on est fichu. Il faut donc des personnes de qualité. Les nôtres, pour une petite commune, elles font tout, de l'état civil jusqu'à la comptabilité, jusqu'à remplir les différents dossiers x et y. » (32 ans, Nouvelle-Aquitaine, 250 habitants.)

Les nombreuses tâches annexes réalisées par le secrétaire de mairie et la technicité imposée par sa fonction peuvent faire de lui un élément aussi essentiel que le maire lui-même. Le fait toutefois que le maire soit officiellement la seule autorité incontestée tend néanmoins à dissimuler son influence auprès des administrés. La symbiose entre les deux autorités apparaît de ce fait comme une des conditions nécessaires et obligatoires pour conduire les affaires communales dans les meilleures conditions possibles pour l'un comme pour l'autre des acteurs de cette singulière relation. Elle implique dans les villages enquêtés au cours de la recherche une démarcation nette entre ce qui relève des orientations politiques et leur traduction administrative, comme cela a été rapporté par l'un des maires de notre enquête :

> « Comme tout fonctionnaire, il voit les élus passer, ils se suivent et se ressemblent ou pas. Il s'adapte donc à chaque mandature et il a effectivement l'historique de la collectivité, et surtout la technicité que n'ont pas les élus. D'ailleurs, chacun est dans son rôle. Les élus n'ont pas à avoir la pleine technicité d'un secrétaire de mairie, de même que le rôle d'un secrétaire de mairie n'est pas de se prendre pour un élu. Mais oui, à ce moment-là, c'est absolument fondamental. » (31 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

De manière générale, quelle que soit la taille de la municipalité, le matériau recueilli auprès des jeunes maires démontre qu'il n'existe pas de modèle normatif de relations entre le maire et les secrétariats de mairie, chaque couple impulsant sa propre dynamique relationnelle. Il apparait de ce fait parfois difficile de discerner dans ce tandem quelle relation, de la subordination ou de la coexistence, est privilégiée, de même qu'il est ardu de déterminer quel acteur pèse le plus sur l'autre au moment des décisions effectives. De ce point de vue, même s'il n'y a pas de commune mesure entre le secrétaire général d'une grande ville et le secrétaire de mairie d'un village, les jeunes maires trouvent un appui essentiel auprès d'eux qui va conditionner la suite de leur mandat. Car une grande partie des premiers temps du mandat nécessitant un « apprentissage sur le tas », c'est souvent par le personnel administratif qu'une première formation informelle se mettra en place, avant d'avoir éventuellement recours à des formations plus classiques, comme nous allons le voir dès à présent.

Se former : un apprentissage souvent solitaire

L'accès à la formation constitue une variable clivante, qui tend à fortement segmenter la population des jeunes élus municipaux. En reprenant la typologie distinguant les élus municipaux en fonction de leur degré de socialisation politique en amont du mandat, on observe notamment des logiques d'accès à la formation des membres de l'exécutif qui accentuent les inégalités entre des jeunes néophytes et des jeunes hypersocialisés politiquement.

GRAPHIQUE 19. PROPORTION DE JEUNES ÉLUS DE L'EXÉCUTIF AYANT SUIVI UNE FORMATION SELON LE DEGRÉ DE SOCIALISATION POLITIQUE EN AMONT DU MANDAT

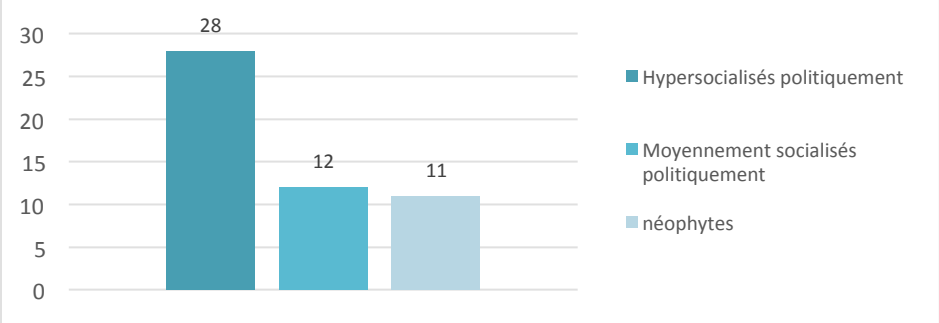

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)

Lecture : 28 % des élus de 18-35 ans des élus de l'exécutif ayant bénéficié d'un degré élevé de socialisation politique pendant leur enfance et adolescence, en amont du mandat, ont suivi au moins une formation pendant leur mandature.

Pour les élus de l'exécutif plus éloignés de la dimension militante, managériale ou technique du mandat municipal, le parcours de formation par le biais d'associations de maires ou d'autres réseaux pourrait rapidement s'avérer nécessaire. L'enquête statistique nous a pourtant montré que la participation à des formations demeure marginale, notamment pour les nouveaux entrants, qui ont paradoxalement moins recours aux formations que les élus hypersocialisés, accroissant ainsi les écarts entre ces deux profils. Les formations nécessitent bien souvent que les jeunes maires aient interrompu leur activité professionnelle ou que leur employeur soit ouvert à la prise de jours de congés. Malgré la loi du 31 mars 2015 qui donne droit à un congé de formation à tout élu durant son mandat, les jeunes

maires exerçant notamment dans le secteur privé témoignent régulièrement des difficultés à le faire. S'ajoutent à cette situation des formations jugées inadaptées aux compétences demandées dans le cadre de leur mission au quotidien, mais aussi des demandes de formation que l'organisme de formation leur refuse par méconnaissance de leur fonction, comme en témoigne cette maire d'une ville de 5 000 habitants d'Occitanie :

> « Il a été très compliqué de trouver des formations en management. Le CNFPT [Centre national de la fonction publique territoriale] me refusait les formations en management, parce qu'il disait qu'en tant que maire, je n'avais pas besoin d'en faire, ce qui était assez drôle – façon de dire. Ils disaient que les maires ne faisaient pas de management, et lorsque j'en parlais dans les organismes de formation, on me disait que non, le maire ne faisait pas de management, et que cela n'était pas nécessaire. Je fais du management en permanence, du management de mon équipe d'élus. Cela s'est tellement mal passé que ma DG est partie en arrêt maladie. De fait, je me suis retrouvée à directement manager les agents et mon responsable qui était parti en arrêt maladie. Je me suis vraiment retrouvée à manager des agents. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

L'accès à la formation est également fortement corrélé au niveau de diplôme. Comme pour la socialisation politique, ceux qui participent le plus aux formations sont ceux qui ont suivi le plus d'études. On le constate avec le graphique ci-dessous : plus le niveau de qualification des élus augmente, plus ils sont susceptibles de se former : c'est le cas de 8 % de ceux qui ont un CAP ou BEP, contre 22 % des élus titulaires d'un diplôme de niveau master ou plus.

GRAPHIQUE 20. ÉLUS MUNICIPAUX AYANT SUIVI UNE FORMATION SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME

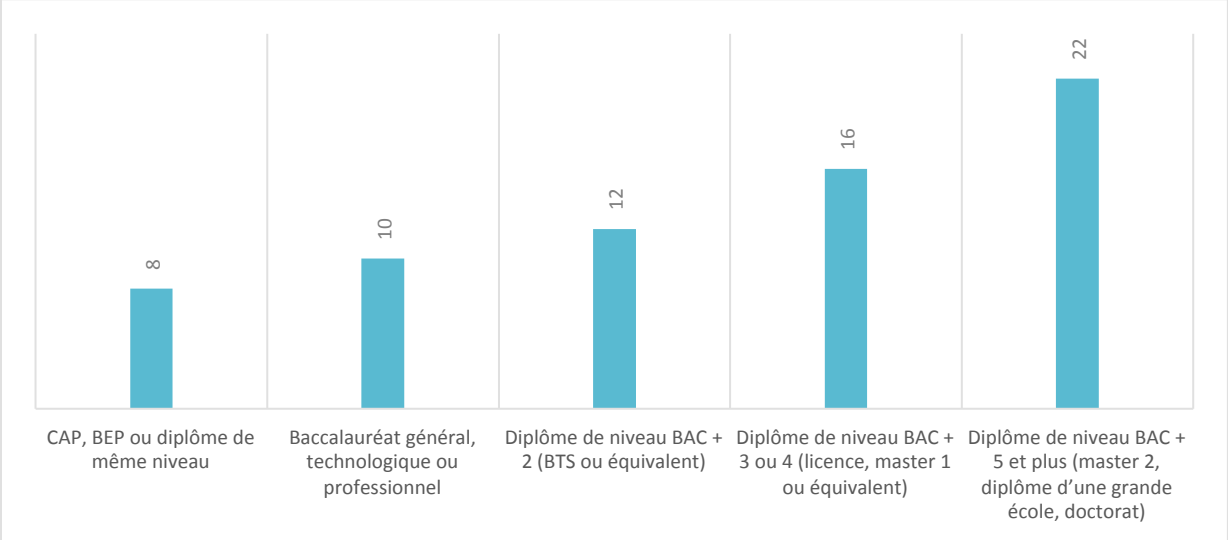

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 8 % des élus de 18-35 ans ayant un niveau de diplôme CAP, BEP ou équivalent déclarent avoir suivi une formation au cours de leur mandat.

Le matériau qualitatif recueilli auprès des maires confirme par ailleurs que ceux qui sont déjà formés au politique, le mandat venant en prolongement d'un parcours scolaire et universitaire, et qui ont esquissé une trajectoire professionnelle autour du politique (chef du cabinet du maire, assistant d'un député, etc.) ou initié une première expérience élective comme conseiller municipal et/ou adjoints au maire, vont pouvoir entrer plus facilement dans les fonctions liées à leur mandat. Par ailleurs, les élus qui engagent une carrière politique *via* le parti, apparaissent également plus solidement armés non seulement pour traiter les dossiers dès la prise de fonction, mais aussi pour affronter des campagnes

municipales et des rivalités parfois violentes, comme le souligne la politiste Lucie Bargel au sujet des jeunes des partis politiques : « Débattre et écrire autour de questions de "politique publique", parler en public, mettre en scène ses émotions, s'investir dans la concurrence et les conflits avec habileté et recul, être loyal à son "sous-groupe" » (2014, p. 174) constituent des compétences politiques et des dispositions militantes majeures. Ces différentes expériences renforcent chez eux un sentiment de compétence pour administrer une commune. Cette expérience dans ou hors partis, sera souvent complétée ensuite par une formation sectorielle directement adaptée à l'exercice du mandat. Un maire d'une ville bretonne de 5000 habitants confirme ainsi que son expérience professionnelle acquise préalablement au conseil départemental, lui a permis de faire ses premières armes dans l'administration d'une collectivité, compétences qui ont été renforcées ensuite par des formations :

> « Les compétences sur le fond, je les ai aussi acquises en formation. J'avais déjà un bagage avec mes études et mon expérience au Département dans lequel j'ai quand même passé trois ans, à un poste où j'étais un peu transversal dans le cabinet. Mais gérer un département, ce n'est pas gérer une commune. » (32 ans, Bretagne, 4000 habitants.)

Ce complément de formation recherché par des élus pourtant déjà insérés socialement, scolairement et politiquement dans les administrations publiques ou des partis politiques locaux, se retrouve également dans les propos tenus par une jeune maire d'Occitanie. Après une expérience professionnelle en mairie, des compétences acquises en responsabilité dans le secteur associatif et de multiples formations dans le cadre de son appartenance à un parti écologiste, celle-ci souligne l'importance de suivre des formations pour se tenir constamment informée des dernières actualités législatives et institutionnelles :

> « Mon expérience professionnelle en mairie m'a beaucoup aidée, puisque j'avais travaillé en mairie, tout comme mes expériences associatives, mais aussi toutes les formations que j'ai pu faire. Avant d'être élue, je me suis formée dans des organismes de formation pour élus, mais sans être élue. Chez les écologistes, nous avons un organisme de formation. Ils organisent des journées liées à l'écologie, mais en même temps, l'organisme de formation intervient pour les formations pour élus. J'ai suivi une formation pour élus, ce qui m'a donné énormément de billes pour analyser la situation. De fait, lorsque je suis arrivée, j'avais déjà une bonne formation en tant que maire. Je connaissais déjà beaucoup de choses. D'ailleurs, c'est aussi ce qui faisait ma légitimité dans l'équipe à être maire. Par la suite, j'ai continué à énormément me former. Je fais entre 5 et 10 formations par an. » (32 ans, Occitanie, 5000 habitants.)

Pour ceux qui n'avaient pas de socialisation politique antérieure au mandat municipal, l'entrée dans la fonction peut être assez brutale, nécessitant l'acquisition de compétences et de connaissances des dossiers dans un temps extrêmement court. L'adaptation à la fonction relève alors de moyens le plus souvent informels, un apprentissage « sur le tas », avec la mobilisation de connaissances acquises hors du milieu politique. Si les élus hyper socialisés politiquement sont généralement issus de formations et de professions qui permettent de mobiliser des compétences souvent transposables dans l'activité municipale, les néophytes, plus éloignés socialement et scolairement des milieux politiques, devront à l'inverse trouver par eux-mêmes, de manière souvent autonome et solitaire, les outils nécessaires à la prise de fonction. Cette disparité se creuse encore davantage du point de vue territorial et du point de vue du genre :

– Au niveau territorial : l'accès à la formation se trouve facilité dans les communes urbaines, à rebours des villes et villages ruraux où l'offre de formation s'avère souvent déficiente, creusant encore davantage les écarts structurels observés entre « hyper socialisés politiquement » situés le plus souvent en milieu urbain et « néophytes » surreprésentés dans les territoires ruraux.

GRAPHIQUE 21. ACCÈS À LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX EXERÇANT UNE FONCTION DANS L'EXÉCUTIF SELON LA TAILLE DE LA VILLE

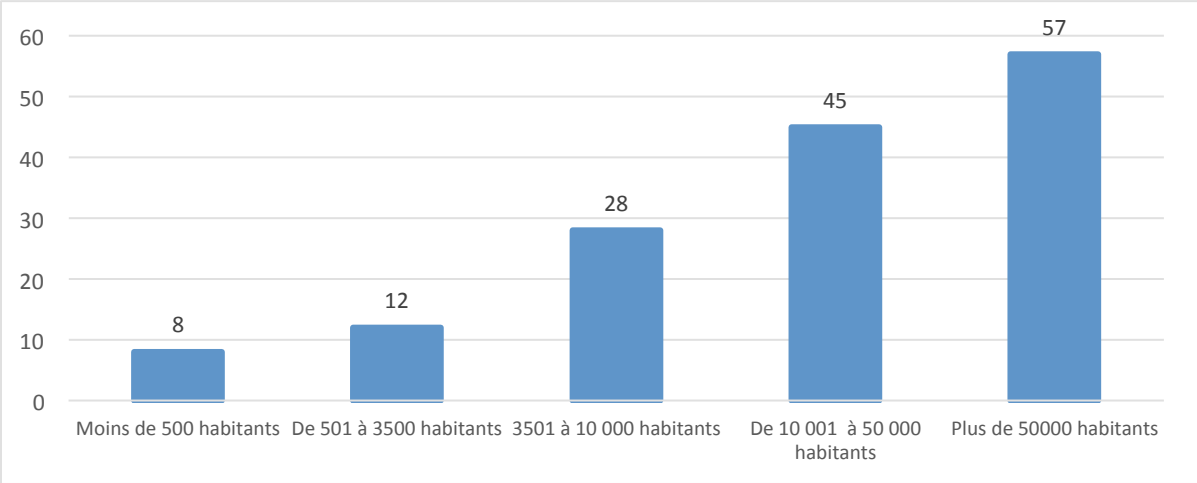

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)

Lecture : 8 % des élus municipaux de 18-35 ans exerçant une fonction exécutive dans des communes de moins de 500 habitants déclarent avoir suivi une formation.

– Au niveau du sexe ensuite, les femmes élues apparaissent nettement sous-représentées dans la population des jeunes élus ayant bénéficié d'une formation pendant le mandat. Ce décalage accentue encore davantage les écarts déjà observés entre jeunes hommes et jeunes femmes dans l'accès à la fonction de maire, puis plus tard, dans l'exercice de la fonction. Ces résultats confirment le constat déjà établi par Maud Navarre (2014) selon lequel le recours à la formation apparaît plus contraignant pour les femmes élues du fait de leur plus grande difficulté à concilier activité professionnelle et activité familiale avec leur engagement politique. Pourtant, les entretiens le démontrent, elles s'avèrent nettement plus nombreuses que les hommes, à niveau de diplôme égal, à ressentir la nécessité de se former pour répondre efficacement aux exigences du mandat.

Les entretiens réalisés auprès des maires nous permettent de constater que les besoins souvent exprimés en formation s'avèrent en réalité très rarement satisfaits. C'est donc avant tout l'apprentissage sur le tas qui est mis en avant par les jeunes maires comme réponse à une fonction qui se définit avant tout par son imprévisibilité. Un maire d'une ville normande souligne qu'au-delà de l'aspect purement technique des dossiers à traiter, les compétences plus informelles demandées au maire, notamment en matière de relations avec les administrés, ne peuvent s'expérimenter que dans la situation :

> « Être maire, cela s'apprend complètement sur le tas. Il n'y a rien qui vous prépare à annoncer la mort d'un gosse à une famille… D'ailleurs, je ne l'ai pas encore fait, mais je sais que des collègues l'ont fait… Il n'y a rien qui vous prépare à tout, quoi… à vous faire insulter gratuitement dans la rue, ou sur les réseaux sociaux. Il n'y a rien qui vous prépare à prendre des décisions difficiles. En fait, ça s'apprend complètement sur le tas. Et c'est pour cela que moi, sans parler de mon cas, mais moi, j'ai énormément de respect pour l'ensemble des élus locaux. » (27 ans, Normandie, 11500 habitants.)

L'apprentissage sur le tas est accessible au plus grand nombre, sans permettre pour autant aux moins familiers de la gestion d'une municipalité de résorber leur déficit de compétences en particulier au

cours du premier mois du mandat. Plusieurs maires regrettent à ce sujet l'absence de formation obligatoire dès les premiers jours pour que l' entrée en fonction puisse se dérouler dans les meilleures conditions :

> « Je milite vraiment pour un module obligatoire de formation initiale des élus, c'est-à-dire : premier mois de mandat, deux jours de formation initiale – prises en charge par l'État sans que les congés des personnes en soient impactés (car il y a le temps de travail, ce n'est pas facile) – sur les finances, l'urbanisme, la législation et surtout les prérogatives des élus, leur responsabilité pénale [...]. Je pense que c'est impératif. Si je suis réélue avec mon nouveau conseil, je pense, je le ferai de manière obligatoire. » (35 ans, Normandie, 1 000 habitants.)

III. Investir le mandat

Progressivement, les habitudes de travail du nouveau maire se mettent en place, des relations avec la population ou des élus se tissent, d'autres se complexifient au cours d'un mandat marqué par le télescopage entre différentes sphères d'engagement d'un jeune élu parfois en passe de changer de statut : l'entrée récente dans la vie active, lorsqu'elle existe, tout comme la sphère familiale en cours de consolidation nécessite de lier dans certains cas obligations parentales, contraintes professionnelles et suivi des dossiers municipaux. Indubitablement, le système d'interaction à degré variable d'intensité entre ces trois engagements (familial, professionnel, municipal) à un âge de la vie censé consolider des socles de stabilité va fortement marquer le mandat du jeune maire et définir sa façon d'incarner le pouvoir municipal.

La spécificité de la jeunesse de ces maires réside dans le fait qu'ils sont dans une temporalité biographique qui les amène à devoir faire leurs preuves au même moment dans différentes sphères sociales pouvant entrer en tension : la sphère municipale, car c'est leur premier mandat de maire, la sphère professionnelle, car, étant jeunes, ils doivent construire leur carrière. Le statut de maire étant dans l'incertitude de la suite, l'engagement total dans ce mandat au détriment de la carrière professionnelle, pour ceux qui ont arrêté de travailler, et le resserrement des sphères autour de la politique municipale peuvent mettre en difficulté le jeune maire à la fin de son mandat. Ces configurations face aux différentes sphères de vie influencent fortement la projection de ces maires dans les suites à donner à leur mandat, dans l'abandon ou le maintien d'une trajectoire municipale.

1. Le travail de maire

Des variations importantes peuvent s'observer sur la capacité de chacun d'eux à trouver des allégements dans l'une ou l'autre de ces sphères : au niveau familial grâce à l'aide d'un·e conjoint·e ou de parents ; au niveau professionnel par la possibilité offerte ou non de se mettre en disponibilité ou de poursuivre sa carrière en se déchargeant d'une partie de ses activités ; au niveau municipal avec le renfort d'un·e secrétaire, directeur·trice de service et/ou de cabinet. À ces variations s'ajoutent des éléments propres à la trajectoire du maire avec de fortes différenciations entre élus « professionnels de la politique », dont le mandat s'inscrit dans un parcours politique plus large, et élus « néophytes » découvrant sur le tas la fonction. Mais, quels que soient les ambitions personnelles, le degré de connaissance en amont du mandat, la taille de la municipalité ou l'implication du jeune élu dans d'autres échelons du pouvoir, les valeurs rattachées à la fonction municipale se rassemblent sous bien des aspects, comme nous allons le voir, pour l'ensemble des jeunes maires.

Quelles représentations du rôle de maire ?

Le périmètre des compétences accordé aux maires fait régulièrement l'objet d'évolution dans le cadre de mesures d'ajustement avec d'autres échelons territoriaux et constitue de ce fait une variable fréquemment mobilisée pour répondre aux processus changeants de décentralisation et/ou de recentralisation. Pour autant, le mandat de 2014 est régulièrement considéré comme étant le plus

difficile que les maires ont eu à accomplir jusqu'à aujourd'hui. Dénonçant à une large majorité la baisse des dotations publiques, la suppression de la taxe d'habitation, la diminution des contrats aidés, l'augmentation du périmètre de décision avec la montée en puissance des intercommunalités, ou encore l'arrogance ressentie de l'administration territoriale, ils sont nombreux à faire part de leur sentiment de voir leur capacité d'imagination, de création et d'impulsion amoindrie, avec l'impression partagée d'un dessaisissement. S'ils n'ont bien souvent pas eu l'expérience d'un précédent mandat pour mesurer ces évolutions, la complexité et les difficultés rencontrées demeurent une constante dans le regard qu'ils portent sur le mandat :

> « Oui, j'ai quand même des collègues maires qui le sont depuis un certain nombre d'années, pour ne pas dire de décennies, et tous concourent à dire que ça a été le plus dur, celui où on a eu le plus de réformes institutionnelles, avec le moins de moyens financiers possibles, et avec une fragilité sociale, une montée des colères, beaucoup de choses. Ces trois phénomènes conjugués en même temps, et sur six ans à peine, cinq ans du coup, ça a été très éprouvant. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

À la question de savoir quelles représentations les jeunes maires portent sur leur fonction, c'est donc bien souvent l'exigence accrue du mandat municipal qui est d'abord mise en avant, à travers une extension du champ des compétences nécessaires pour le mener à bien, l'importance de bâtir de nouveaux projets, de répondre aux sollicitations individuelles sans perdre de vue l'intérêt général. Mais au-delà des difficultés rencontrées, de nombreux aspects positifs ressortent aussi de leurs propos, notamment le fait de considérer le mandat comme « irremplaçable » pour la variété des tâches à accomplir, la qualité des contacts humains, l'autonomie de la décision, ou encore, comme cela a été régulièrement répété au cours des entretiens, le sentiment d'utilité au profit du bien commun. À l'image de ce maire d'un village drômois, les symboles rattachés à la fonction restent prégnants :

> « Être maire, c'est aussi être un des maillons de la République, et ça, c'est aussi important. Quand on est maire, le fait d'être officier d'État civil, un certain nombre de moments un peu officiels qui donnent aussi à ce petit engagement, qui nous redonnent une place dans la maison républicaine, et je trouve que c'est quelque chose qui est aussi important. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

Cette ambivalence des représentations de la fonction de maire se perçoit à travers le sentiment de servir le bien collectif, d'un côté, et de devoir réaliser un certain nombre de compromis de l'autre. Cette ambivalence se retrouve à plusieurs niveaux, du travail de proximité à engager avec les administrés jusqu'aux arbitrages liés à la baisse de dotation, tout cela dans un contexte de détérioration de l'image des élus, dont les maires ne sont désormais plus préservés.

- ***Le travail de proximité : un maire « à portée d'engueulade » ou une République à poignée de main ?***

Les récentes réformes territoriales telles que la loi MAPTAM[9] ou la loi Notre[10], pensées à l'origine pour établir une meilleure fluidité entre l'État et les collectivités dans l'application des politiques publiques

[9] La loi MAPTAM ou loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été promulguée le 27 janvier 2014 (loi n°2014-58), après avoir été votée le 19 décembre 2013. Elle clarifie les compétences de chaque niveau territorial, en positionnant chaque collectivité territoriale comme chef de file sur des thématiques spécifiques. La région est chef de file sur le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21), le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale, les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air. Le tourisme est une compétence partagée entre les trois échelons.

[10] La loi sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » (Notre) a été promulguée le 7 août 2015. Elle redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale : commune, intercommunalité, département et région. Les échelons régional et intercommunal sont renforcés par cette loi.

au niveau des territoires ont d'abord été ressenties par la plupart des maires rencontrés comme une forme de dessaisissement de leurs compétences et comme un amoindrissement des moyens dévolus aux municipalités. Ce mandat « machine à laver » selon les propos rapportés par le maire d'un village jurassien est marqué non seulement par une perte des moyens financiers mais aussi par un transfert de compétences au profit des intercommunalités dans lesquelles, nous y reviendrons, les jeunes maires ont bien souvent moins d'influence que les élus plus âgés. Pour de nombreux maires rencontrés, ces réformes opposent le souhait historiquement affirmé de décentralisation par le transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales à la réalité qui réaffirme le rôle de l'État dans la gestion des municipalités, comme l'exprime le maire d'une ville de 7 000 habitants située dans l'ouest de la France :

> « La difficulté aujourd'hui, ce sont les relations avec les services de l'État. On dit que l'on est un pays décentralisé, mais en fait, on est face à une recentralisation. Les services de l'État reprennent la main, c'est-à-dire qu'il faut faire des schémas sur tout. On va faire un schéma régional, Là, on a une révision du plan local d'urbanisme. J'ai l'impression que je ne décide plus de mon PLU. J'ai l'impression que ce sont les services de l'État qui tiennent le crayon. L'église a été classée aux Bâtiments de France et j'ai l'impression que je perds la main sur certaines choses. Je pense que l'on est sur une reprise en main. » (33 ans, Bretagne, 7 000 habitants.)

À cette situation jugée confuse dans la délimitation des compétences à chacun des échelons territoriaux s'ajoute l'incompréhension des administrés par rapport au statut exact du maire : entre représentant de l'état chargé notamment « de faire respecter la loi en ayant par exemple la possibilité de dresser des PV » et élu de proximité à « l'écoute des doléances des habitants », la perception de ses actions et de ses mandats peut dans certains cas prêter à confusion. C'est pourtant bien dans la deuxième direction que s'engagent le plus souvent les jeunes maires de notre échantillon, c'est-à-dire vers un travail permanent de dialogue et de proximité avec les administrés dans un contexte où la technicité accrue du mandat porte pourtant le risque de les mettre en retrait du travail de terrain. Pour l'une des jeunes maires de notre échantillon, l'un des principaux enjeux du mandat, dans ce contexte de réformes territoriales vise « à ne pas se laisser emporter par la machine technocratique en continuant à faire de la politique là où tout [le] tire vers la technocratisation et la gestion des coûts » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants). Dans le contexte actuel de forte défiance envers les institutions de la démocratie représentative, fréquemment accusée de se détourner des préoccupations d'une partie de la population, le maire continue toutefois de faire figure d'exception en étant bien souvent le réceptacle des insatisfactions des citoyens. La formule régulièrement reprise, au cours des entretiens, d'un maire nécessairement « à portée de baffe » ou « d'engueulade » illustre ce rapport de proximité mâtiné d'empathie pour faire face au discrédit qui frappe la politique. Le mouvement des gilets jaunes, avec le débat national qui s'est ensuivi, a aussi contribué à consacrer l'échelon municipal – longtemps relégué en tant que lieu du particularisme et de l'enracinement identitaire – comme espace idéal de reconquête citoyenne.

Si tous les maires s'accordent sur la valeur de proximité reconnue comme matrice fondamentale de leur mandat, celle-ci peut toutefois recouvrir des déclinaisons différentes avec des palettes de nuances fortement liées à la taille de la commune. Nous aurons en réalité plus souvent affaire dans les communes importantes à une « proximité protocolaire » qui « renvoie à l'activité de représentation traditionnelle du maire. C'est une proximité faite de distance, à travers laquelle l'élu endosse les signes les plus extérieurs à la fonction, et qui lui permet de « devenir ce qu'il est », de se conformer à son identité statutaire » (Lefebvre, 2005). Si elle peut dans certains cas aider à asseoir l'autorité d'un jeune maire encore en

recherche de notoriété ou de crédibilité en le distinguant symboliquement des concitoyens au cours des cérémonies solennelles, elle continue toutefois de maintenir le monde des élus à distance des administrés. Un maire évoque d'ailleurs à ce sujet, même si cette dimension reste difficilement vérifiable dans le cadre de notre étude, un travail de proximité qui s'exercerait de manière différente selon l'âge de l'élu, la jeunesse favorisant davantage la démarche participative et de proximité plus directe avec les citoyens, les élus plus âgés préférant des échanges plus indirects dans le cadre des cérémonies protocolaires :

> « Je pense que les questions de démocratie directe, de proximité, de co-construction, de citoyen-acteur, je pense que c'est des notions plutôt liées à des gens qui ont une quarantaine d'années. Si je dois comparer, mon ancien maire disait : « Moi, j'ai un temps pour rencontrer les D. [habitants de la ville], c'est la cérémonie des vœux et je suis tranquille pendant six mois ». Je ne pense pas qu'aujourd'hui ça puisse continuer comme ça. » (39 ans, Auvergne- Rhône-Alpes, 9500 habitants.)

Dans d'autres cas, cette proximité se réalise par le biais des relations engagées avec le secteur associatif, des représentants de parents d'élèves, des quartiers, etc., qui permettent de garder prise avec le territoire et de maintenir une sociabilité, le plus souvent déjà instituée, que la politique met en forme et configure.

Pour les jeunes maires des territoires ruraux, la proximité avec les habitants ne saurait se limiter aux seuls évènements protocolaires, non seulement parce que la taille de la municipalité impose par elle-même une promiscuité avec les administrés, mais aussi et surtout parce que cette valeur de proximité constitue, dans des territoires marqués par un retrait des services publics, le cœur même de l'activité du maire, comme le précise l'un d'entre eux, élu dans une ville de 4000 habitants :

> « Vis-à-vis de nos concitoyens, inutile de vous rappeler, avec le contexte actuel, que vous êtes à la fois médiateur, conciliateur, avocat, conseiller conjugal, référent juridique. Donc aujourd'hui, c'est beaucoup d'écoute. C'est être en capacité d'écouter, d'entendre et de gérer de la susceptibilité. [...] On est à la fois la première et la dernière porte. On est la première porte vers laquelle un citoyen, quelle que soit la question qu'il peut avoir quand il ne connaît pas le bon interlocuteur va se tourner [...]. On est parfois la dernière porte aussi, c'est-à-dire que quand quelqu'un a épuisé toutes les voies de recours, vous êtes parfois obligé de lui dire : "Je n'ai pas d'autres solutions que toutes celles que vous avez épuisées." » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Ce rôle essentiel de filet de sécurité et de conseiller est très souvent rappelé à chaque entretien dans des villes ou villages où des habitants peuvent rencontrer des situations de fragilité ou de forte vulnérabilité. Le maire joue de ce fait aussi un rôle de « conseiller juridique, d'assistant social. Du coup, ça demande beaucoup de temps, beaucoup de proximité, beaucoup de disponibilité » (32 ans, région, 350 habitants.) Mais malgré l'investissement important que cette relation peut impliquer, l'ensemble des maires de notre échantillon, de surcroît quand ils se situent dans des villages, ne cessent d'exalter la valeur essentielle du terrain qui permet de « prendre le pouls de la population », de « comprendre ses aspirations » ou bien encore de « garder les mains dans la glaise pour ne pas perdre pied » (35 ans en 2014 mais déjà maire en 2008, Île-de-France, 7 000 habitants.) Ce pragmatisme permettrait, selon les maires eux-mêmes, de les considérer comme des modèles d'excellence de la profession politique. La relation nouée avec les citoyens sur le plan local serait ainsi devenue la forme accomplie du lien politique légitime. Un maire d'une ville de Normandie insiste sur la personnalité du maire qui se caractérise à la fois par l'accessibilité et le respect lié à sa fonction, une sorte de « République à poignée de main » :

> « [...] il existe un attachement profond des gens aux maires et aux communes. C'est fou. Quand je croise les gens : "Le maire !" Tout à l'heure, je suis allée à l'école et les enfants : "Le maire !" C'est une figure. À la fois, il

> est là, on peut le toucher… c'est quelque chose qui est attaché à une sorte d'univers mental collectif. Le maire, cette forme de symbole, il est la République, mais en même temps, il est quelqu'un. Ça l'humanise et en même temps, ça l'incarne. C'est cette double entrée. » (30 ans, Normandie, 9 500 habitants.)

- ***Faire face à la baisse de dotation : renoncer et continuer à faire rêver…en s'inspirant du privé ?***

Le maire fait encore figure d'exception dans le paysage politique actuel en continuant à bénéficier d'une forte popularité auprès des citoyens. Pour autant, l'environnement sociopolitique s'est considérablement transformé au niveau municipal et pourrait altérer en partie une représentation positive fortement liée à son travail de proximité : montée en puissance de l'intercommunalité, concurrence entre les territoires et surtout baisse des dotations, ce qui implique de devoir « renoncer » davantage que de « proposer ». Le gel des concours financiers de l'État aux collectivités qui avait été voté dès la fin de l'année 2012 et maintenu en 2013, ajouté à la diminution drastique de l'enveloppe de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 1,5 milliard d'euros supplémentaires en 2015 (Le Saout, 2017) a fortement contraint financièrement les élus dès le démarrage de leur mandat en 2014. Bien que le pacte budgétaire ait d'abord confirmé le ciblage des économies sur la dotation générale de fonctionnement (DGF) afin de faire porter l'effort sur la maîtrise des comptes publics en réduisant les charges de fonctionnement et préserver ainsi l'investissement, il n'en demeure pas moins que pour une large majorité des maires de notre échantillon, la baisse de la dotation a transformé la nature même de leur mandat. Pour cette maire d'une commune de 7 500 habitants de la région Centre-Val de Loire, les orientations souhaitées par la nouvelle équipe municipale sur des projets communaux ont rapidement cédé leur place à une politique du renoncement nécessitant d'adopter une politique de gestion plus que de proposition :

> « J'ai eu l'impression que mon début de mandat, ce n'était pas : "Gouverner, c'est choisir, c'est prévoir." C'était : "Gouverner, c'est renoncer." Entre le moment de la campagne et le début de notre mandat, on nous a annoncé un mois après le début de notre mandat qu'on allait baisser drastiquement toutes nos dotations. Nous avions déjà une situation financière ici qui était compliquée. Nous avons passé notre mandat à faire le deuil de projets qui pouvaient être importants, parce que pas réalisables pendant cette mandature, pas les moyens. » (28 ans, Centre-Val de Loire, 7 500 habitants.)

À la baisse de la dotation s'est par ailleurs ajoutée durant le mandat l'application de la réforme des rythmes scolaires venue engendrer des coûts supplémentaires, au niveau des municipalités, estimés à 2 milliards d'euros[11]. Les jeunes maires de notre échantillon déclarent de ce fait souvent ressentir une « rupture » dans les relations financières entre l'État et les collectivités, alors même que de nouvelles mesures viennent directement impacter leur budget et que la prise de relais par les intercommunalités concernant les charges de personnel s'avère souvent déficiente (Delpech, 2017). Pour autant, malgré ces difficultés signalées au cours des entretiens, rappelons que les jeunes maires de notre enquête découvrent bien souvent pour la première fois le fonctionnement de la gestion financière d'une municipalité. Ils n'ont de ce fait pas le regard rétrospectif d'un maire plus âgé ayant connu une conjoncture plus favorable pouvant l'amener à être plus enclin à « subir » cette situation nouvelle davantage qu'à la « prévenir ». Il existerait de ce point de vue pour certains jeunes maires de notre enquête des variations générationnelles dans le rapport à la baisse de la dotation, parce que précisément prendre la mesure de la diminution implique aussi de pouvoir comparer avec une situation antérieure que les jeunes maires n'ont pas connue, ce qui les préserve sous certains points d'une éventuelle désillusion :

[11] *Maire-info*, journal de l'AMF, 12 février 2013.

> « Je constate cette frustration pour des collègues qui sont élus depuis longtemps, qui me disent que ce mandat qu'ils sont en train de vivre, c'est le pire de leur carrière politique. Parce qu'ils ont l'impression de passer plus de temps à dire non, à serrer les boulons, à réduire les effectifs, que d'avoir des projets de développement pour leur commune. Personnellement, je n'ai pas connu cette expérience passée, je suis arrivé, on m'a dit : "Il faut faire des économies." Donc on fait le job, mais effectivement avec une expérience politique de long terme, c'est visiblement un mandat assez frustrant pour les élus. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

Tout en regrettant dans une très large majorité des cas les difficultés financières engendrées par la baisse de la dotation, plusieurs maires évoquent aussi la nécessité d'amorcer des initiatives innovantes pour combler le déficit constaté, à l'image de cette jeune maire qui s'est attelée à la mise en place d'un financement participatif pour contribuer à la construction d'une école et d'une cantine sur sa commune :

> « À un moment donné, on se sent asphyxié financièrement. C'est pour ça qu'on a dû développer d'autres sources de financement et d'autres moyens de trouver des financements. Quand on fait un financement participatif, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait. Mais si je n'avais pas fait ça, je n'aurais pas eu d'école aujourd'hui, je n'aurais pas eu de cantine aujourd'hui. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

Avec la diminution de la dotation, le rôle de maire s'ajuste progressivement aux bouleversements rencontrés, l'action publique se recompose, de nouveaux acteurs pénètrent la scène municipale, à l'appel de certains maires en recherche d'alternatives pour surmonter la baisse du budget, mais aussi pour réaliser des coupes et des suppressions de lignes budgétaires.

Surtout la représentation d'une mairie longtemps restée inscrite dans le domaine strict du service public tend aussi selon plusieurs maires rencontrés à s'arrimer davantage au secteur privé de l'entreprise. L'analyse de Christian Le Bart est à ce sujet tout à fait éclairante : « La montée en puissance du référentiel du marché accélère les mouvements de privatisation des services publics locaux (cantines scolaires, ordures ménagères…), les villes préférant le partenariat avec une entreprise privée plutôt que la gestion publique traditionnelle. » (Le Bart, 2003, p. 77.) L'idéologie du maire-entrepreneur se trouve ainsi souvent défendue par plusieurs jeunes élus rencontrés. Effet d'âge du fait que les jeunes maires sont encore très souvent en activité (notamment dans le privé pour 45 % des maires de notre échantillon) ou effet de conjoncture en raison d'une municipalité devant désormais davantage être gérée à la manière du secteur privé, ce type d'analogie entre l'entreprise et la mairie est revenu à plusieurs reprises au cours des entretiens, à l'image de cette jeune maire d'une ville située en Occitanie qui souligne combien il lui semble essentiel d'importer certains modèles de l'entreprise pour répondre aux besoins des « clients » plutôt que des administrés :

> « C'est comme si j'étais chef d'entreprise de 75 salariés, avec 5 000 clients et un programme d'une centaine d'actions à mettre en place. C'est ainsi que je le vois. Je considère que le rapport à la population est très important. Quand je parle de "clients", il s'agit plutôt de personnes à satisfaire. Il y a ce côté chef d'entreprise, mais aussi avec toute la prospective, la vision pour l'entreprise et pour les communes. C'est ainsi que je le vois, et il est important que je le voie comme cela. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Ces propos entrent en résonance avec ceux tenus par un jeune maire drômois considérant que les dispositions au leadership et à la posture décisionnelle d'un chef d'entreprise sont devenues au moins aussi centrales que les compétences techniques en droit, en gestion ou en urbanisme d'un spécialiste en administration. Le mandat serait de ce point de vue moins affaire de savoirs que de positions :

> « C'est une petite entreprise une mairie aujourd'hui. Gérer les finances publiques, gérer du personnel, votre implication dans les structures supra-communales, que ce soit la communauté de communes, le parc ou divers syndicats, il faut prendre la mesure de ce qu'est aujourd'hui la réalité du mandat d'élu local en France. » (33 ans, Occitanie, 250 habitants.)

GRAPHIQUE 22. SECTEUR D'ACTIVITÉ DES JEUNES ÉLUS SELON LA FONCTION MUNICIPALE OCCUPÉE

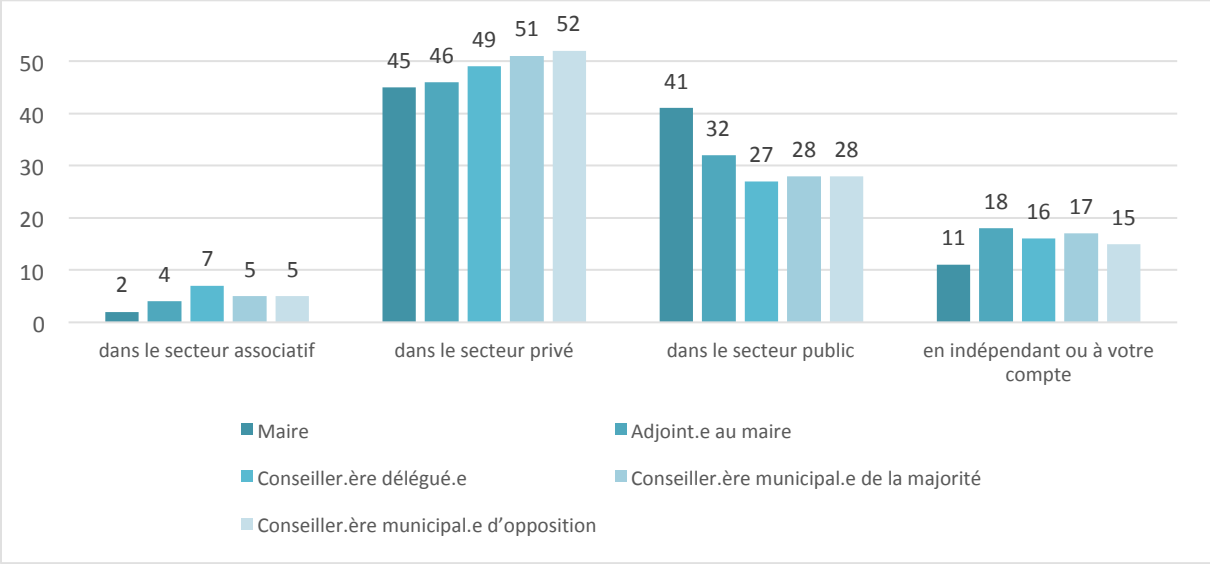

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 2 % des maires de 18-35 ans déclarent exercer dans le secteur associatif.

Plusieurs maires de notre échantillon admettent ainsi avoir importé du monde de l'entreprise un certain nombre de compétences et techniques qui étaient autrefois considérées comme strictement opposées aux principes d'intérêt général censés gouverner la gestion d'une municipalité. Il ressort également de l'analyse du matériau des logiques de communication fortement inspirées du secteur privé, avec une mairie devant avant tout défendre une notoriété et une image à l'extérieur pour attirer de nouveaux habitants :

> « Je pars du principe qu'une commune, c'est un produit marketing qu'on doit vendre. Donc, comment pallier ces points négatifs, ces problèmes de communication, d'image, de notoriété ? Nous avons initié une vraie démarche de stratégie territoriale à court, moyen et long terme, en parallèle avec notre PLU. À court terme, la commune n'est pas connue, donc nous travaillons sur la communication, le site Internet, des évènements à caractère non plus associatif proprement communal, mais à vocation de notoriété plus élargie. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

Un autre maire issu du monde de la grande distribution avoue également avoir réajusté ses compétences en marketing pour défendre son projet :

> « Je faisais du marketing donc j'avais forcément des notions de communication. Je savais animer des réunions, faire des flyers, écrire des textes, mettre en place une stratégie. J'ai conçu ça comme un produit marketing. Je me suis dit : "Tu es un produit. Tu dois te vendre donc tu packages ton produit et tu y vas." J'ai vraiment fait comme une stratégie marketing d'entreprise. J'y ai pris goût, ma femme aussi parce que c'est une histoire de famille. » (33 ans, Bretagne, 7 000 habitants.)

- ***Arbitrer, avec le risque d'être diffamé***

Avec l'influence grandissante du monde de l'entreprise dans la gestion des municipalités, la représentation du notable longtemps associée à la figure du maire a été progressivement remplacée par celle de l'élu « leader », « décideur » et/ou « technicien » faisant fi de la complexité accrue du mandat et des difficultés budgétaires fréquemment constatées pour imposer une orientation dans sa politique municipale. Ce basculement progressif a déjà été souligné par le politiste Gilles Pinson (2009)

qui rappelle, dans son ouvrage *Gouverner la ville par projet,* le rôle d'impulsion de l'élu et sa double fonction à la fois d'orientation et de mobilisation. Cette double entrée se traduit par la fétichisation de l'« arbitrage », présenté comme la clé du succès de toutes les politiques mises en place. Elle implique au sein du conseil municipal d'entendre les paroles discordantes pour en tirer profit dans le cadre d'une orientation politique municipale devant à la fois apparaître comme l'aboutissement d'un consensus et comme la suite logique des décisions prises antérieurement par le maire lui-même. De ce point de vue, pour reprendre l'analogie proposée par un maire breton, cette recherche du consensus s'apparente au travail d'un « capitaine » d'équipe :

> « Il y a un capitaine qui tranche, qui décide, qui donne le cap, mais le capitaine n'est rien sans son équipe. Dans mon équipe, nous jouons tous ensemble, il faut que ça tire dans le même sens, le capitaine est là pour trancher, pour donner un cap. » (32 ans, Bretagne, 4 000 habitants.)

Un maire, de surcroît lorsqu'il est jeune, ne s'affirme toutefois pas d'emblée comme un leader incontesté au sein de sa majorité. Dans certains cas, la révélation de dissensions, de rivalités et d'oppositions, avec parfois des adjoints cherchant à capter certains bénéfices électoraux, peut mettre à mal le consensus recherché.

Mais l'arbitrage ne saurait se limiter aux négociations engagées avec une équipe municipale divisée. Elle s'étend aussi aux administrés et à la prise en compte de leurs attentes en conciliant des intérêts divergents, en hiérarchisant des priorités et incidemment en contournant d'éventuels clivages au sein de la population par le recours, pour reprendre l'expression de Christian Le Bart, à des « slogans totems » censément rassembleurs. Pour Christian Le Bart (2003), ces slogans-totems ont vocation à « désamorcer les amertumes qui pourraient naître du caractère sectoriel (et sociologiquement situé) des mesures prises. Un programme culturel ambitieux et coûteux sera décrit non par référence à son étroite clientèle objective (la bourgeoisie culturelle) mais comme outil de promotion de la ville, promotion profitable *in fine* à tous ». Différentes méthodes sont mobilisées par les jeunes maires de notre échantillon pour obtenir le consensus si souvent recherché, parmi lesquelles les consultations. Mais la vocation première de cet outil participatif visant à recueillir les différents points de vue de chacun des administrés est en réalité souvent détournée pour donner une légitimité plus forte à un projet marqué par de profondes dissensions. Plusieurs maires admettent que les consultations visent moins à arbitrer les débats qui diviseraient lourdement la population qu'à activer le consensus aux dépens bien souvent d'une minorité bruyante. Le rôle d'arbitrage du maire vise donc ici à obtenir une situation apaisée dans un environnement local potentiellement destructeur. L'image du « capitaine », se substitue alors à celle du « pompier » suivant une autre analogie proposée par un maire des Pyrénées-Atlantiques :

> « Le maire est perçu comme le pompier du village ; pompier dans le sens où il est là pour calmer, etc., ce qui n'est pas la partie la plus intéressante de nos fonctions, et qui est source d'histoires. Je peux comprendre que certains en ont assez de tout ça et arrêtent en cours de mandat ou ne se représentent plus. C'est la partie la plus usante. » (32 ans, Nouvelle-Aquitaine, 250 habitants.)

Du fait de ce passage progressif de la figure du « notable » faisant figure d'autorité naturelle auprès des administrés à celle du « décideur » ou du « technicien » relevant davantage d'une autorité négociée, la fonction du maire se trouve plus fréquemment attaquée de manière frontale ou détournée par les habitants. Ce même maire des Pyrénées-Atlantiques évoque plus particulièrement cet effacement de la figure du notable le rendant encore plus vulnérable aux attaques des administrés :

> « Avant, le maire était perçu comme une personnalité importante, surtout dans des zones rurales, c'était le prêtre, le curé de la paroisse et le maire, c'était les notables du village. Maintenant, absolument pas. » (32 ans, Nouvelle-Aquitaine, 250 habitants.)

De nombreux maires nous ont ainsi fait part de ces attaques, diffamations, injures, outrages dont ils ont été victimes au cours de leur mandat et qui alourdissent l'exercice de leur fonction. Une fragilité plus forte de l'image publique des maires accompagne désormais leur mandat avec des outils numériques les rendant à la fois plus accessibles auprès des administrés, mais aussi davantage objets de menaces ou d'insultes, plus encore lorsque les réseaux sociaux permettent l'anonymat des messages portés à leur encontre. Une maire évoque à ce sujet l'existence d'un blog créé dans l'objectif exclusif de décrédibiliser ou dénigrer l'ensemble de ces actions. D'autres, nombreux, nous font part des outrages ou intimidations postés sur les réseaux sociaux, à l'image de ce maire d'une commune de 9 500 habitants qui nous fait part des menaces reçues à la suite d'un projet ayant fortement divisé la population :

> « Là, c'est vraiment une pression continue. On serait dans une entreprise privée, je pense qu'on pourrait qualifier ça de « harcèlement moral ». Mais quand on est élu, ça n'existe pas. En fait, je reçois des menaces tout le temps, je reçois des insultes, je reçois des gens qui sont contre le projet, sous couvert d'anonymat, soit dans les réseaux sociaux, soit par mail directement. C'est souvent anonyme. Cela fait partie des nouveaux changements. » (39 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 9500 habitants.)

Selon plusieurs maires rencontrés au cours de notre enquête, alors que les oppositions se manifestaient autrefois dans les espaces aseptisés de la politique municipale, les rivalités ou désaccords s'expriment désormais le plus souvent à travers des médias sociaux (Internet, téléphone portable, messagerie texte, réseaux sociaux comme Facebook et Twitter, etc.) dans des formulations pouvant prendre la forme d'intimidation, voire d'outrages susceptibles de porter atteinte à la réputation. Bien que ces actes délictueux soient pénalement punis par la loi (notamment les attaques homophobes, racistes ou sexiste rapportées au cours de l'enquête) et qu'ils contribuent à décourager de nombreux élus, la plupart optent pour une approche plus distanciée de la situation :

> « Je crois vraiment que ce qui décourage les maires, c'est d'avoir des administrés qui deviennent ingérables, parfois. Et agressifs, et irrespectueux. Enfin, tout ce qu'on veut. Et là par rapport à cela, il faut vraiment se blinder, et ce n'est pas toujours facile. Et puis avec des diffamations par les réseaux sociaux, des trucs débiles… Il faut vraiment se tenir, quoi ! Souvent, je réponds par l'humour, sur les réseaux sociaux. » (27 ans, Normandie, 11 500 habitants.)

D'autres se montrent en revanche plus inquiets sur l'évolution des débats et des échanges entre élus et citoyens voyant dans les réseaux sociaux non pas un outil de proximité, mais plutôt un symptôme du dysfonctionnement du débat public :

> « Je vois pour certains collègues maires, qu'ils soient de n'importe quelle sensibilité, comment les choses se passent parfois, et je suis assez effaré. C'est vraiment une inquiétude, d'ailleurs, parce que cela tire un peu la vie politique vers le bas. Cela décourage parfois des personnes intéressantes de s'engager et cela ne tire pas la politique vers le haut. C'est regrettable. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42 000 habitants.)

Pour certains maires rencontrés, les oppositions ne se limitent pas au seul domaine de la rivalité ou du désaccord, mais prennent des tournures plus violentes dans le cas de menaces de mort comme cela a été rapporté par une jeune maire de notre échantillon :

> « À partir de février 2015, nous avons reçu des lettres d'intimidation et de menaces, jusqu'à des menaces de mort en septembre 2016. Nous sommes arrivés dans un contexte tellement pourri et corrompu que c'était partout. À chaque fois que nous touchions à quelque chose, nous étions la cible d'intimidations. Le contexte était extrêmement difficile. » (32 ans, Occitanie, 5000 habitants.)

Le cumul : de la mairie à l'intercommunalité, au mandat départemental, régional ou national

Régulièrement attaqués par leurs adversaires à propos de leur jeunesse avec l'idée sous-jacente d'une expérience plus faible pouvant ternir l'ensemble des actions entreprises et décrédibiliser la posture d'autorité qu'ils souhaitent incarner, plusieurs maires de notre échantillon évoquent l'importance de briguer d'autres mandats pour conforter leur position d'élu et contrer d'éventuelles critiques portées sur leur expérience ou compétences. Toutefois, avant de revenir de manière plus détaillée sur les bénéfices recherchés du cumul du mandat, il importe au préalable de souligner de fortes disparités territoriales et sociologiques dans la probabilité qu'un maire puisse cumuler ses fonctions avec un autre mandat électif.

- ***Des situations de cumul révélatrices de fortes inégalités territoriales, sociales et de genre***

Un certain nombre de variables doivent en effet être prises en compte pour mesurer les disparités observées, plus particulièrement entre des jeunes maires ruraux, plus souvent néophytes et poursuivant leur carrière professionnelle en dehors de la politique territoriale, et des jeunes maires urbains davantage installés dans des logiques d'appareil et de réseaux politiques. Les chiffres obtenus à partir de l'enquête statistique sont à ce sujet éloquents. En élargissant notre échantillon à l'ensemble des jeunes élus municipaux, et non pas seulement aux jeunes maires, on observe ainsi que plus la taille de la municipalité est importante, plus les chances de rencontrer des jeunes élus municipaux en situation de cumul augmentent : alors que seuls 6 % des jeunes élus municipaux des collectivités de moins de 500 habitants déclarent cumuler leur mandat municipal avec une autre fonction élective, ils sont trois fois plus nombreux à le faire (18 %) dans des communes de plus de 10 000 habitants. De surcroît, plus la taille de la municipalité augmente, plus les chances d'y trouver un jeune élu engagé dans un parti et cumulant avec une autre fonction élective augmentent, signe là encore de la force des réseaux politiques dans les territoires urbains.

GRAPHIQUE 23. JEUNES ÉLUS MUNICIPAUX EN SITUATION DE CUMUL SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ

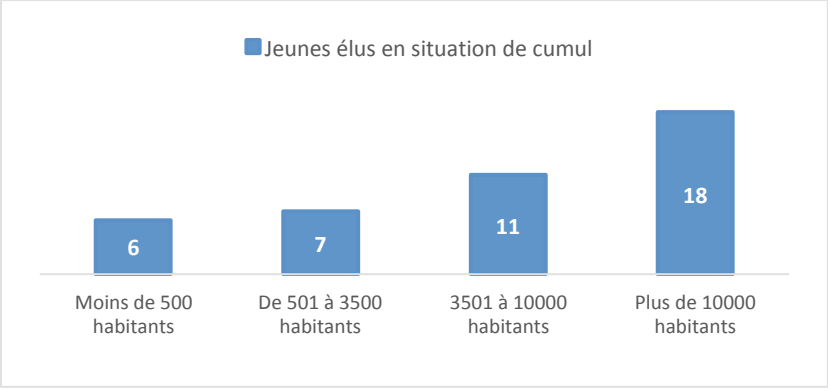

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)

Lecture : 6 % des jeunes élus des communes de moins de 500 habitants exercent une autre fonction élective en plus de leur mandat municipal.

GRAPHIQUE 24. SITUATION DE CUMUL SELON LA FONCTION MUNICIPALE EXERCÉE

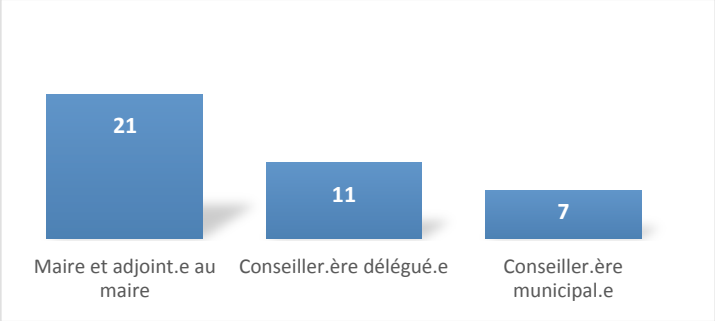

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)
Lecture : 21 % des maires et adjoints au maire cumul leur mandat avec une autre fonction élective

GRAPHIQUE 25. SITUATION DE CUMUL DES JEUNES ÉLUS D'UN EXÉCUTIF MUNICIPAL SELON L'APPARTENANCE À UN PARTI

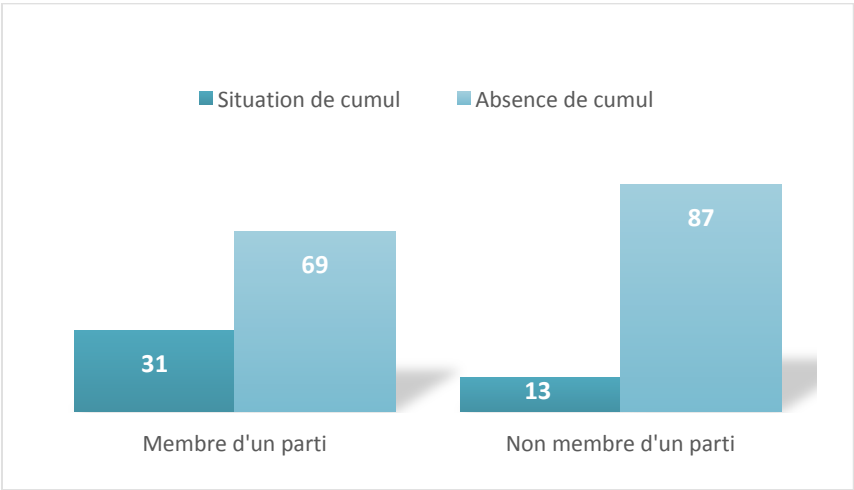

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : Parmi les jeunes élus membre d'un parti exerçant une fonction exécutive, 31 % sont en situation de cumul.

Du fait aussi de l'émiettement communal, la grande majorité des maires ruraux rencontrés au cours de l'enquête qualitative ou interviewés en ligne dans le cadre de l'enquête statistique ne sont en effet que maires. Même si le type de fonction occupée (maire, maire-adjoint, conseiller délégué, conseiller municipal) peut avoir une influence sur le cumul, dans la mesure où exercer dans l'exécutif augmente significativement la probabilité d'exercer une fonction élective à un autre échelon, le type de territoire d'exercice de la fonction (rural ou urbain) joue un rôle central. À cette variable territoriale s'ajoute par ailleurs une variable sociologique. La socialisation politique transmise dans le cadre de l'environnement familial, scolaire ou amical pendant l'enfance et l'adolescence a en effet une influence particulièrement forte dans la probabilité de trouver un jeune élu en situation de cumul.

L'exercice d'une autre fonction élective assoit la légitimité des jeunes élus déjà fortement imprégnés au cours de leur enfance et adolescence à un environnement politique, là où les néophytes n'ayant pas eu de dispositions préalables apparaissent en revanche plus en retrait des situations de cumul (graphique 25). Ces dispositions se poursuivent au-delà de l'accès au mandat puisque les jeunes élus

exerçant dans un exécutif municipal et appartenant à un parti politique sont 31 % à cumuler avec une autre fonction élective contre 13 % des jeunes élus (graphique 24). Cette situation présente le risque de creuser un fossé plus grand encore entre le cercle fermé des grands élus de plus en plus souvent professionnels de la politique, et celui beaucoup plus vaste des « petits » maires non professionnels devant à l'inverse concilier leur fonction avec leur carrière, nous y reviendrons. Cette situation contribue à donner l'image d'un monde fermé fortement éloigné de certains principes de démocratie locale.

GRAPHIQUE 26. SITUATION DE CUMUL SELON LE DEGRÉ DE SOCIALISATION POLITIQUE EN AMONT DU MANDAT

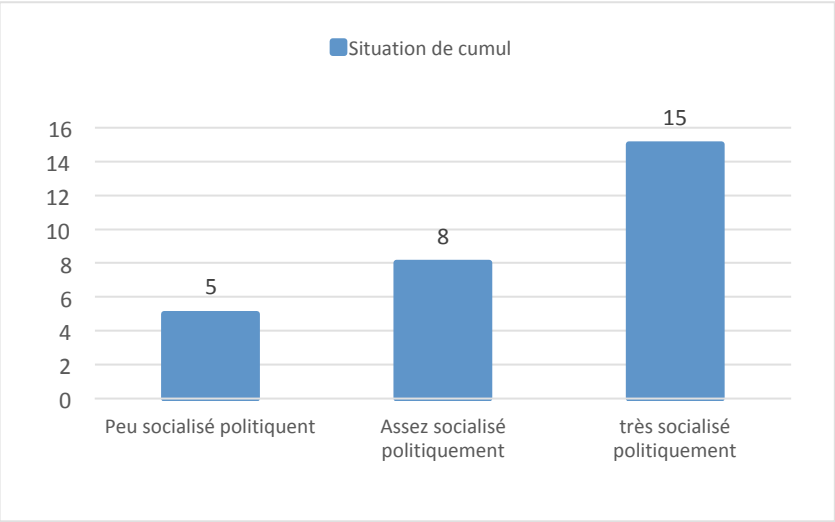

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)

Lecture : 5 % des jeunes élus faiblement socialisés politiquement déclarent cumuler leur fonction municipale avec un autre mandat électif.

- ***Cumuler pour assurer sa légitimité et/ou pour accroître ses indemnités***

Si l'absence de mandat d'un jeune candidat limite fortement ses chances de remporter une élection, sortir à l'inverse vainqueur d'une précédente expérience électorale peut produire un effet de levier important en améliorant son image et en renforçant sa notoriété territoriale. Le maire d'une ville de la région Grand Est évoque à ce sujet la légitimité obtenue auprès des habitants de la ville où il s'était porté candidat à la suite de son élection au conseil régional :

> « […] si je n'avais pas été élu au conseil régional, à mon avis, je n'aurais jamais été élu. Car pour les gens, souvent, la jeunesse, c'est la fougue, c'est "pas d'expérience", et donc, "on ne va quand même pas lui confier une mairie". Et puis, finalement, aujourd'hui, c'est une force, parce que les gens disent : "Qu'est-ce qu'il bouge !" » (35 ans, Grand Est, 19 000 habitants.)

Des propos qui font par ailleurs écho à ceux tenus par une maire de la région Centre-Val de Loire, elle aussi élue régionale, avec un double mandat qui lui permet d'accroître sa légitimité non seulement auprès des administrés mais aussi auprès des autres élus :

> « Au niveau de mes pairs, être conseillère régionale-maire, ça me donne une légitimité supplémentaire. Du coup, cela vient un peu contrecarrer ma jeunesse, mon inexpérience supposée et ce genre de choses. » (Jeune femme maire, 28 ans, Centre-Val de Loire, 7 500 habitants.)

Dans l'objectif aussi de se prémunir des aléas du suffrage universel, de consolider leur légitimité et de renforcer leur monopole symbolique, plusieurs maires ont ainsi fait le choix de postuler à plusieurs mandats simultanément. Le clivage entre des maires surdotés en capitaux politiques avant leur

mandat et intégrés politiquement dans le monde associatif ou dans les partis, et ceux sous-dotés politiquement se rejoue alors dans l'accès à la présidence du conseil communautaire ou du conseil départemental. Rémy Le Saout (2000) a, par exemple, démontré à ce sujet que ces nouveaux territoires d'exercice du politique contribuent à la production d'une division renforcée du travail politique local, où la concentration du pouvoir intercommunal est aux mains de ceux qui sont socialement et politiquement les mieux dotés. Les moins dotés politiquement des jeunes maires sont exclus de la gouvernance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et ne peuvent investir les mandats des conseils départementaux en raison notamment du poids des partis pour y accéder, ces derniers étant le plus souvent « non encartés » et n'ont pas le temps disponible pour y prétendre.

S'y ajoute également la question des indemnités supplémentaires obtenues en cas de cumul, un élément qui peut être déterminant pour des jeunes élus ayant parfois interrompu leur carrière professionnelle (nous y reviendrons) et souhaitant conserver leur précédent niveau de salaire. Cet argument est notamment avancé par le maire d'une ville bretonne de 7 000 habitants qui a fait le choix, à la suite d'un plan de départs volontaires un an avec les élections municipales, de démissionner de son travail pour se consacrer entièrement à la campagne puis à son mandat municipal. Les indemnités obtenues à la suite de son licenciement lui ont permis de compléter un certain temps la différence de revenus jusqu'à ce que la fin du « matelas » l'incite à briguer d'autres mandats :

> « C'est en cumulant que je parviendrai à retrouver mon salaire d'avant. Là, ça y est. Le chèque est consommé donc c'est pour ça que j'aspire aussi à plus de responsabilités dans les années qui viennent pour retrouver le niveau de vie, même si je ne me plains pas. Ce n'est pas moi qui déciderai, mais la présidence de l'agglomération serait bien ou conseiller régional, dans la majorité de préférence, mais ça, on verra bien. » (33 ans, Bretagne, 7 000 habitants.)

L'interruption peut intervenir non pas en amont d'un mandat comme c'est le cas ici, mais après avoir acquis l'assurance de l'obtention d'un autre mandat électif permettant de se consacrer entièrement à sa carrière politique, à l'image d'un maire d'une ville de 4 000 habitants qui a fait le choix de démissionner de son poste de chargé de mission dans un conseil départemental, une fois obtenues les garanties de présider la communauté de communes :

> « J'ai été désigné candidat de la gauche pour devenir président de la communauté, au sein de laquelle la gauche était effectivement majoritaire. Comme j'étais seul candidat, il n'y avait pas de doute. Je suis donc allé voir mon employeur pour lui annoncer ma démission. Un mois plus tard, j'ai arrêté de travailler, j'ai soldé mes congés et je suis parti. J'ai été réélu maire le 30 mars, de mémoire, et président de la communauté d'agglomération le 24 avril 2014. C'est le début d'une nouvelle aventure très différente. » (32 ans, Bretagne, 4 000 habitants.)

Il serait toutefois erroné de ne voir dans les situations de cumul qu'un effet de stratégie carriériste visant à augmenter les rémunérations et/ou à conserver leur situation financière antérieure au mandat pour ceux qui décident de se mettre en retrait de leurs activités professionnelles. Le cumul est aussi un moyen de conforter son leadership territorial en diversifiant ses réseaux relationnels locaux (par exemple au sein d'un conseil départemental ou régional). Il est à noter que deux des maires interviewés sont devenus parlementaires en cours de mandat, ce qui a impliqué pour eux de devoir démissionner de leur mandat et de devenir simple conseiller au sein de la municipalité, le cumul des fonctions de maire et député ne pouvant plus se faire depuis 2014. Néanmoins, le fait de garder un mandat de conseiller municipal montre le souci toujours constant de ne pas perdre un entourage relationnel local. Pour plusieurs maires rencontrés au cours de l'enquête, ce cumul permet en outre

d'accroître le rayonnement local de la commune par leur seule présence dans d'autres espaces décisionnels, à l'image de ce maire également élu dans un conseil départemental :

> « La cohérence voulait qu'en tant que maire de la plus grande ville du canton, je me présente. Je m'aperçois aujourd'hui que c'est bien, parce que le département est un soutien très important pour la ville. Je me suis présenté de nouveau, avec une nouvelle campagne et encore une victoire au bout. C'était bien, parce que cela m'a aussi permis de conforter mon installation. » (29 ans, Île-de-France, 35 000 habitants.)

Le cumul est ainsi fréquemment présenté comme un effet de l'organisation des territoires, le fait d'être élu dans une ville importante assurant des sièges dans d'autres assemblées locales. Le risque de dispersion entre plusieurs mandats, limité en réalité par la superposition des territoires, serait, à en croire les maires interrogés, également faible au regard des bénéfices que procure le fait de peser plus lourd auprès d'interlocuteurs insuffisamment sensibles à la seule légitimité de maire. Cette influence grandissante dans d'autres instances où se décident des subventions à accorder permet en outre d'accroître les chances d'obtention de subventions, notamment au niveau régional. Cette maire d'une commune de 7 500 habitants également conseillère régionale en Centre-Val de Loire y voit ainsi l'intérêt pour sa commune via des possibilités accrues de financement :

> « C'est quelque chose qui m'intéressait déjà bêtement pour ma commune, très sincèrement, il y a beaucoup de subventions à la Région et c'est beaucoup plus facile de les obtenir quand on fait partie de la structure. Ce n'est pas juste, mais c'est un fait. » (28 ans, Centre-Val de Loire, 7 500 habitants.)

De nombreux facteurs incitent les maires, en situation de pouvoir le faire, à cumuler plusieurs mandats. Les électeurs dénoncent régulièrement le cumul tout en consacrant les « cumulants » par leurs votes, même si le législateur interdit depuis 1985 les formes les plus excessives de cumul. Le fait de bénéficier déjà d'un mandat municipal procure en effet une légitimité et une notoriété qui font défaut au simple candidat.

- ***Cumuler au niveau intercommunal pour retrouver une influence perdue au niveau municipal ?***

Le développement progressif d'une intercommunalité qui ne serait désormais plus simplement de gestion mais de projet constitue potentiellement une menace pour le leadership municipal. L'une des évolutions les plus significatives du pouvoir local réside en effet dans la montée en puissance des EPCI proposées comme réponse à l'émiettement communal (Lefebvre, 2017). Il est ainsi couramment admis par les maires rencontrés que la commune cesse d'être un territoire d'action publique pertinent dans un grand nombre de domaines, tels que l'environnement, le transport, le logement ou l'accueil des entreprises. De ce fait, garder une influence au niveau communal suppose pour le maire de s'impliquer à l'échelon intercommunal, notamment dans l'exécutif, afin de peser sur les décisions et les arbitrages pouvant directement impacter la politique municipale. Cette situation n'est donc pas sans effet du point de vue des intérêts municipalistes qui ont de fait été transférés à l'échelon intercommunautaire. Comme le soulignent à ce sujet Anne-Cécile Douillet et Remi Lefebvre (2017, p. 92), « le mode de gouvernance des EPCI demeure dominé par les intérêts municipalistes : la valorisation du consensus dans les prises de décisions est ainsi constitutive d'un ordre institutionnel ». Ce consensus serait à rechercher non sur des accords de contenus ou de projets mais davantage sur la base de jeux d'équilibre liés aux logiques partisanes. L'un des maires « encartés » de notre échantillon avoue d'ailleurs avoir bénéficié du renvoi d'ascenseur d'une personnalité influente sur son territoire pour obtenir une vice-présidence au sein de la communauté des communes :

> « J'ai joué de réseaux politiques, c'est-à-dire que là, c'est clairement le député-maire de la grosse commune à côté, à qui j'avais dit sur le ton de la plaisanterie pendant ma campagne : "Si je dégage mon prédécesseur, vous me devrez au moins un poste de vice-président à la com com [communauté des communes]." Il m'avait dit oui, car il ne croyait pas un instant que j'allais gagner. Et je l'ai rappelé et nous avons fait ce qu'il fallait pour que j'aie un poste de vice-président, ce qui, à la fin du truc, a arrangé tout le monde. Mais c'est une autre histoire. » (24 ans, Grand Est, 1 800 habitants.)

Cette situation d'un jeune maire « encarté » appuyé par une personnalité influente apparaît toutefois marginale au sein de notre échantillon dans la mesure où les jeunes maires se trouvent plus souvent dans des communes de faible importance, qu'ils appartiennent rarement à un parti politique et ne bénéficient donc pas souvent des réseaux politiques. Pour autant, des maires n'ayant pas bénéficié d'appui politique peuvent néanmoins siéger au titre de leur mandat municipal dans l'assemblée intercommunale. Rappelons en effet que la composition des élus dans l'exécutif vise à correspondre, au moins en partie, à la structure territoriale et démographique de l'espace intercommunal : il s'agit de veiller à ce que les principales composantes du territoire soient représentées, en fonction de leur poids démographique et économique. La présence d'un élu dans l'exécutif s'explique alors moins par ses qualités ou compétences personnelles que par le territoire qu'il représente (Segas, 2015). De ce fait, cette « logique territoriale » vient s'ajouter à la logique partisane. Cette dernière ne disparaît pas pour autant, mais se trouve plus simplement déplacée derrière des dimensions géographiques comme l'affirme un jeune maire de notre échantillon qui regrette les clivages doublement idéologiques et territoriaux au niveau intercommunal :

> « […] nous avons une gouvernance qui est hyper politique, hyper politisée. On y trouve moins sa place. Cela se remarque par la façon de parler, les jeux d'alliance ou les jeux d'être contre un projet ou de s'abstenir au motif que l'on n'est pas du même bord […] Il y a toujours des conflits idéologiques. Et en faisant une machine comme ça, on les voit encore plus. On les voit encore plus. Par exemple, à [Nom de la communauté de communes], où nous étions une trentaine d'élus communautaires, notre gestion était un peu "père de famille", nous nous disions les choses, mais l'on ne sentait pas les intentions politiciennes derrière. On ne les sentait pas. Alors que là, dans la boutique, on sent ces conflits. » (31 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Les intercommunalités se caractérisent pour beaucoup comme des établissements où les jeux de pouvoir apparaissent particulièrement forts, notamment lorsqu'il s'agit de défendre des intérêts municipaux grâce à des systèmes d'alliance fondés sur des convergences partisanes et territoriales entre élus, et susceptibles de renforcer les inégalités de pouvoir au niveau local. Un maire du Jura évoque à ce sujet la place centrale occupée par la commune la plus importante de l'EPCI avec le risque d'une concentration du pouvoir local et d'une municipalisation accrue de l'intercommunalité :

> « Il y a quand même un historique plus ou moins folklorique d'inimitié entre les villages, de supériorité de la commune de R. par rapport aux autres, du complexe d'infériorité des autres communes. Ça, ça existe toujours en toile de fond. Donc il y a eu des alliances, clairement, au moment des votes, sur le fond, sur les dossiers. » (35 ans, Bourgogne-Franche-Comté, 1 000 habitants.)

S'ajoutent aux systèmes d'influence partisane et territoriale des clivages importants signalés à plusieurs reprises par les jeunes maires sur la variable de l'âge : entre la difficulté fréquemment relatée par les jeunes maires de se faire accepter dans des EPCI marqués par un âge souvent très avancé des élus et des visions sur l'avenir divergentes, du fait du refus des plus âgés de se projeter dans le long terme :

> « Notre président a 93 ans. Même si c'est quelqu'un qui a fait de très bonnes choses, forcément c'est difficile pour lui de se projeter à 15 ans, c'est évident, il ne va pas jusque-là, et il n'a pas l'intention d'y aller. Ce qu'il veut, c'est finir son mandat tranquillement, mais il sclérose tout notre territoire. Tous les gens qui sont autour rentrent dans ce jeu-là. » (33 ans, Occitanie, 800 habitants.)

Dans d'autres cas, ce sont des contraintes liées aux horaires en journée de certaines réunions qui avantagent des élus retraités et pénalisent à l'inverse les élus ayant une activité professionnelle :

> « Aujourd'hui, je ne peux pas siéger au conseil communautaire, parce que les réunions sont à 18 h, c'est-à-dire l'heure à laquelle je quitte le travail. Et comme j'ai trois quarts d'heure de route pour y aller, ce n'est pas possible de me rendre à 18 h 45 à une réunion qui va finir à 19 h 30. C'est un non-sens ! Et quand on demande aux anciens de décaler à 20 h ou 20 h 30, on comprend tout de suite que ce n'est pas la peine. Ça va être trop tard, ce n'est pas possible… Encore une fois, on ne prend pas du tout en compte la problématique des actifs. » (35 ans, Normandie, 150 habitants.)

Pour de nombreux jeunes maires rencontrés, les communautés des communes tendent à renforcer le pouvoir des élus plus âgés, que l'on retrouve plus fréquemment dans des collectivités importantes et influentes, au détriment des plus jeunes, plus souvent élus dans des petites communes et affaiblis par une notoriété et un réseau politique déficients. Un jeune maire breton évoque à ce sujet le jeu des alliances entre élus au niveau de l'intercommunalité et son rôle de faire-valoir pour voter des décisions déjà prises en cercle restreint :

> « Cela a été compliqué car nous avons eu des réunions préparatoires de ce contrat de territoire, et en fait, lorsque nous sommes venus à la réunion de travail, les chiffres étaient posés. Ils avaient déjà collecté l'ensemble des projets de toutes les communes et ils avaient déjà fait un arbitrage. Nous n'avons pas été consultés. D'autres communes plus importantes l'ont certainement été. Les jeunes n'ont pas ces relations-là et quand on le dit, cela ne plaît pas toujours non plus. À un moment donné, j'ai eu l'impression d'être le vilain petit canard de la communauté de communes […] De plus, je n'aime pas opposer les anciens et les jeunes, mais je n'ai entendu le son de la voix de certains votants que pour dire "bonjour", c'est tout. Sur six ans de mandat, c'est un peu léger. » (29 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Pour la plupart des maires rencontrés, les établissements intercommunaux fonctionnent davantage comme des instances de coordination institutionnelle entre élus municipaux que comme des échelons autonomes. Les relations de pouvoir tendent alors à consacrer des appartenances territoriales et partisanes qui accentuent les clivages générationnels et la capacité des jeunes maires à influer sur les décisions. Pour autant, la distribution des délégations ou le choix de la présidence remet parfois en cause la lecture strictement géographique ou politique. L'éligibilité à un poste de l'exécutif communautaire peut aussi se construire sur le temps long des trajectoires individuelles à partir de compétences techniques acquises dans le cadre professionnel permettant de déjouer dans certains cas la force des paramètres de l'âge, de l'appartenance partisane ou territoriale. Un jeune maire haut savoyard élu à la présidence d'une intercommunalité déclare ainsi avoir d'abord été choisi en raison de ses expériences professionnelles dans des administrations territoriales, puis de sa participation antérieure à l'institution communautaire qui lui a permis de témoigner de sa capacité à agir :

> « À la communauté de communes, le fait que je sois jeune (j'ai été élu président à 34 ans), il se trouve que comme je travaille, les gens connaissent mes compétences dans les collectivités. J'étais directeur de services techniques à T. [Nom de la commune], et puis après, à l'agglo. Je m'occupe de tous les grands projets, en fait. Donc, les gens savent que je sais faire, j'ai eu des résultats. Donc, en termes de compétences, il n'y avait pas de problème. Après, comme j'avais déjà fait un mandat en tant que maire, l'expérience, gentiment, je l'avais eue. Et puis, ça arrivait à un moment où ils commencent à se dire : On n'a pas besoin de faire quatre mandats pour avoir de l'expérience. Dans le privé, enfin, au boulot, c'est entre 30 et 40 ans qu'on fait son trou, et puis on reste sur un poste 3 ou 4 ans et on devient performant. Pourquoi il en serait autrement dans les collectivités ? » (34 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 800 habitants.)

L'expertise professionnelle et l'expérience municipale se révèlent ici déterminantes dans le processus de cooptation. L'éligibilité se trouve fortement facilitée lorsque la trajectoire de l'élu associe étroitement l'expertise technique et la pratique de l'intercommunalité. Dans ce cas, accéder au statut

de maire, même d'une commune relativement peu peuplée et faiblement dotée en ressources fiscales, constitue la dernière étape pouvant conduire un jeune élu expert à la fonction.

Un ascétisme juvénile

Quelle que soit la taille de la commune, l'exercice du mandat de maire implique une gestion de l'agenda extrêmement stricte. Dans les communes rurales généralement peu pourvues en personnel administratif, le maire se trouve investi de missions qui débordent bien souvent le seul cadre de ses compétences afin de suppléer des services publics devenus déficients. Dans les communes urbaines aux enjeux institutionnels, politiques et financiers plus importants et plus complexes, la gestion municipale implique, malgré l'appui de services généraux, un investissement là aussi conséquent. L'exercice de la fonction survenant à un âge de la vie marqué par des franchissements statutaires encore incertains ou fraîchement consolidés, que ce soit dans le domaine familial, professionnel, voire dans certains cas scolaire, la conciliation entre ces différents agendas contraint très fortement les jeunes maires, obligés d'incarner simultanément, avec réussite et conviction, les différents rôles qui doivent être les leurs (maire, mère ou père, conjoint·e, actif, etc.). Ils soulignent régulièrement à ce sujet combien il importe en effet de résoudre sur le plan biographique les problématiques incommensurables de la gestion du temps. De ce fait, les représentations habituellement portées sur la jeunesse, fréquemment associée aux loisirs ou aux instants festifs, se trouvent mises à mal par la rigueur qu'exige la fonction municipale. Il est bien question ici d'une forme particulière d'« ascétisme juvénile » qui nécessite « le contrôle de soi et la substitution du devoir au plaisir, ou à l'envie, comme guides explicites ou implicites des pratiques » (Darmon, 2010). Cet ascétisme juvénile, décrit par Muriel Darmon au sujet des élèves de classe préparatoire, correspond sous bien des points aux situations rencontrées par les jeunes maires de notre enquête pour lesquels le degré de travail à fournir semble toujours supérieur à celui qui peut être réellement effectué, nécessitant de trouver des arrangements, des conciliations qui en appellent bien souvent aussi à la patience de ceux qui les côtoient. L'absence de moments récréatifs, le constat partagé « de ne plus avoir un seul moment pour soi », la nécessité de « rester sur ses gardes à chaque instant du jour et de la nuit » montrent bien que la difficulté réside parfois moins dans la complexité des dossiers à traiter, même si elle s'y ajoute, que dans la gestion du temps et des impératifs. Cette disposition constitue une compétence centrale de l'activité quotidienne du jeune maire pris dans une forme particulière de routinisation de l'urgence, avec des imprévisibilités qui se doivent de devenir de plus en plus souvent prévisibles : « Savoir faire avec l'urgence et non contre elle », pour reprendre les propos d'un maire du Jura, implique une adaptation permanente aux contraintes de l'agenda avec un quotidien rythmé dans ses moindres moments.

Le rapport ambivalent à l'urgence –à la fois recherchée pour le dynamisme qu'elle suscite et redoutée pour ses nocivités physiques ou morales – trouve parfois son paroxysme au moment où sont liés ensemble le travail et le loisir, l'effort et le repos. Une majorité de maires rencontrés déclarent que le temps des loisirs s'est effacé au profit du temps passé à traiter les dossiers de mairie ou à rencontrer les administrés, tout en admettant parfois une porosité des frontières entre les différentes sphères de la vie conjugale, parentale, professionnelle ou d'élu, au point d'avoir du mal à les distinguer. Cette proximité apparaîtra à son comble lorsque ces différents environnements seront confondus dans un même espace, notamment lors d'évènements organisés dans la commune et auxquels se joindront la conjointe ou le conjoint ainsi que les enfants. Acte de représentation, de loisirs ou séquence familiale

sur un temps contraint, la confusion des rôles, des statuts et des fonctions est décrite comme une forme de dérive au cours des entretiens, mais est admise comme faisant partie de l'exercice : « On est maire partout et tout le temps. » (35 ans, Auvergne-Rhône Alpes, 9500 habitants.)

- ***Conciliation avec la vie professionnelle : des inégalités entre professionnels de la politique et jeunes actifs hors du monde politique***

La grande disponibilité nécessaire à l'exercice de la fonction de maire n'a cessé de s'alourdir ces dernières années sous l'effet conjugué des transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales et des exigences de plus en plus grandes de la population à l'égard des élus locaux. La question de la difficile conciliation de l'exercice du mandat et de la vie professionnelle se pose donc de manière centrale lorsqu'il s'agit de favoriser l'accès aux fonctions électives de personnes qui exercent une activité professionnelle. Le risque existe en effet d'une professionnalisation accrue du mandat municipal qui pénaliserait les jeunes actifs et favoriserait incidemment des élus issus du monde politique exerçant leur mandat dans le cadre d'une carrière politique.

La très grande majorité des jeunes élus exerçant une fonction dans l'exécutif (maires, maires-adjoints, conseillers délégués) de notre échantillon ont fait le choix de conserver leur emploi (94 %), le plus souvent à temps plein (86 % des élus ayant un emploi). L'enquête statistique permet par ailleurs de constater que le fait d'exercer dans le public ou le privé a une influence sur la possibilité de trouver des aménagements horaires avec son employeur, les élus issus du secteur public ayant davantage fait le choix d'un temps partiel que ceux du secteur privé ou exerçant en indépendant (18 % dans le secteur public, 13 % dans le secteur privé et seulement 9 % en indépendant). La taille de la municipalité a également une influence dans la mesure où plus la ville est importante, plus les jeunes élus exercent une activité professionnelle à temps partiel, signe là aussi d'une plus forte professionnalisation de l'activité municipale dans les grandes villes.

GRAPHIQUE 27. JEUNES ÉLUS EXERÇANT UNE FONCTION MUNICIPALE DANS L'EXÉCUTIF ET TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

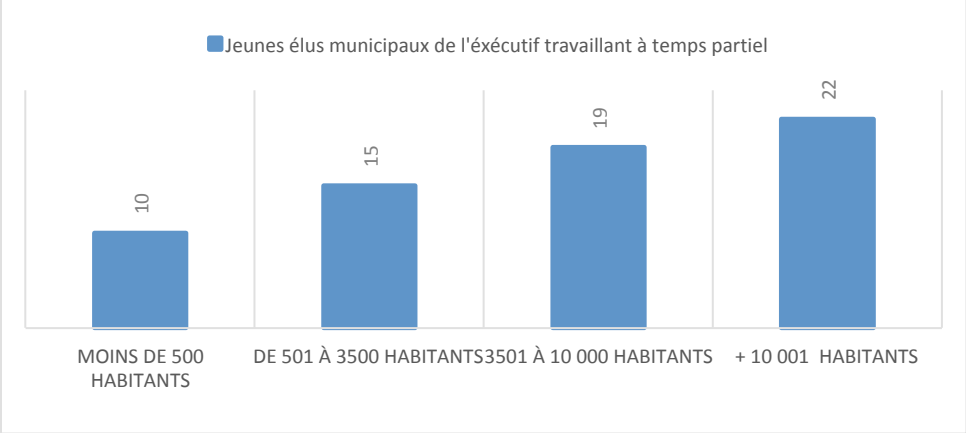

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 10 % des élus de 18-35 ans exerçant des fonctions exécutives dans des communes de moins de 500 habitants déclarent travailler à temps partiel.

Ces aménagements sont plus fréquents dans les villes importantes où les niveaux indemnitaires permettent généralement de subvenir aux pertes salariales subies dans le cadre d'une disponibilité ou d'un temps partiel. Le milieu urbain favorise de ce point de vue une installation progressive dans le « métier d'élu » et une carrière politique à plus long terme. Certains jeunes maires rencontrés ont ainsi quitté progressivement leur carrière professionnelle antérieure pour ne plus vivre que de politique avec un mandat municipal qui vient se cumuler avec d'autres fonctions électives. C'est notamment le cas d'un maire de la région parisienne, ancien haut fonctionnaire dans un cabinet ministériel, qui a pris la décision de démissionner de son poste à la suite de son élection comme maire d'une ville de 4 000 habitants et de la présidence de la communauté d'agglomération :

> « Je savais qu'à un moment, quand vous voulez vous engager, vous vous engagez pleinement, d'un côté comme de l'autre. Je ne me voyais pas être tout le temps en train de mettre des disponibilités pour aller faire telle et telle réunion, et négliger mon travail, et inversement, devenir un maire-parapheur – "J'ordonne, l'administration exécute et je viens ici en fin de journée" –, ce n'est pas ma notion, notamment par rapport au fait que je vous disais que j'aime bien avoir des réunions d'équipe. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Il peut aussi arriver que l'activité exercée antérieurement au mandat soit déjà en lien avec les métiers de l'administration dans le cas de maires ou d'adjoints exerçant comme fonctionnaires territoriaux ou en étant directement issus de l'appareil politique local où ils pouvaient avoir des responsabilités. Cette carrière politique que l'on observe dans les villes plus importantes passe le plus souvent par un engagement au sein d'un parti chargé d'assurer, nous y reviendrons, une grande partie des ressources indispensables à la conquête des mandats, voire en cas de défaite électorale, en assurant au moins provisoirement un poste dans le cabinet d'un maire ou dans une instance locale. Car il importe aussi de rappeler que ce « travail politique », qu'il soit entièrement ou partiellement dévolu à la mairie, voire à d'autres mandats électifs, est exposé à l'incertitude électorale, ce qui n'est pas sans effet sur les statuts toujours provisoires du travailleur politique et sur les activités municipales conduites avec des stratégies incorporant les échéances du calendrier électoral.

Cette professionnalisation accrue des jeunes élus dans la vie publique locale va de pair avec une moindre diversité des profils socioprofessionnels de ces édiles. Nous l'avons déjà souligné, notre étude présente une population de jeunes élus municipaux nettement plus avantagée d'un point de vue professionnel et scolaire que les élus plus âgés[12]. Cette sur-sélection ne s'explique pas seulement par la complexité et la technicité accrues du mandat municipal, mais aussi par la difficulté pour les non-professionnels de la politique de concilier exercice du mandat et carrière. Les traitements statistiques réalisés auprès des jeunes exerçant dans l'exécutif (maires, adjoints et conseillers délégués) font notamment ressortir que seuls 2 % des jeunes élus agriculteurs et 5 % des jeunes élus ouvriers ont par exemple fait le choix d'un temps partiel contre 17 % des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, et 14 % pour les techniciens, agents de maîtrise et autres professions intermédiaires.

Les secteurs d'activités et les professions exercées présentent une forte disparité à la fois du point de vue des adaptations d'horaires, négociées avec l'employeur, et de l'octroi des droits d'absence ou de crédits d'heures comme cela est prévu par la loi. Les entretiens réalisés auprès des maires soulignent également à ce sujet les difficultés rencontrées par certains cadres qui ne peuvent plus diriger une

[12] Avec rappelons-le 26 % des jeunes élus de cette enquête qui appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, contre seulement 16 % pour l'ensemble des élus municipaux toutes classes d'âge confondues. Ils ne sont en revanche que 3 % d'ouvriers contre 10 % pour l'ensemble des élus et 19 % pour l'ensemble des Français

équipe de manière continue par exemple. Les aménagements horaires ou le temps partiel peuvent ainsi s'avérer doublement pénalisants : d'un point de vue financier en raison des pertes de revenu engendrées, et d'un point de vue professionnel parce que temps libre obtenu grâce à la nouvelle organisation du temps de travail au sein de l'entreprise n'est pas forcément réinvesti dans l'exercice du mandat comme souhaité initialement :

> « Dans les faits, je suis environ à 80 %, mais ce qui est compliqué, c'est que quand vous voulez assumer des fonctions de direction, vous n'êtes jamais le directeur à 80 %. Vous avez forcément la préoccupation de la structure à 100 %, parce que je ne suis pas remplacé sur les 20 % de décharge. Ça concentre et ça densifie le temps de présence. Je m'organise un peu différemment, mais dois mener globalement tout ça de front, sans avoir nécessairement été déchargé, enfin un petit peu. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

De plus, pour des jeunes dont l'entrée sur le marché de l'emploi est encore récente, la nécessité de rester pleinement investi dans leur activité professionnelle s'explique aussi par le fait qu'une mise en disponibilité ou un aménagement d'horaires marquerait un coup d'arrêt brutal dans leur trajectoire professionnelle, de surcroît lorsque celle-ci se situe à un moment charnière. Pour ce maire d'une ville de l'Allier, la nouvelle fonction de maire s'est ainsi exercée en même temps que celle d'avocat, quelques semaines seulement après l'obtention de son diplôme :

> « J'étais avocat depuis trois mois quand j'ai été élu, donc il n'était pas concevable pour moi d'avoir fait toutes ces études et de ne pas exercer mon métier. Et aussi pour l'indépendance, je voulais aussi pouvoir vivre de mon métier pour lequel j'avais fait des études et ne pas avoir un jour à me poser la question de devoir me représenter à des élections, parce que je vis grâce à cela. J'ai aussi mon métier d'avocat qui me permet de vivre, je ne suis pas dépendant du mandat d'élu. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

L'annonce d'une candidature peut également être mal accueillie par l'entourage professionnel, notamment pour des futurs maires exerçant comme salariés dans le secteur privé. Un employé de banque relate à ce sujet les propos tenus par sa direction pour le dissuader de se présenter en évoquant l'impact que cette situation pourrait avoir sur son évolution professionnelle :

> « Avant mon élection, lorsque j'ai annoncé à mon directeur d'agence que j'allais me présenter à la mairie, il m'a plutôt expliqué que c'était contre-productif, que ce n'était pas bien, qu'il ne fallait pas y aller. À différents échelons hiérarchiques, on m'a expliqué que c'était une erreur, qu'une fois qu'on a mis le doigt dans ce genre d'engrenage, c'était très compliqué d'en sortir, et que cela allait être préjudiciable pour ma carrière. Encore une fois, je ne suis pas carriériste, cela ne me pose aucun problème, je n'ai pas de vue sur des postes au siège ou ailleurs. Ça aurait pu être un frein au niveau du travail, quelque chose qui n'a pas été bien appréhendé de leur part, peut-être ne l'ai-je pas bien expliqué non plus, mais quand un jeune actif qui souhaite prendre des fonctions électives écoute son patron, il n'y va pas. » (35 ans, Normandie, 150 habitants.)

De nombreux jeunes maires se trouvent de la sorte pris dans un jeu d'équilibre fragile entre les avantages offerts par un mandat municipal, en termes de notoriété territoriale et de prestige symbolique lié à la fonction, et les obstacles qu'ils pourraient rencontrer au cours de l'exercice avec un investissement professionnel nécessairement amoindri. Un maire drômois exerçant comme fonctionnaire au sein du département évoque ainsi des perspectives professionnelles devenues plus limitées :

> « J'aurais 55 ans, je me poserais peut-être la question un peu différemment, parce qu'à la limite, ma vie professionnelle serait derrière moi. Alors que là, ma vie professionnelle est quand même justement largement devant moi. Du coup, c'est aussi cette question. Il y a aussi un moment, professionnellement, je veux aussi évoluer. La politique devient presque un frein dans cette perspective. On sait très bien que si on veut avoir une vie professionnelle, c'est quand même durablement assez peu compatible avec un engagement électoral. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

D'un point de vue financier, contrairement aux professionnels de la politique pour lesquels le mandat de maire contribue souvent à produire un effet de levier permettant d'obtenir d'autres postes ou mandats, et

incidemment de diversifier les sources de revenus, plusieurs maires « non professionnels » vont faire le choix d'exercer leur activité professionnelle à temps partiel malgré des indemnités ne permettant bien souvent pas de combler la baisse de revenus. La maire d'une petite ville de 1 000 habitants exerçant à 80 % critique à ce sujet le mode de calcul des indemnités fondé uniquement sur la taille de la collectivité et non sur le nombre d'heures consacrées effectivement au mandat et ne prenant pas en compte de nombreux coûts annexes :

> « Je trouve que les indemnités sont vraiment injustes. Elles sont mal calculées. J'avais calculé, avant même que l'on commence nos gros projets, le temps que j'y consacrais, et si je divisais par mon indemnité, j'étais payée à moins de 1,50 euro de l'heure, ce qui est absolument *peanuts*, sachant qu'en tant que femme, vous avez des frais esthétiques… Je représente ma commune. Et c'est vrai que j'essaie d'être assez attentive à mon apparence. Et tout ce qui est kilométrage, en essence… Moi qui ne conduisais pas beaucoup, j'en suis à ma deuxième voiture sur ce mandat. Je fais un nombre de kilomètres assez incroyable. Les déjeuners que vous faites avec les collègues, tout cela ne m'est pas remboursé, les chocolats de fin d'année au personnel, aux interlocuteurs, et tout ça… » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

C'est ainsi souvent le facteur financier qui impose aux jeunes élus de renoncer au temps partiel ou aux aménagements d'horaires, à l'image de ce maire d'un village de la Vienne, ancien pompier reconverti en technicien de prévention des risques, et dont les indemnités couvrent uniquement les frais liés à son mandat :

> « Aujourd'hui, mes indemnités couvrent mes déplacements et l'essence qu'on met dans la voiture. Le temps de travail, je n'en parle même pas : 500 euros sur un mois. Vous avez en moyenne trois réunions à la communauté de communes par semaine. D'autres au Département. Maintenant, il faut presque se déplacer à [Nom de la ville] pour aller voir la Région. Ce sont toutes ces choses-là. » (31 ans, Nouvelle-Aquitaine, 200 habitants.)

Pour des jeunes maires non professionnels de la politique, le mandat municipal s'avère généralement plus pénalisant professionnellement que pour les jeunes élus investis pleinement dans la politique et dont le mandat vient en complément d'autres fonctions électives. Pour ces derniers cependant, dont l'intégralité des revenus provient de leurs indemnités d'élus, les échéances électorales et la fin éventuelle du mandat municipal les placent aussi dans l'angoisse d'un avenir fragile avec des conséquences financières parfois importantes. Se pose alors la question souvent abordée au cours des entretiens du statut de l'élu qui fragilise les maires faisant le choix de se consacrer entièrement à leur mandat au risque de rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle lorsque celui-ci aura pris fin. Ce risque apparaît d'autant plus important pour des jeunes qui ne sont qu'aux prémices de leur carrière et pour lesquels une non-réélection peut avoir des conséquences nettement plus importantes que pour des élus en fin de carrière ou retraités :

> « La question du statut local devra se poser un jour, parce que globalement, à un moment, les personnes qui ont fait le choix que j'ai fait ne vont pas être très nombreuses. J'ai pris le risque de tout claquer, et c'est ce que j'ai fait. J'ai donné ma démission, en bonne entente, en disant que ce n'était pas compatible, et je n'ai rien qui m'attend au sortir de mon mandat. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Cette situation implique pour un certain nombre d'entre eux d'engager une démarche de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) afin que le temps d'exercice du mandat puisse être reconnu comme une période d'acquisition de compétences et de connaissances nouvelles, potentiellement transposables vers d'autres secteurs d'activité.

Qu'il s'agisse des compétences acquises dans les domaines du management, de la gestion, de la décision, de la communication, ou encore de l'analyse, plusieurs maires expriment l'importance de capitaliser ces années d'expérience consacrées à la vie publique afin d'envisager sereinement, pour ceux

qui ont interrompu leur parcours professionnel, un retour dans des conditions favorables et plus adaptées à leur profil. Une jeune maire, ancienne secrétaire de mairie avant son élection, n'envisage d'ailleurs pas de revenir à son précédent poste afin que ce retour ne soit pas vécu comme une rétrogradation après plusieurs années consacrées à la gestion de la municipalité. La VAE est alors perçue comme un moyen utile pour « garder la face » et conserver son intégrité auprès de ses collègues :

> « J'ai envie de revenir travailler, mais c'est compliqué en catégorie C, parce qu'aujourd'hui, il s'agit d'effectifs qui sont en catégorie A. J'ai essayé de rechercher du travail ailleurs, mais personne ne me prend, car lorsqu'ils voient écrit "maire" sur le CV, c'est compliqué. Ils pensent que je recherche des postes à responsabilité à mi-temps, mais cela n'existe pas. Aujourd'hui, il m'est donc très compliqué de réessayer à travailler. Du coup, j'ai plutôt fait le choix de faire une validation d'acquis d'expérience sur un master d'aménagement du territoire. Je travaille cela sur un an, et je le passe en septembre 2019. À partir d'octobre 2019, j'espère pouvoir retravailler, en sachant que je ne me représenterai pas au prochain mandat. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Ayant une expérience professionnelle souvent limitée du fait de leur jeune âge, mais des compétences et connaissances élargies grâce à leur expérience municipale riche d'enseignements pratiques et théoriques, les jeunes maires considèrent souvent la VAE comme une passerelle indispensable pour faciliter la fin du mandat. Cependant, lorsque les indemnités constituent leur unique source de revenus, le risque est grand de les voir pris dans une situation de dépendance financière les contraignant à solliciter un autre mandat malgré un intérêt devenu parfois limité, comme cela nous a été relaté par un maire drômois :

> « Toute la réflexion qui est actuellement la mienne, et je démarre ça la semaine prochaine, c'est comment valoriser aujourd'hui, dans une carrière professionnelle, tous les acquis de l'expérience d'élu local. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, ça ouvre à tellement de champs différents, la gestion management, la gestion finances publiques, et finances tout court. Il y a une telle diversité des actions qu'on est amené à conduire, surtout quand on est un petit élu local, où le clivage technicien politique s'efface complètement : comment valoriser tout ça, et comment pouvoir m'appuyer sur ces acquis pour pouvoir rebondir professionnellement. J'ai autour de moi des élus qui devaient impérativement conserver un mandat pour continuer à servir la famille. C'est terrible. Qui ont complètement sacrifié leur vie professionnelle au mandat, et ça, je ne veux clairement pas arriver à ça [...] Malheureusement, la politique est plus un frein qu'un atout pour rebondir professionnellement. » (33 ans, Occitanie, 250 habitants.)

Cette tension entre vie professionnelle et mandat de maire peut avoir un coût symbolique et matériel important pour ceux qui ont totalement surinvesti cette fonction en suspendant, provisoirement ou durablement, leur carrière. L'impact peut également s'avérer important, comme nous allons le voir dès à présent, au niveau de la sphère privée.

- ***Conciliation avec la vie familiale et privée***

L'ascétisme juvénile que nous évoquions au début de cette partie pour rendre compte de la gestion permanente du temps, des impératifs et de la nécessité de consacrer l'essentiel de son activité à la réalisation du mandat municipal, implique non seulement un ajustement constant avec son activité professionnelle ou politique, mais aussi une adaptation permanente aux contraintes familiales. Notre enquête révèle notamment que 81 % des jeunes élu·e·s de notre échantillon accédant à l'exécutif des mairies déclarent vivre avec un·e partenaire et pour 72 % d'entre eux être mère ou père d'au moins un enfant. En même temps qu'une situation familiale stabilisée permet de rassurer un électorat sur la capacité d'un jeune candidat à tenir le rôle, puisque certains seuils statutaires sont considérés avoir été franchis, il n'en demeure pas moins qu'il existe un certain nombre de difficultés à concilier vie familiale et vie municipale lorsque le foyer s'agrandit.

La première contrainte pour des jeunes maires inscrits dans une triangulation liant l'univers familial, professionnel et municipal porte bien sûr sur la gestion de l'agenda. Nous l'avons déjà souligné, le rôle de maire dévore les emplois du temps. La fonction exige une disponibilité de temps et d'esprit rarement compatible avec la vie familiale, de surcroit pour les maires ayant des enfants en bas âge comme c'est plus régulièrement le cas avant 40 ans. Plusieurs maires regrettent par exemple de ne pas voir leurs enfants pendant plusieurs jours chaque semaine en raison des horaires tardifs de présence en mairie, comme l'explique ce maire d'un village de la Vienne, père de deux enfants, qui regrette le caractère insoluble de cette situation :

> « La vie familiale et la vie de maire, ce n'est pas facile. C'est incompatible. Il y a des semaines où je ne vois pas mes enfants, parce que lorsque je rentre, il est trop tard et ils sont couchés. Le matin, je pars et ils dorment encore. Là, je n'ai pas de solution, parce que je ne peux pas ne pas faire le boulot en mairie. Je ne peux pas ne plus travailler à mon bureau. J'ai essayé de prendre un maximum de jours d'élu non payés. J'essaie de faire comme cela, sauf que j'ai une perte de salaire d'un côté. » (31 ans, Nouvelle-Aquitaine, 200 habitants.)

Les maires rencontrés sont de la sorte nombreux à présenter en détail un emploi du temps particulièrement serré sur lequel viennent s'ajouter des rendez-vous d'urgence à des heures initialement réservées à la famille :

> « Cela arrive très souvent que je dépose celui de 10 ans le mardi matin à l'école, et que je ne le voie pas le mardi soir parce que je rentre à 11 h. Je repars le mercredi matin de bonne heure à l'hôpital à 7 h et demie. En fonction du déroulement de la journée, je peux ne pas le voir le mercredi soir, et je ne peux le voir que le jeudi matin quand je le dépose à nouveau à l'école. Même si je dors à la maison. C'est un exemple type. » (34 ans, Bretagne, 600 habitants.)

Cette conciliation entre vie familiale et vie municipale peut être différemment vécue selon les territoires. En milieu rural, dans des villages faiblement pourvus en personnel administratif, le maire peut être rapidement accaparé par des activités sortant des missions qui lui sont habituellement dévolues en raison d'un rapport de proximité avec les administrés fortement chronophage. À cette situation s'ajoutent des déplacements fréquents et souvent éloignés de la mairie dans le cadre des activités intercommunales qui nécessitent d'être mobile et disponible. En milieu urbain et dans des villes plus importantes, où les déplacements liés au mandat s'avèrent souvent plus limités, les mairies bénéficient d'un renfort plus conséquent des services généraux permettant parfois aux maires de concilier avec plus de réussite cette difficile équation entre les sphères familiales, municipales et professionnelles. Mais, quels que soient le type de territoire et la taille de la commune, le maire demeure en territoire urbain comme rural un personnage public sur-visibilisé à l'échelle de la commune, ce qui peut mettre à mal la conciliation entre vie publique et vie privée. Plusieurs maires évoquent à ce sujet le difficile apprentissage de la notoriété locale, laquelle vient fréquemment déborder sur des instants partagés en famille et interrompre les moments de répit parfois difficilement obtenus, comme en témoigne cette maire d'une commune située en Île-de-France :

> « En fait, les gens ne se mettent pas de limite. Pas de barrière. Vous êtes à Carrefour, et ils vous disent : "Je sais que ce n'est pas le moment, mais j'en ai pour deux minutes." Et vous faites trois pas et "Bonjour Madame le maire. Je sais que ce n'est pas le moment, mais s'il vous plaît. Juste une question." Et en fait, quand vous en avez fait trois ou quatre comme cela, pendant que vous faites vos courses, vous avez passé la moitié du temps à répondre aux questions des gens. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

C'est ainsi que plusieurs maires insistent sur le fait qu'ils sont « maires partout et à chaque instant », perturbant ainsi les moments plus personnels et privés de la vie familiale. Pour préserver leur partenaire et leurs enfants, plusieurs d'entre eux évoquent la nécessité de quitter la commune aux périodes de vacances afin que ces moments de repos ne soient pas perturbés par les affaires

courantes de la mairie ou par l'interpellation des administrés : « Quand je pars une ou deux semaines sur la côte l'été, quand je reviens on va se mettre une semaine à la campagne, parce que si je reviens ici, c'est mort. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42 000 habitants)

Le soutien du partenaire, mais aussi sa mansuétude et sa bienveillance, face aux nombreux aléas de la vie municipale, s'avère souvent déterminant dans la capacité à remplir la fonction, d'autant plus lorsque le foyer compte des enfants en bas âge. Nous reviendrons sur cet élément plus loin, mais ce soutien du partenaire est plus souvent évoqué par les femmes maires qui soulignent l'importance d'un partenaire impliqué dans les tâches domestiques :

> « Aujourd'hui, si j'arrive à la fin de mon mandat sur mes deux pieds, c'est en grande partie grâce à lui. C'est lui qui a géré les enfants à la maison, c'est lui qui me soutient aussi. » (31 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Le rôle du conjoint des femmes élues au niveau municipal dans cette gestion des différents agendas a été documenté par certains travaux, notamment québécois (Mévellec, Tremblay, 2016). La répartition des tâches domestiques étant encore nettement plus souvent portée par les femmes dans les foyers français (Brugeilles, Sebille, 2013), leur faible présence au sein des conseils municipaux, et de surcroît au niveau de l'exécutif s'expliquent aussi par ces rapports de genre différenciés qui pénalisent plus fortement les femmes, et encore davantage si le couple a des enfants. Il s'agit alors pour les femmes de démontrer leur capacité à tenir le rôle de maire tout en assurant, avec l'aide de leur compagnon, les tâches domestiques. Cette même maire d'une ville de 4 000 habitants relate à ce sujet son premier mandat de conseillère municipale marqué par deux grossesses et l'importance qu'elle a ressentie de démontrer sa capacité à remplir sa fonction à la fois à la mairie et au foyer :

> « Pendant mon premier mandat, j'ai eu deux grossesses, et j'ai eu de la chance d'avoir des grossesses qui se passaient bien et d'avoir pu assumer mes activités jusqu'au bout. Je suis profondément féministe, et pour moi, c'était important de montrer qu'on peut être élue et mère, qu'on peut avoir une vie de famille, une vie professionnelle et une vie d'élue en même temps. Pas pour démontrer que je suis une super héroïne, mais simplement que c'est possible et qu'il faut laisser la place à chacun et surtout à chacune de pouvoir exercer ses mandats. C'est la raison pour laquelle il était important d'avoir mes enfants tout petits avec moi dans certaines réunions, pour montrer aussi que c'est la réalité. » (31 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Une maire d'Île-de-France, également mère de deux enfants, souligne aussi l'importance d'avoir un partenaire conciliant et impliqué dans les charges domestiques afin de pouvoir poursuivre les activités municipales à certains moments de la journée et du soir où les enfants sont présents dans le foyer :

> « Heureusement qu'il est là, parce qu'au final, c'est lui qui gère les enfants. Les activités, aller les chercher, les déposer. On a une organisation de vie qui fait que nos enfants ne sont jamais seuls à la sortie de l'école. Nos enfants ne sont jamais seuls, et je refuse que mes enfants subissent notre choix de vie et notre rythme de vie. Donc lui commence très tôt le matin, mais par contre, il est sûr que tous les soirs, il est rentré pour aller chercher sa fille à l'école. Et quand mon fils rentre, son père est à la maison. Je pense que c'est aussi pour ça que les enfants ne ressentent pas l'envie de me voir arrêter, c'est parce qu'au final, rien ne les empêche de vivre leur vie. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

À l'inverse, certains compagnons de femmes maires acceptent parfois plus difficilement le fait de voir leur partenaire évoluer pendant leur mandat quand, dans le même temps, eux-mêmes stagnent au niveau professionnel. L'ascension sociale de la compagne peut ainsi être mal vécue par le conjoint, plus encore quand ce dernier se trouve relégué aux tâches ménagères avec le ressentiment d'un déclassement, comme l'évoque une femme, maire d'une ville occitane de 5000 habitants, qui s'est séparée de son mari en cours de mandat :

> « Nous ne nous sommes pas vraiment séparés en raison de mon statut de maire, mais parce que j'avais tellement évolué et avancé que pour l'autre, à côté, c'est compliqué lorsqu'il n'avance pas en parallèle. Être maire, c'est du développement personnel puissance 1 000. Du coup, il faut que l'autre personne du couple, qui nous connaissait à l'instant T, puisse également avancer, et si ce n'est pas le cas, cela peut vite devenir compliqué. Il serait d'ailleurs intéressant de poser la question aux femmes politiques. La plupart se séparent. En France, il y a déjà un couple sur deux qui se sépare, mais au-delà de cela, je pense que le mandat est un moment particulier pour le couple. Et puis sur l'indépendance et l'autonomie de la femme, j'étais très à l'écoute de tout cela. Malgré tout, je pense que cela remue pas mal de choses. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Les cas de séparation en cours de mandat ont à plusieurs reprises été signalés par les hommes et femmes maires rencontrés, le plus souvent en raison d'une charge de travail supplémentaire considérée par le partenaire comme incompatible avec la vie familiale, plus encore pour des jeunes parents sur lesquels reposent de plus fortes contraintes. Le maire d'un village jurassien, père de deux enfants, revient à ce sujet sur le départ en cours de mandat de sa femme qui n'acceptait plus les heures qu'il consacrait aux activités communales ou intercommunales :

> « Quand on est impliqué, et qu'on veut agir, on est toute la journée sur le quai, de 8 h du matin à des fois 21 h, 22 h. Et si on ne met pas les holà, on est cinq soirs par semaine, hors de chez soi, pour des réunions d'exécutif, pour des conseils de ci, pour des réunions de ça, pour des comités de pilotage de machin, etc., etc. Ma femme, elle en a eu marre, elle s'est barrée. J'élève mes deux enfants, seul, voilà, en cours de route. » (34 ans, Bourgogne-Franche-Comté, 50 habitants.)

Pour l'ensemble des maires rencontrés, l'activité de maire nécessite une réorganisation de l'agenda familial, qui peut susciter des réticences. Il n'est pas rare d'entendre les maires comparer le mandat à une tierce personne à accueillir dans le foyer avec la nécessité pour le partenaire de réaliser un certain nombre de concessions afin de l'accueillir dans de bonnes conditions :

> « […] le partenaire a le sentiment que votre ville est pratiquement une troisième personne dans le ménage. C'est un peu ça, globalement. On vit à trois, avec une ville, avec tous ses habitants, et avec les côtés positifs et les côtés négatifs. Quand on dit qu'un mandat est un sacerdoce, on n'est pas tellement loin de la réalité, *a fortiori* dans les petites villes. Mais après, ça doit être un sacerdoce "assumé", c'est-à-dire qu'on ne peut pas toujours se réfugier en disant que c'est un sacerdoce. On n'a jamais forcé quelqu'un à être élu. Je dis que c'est un sacerdoce assumé. » (27 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Mais si la mairie est parfois considérée comme un nouvel hôte à accueillir dans le foyer, sa présence imposée au partenaire et aux enfants peut générer un certain nombre de difficultés, d'autant plus lorsque cette « troisième personne » est présentée caustiquement par le maire comme la « maîtresse » de ce nouveau ménage à trois :

> « Elle me dit qu'elle aimerait bien que j'arrête. Je lui ai dit : "Écoute, c'est compliqué, parce que j'ai une maîtresse qui s'appelle politique." Je me souviens très bien de cette expression. Je lui ai dit : "J'ai une maîtresse qui s'appelle politique. Donc, soit tu m'acceptes avec une maîtresse, soit tu n'acceptes pas." Et donc, elle est restée. Mais c'est un sujet, on ne va pas se le cacher, qui revient dans la discussion personnelle et familiale tous les deux mois. Tous les deux mois, c'est un sujet récurrent. » (30 ans, Normandie, 9500 habitants.)

Les maires rencontrés ont été ainsi nombreux à nous faire part de la difficile acceptation de leur mandat au sein de la cellule familiale. Cette situation s'accentue lorsque le conjoint ou la conjointe, élu·e au côté de son compagnon dans le précédent conseil municipal en 2008, ne l'est plus dans le suivant en 2014. Cette situation a notamment été relatée par un maire de la Drôme qui évoque une transition mal vécue par sa compagne, les temps partagés en conseil municipal ayant cédé leur place à des temps d'absence au foyer :

> « On était tous les deux élus municipaux et aussi communautaires, on partageait quand même beaucoup autour de ça, et du coup, un vrai intérêt pour la chose publique, et on n'avait pas du tout cette divergence. Par contre depuis 2014, depuis le moment où mon épouse n'est plus élue, elle trouve que malgré tout, le

> mandat lui pèse davantage qu'au cours du premier mandat. C'est un peu plus compliqué, parce que forcément, on partage moins, il y a moins de moments communs aussi de ce fait. Le deuxième mandat, elle le vit donc un peu plus durement que le premier, et elle aimerait aussi clairement que ça s'arrête pour qu'on puisse avoir d'autres perspectives professionnelles. » (33 ans, Occitanie, 250 habitants.)

Les difficultés peuvent être importantes pour des maires installés dans une vie familiale en raison des nombreux engagements que cette situation suppose. Elles le sont aussi pour les maires célibataires, dont plusieurs ont souligné leur impossibilité à construire une vie conjugale du fait d'une nouvelle notoriété publique transformant les relations avec les habitants, mais aussi de l'intensité du travail les empêchant bien souvent de consacrer du temps à leur vie personnelle de manière générale.

Si la conciliation du mandat de maire avec la vie conjugale et familiale s'avère souvent délicate, elle l'est encore davantage pour les femmes avec une répartition souvent inégalitaire des tâches domestiques au sein des foyers. S'y ajoute, comme nous allons le voir, une reproduction au sein des conseils municipaux de stéréotypes de genre qui les empêchent bien souvent de briguer des délégations stratégiques.

Jeunes et femmes : un double handicap dans l'exercice des fonctions ?

Les lois sur la parité[13] visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ont permis une amélioration quantitative de la représentation des femmes parmi les élus. Des progrès ont plus particulièrement été constatés aux élections locales pour lesquelles les lois paritaires s'appliquent de manière contraignante. Rappelons en effet que ces dernières ont instauré l'obligation d'alterner un candidat de chaque sexe pour les scrutins de liste dans les villes de plus de 1 000 habitants. La direction générale des collectivités locales (DGCL) indique que les femmes représentent aujourd'hui 40 % des conseillers municipaux (47 % dans les villes de plus de 1 000 habitants et 34,5 % dans les communes plus petites, non soumises à la règle de parité).

Dans le même temps, la parité que l'on observe de manière quantitative dans les instances décisionnelles locales n'a en réalité pas fait disparaître au niveau plus qualitatif le plafond de verre et les hiérarchies internes. Les femmes restent en effet très souvent cantonnées aux seconds rôles et accèdent difficilement aux postes les plus élevés et aux fonctions les plus valorisées. La DGCL indique à ce sujet que l'on dénombre seulement 17 % de femmes parmi les maires, et 29 % parmi les adjoints.

Notre enquête nous permet de constater que ces différenciations perdurent dans les nouvelles générations d'élus. Malgré une législation qui œuvre en faveur d'un traitement égalitaire, les constats actuels révèlent des inégalités accrues concernant les jeunes femmes. Si l'on observe par exemple la répartition par sexe des jeunes élus dans les fonctions exécutives, il apparaît que plus la taille de la municipalité est importante, plus les jeunes femmes sont sous-représentées.

[13] En 2013, la loi du 17 mai relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral prévoit que l'obligation de la stricte alternance femmes/hommes dans la composition des listes pour l'élection de l'exécutif des régions et des communes s'impose désormais à partir du seuil de 1 000 habitants.

GRAPHIQUE 28. RÉPARTITION PAR SEXE ET TAILLE DES COMMUNES DES JEUNES ÉLUS MUNICIPAUX AU SEIN DES EXÉCUTIFS

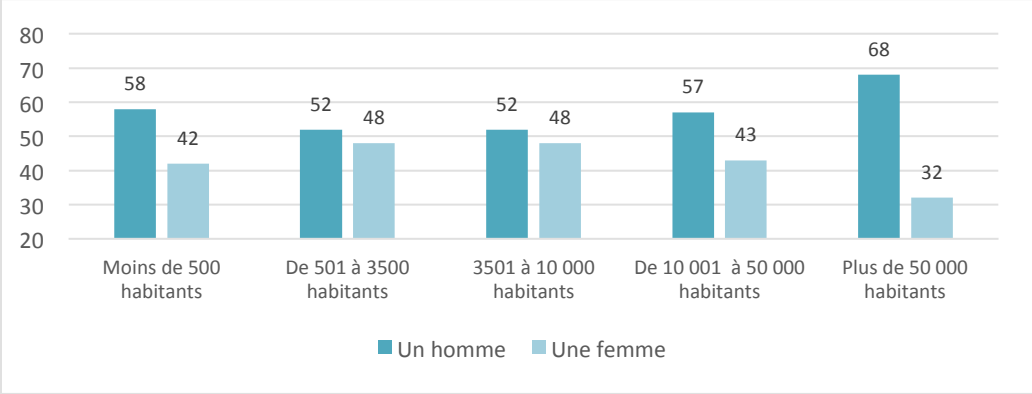

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 58 % des élus de 18-35 ans exerçant une fonction exécutive dans des communes de moins de 500 habitants sont des hommes.

Les jeunes femmes, bien qu'étant plus nombreuses que les jeunes hommes dans notre échantillon, ne sont toutefois pas majoritaires au sein des exécutifs dans aucune des unités urbaines où elles exercent leur mandat, avec un écart notable aux deux extrémités : dans les communes de moins de 500 habitants, non soumises à la loi, l'écart est de 16 % en faveur des hommes ; dans les communes de plus de 50 000 habitants où la fonction est considérée plus prestigieuse, cet écart entre hommes et femmes au niveau de l'exécutif passe à 36 %. Entre les deux, l'écart se situe entre 4 % et 14 % en faveur des hommes. Ces répartitions inégales sont concordantes avec les travaux de Stéphane Cadiou sur le profil des adjoints dans les communes urbaines, qui constate que « les femmes sont minoritaires dans la répartition des premières délégations. Elles sont majoritaires par rapport aux hommes pour les postes de sixième, huitième et dixième adjoints » (2015, p. 395).

À la répartition déséquilibrée des responsabilités dans les exécutifs municipaux s'ajoute un partage très stéréotypé des délégations pour les conseillers municipaux : les domaines relatifs aux affaires scolaires, au social, à l'enfance/famille, à la culture et à la jeunesse sont majoritairement occupés par les femmes. À l'inverse, les délégations plus stratégiques au sein des conseils municipaux telles que l'urbanisme, la finance ou la sécurité sont très majoritairement occupées par les hommes.

GRAPHIQUE 29. TYPES DE DÉLÉGATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN FONCTION DU SEXE

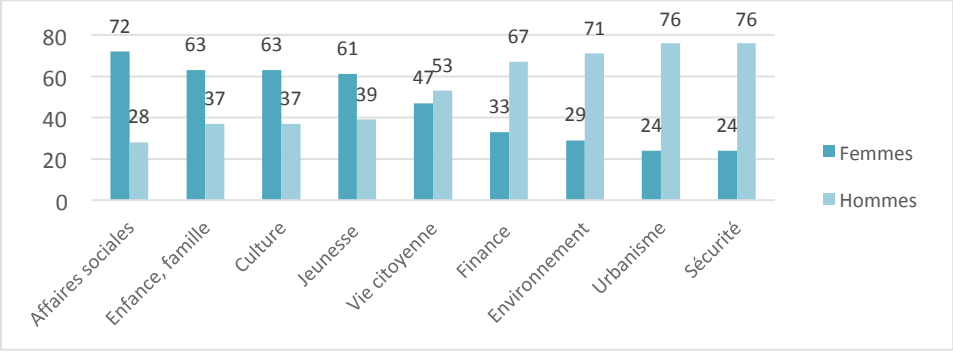

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019)
Lecture : 72 % des élus de 18-35 ans ayant une délégation dans le domaine des affaires sociales sont des femmes.

Les modèles traditionnels de distinction entre le masculin et le féminin perdurent chez les nouvelles générations avec des jeunes hommes qui dominent dans les délégations municipales relatives à l'espace public et au champ du pouvoir, alors que dans le même temps les femmes restent vouées aux domaines relevant de l'espace privé. Ces dernières se voient alors imposer, ou s'assignent parfois elles-mêmes en acceptant leur propre domination, dans des délégations qui se situent bien souvent dans le prolongement des fonctions domestiques (scolarité, social, soin, services) dites « féminines » et se trouvent cantonnées dans des fonctions subordonnées d'assistance.

Le matériau qualitatif et quantitatif nous permet par ailleurs de constater que cette attribution genrée des délégations se rejoue à d'autres niveaux par la suite au sein des établissements intercommunautaires, où, une fois élues maires, les femmes sont nombreuses à déclarer avoir été « placées » dans des domaines habituellement réservés aux femmes, à l'image de cette maire de la région parisienne qui s'est rapidement vu proposer la vice-présidence de la jeunesse et de l'enfance au conseil communautaire :

> « Je suis vice-présidente, en charge de la jeunesse et de l'enfance. On me l'a proposé, et c'est là où on se dit que ce sont vraiment les mecs qui peuvent nous proposer ça. Tout le monde a vu ce que j'avais fait, à savoir mon école, la cantine, donc ils ont dit : "C'est normal qu'on te confie la jeunesse." Comme si je n'étais pas compétente pour autre chose. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.)

Les plus jeunes tendent à reproduire ces mécanismes inégalitaires de genre, des pratiques inscrites dans la durée qu'il convient de ce fait de replacer dans leur processus. Au commencement, notre enquête permet de constater que l'éviction des femmes se joue déjà très souvent en amont, bien avant l'élection, dès la socialisation familiale avec une transmission de capital politique fortement différenciée pendant l'enfance et l'adolescence entre les jeunes hommes et les jeunes femmes. Si nous reprenons en effet l'indicateur synthétique de socialisation politique permettant de distinguer les jeunes élus selon le degré variable de fréquentation d'un environnement politique pendant l'enfance et l'adolescence[14], rappelons que les jeunes élus hypersocialisés, politiquement caractérisés par une forte imprégnation à un milieu politique durant leur jeunesse, sont plus largement des hommes (61 %) que de femmes (39 %).

GRAPHIQUE 30. JEUNES ÉLUS HYPERSOCIALISÉS POLITIQUEMENT

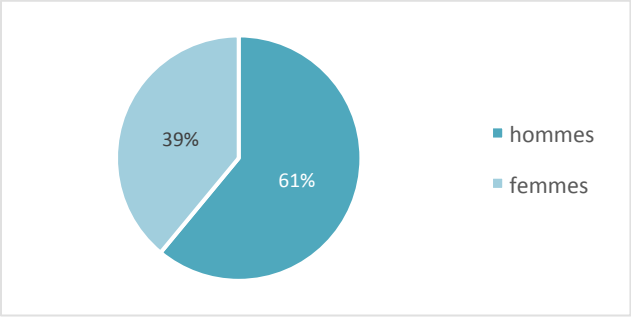

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 39 % des jeunes élus municipaux hypersocialisés politiquement sont des femmes

[14] L'usage d'une analyse des correspondances multiples (ACM) combinée à une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de construire un indicateur synthétique de socialisation politique à partir de cinq variables : les discussions politiques pendant l'enfance et l'adolescence avec les parents, celles avec les amis ; l'appartenance à un mouvement de jeunesse, un syndicat lycéen ou un conseil de jeunes ; la participation de l'un des parents à un conseil municipal.

Le devenir différencié des élu·es hommes et femmes apparaît de ce fait étroitement lié à la socialisation politique façonnée par le genre qui tend à apporter de meilleures dispositions (sociales, techniques, symboliques) aux jeunes hommes pour accéder par la suite au mandat municipal et, lorsque celui-ci est atteint, pour prétendre à des fonctions et délégations stratégiques à d'autres échelons territoriaux. De cette manière, l'éducation et la hiérarchisation des identités de sexe tendent à reproduire certains stéréotypes en inscrivant les garçons et les filles dans des rôles et des attendus sexués, lesquels tendent à se poursuivre ensuite à l'âge adulte.

Mais toutes ne vont pas nécessairement accepter ces attributions genrées, d'autant plus dans un environnement politique à prédominance masculine qui leur a imposé de savoir mobiliser des stratégies de contournement. Plusieurs femmes maires affirment en effet au cours des entretiens avoir tenté de renverser certaines logiques de domination en contestant l'idée de « qualités naturelles » liées à leur genre dans l'octroi de certaines délégations au cours d'un précédent mandat municipal ou au niveau intercommunal. À l'image de cette maire d'Occitanie évoquant son expérience professionnelle antérieure, elles mettent alors en avant leur compétence et leur expérience dans certains domaines spécialisés pour contrarier les projets d'attribution de délégations considérées « féminines » telles que l'enfance ou le social :

> « J'étais en charge de l'urbanisme. Je ne leur ai d'ailleurs pas trop laissé le choix, car c'est un domaine qui incombe souvent aux hommes. C'est ce qu'ils voulaient faire lorsque nous avons monté l'exécutif, mais je leur ai dit que si je n'avais pas l'exécutif, je m'en irais. J'avais plein d'idées pour l'urbanisme. Ce sont souvent les hommes qui ont cette délégation. L'urbanisme ou la finance. C'est compliqué. Et les femmes sont à l'enfance ou dans le social. Et cela ne m'intéressait pas du tout. [...]. Avant d'être élue, je travaillais dans le service environnement et développement durable d'une ville, sur les transports et les déplacements, donc beaucoup plus en lien avec l'urbanisme. Il était très important de dire que ce n'était pas réservé qu'aux hommes. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

D'autres stratégies de contournement à ces assignations peuvent également s'organiser, avec des femmes maires qui peuvent à l'inverse survaloriser leur féminité en la considérant comme une ressource mobilisable, que ce soit dans le cadre des campagnes électorales ou dans l'exercice de leur fonction, afin d'obtenir une plus forte notoriété, et ce faisant davantage de pouvoir pour prétendre à des fonctions et/ou des délégations plus stratégiques. Alors que le genre apparait souvent comme un attribut « naturel » ou naturalisé susceptible d'attribuer des compétences spécifiquement féminines ou masculines, plusieurs vont davantage en faire un capital politique à même d'être engagé dans la compétition. Certaines évoquent également le fait qu'être femme leur permet de mieux comprendre des problématiques « féminines » avec une meilleure aptitude pour y apporter des réponses. Une maire évoque notamment le sujet de la violence faite aux femmes, qui lui a permis d'ouvrir des dossiers là où ses prédécesseurs masculins pouvaient être moins sensibilisés à le faire, accentuant ainsi sa popularité auprès des administré·es :

> « Par rapport à mes administrés, le fait que je sois une femme est très important. Beaucoup de femmes sont venues me voir pour me dire qu'elles étaient très contentes que je sois une femme et que je les représente. C'est quelque chose de très fort, même pour des femmes qui n'y étaient pas du tout favorables au début. Elles étaient fières. Le fait que je sois une femme, et de surcroît jeune, était très important. Beaucoup de femmes sont venues me voir par rapport à cela. Quelques hommes, mais principalement des femmes. De plus, le fait d'être une femme m'a permis d'accéder à certaines informations que n'avaient pas les hommes élus. Je pense à toutes ces questions des violences faites aux femmes. Beaucoup de femmes sont venues me voir à ce sujet parce que j'étais une femme. J'ai pu diagnostiquer, identifier et accompagner beaucoup de femmes sur ce sujet très sensible. La parole est plus simple sur ces sujets. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Nous avions précédemment souligné le caractère ambivalent de la jeunesse considérée comme un attribut pouvant, selon les contextes et les interactions, être utilisé à la fois comme un atout par les élus ou comme un stigmate par les adversaires politiques. Lorsque s'y ajoute le genre, la polarisation se trouve renforcée avec un « effet amplificateur » pour reprendre les termes d'une maire de la région parisienne, pouvant fortement servir ou desservir la candidate selon les situations :

> « J'ai l'impression que cela m'a aidée, au contraire. Mais parce que c'était solide au départ. Il y a un effet amplificateur dans les deux sens. Si une femme n'est pas solide, on va la démolir. Alors qu'un maire masculin, on va juste ne pas l'estimer beaucoup, mais au final, il sera légitime. Une jeune maire qui apparaît comme solide, qui prend des positions, qui est contributrice dans des débats transcendant la vie de la commune, etc., crée un effet amplificateur pour sa crédibilité. J'ai eu le sentiment tout de suite d'être identifiée comme une personne un peu clé, y compris dans le Département. » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Ce type de résistance demeure toutefois marginal dans notre échantillon. L'affirmation d'une identité sexuée se révèle en effet être une entreprise risquée et continuellement menacée par un « salto du stigmate » (Achin, Paoletti, 2002), c'est-à-dire par son retournement à des fins de disqualification. C'est donc le plus souvent l'acceptation d'une distribution sexuée des rôles politiques que l'on observe parmi des jeunes élus. Les positions de leadership, essentiellement masculines, demeurent dans les instances locales de pouvoir. Elles se matérialisent parfois physiquement par une présence plus marquée lors des représentations publiques, notamment lorsqu'il s'agit de figurer au premier rang sur les photographies comme cela a été relaté par l'une des femmes maires de la région des Pays de la Loire :

> « Dans notre département, il n'y a que des hommes d'un mètre quatre-vingts, quatre-vingt-cinq, tous habillés en costard-cravate, donc de bons physiques… Nous avons eu la chance de recevoir beaucoup de ministres ici, nous avons eu cinq ou six visites ministérielles, sans compter la visite du président. Il existe une vidéo géniale, quand Macron est à [Nom de la commune], dans un collège. On voit tous les hommes qui se précipitent, qui s'assoient tous devant, sur trois rangs. Et derrière, on voit la sénatrice, la députée et la conseillère départementale. Les trois femmes se retrouvent au dernier rang. C'est très concret. Je leur fais parfois des piques, en disant que je suis plus petite, de me laisser une place, mais c'est difficile pour moi, qui fais un mètre soixante-huit, d'avoir une place. Ils ne vont pas penser à nous laisser la place, il n'y a pas vraiment de galanterie en politique. » (35 ans, Pays de la Loire, 650 habitants.)

Elément plus surprenant, notre matériau qualitatif fait également ressortir le fait que ces mécanismes de différenciation sont parfois autant intégrés par les jeunes hommes que par les jeunes femmes qui répètent régulièrement l'aspect « naturel » de ces distinctions, avec le risque de retomber dans des stéréotypes de genre pourtant dénoncés par ailleurs. Plusieurs jeunes femmes maires soulignent ainsi que leur « féminité » leur apporte une autre conception du pouvoir et un rapport plus « apaisé » à l'adversité, les amenant aussi, dans certains cas, à faire preuve de moins d'ambition politique, convaincues que les hommes seraient prédisposés à des postes qui nécessitent plus d'« autorité », de « pouvoir » ou de combativité ». Pour reprendre Pierre Bourdieu, certaines ont incorporé « les principes de la vision dominante qui les portent à trouver normal, ou même naturel, l'ordre social tel qu'il est et à devancer en quelque sorte leur destin, refusant les filières ou les carrières d'où elles sont exclues, s'empressant vers celles auxquelles elles sont destinées » (1998, p. 102). C'est ainsi que plusieurs évoquent le fait que les femmes seraient plus « empathiques » et qu'il apparaît de ce fait « naturel » que les délégations moins stratégiques liées au social, à la famille ou à l'enfance leur reviennent plus souvent : « C'est une certitude. Le côté empathie de la chose, c'est vraiment lié au fait que l'on soit des femmes. J'ai 165 enfants scolarisés dans la commune, mais ce sont tous mes enfants. » (33 ans, Île-de-France, 900 habitants.) Dans d'autres cas, certaines femmes maires admettent être régulièrement appelées « Monsieur le maire » y voyant une forme de reconnaissance de leur statut et de leur pouvoir municipal, qui passe par une masculinisation de leur fonction :

> « Et ce qui est assez drôle, c'est que certains, d'ailleurs, m'appellent "Monsieur le maire". Quand l'enjeu d'une personne est de vous expliquer son problème, il ne réfléchit pas à qui est en face de lui, il sait qu'il a le maire, c'est un symbole, et il se concentre donc sur son problème. Quand quelqu'un vous appelle "Monsieur le maire" en face de vous, cela signifie qu'il a conscience de s'adresser au représentant local de la République. » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Il importe également de souligner que les propos rapportés par les hommes maires font souvent preuve d'une bienveillance « flottante » à l'égard de leurs homologues féminins en soulignant le caractère essentiel de la parité tout en retombant dans certains stéréotypes pourtant combattus par ailleurs. Ces derniers soulignent ainsi régulièrement la « nature apaisée » des femmes, utiles pour exercer des activités municipales, mais regrettent que cette fonction ne soit pas conciliable avec la nécessité de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Un maire nous indique à ce sujet l'intérêt de sa femme pour la politique en évoquant ses qualités personnelles qui feraient d'elle une personne idéale pour remplir le mandat, tout en rappelant ses priorités en matière de tâches domestiques et familiales :

> « […] elle est engagée politiquement, elle a des convictions fortes. Je pense qu'elle ferait d'ailleurs, une très bonne élue si elle le souhaitait, mais ce n'est pas toujours évident non plus, en l'étant moi-même, forcément, dans un couple c'est compliqué. Comme elle me dit, nous les femmes on est plus occupée avec les enfants, on a tendance à privilégier le foyer avant de privilégier une éventuelle « carrière » ou éventuellement un mandat politique. Mais peut-être qu'un jour, elle y viendra quand les enfants auront grandi. » (33 ans, Occitanie, 800 habitants.)

Les stéréotypes de genre repris régulièrement par les jeunes maires rencontrés, hommes et femmes confondus, révèlent à quel point ils semblent ancrés dans les imaginaires collectifs et sont reproduits de manière plus ou moins consciente, par imprégnation du système politique dans lequel ces jeunes élus évoluent.

2. Un mandat dans l'incertitude de l'après

Le parcours biographique d'un élu est traversé par deux temps différents qu'il convient de baliser ici. Il s'agit d'abord d'un *temps long*, celui d'une trajectoire politique scandée par plusieurs phases allant de la socialisation politique acquise pendant l'enfance à l'exercice du mandat. S'y ajoute le *temps court* des évènements pouvant influer, selon leur rythme et leur intensité, sur la trajectoire initiale. L'élection constitue l'un de ces évènements et présente la particularité d'intervenir directement sur le temps long du parcours politique soit, en cas d'échec, en l'interrompant provisoirement, durablement ou définitivement, soit à l'inverse en le consolidant lorsque les résultats du scrutin ont donné une suite favorable à une nouvelle mandature. Ces deux temporalités ont des effets réciproques : le temps court de l'évènement contribue à modifier le temps long de la trajectoire politique, et le temps long de la trajectoire favorise l'apparition d'évènements qui permettent, malgré cette part d'incertitude, de « forcer le destin ». Stop ou encore ? Le temps de l'indécision

Les jeunes maires rencontrés sont revenus à de nombreuses reprises sur cette difficile gestion de l'incertitude, à un âge de la vie déjà marqué par une instabilité statutaire. La réflexion engagée sur un possible renouvellement s'avère d'autant plus importante pour des élus affirmant à de multiples reprises être « happés » par leur emploi du temps. La « peur du lendemain » se matérialise dans ce cas par la crainte d'une baisse de leur activité, de leur notoriété, mais aussi d'une part parfois substantielle de leur revenu, même si les enjeux ne sont bien entendu pas les mêmes pour l'ensemble des maires rencontrés : ceux ayant interrompu toute activité professionnelle et se retrouvant de ce fait sans filet de

sécurité ont besoin d'une plus grande anticipation que ceux qui, à l'inverse, sont parvenus à cumuler leur activité professionnelle avec l'exercice de la fonction.

Dans tous les cas, chacun des maires rencontrés évoque ce temps particulier de la réflexion au cours duquel l'entourage immédiat sera nécessairement consulté sur l'intérêt ou non de poursuivre l'action engagée. Nous l'avons déjà souligné, la fonction de maire a des répercussions immédiates sur la vie familiale, plus encore lorsque le mandat coïncide avec d'importants changements statutaires propres à la jeunesse de l'élu (mise en couple, éducation des enfants, entrée dans une carrière professionnelle). C'est donc très souvent une décision collective qui implique nécessairement la consultation du partenaire, comme l'indique ce maire breton :

> « L'envie est là. Je pense qu'il y aura beaucoup de choses à terminer. Donc, plutôt "oui", mais j'ai envie de laisser passer l'année pour bien voir. Car l'aspect familial devra forcément être pris en compte. Je vois bien qu'elle ne dirait pas non, pour moi. Mais si cela pouvait s'arrêter, elle ne le verrait pas non plus d'un mauvais œil. Il faut donc ajuster tout cela. » (31 ans, Bretagne, 500 habitants.)

L'environnement familial n'est pas le seul domaine à être impacté par un mandat municipal. Un certain nombre d'aménagements doivent également être trouvés dans le secteur professionnel. La décision d'un renouvellement ne pourra se prendre sans évaluer les conséquences d'une possible reconquête. Les maires ayant dû réduire leur activité professionnelle, voire, dans certains cas, l'interrompre, s'engagent généralement très tôt dans cette réflexion pour planifier un second mandat afin de réduire les risques de préjudices en termes de carrière. Un maire breton, gérant d'une société dans la filière bois, évoquait au cours de l'entretien cette difficile réflexion, avec la nécessité de prévoir une nouvelle réduction de son temps de travail pour envisager avec plus de sérénité une candidature, malgré l'intérêt toujours aussi vif porté à son activité :

> « Je continuerai peut-être à baisser mon temps de travail au niveau de la coopérative, mais j'adore mon métier. Je suis quelqu'un de très engagé, et mon "kif" au boulot est de passer l'hiver et le printemps avec mes salariés, dehors, à planter des arbres, débroussailler, etc. Par exemple, nous avons fait 40 000 arbres en plantation cet hiver, ce qui est gigantesque. À partir du mois de mai, nous allons devoir débroussailler les trois dernières années de plantations, soit l'équivalent de 150 kilomètres de haies bocagères. Et là, nous sommes dehors tous les jours. Nous voyons les arbres pousser, nous voyons les agriculteurs chez lesquels nous avons planté, c'est génial. Donc, j'adore mon boulot. » (29 ans, Bretagne, 500 habitants.)

À ces paramètres familiaux et professionnels s'ajoute également la question des conditions de réalisation d'un nouveau mandat, dont le souhait de le poursuivre avec des personnalités qui leur sont proches. Les relations nouées au cours du mandat avec certains élus, « fidèles lieutenants » ou « compagnons de mandature », et le besoin affirmé de trouver une bonne alchimie entre nouveaux entrants et anciens élus au sein d'une nouvelle équipe municipale s'avèrent également déterminants dans la prise de décision :

> « Cela dépendra du groupe, car je ne conçois pas les choses tout seul. J'avais un bon groupe et je pense qu'une partie me suivra si nous continuons. Nous continuerons la dynamique ce qui est intéressant. Il faudra également mettre un peu de nouveauté et renouvellement, car si nous sommes plus de 500 habitants, nous passerons peut-être à 15 élus. Cela m'intéresserait donc pour renouveler un peu les choses et redynamiser avec l'apport de nouvelles compétences et de nouvelles personnes. » (31 ans, Bretagne, 500 habitants.)

Si la condition préalable de s'entourer de colistiers de confiance s'avère bien entendu indispensable pour l'ensemble des élus, elle l'est encore davantage pour des jeunes femmes qui ont parfois retardé leur projet de maternité en raison des contraintes du mandat. Envisager un renouvellement de mandat passe nécessairement pour elles par la nécessité, en plus d'un conjoint conciliant, de réunir des élus de

confiance susceptibles d'assurer le bon fonctionnement de la mairie en cas de congé maternité au cours du deuxième mandat :

> « Quand on est une femme, c'est une réflexion à avoir. Aujourd'hui j'ai 32 ans, je sais que je n'attendrai pas la fin d'un second mandat pour faire des enfants, sinon il sera trop tard. Soit je me dis c'est compatible, mais dans ce cas il faut que vous puissiez vraiment compter sur votre conjoint pour prendre en charge les conduites à la crèche, les garderies d'enfants malades, etc. Donc soit, vous ne vous représentez pas, soit vous tirez un trait sur vos envies de vie de famille. Ce sont des choix qui ne sont pas évidents. Il me faudrait une équipe avec des adjoints sur lesquels je pourrais m'appuyer plus fortement qu'aujourd'hui parce que, pour moi, l'enjeu au cours d'un second mandat, ça va être de pouvoir le concilier avec le développement d'une vie de famille, ce qui ne va pas être simple. » (28 ans, Centre-Val de Loire, 7500 habitants.)

Poursuivre l'action engagée

Après le temps de la réflexion vient celui de la décision. Celle d'abandonner toute fonction élective après un premier mandat réalisé parfois dans des conditions difficiles ou, à l'inverse, de poursuivre l'action engagée et d'inscrire l'action municipale dans la durée. À ce sujet, l'enquête réalisée par le CEVIPOF en partenariat avec l'AMF, en novembre 2018 nous permet de mieux connaître l'état d'esprit des maires de France, toutes tranches d'âge confondues. Dans l'objectif de pouvoir réaliser une comparaison des résultats de l'enquête du CEVIPOF réalisés auprès de 4 657 maires avec notre échantillon de 4 783 élus âgés de de 18 à 35 ans au moment de leur élection en 2014, nous avons repris plusieurs des questions portant sur les éléments de projection.

À la question tout d'abord de savoir si les maires consultés envisageaient d'abandonner tout mandat électif après les élections, rappelons que 49 % des maires interrogés dans l'enquête du CEVIPOF en novembre 2018, toutes classes d'âge confondues, avaient envisagé cette possibilité. La comparaison avec notre enquête s'avère délicate et nécessite une certaine prudence dans l'interprétation des résultats dans la mesure où les jeunes maires de 18-35 ans sont numériquement faibles dans notre enquête (105), même s'ils représentent, rappelons-le, 20,2 % de l'ensemble des maires de cette classe d'âge en France (518 maires âgés de 18 à 35 ans en 2014). Malgré ces précautions d'usage, l'écart s'avère toutefois significatif puisque seuls 21 % des maires de notre échantillon déclarent vouloir abandonner tout mandat électif, soit 28 % de moins que pour l'ensemble des maires consultés dans le cadre de l'enquête du CEVIPOF. Comment expliquer cette différence importante entre les jeunes maires et ceux plus âgés ?

GRAPHIQUE 31. MAIRES ENVISAGEANT D'ABANDONNER TOUT MANDAT ÉLECTIF APRÈS LES ÉLECTIONS

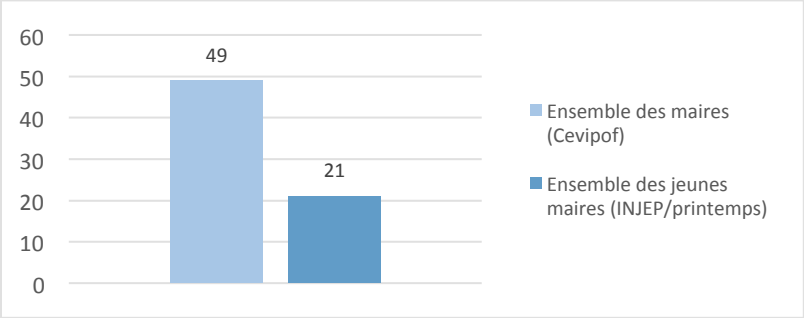

Source : Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo (2018); Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 21 % des maires de 18-35 ans déclarent vouloir abandonner tout mandat électif à la fin de leur mandat municipal.

Les entretiens réalisés auprès des jeunes maires nous permettent de saisir plus en détail ces éléments de projection afin de ne pas limiter l'analyse à la simple déclaration d'intention. En premier lieu, les maires rencontrés avancent comme facteur d'explication le fait que l'action municipale ne pourrait se limiter à un seul mandat, surtout s'agissant de projets de long terme impliquant des délais d'exécution inscrits dans la durée, notamment pour des maires engagés dans des programmes de rénovation urbaine, comme en témoigne ce maire d'une ville de plus de 10 000 habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

> « Autant il y a un certain nombre de projets qui sont des réalisations à court terme qui se font assez vite. Et puis il y en a d'autres où l'on souhaite s'inscrire sur la durée. Les notions de redynamisation de cœur de ville, de transformation d'un quartier, ce sont des choses qui ne seront pas finies à la fin de l'année. Nous avons initié beaucoup de choses et j'aimerais bien poursuivre cet engagement. [...] Dans des collectivités comme les nôtres, il y a des projets qui ne se font pas sur un mandat. Il y a des choses qui prennent des années de préparation comme la politique d'habitat, la politique de redynamisation d'un cœur de ville, ce sont des projets avec une vision à long terme. C'est bien qu'il puisse y avoir aussi cette continuité. » (26 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 13 500 habitants.)

Ce type d'explication est revenu à de nombreuses reprises chez nos interviewés, plus encore s'agissant de maires ayant mis en place des dispositifs de concertation avec la population avec une implication des habitants demandant des délais de mise en œuvre plus longs, qui viennent s'ajouter à des projets eux-mêmes inscrits dans la durée :

> « L'action publique est longue et j'ai beaucoup de projets, que je commence maintenant, et dont la concertation commence avec la population et qu'à l'évidence je n'aurai pas le temps de terminer d'ici la fin du mandat, en 2020. Le réaménagement urbain reste quand même plutôt lent, en matière de logement aussi. Tout cela met du temps et tout ne sera pas terminé. J'ai vraiment envie de continuer, parce que je veux que ces projets sortent et que je crois que c'est important pour la ville. » (29 ans, Île-de-France, 35 000 habitants.)

Contrairement aux maires plus âgés, presque tous les jeunes élus rencontrés n'en sont qu'à leur premier mandat et se distinguent d'autres « cumulants » dans le temps par le fait de ne pas être affectés par « l'usure du pouvoir ». Et même si leur dernier mandat a été exercé dans un contexte difficile, notamment sur fond de baisse des dotations publiques, de suppression de la taxe d'habitation, ou encore d'augmentation du périmètre de décision avec la montée en puissance des intercommunalités, le désenchantement souvent décrit est moindre que pour un maire ayant connu de précédents mandats plus apaisés. Sans regard rétrospectif sur une précédente mandature, les jeunes maires se trouvent protégés d'une éventuelle désillusion.

S'ajoutent à ces situations de contexte des raisons plus personnelles propres aux gratifications symboliques et matérielles permettant aux jeunes maires d'asseoir une notoriété et de cumuler des expériences éventuellement transposables dans d'autres secteurs d'activités. L'ensemble des actions engagées par un maire, les travaux initiés avec différents services administratifs, les relations tissées avec les administrés, les associations, les établissements publics participent aussi à les convaincre de s'engager dans un nouveau mandat :

> « Déjà, j'aime énormément ce que je fais. J'avoue que la fonction de maire est très enrichissante pour moi, sur tous les plans, le plan personnel, le plan intellectuel, le plan relationnel aussi, parce que tous les échanges que j'ai pu avoir, que ce soit avec mes administrés, avec les partenaires institutionnels, enfin avec différents partenaires, et aussi parce que j'ai encore des dossiers qui ne sont pas achevés. Je ne dis pas que ça ne sera peut-être pas le dernier mandat, je ne sais pas, je ne me ferme aucune porte, seulement, il y a tout un tas de choses qui sont en cours, qui sont lancées, et j'ai envie d'aller jusqu'au bout. » (32 ans, 350 habitants, Centre-Val de Loire).

Cet intérêt pour l'exercice de la fonction de maire contraste avec la situation des jeunes élus municipaux nettement plus nombreux à envisager abandonner tout mandat électif. Chez ces derniers, souvent sans délégation, ou exerçant dans des domaines peu stratégiques au sein des conseils municipaux, la désaffection apparaît nettement plus importante. C'est ainsi que le souhait de renouveler l'expérience municipale grandit en même temps que l'on grimpe dans la hiérarchie municipale.

GRAPHIQUE 32. POURSUIVRE OU ABANDONNER SELON LA FONCTION OCCUPÉE

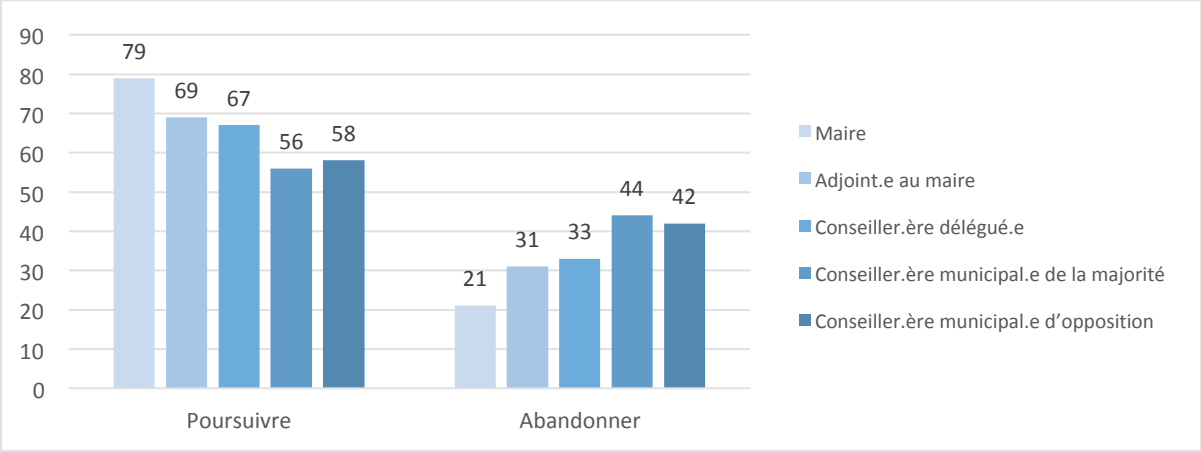

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 79 % des maires de 18-35 ans envisagent de poursuivre une fonction élective à la fin de leur mandat municipal.

Les inégalités constatées en termes de genre et de territoire, à la fois au niveau des conditions d'accès à la mandature et au cours de l'exercice du mandat, ont une forte influence sur le souhait de poursuivre un mandat électif. Les jeunes hommes se retrouvant plus souvent que les jeunes femmes dans des fonctions exécutives ou occupant des délégations souvent considérées comme stratégiques dans les conseillers municipaux déclarent nettement moins souvent que les femmes (32 % contre 48 %) vouloir interrompre leurs fonctions électives.

GRAPHIQUE 33. ENSEMBLE DES JEUNES ÉLUS ENVISAGEANT DE POURSUIVRE OU D'ABANDONNER TOUT MANDAT ÉLECTIF SELON LE SEXE

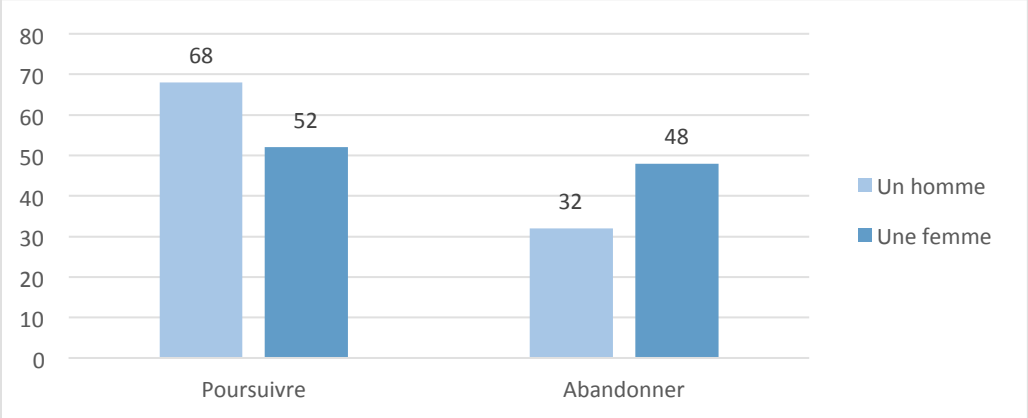

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).
Lecture : 68 % des hommes élus de 18-35 ans toutes fonctions confondues envisagent de poursuivre un mandat électif à la fin de leur mandat municipal.

Du point de vue territorial, il est également possible de constater de fortes variations : plus la taille de la municipalité augmente, plus les jeunes élus sont nombreux à déclarer vouloir poursuivre leur mandat

GRAPHIQUE 34. SOUHAIT DÉCLARÉ DES JEUNES ÉLUS DE POURSUIVRE LE MANDAT SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

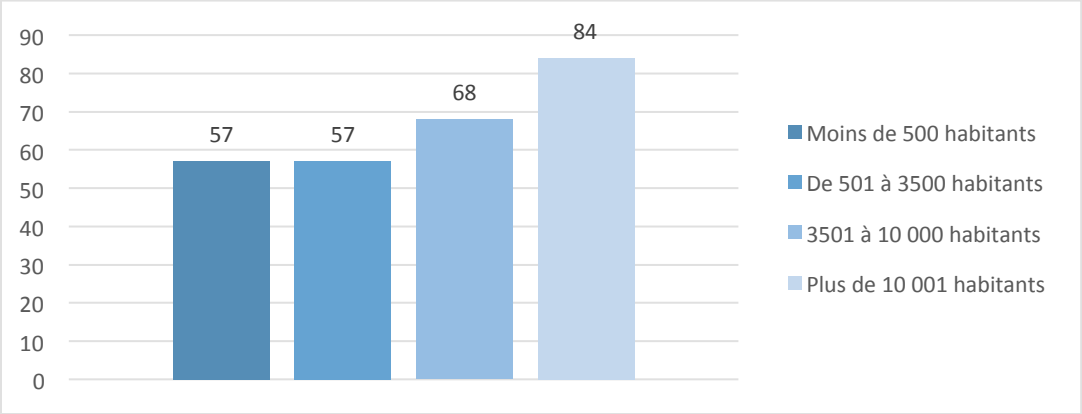

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 57 % des élus de 18-35 ans exerçant dans des communes de moins de 500 habitants envisagent de poursuivre un mandat électif à la fin de leur mandat municipal.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer l'influence de la variable territoriale sur le souhait de poursuivre ou d'abandonner tout mandat électif. Nous l'avons déjà souligné, il existe une sur-sélection sociale, scolaire et professionnelle dans les villes importantes comparativement aux villes et villages des territoires ruraux. En milieu urbain, l'engagement municipal des jeunes élus vient de ce fait plus souvent en prolongement d'une trajectoire scolaire et professionnelle en phase avec la gestion technique et politique d'une municipalité. Il y a dans ce cas une plus forte cohérence entre le parcours biographique des jeunes élus et leur parcours d'engagement. En milieu rural, les jeunes élus viennent plus souvent pallier un déficit de volontaires, les néophytes de la politique municipale s'y trouvent plus nombreux et l'accès à la formation (plus faible en milieu rural) ne réussit pas à combler les difficultés parfois rencontrées par les maires au cours de leur mandat. S'y ajoutent, dans les petites communes, des indemnités plus faibles, des difficultés de gestion administrative du fait d'un plus faible appui technique et administratif des services municipaux, une relation de proximité avec des administrés rendant plus délicate la conciliation avec la vie privée. Ces différents éléments, comme nous allons le voir plus en détail dès à présent, engendrent une plus forte désaffection de leur part. En effet, comme le constate Lucie Bargel, concernant les militants des mouvements jeunes des partis politiques qui orientent à l'âge adulte leurs conduites d'entrée autour du politique (profession politique, endogamie), « la concurrence entre le militantisme et d'autres sphères sociales d'activités pourra être problématique, voire insoluble, créant une plus grande vulnérabilité au désengagement » (Bargel, 2009b, p. 516).

Le désenchantement des jeunes maires

Bien que minoritaires au sein de notre échantillon, avec rappelons-le seulement 21 % qui déclarent vouloir abandonner tout mandat électif après les municipales 2020, les jeunes maires évoquent régulièrement au cours des entretiens d'une désillusion forte sur le mandat accompli. Les origines de

cette désaffection pour l'ensemble des maires rencontrés sont multiples. L'enquête statistique nous permet de constater que les principaux motifs de retrait avancés par les jeunes maires apparaissent dans un ordre similaire à celui de l'enquête du CEVIPOF réalisée auprès de l'ensemble des maires tous âges confondus. Ce sont donc d'abord et avant tout des raisons liées à la vie familiale (95 %) qui constituent pour la quasi-intégralité des jeunes maires ayant répondu à l'enquête en ligne un motif de retrait.

GRAPHIQUE 35. LES RAISONS DE LEUR PROCHAIN RETRAIT DE TOUT MANDAT ÉLECTIF AVANCÉES PAR LES JEUNES MAIRES

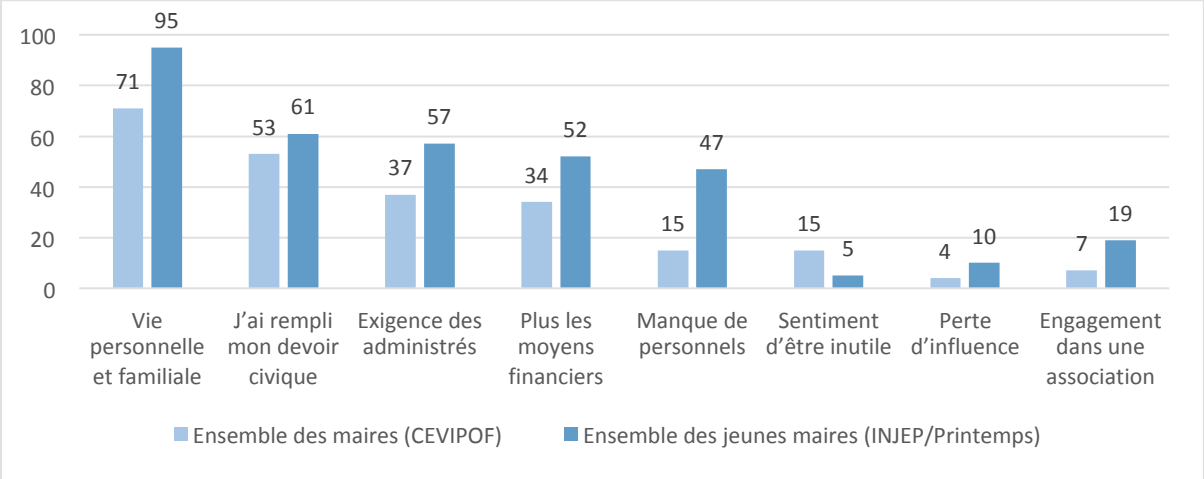

Source : Enquête INJEP/Printemps sur les jeunes élus municipaux (2019).

Lecture : 95 % des maires âgés de 18 à 35 ans qui envisagent d'abandonner tout mandat électif justifient ce choix par des contraintes personnelles et familiales.

Nous l'avons déjà évoqué, un mandat municipal se concilie difficilement avec des engagements familiaux, et il s'agit souvent pour de jeunes parents engagés depuis peu de temps dans l'éducation de leurs enfants d'une équation insoluble. Le partenaire se trouve de fait directement impliqué dans la gestion de l'agenda et c'est très souvent par lui que des solutions alternatives devront être trouvées pour pouvoir gérer les agendas. Le souhait d'un maire de se retirer est donc en réalité très souvent le souhait de plusieurs personnes au sein d'un foyer, comme l'indique ce jeune maire d'un village normand indiquant vouloir arrêter « plutôt que de divorcer » :

> « C'est une décision familiale, c'est pour protéger la famille. Consacrer ce temps à la fonction fait qu'on s'éloigne de la famille, Et à un moment donné, il vaut mieux prendre conscience de cela plutôt que de divorcer, c'est plus dans ce schéma-là. » (35 ans, Normandie, 150 habitants.)

Dans certains cas de séparation en cours de mandat, entendus à plusieurs reprises au cours des entretiens, la situation s'avérera plus délicate encore avec la nécessité de trouver des solutions de garde pour participer aux réunions ou à des rendez-vous souvent fixés à des heures tardives en fin de journée. La maire d'une ville de 5 000 habitants de la région d'Occitanie, mère de deux enfants de 13 ans et 9 ans, et séparée de son compagnon en cours de mandat, revient à ce sujet sur l'impossibilité de gérer une famille monoparentale et la nécessité pour elle de ne pas se représenter faute de pouvoir continuer à payer les frais de garde les soirs de réunion du conseil municipal :

> « Il y avait une période où mes filles étaient toutes petites, et je les faisais garder. Normalement, c'est pris en charge par le conseil municipal, du moins nous pouvons le demander, mais en pratique, ce n'est pas possible. Le conseil municipal va vous dire que si tout le monde faisait garder leurs enfants pendant les

> conseils ou les réunions, ce ne serait pas gérable, et que le prix serait trop important pour la commune, alors qu'ils essayent justement de réduire les coûts. Du coup, je me retrouvais avec des frais de nounou de 200 euros par mois, avec un salaire tout petit. En même temps, je n'étais pas en capacité de prendre un autre emploi. C'était la catastrophe. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles je m'arrête. Financièrement, je puise chaque mois 250 euros sur mes réserves – heureusement que j'avais de l'argent de côté –, mais l'on ne tient pas longtemps ainsi. Je ne peux pas tenir longtemps, ou alors il me faut forcément cumuler avec une autre fonction, ce que je n'ai pas envie de faire. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Une autre raison évoquée régulièrement au cours des entretiens porte sur la nécessité ressentie par les maires de s'engager plus fortement dans leur carrière professionnelle, laquelle a souvent été ralentie ou interrompue afin de remplir les obligations municipales. Le maire d'un village de la Drôme évoque ainsi son « tiraillement » entre, d'un côté, sa satisfaction personnelle à exercer ses fonctions municipales et, de l'autre, la nécessité de relancer sa carrière professionnelle au prix d'un renoncement à toute fonction élective. C'est davantage vers la deuxième option que se dirige ce jeune maire désireux de trouver un nouvel accomplissement dans ses activités professionnelles :

> « J'aimerais clairement pouvoir passer à autre chose, mais encore une fois, si je passe à autre chose, c'est que je renonce à la politique. J'aurais toutes les bonnes raisons de pouvoir continuer, et puis l'envie aussi de le faire, mais je me dis que si j'ai envie de rebondir professionnellement, je sais très bien que l'engagement politique sera assez antinomique avec l'idée d'avoir de belles perspectives professionnelles. J'essaie donc de me résoudre à l'idée d'arrêter. » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

La question du droit au retour à la vie professionnelle est un sujet régulièrement abordé par les jeunes maires qui redoutent de ne pouvoir retrouver après le mandat le même épanouissement dans leurs activités, plus particulièrement ceux dont la trajectoire s'est nécessairement trouvée ralentie :

> « Le droit au retour à la vie professionnelle est également quelque chose d'essentiel. Quand on devient maire ou élu local, qu'on décide d'y consacrer son temps plein, et qu'ensuite on décide d'arrêter son mandat et de revenir à la vie professionnelle, on se retrouve un peu Gros-Jean comme devant. » (35 ans, Île-de-France, 19 000 habitants.)

Dans d'autres cas, les aspects liés à certaines dissensions ou conflits avec des administrés exigeants et parfois offensants constituent des éléments récurrents entendus au cours des entretiens. Plusieurs d'entre eux évoquent à ce sujet l'ingratitude de leur fonction, le maire constituant parfois le premier et le dernier réceptacle de la colère des administrés contrariés par certaines décisions prises au niveau du conseil municipal. Le maire d'une ville de 6 000 habitants située dans la région Grand Est nous faisait part à ce sujet de la frustration de plusieurs maires de son département, lassés de servir de « défouloirs » ou de « paratonnerres » :

> J'ai plein de collègues dans [nom du département] qui arrêtent là en 2020, parce qu'ils sont lassés d'être à la fois les paratonnerres, parce que l'on se fait engueuler souvent pour des problèmes qui ne sont pas les nôtres. Parfois, c'est vache, parce que l'on se bouge et on se prend des "scuds" mérités ou pas mérités. On se dit que c'est injuste. » (25 ans, Grand Est, 6 000 habitants.)

Parfois les maires se trouvent directement exposés à des situations de violence ou de harcèlement, soit par le biais d'outils numériques qui constituent un relais fréquent d'attaques, d'humiliations, de brimades portées à leur encontre, soit sous la menace anonyme des « corbeaux ». Dans ce dernier cas, déjà évoqué précédemment, les conséquences peuvent être importantes, par exemple pour cette jeune maire qui, après une interruption provisoire de son mandat afin de surmonter cette adversité, suivie peu de temps après par un « burn-out », évoque le souhait de se tenir à l'écart de la politique après la fin de son premier mandat :

> « Cela fera 12 ans que je travaille sur la commune, même si je n'ai été élue que pendant six ans. Je m'ennuie. J'ai fait le tour des sujets. Il y a aussi le fait que c'était très violent, et j'ai envie de prendre soin de moi, de me protéger, de m'occuper de moi, de ma famille. La violence de ce que j'ai vécu, notamment les menaces de mort, et d'autres choses qui ont pu se passer font que j'ai eu ma dose. J'ai testé. J'ai essayé. J'ai eu ma dose. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

Aux motifs du surmenage et des situations de harcèlements rencontrés s'ajoute pour elle l'incongruité du cumul des mandats dans le temps, car la fonction demande, selon elle, un investissement impossible à prolonger sur la durée, sauf à réduire son degré d'implication :

> « Vous me demandez pourquoi je ne me réengage pas, la question pourrait également être de savoir pourquoi eux se réengagent. C'est souvent une évidence que l'on se réengage, mais pour moi, cela devrait être le contraire. Je commence à être un peu fatiguée. Au bout de six années durant lesquelles l'on a tout donné, c'est quelque chose d'énorme. Je ne comprends même pas que l'on puisse y rester 18 ou 25 ans. Pour moi, cela signifie que l'on ne donne pas ce que l'on devrait donner. » (32 ans, Occitanie, 5 000 habitants.)

La crainte du « manque de fraîcheur » pouvant pénaliser la commune et les administrés est un motif également avancé par un maire de la Drôme, réélu pour un deuxième mandat en 2014. Celui-ci admet que si sa jeunesse l'a aidé dans un premier temps à être élu, les années passant, c'est davantage une lassitude de la fonction qui constitue selon lui un motif de départ :

> « À un moment, je n'aurai peut-être plus forcément la fraîcheur. J'ai toujours été très bien élu, parce qu'il y avait peut-être cette jeunesse, cette fraîcheur. Forcément, au bout de deux, trois mandats, la fraîcheur disparaît un peu aussi. La passion existe toujours, mais peut-être qu'il faut aussi avoir l'humilité de se dire à un moment, au bout de deux mandats déjà… et je m'en rends compte, on n'est plus aussi frais qu'on ne l'était. Alors on est certes plus expérimenté, mais on n'est plus aussi frais qu'on ne l'était au cours du premier mandat. Du coup, on peut vite commencer à avoir des réflexes de vieil élu, malgré le fait d'avoir moins de 40 ans. Et du coup, je me dis que c'est bien aussi de limiter les mandats dans le temps pour ça, pour garder une certaine fraîcheur. Et puis je trouve qu'on appréhende différemment le mandat quand on se dit : "C'est un moment dans ma vie, je le vis pleinement du lundi matin 8 h au dimanche soir 23 h." » (33 ans, Auvergne-Rhône-Alpes, 250 habitants.)

Conclusion générale : un mandat qui fragilise les plus jeunes

De nombreux travaux ont régulièrement souligné le déficit de représentativité sociale des élus locaux avec un accès au pouvoir fortement sélectif, qui tend à privilégier les citoyens les plus dotés socialement, scolairement et professionnellement, alors même que le pouvoir local fonde sa légitimité sur la proximité des citoyens et des réalités locales. S'agissant des plus jeunes amenés à exercer un mandat, l'enquête qualitative et quantitative permet de constater qu'ils constituent une figure paroxystique des inégalités en cours, un miroir grossissant accentuant les clivages déjà observés, un effet de loupe qui accroit non seulement les processus de sélection à l'œuvre dans l'accès des citoyens au mandat municipal, mais qui accentue aussi la fragilisation des nouveaux entrants éloignés de la sphère politique.

Cette absence de représentativité n'est pas nouvelle, mais s'agissant d'une nouvelle génération progressivement amenée à renouveler les assemblées locales, la question de ses effets à plus long terme sur l'accentuation éventuelle des clivages sociaux se pose : cette sur-sélectivité sociale des nouvelles générations d'élus ne serait-elle pas le symptôme d'une rigidification croissante des possibilités d'accès à la décision ? S'agit-il de ce point de vue d'un simple effet d'âge, les jeunes les mieux pourvus ayant historiquement plus de facilités que les autres du même âge à justifier de leur légitimé à exercer un mandat ou, plus inquiétant, d'un effet de génération avec une sur-sélection des nouveaux entrants qui se poursuivra et accentuera durablement ensuite les iniquités observées ? Difficile de trancher entre ces deux hypothèses dans la mesure où l'absence d'enquêtes antérieures sur le sujet empêche toute analyse comparative dans le temps et ne permet pas de connaître en profondeur l'évolution de la situation ni les effets durables de cette sur-sélection parmi les nouvelles générations. Le niveau important de professionnalisation dans la vie politique locale va dans tous les cas de pair avec une moindre diversité des profils socioprofessionnels de ces édiles. Ces difficultés d'accès s'articulent autour de quatre types de clivage :

- **Clivages sociaux** : la mise en exergue des étapes traversées par des jeunes maires rend compte de manière exacerbée des effets de la répartition inégale des ressources politiques, techniques, symboliques transmises dès la socialisation familiale avec une sur- ou une sous- exposition à la politique qui segmente fortement les jeunes prétendants à un mandat municipal, du point de vue de leur origine sociale, de leur sexe et de leur territoire. Nous avons ainsi pu observer d'importantes disparités en termes de socialisation politique entre des jeunes « hypersocialisés politiquement » ayant grandi très tôt dans un environnement familial politisé et d'autres, « néophytes », découvrant sur le tard les rouages de la politique municipale. Cette imprégnation familiale précoce à la politique produit une longueur d'avance dans la course au mandat et l'accès à la fonction de maire. Elle n'intervient pas seulement comme frein ou accélérateur au moment de l'accès au mandat, mais également par la suite, au cours de l'exercice des fonctions, en accentuant les parcours contrastés entre professionnels de la politique et nouveaux entrants.

■ **Clivages professionnels** : les diplômes et les professions en lien avec le champ du politique ou de l'administration territoriale deviennent de plus en plus incontournables dans la sélection des jeunes maires rencontrés, dessinant ainsi un profil d'experts qui vient s'ajouter, sans nécessairement s'y substituer, au critère de l'ancrage et de la notabilité locale. La complexification croissante de la politique municipale, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une technicisation plus forte des dossiers, en particulier au niveau intercommunautaire, amène à privilégier des candidatures d'élus capacitaires et gestionnaires. Cette survalorisation des compétences politiques souligne l'importance d'un haut niveau d'expertise. Elle s'accompagne d'un retrait marqué des jeunes citoyens exerçant dans des secteurs d'activité situés hors de la sphère politique ou de l'administration territoriale. Cette segmentation initiale s'accentue au cours du mandat avec un accès inégal à la formation : ce sont en effet les maires les plus dotés scolairement et professionnellement qui vont bénéficier plus souvent de formations au cours du mandat, alors que ceux qui, à l'inverse, ont un profil scolaire et professionnel éloigné de la sphère politique y auront nettement moins accès.

■ **Clivages territoriaux** : les principes de sélection des nouveaux entrants s'accroissent en même temps qu'augmente la taille de la municipalité. Les jeunes élus hyper socialisés politiquement, avec un niveau élevé de formation, appuyés en amont par des réseaux politiques et engagés dans un projet de carrière politique ou en administration territoriale, sont surreprésentés dans les villes importantes. À l'inverse, dans des territoires ruraux marqués par un déficit de volontaires pour remplir un mandat considéré comme moins gratifiant d'un point de vue matériel et symbolique, et plus contraignant du fait d'un appui limité de personnels administratifs, ce sont davantage les « néophytes » de la politique municipale, avec des formations et des professions souvent plus éloignées des compétences requises dans la gestion des municipalités, qui s'avèrent plus représentés. Se pose alors la question des effets de ces compositions différenciées des exécutifs locaux et des risques sous-jacents d'accentuation des clivages territoriaux entre municipalités rurales et municipalités urbaines du fait de fortes disparités en termes de compétences techniques pour proposer, impulser et suivre le développement de nouveaux projets.

■ **Clivages de genre** : d'importantes disparités entre jeunes hommes et jeunes femmes sont observables à chacune des trois périodes biographiques étudiées dans ce rapport. Au cours de la socialisation politique acquise pendant l'enfance et l'adolescence d'abord, le devenir différencié des élus hommes et femmes apparaît étroitement lié à la transmission dans les instances de socialisation d'un capital politique qui tend à apporter de meilleures dispositions (sociales, techniques, symboliques) aux jeunes hommes davantage qu'aux jeunes femmes. Dans l'accès au mandat ensuite, les effets de cette socialisation politique différenciée se constatent par le sentiment de compétences à briguer un mandat dès le plus jeune âge, les jeunes hommes s'autorisant davantage à franchir le pas et à engager une démarche personnelle pour être élus que les jeunes femmes. Au niveau de l'exercice de la fonction ensuite, à la répartition déséquilibrée que nous observons dans les exécutifs municipaux s'ajoute un partage très stéréotypé des délégations avec les secteurs du social ou de l'enfance réservés aux femmes et ceux plus stratégiques de la finance ou de l'urbanisme plus souvent occupés par les hommes. Ces inégalités de genre sont ancrées dans les imaginaires collectifs et sont reproduites de manière plus ou moins consciente, par imprégnation du système politique dans lequel ces jeunes élus évoluent.

Ces quatre registres d'inégalités, que l'on observe pour l'ensemble des catégories d'âge, sont accentués chez les nouvelles générations pour des raisons que l'on peut qualifier à la fois de

structurelles et de personnelles. Structurelles d'abord, en raison d'un mandat municipal devenu plus exigeant et nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences, qui ne peuvent être comblées par une expérience municipale souvent absente ou déficiente chez les plus jeunes. Par ailleurs, la confiance accordée à un candidat grandit en même temps que ce dernier parvient à donner des garanties sur une certaine stabilité de sa vie familiale et professionnelle, laquelle s'obtient désormais plus tardivement qu'autrefois. On retrouve dans l'élévation de l'âge d'accès à un mandat municipal, l'allongement de la jeunesse que l'on observe depuis plusieurs décennies avec un franchissement de statuts dans le domaine familial ou professionnel qui survient plus tardivement. Des raisons personnelles ensuite expliquent ces conditions d'accès plus drastiques pour les plus jeunes : pour des nouveaux entrants non professionnels de la politique, le mandat municipal s'avère généralement plus pénalisant professionnellement que pour les jeunes élus investis pleinement dans la politique et dont le mandat vient en complément d'autres fonctions électives. L'activité municipale s'ajoutant dans ce cas à l'activité professionnelle, il en ressort pour les plus éloignés de l'administration territoriale une conciliation plus délicate avec les différentes sphères de vie, ce qui va contribuer à accroître les principes de sélection sociale des jeunes élus.

Pour surmonter ces différentes difficultés rencontrées par les plus jeunes, la revendication d'un « véritable » statut de l'élu local a été un sujet fréquemment abordé au cours des entretiens, dans un contexte où le projet de texte de loi Engagement et proximité était encore en cours d'instruction au Parlement. Au-delà de ce texte et des pistes envisagées d'amélioration du statut, les maires rencontrés ont à plusieurs reprises avancé différentes initiatives réalisables pour favoriser l'engagement des jeunes. Même si la plupart des pistes suggérées par les maires se rapprochent de certaines dispositions déjà prévues dans le texte de loi, nous avons souhaité en reprendre ici quelques éléments à destination plus spécifiquement des jeunes et à chacune des étapes de leur parcours d'élu : à la fois en amont du mandat, au niveau des conditions d'accès et d'exercice, et en aval au moment de la sortie.

■ **En amont du mandat d'abord**, rappelons que le matériau d'enquête a fait ressortir l'importance d'un environnement familial et scolaire favorable à l'engagement favorisant la consolidation d'un plus fort « sentiment » de compétence, une « aspiration » affirmée à participer au débat public et une « appétence pour la chose publique », consolidée par l'intensité des pratiques d'engagement observées dans l'entourage familial. Davantage qu'à des compétences techniques objectives transmises dès le plus jeune âge, la terminologie employée renvoie en réalité à des dispositions subjectives qui favorisent le fait pour ces jeunes de « se sentir autorisés » à briguer un mandat municipal. Les conditions favorables d'un environnement politisé facilitent le sentiment de légitimité que ces jeunes peuvent acquérir, préalable indispensable pour s'impliquer ensuite dans le débat public. La famille n'apparaît pas comme la seule instance de socialisation intervenant dans la consolidation de ce sentiment de compétence. L'école et, plus spécifiquement, des enseignants sensibles à la fois au débat collectif et à la construction d'une réflexion personnelle et argumentée de l'élève sont fréquemment cités comme un élément déclencheur central de leur intérêt pour le débat d'idées. Cette situation implique pour certains des maires rencontrés de suggérer une généralisation des « modules d'éveil à la politique ou à la philosophie », dès l'école primaire, afin de rééquilibrer les clivages constatés en termes de transmission d'un capital politique et de donner la possibilité à des jeunes peu socialisés politiquement en amont du mandat de « se sentir légitimes » à intervenir dans le champ de la décision et de la réflexion. La mise en place de groupes de discussions, de débats, d'échanges au sein de l'environnement scolaire serait libératrice d'une forme de culpabilité intériorisée

des jeunes issus de milieux peu politisés, souvent issus de catégories populaires, et contribuerait à limiter la force des déterminismes sociaux observés tout au long de l'enquête.

■ **Au cours de l'exercice du mandat**, les difficultés d'accès à la formation sont également revenues de façon récurrente au cours des entretiens, et de manière plus fréquente encore chez les maires qui paradoxalement considèrent en avoir le plus besoin, notamment les nouveaux entrants dans le domaine de la politique et de l'administration territoriale. Aux difficultés régulièrement constatées des inégalités d'accès à l'information s'ajoutent, plus particulièrement pour les non-professionnels de la politique exerçant une activité dans un secteur extérieur à l'administration territoriale, de fortes contraintes professionnelles les empêchant de trouver des disponibilités, notamment pour les salariés souvent dans l'impossibilité de faire valoir auprès de leur employeur leur droit à des crédits d'heures de formation. Les maires rencontrés évoquent pour cela la nécessaire mise en place d'une politique de formation plus accomplie, à des temps différents du mandat municipal, lorsqu'ils ne se trouvent pas encore « happés » par l'exercice du mandat. Il s'agirait notamment pour cela de favoriser une plus forte incitation à la formation dès les premiers pas de l'élu, notamment pour des jeunes conseillers susceptibles d'être attirés plus tard par la plus haute fonction municipale, mais ne s'autorisant pas à candidater faute de se sentir suffisamment outillés et compétents pour le faire. Par ailleurs, la prise de fonction du maire n'intervenant qu'entre cinq et sept jours après l'élection municipale, plusieurs d'entre eux évoquent aussi la nécessité d'allonger ce délai afin de permettre à l'ensemble des nouveaux édiles de bénéficier durant cette période transitoire d'une formation initiale favorisant ainsi une meilleure homogénéité des compétences pour l'ensemble des maires de France.

Toujours sur le temps de l'exercice du mandat, la question de la faiblesse des indemnités, plus particulièrement dans les petites municipalités, est intervenue fréquemment au cours des échanges. Leur trop faible niveau pénaliserait plus fortement les jeunes maires ruraux et dissuaderait des citoyens compétents et qualifies de briguer un mandat municipal dans la mesure où cet investissement supposerait un ralentissement de leur trajectoire professionnelle. Le maire d'un village situé en région Centre-Val de Loire évoque à ce sujet l'importance de cette revalorisation matérielle et symbolique de la fonction, qui irait par ailleurs de pair avec une meilleure reconnaissance de leur statut :

> « Il faudrait reconnaître davantage le rôle du maire notamment en milieu rural, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants, pour lesquelles il y a effectivement une implication et une présence qui est beaucoup plus importante que dans les communes de plus grande importance. Il faut donc aujourd'hui dépoussiérer complètement le statut de l'élu, reconnaître pleinement le travail du maire, parce que j'estime que ce n'est pas une fonction, mais c'est aujourd'hui un véritable job qui est mal rémunéré, très clairement. Mon indemnité de maire s'élève à 580 euros par mois. On est un peu au-dessus du RSA, et aujourd'hui, on a des responsabilités qui sont très importantes, sans parler de responsabilité, c'est un boulot au quotidien qui est énorme ! » (32 ans, Centre-Val de Loire, 500 habitants.)

Cette revalorisation des indemnités dans les petites communes, déjà envisagée dans le projet de loi Engagement et proximité, permettrait selon plusieurs maires rencontrés de surmonter la problématique de la surreprésentation des élus retraités et d'assurer une meilleure représentativité sociale des élus :

> « Une démocratie a un coût – relativement raisonnable –, mais un coût. Sinon, on n'a que des retraités et on ne peut pas avoir une représentativité chez les élus des différents âges et catégories professionnelles. Sinon, il faut élire les retraités ou il faut élire les bourgeois, qui ont une situation de chef d'entreprise par ailleurs, qui peuvent déléguer la direction et recevoir des dividendes. [...] À un moment donné, si on ne fait pas ça, justement, on n'aura pas de gens issus de milieux divers aux manettes dans certaines collectivités ;

> on n'aura que des gens du sérail ou que des gens qui viennent de familles déjà installées sur la question de la politique. » (35 ans, Nouvelle-Aquitaine, 42000 habitants.)

Enfin, l'exercice de la mandature peut aussi être marqué par la difficulté pour des jeunes parents de concilier l'exigence de la fonction avec les contraintes de la vie familiale. Si certaines dispositions concernant la prise en charge de la garde des enfants sont là encore prévues par la loi, plusieurs maires ont évoqué la nécessité de faciliter son application en garantissant des solutions de financement à des municipalités déjà fortement contraintes financièrement et qui renoncent de ce fait à instaurer cette prise en charge pour l'ensemble des élus des conseils municipaux.

■ **À la sortie du mandat ensuite,** la période qui suit la fin de la mandature est souvent redoutée par les jeunes maires rencontrés au cours de l'enquête, plus particulièrement ceux ayant suspendu leur carrière professionnelle pour se consacrer entièrement à l'exercice de la fonction. La crainte d'un déclassement professionnel ou de difficultés à trouver un emploi pour ceux n'ayant pas eu d'expériences professionnelles préalables en dehors de la politique sont des éléments régulièrement entendus au cours des entretiens, alors que paradoxalement tous expriment leur forte montée en compétences au cours de la mandature. Tout en refusant de considérer le mandat comme une profession, la plupart avance toutefois la nécessité de mieux faire reconnaitre administrativement et professionnellement leur statut d'élu pour faciliter par la suite la reconnaissance de leurs droits, tant du côté des services publics que des employeurs, ce qui permettrait selon eux de diversifier davantage les profils des jeunes élus :

> « Soit il faut être fonctionnaire, ce qui n'était pas mon cas, j'étais contractuel, et vous prenez une disponibilité, et vous ne prenez pas de grands risques, à la fin de votre mandat, vous savez que vous retrouverez un job. Soit vous avez des élus aujourd'hui qui sont des retraités, ce qui était le cas de mon prédécesseur, donc du coup, quelqu'un qui était là tous les jours […]. C'est pour ça que la question du statut local devra se poser un jour, parce que globalement, à un moment, les personnes qui ont fait le choix que j'ai fait ne vont pas être très nombreuses. J'ai pris le risque de tout claquer, et c'est ce que j'ai fait. J'ai donné ma démission, en bonne entente, en disant que ce n'était pas compatible, et je n'ai rien qui m'attend au sortir de mon mandat. » (31 ans, Île-de-France, 4 000 habitants.)

Il importe pour les jeunes maires rencontrés de mieux faire reconnaître à la sortie du mandat les expériences acquises, démarche d'autant plus nécessaire pour des jeunes actifs dont l'expérience professionnelle demeure encore bien souvent déficitaire. La démarche de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), peu connue et rarement entreprise par les maires rencontrés, mériterait selon eux d'être davantage facilitée et généralisée afin de faire reconnaître officiellement les acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification.

Références bibliographiques

Achin C., Dulong D., Fassin E., Bargel L., 2007, *Sexes, genre et politique*, Paris, Économica.

Achin C., « Au-delà de la parité », *Mouvements*, n° 69, 2012, p. 49-54.

Achin C., Paoletti M., 2002, « Le "salto" du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n° 60, p. 33-54.

Agreste, 2012, « Chiffres et données », *Série Agriculture* n° 216, février 2012.

Agrikoliansky E., Heurtaux J., Le Grignou B. (dir.), 2011, *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 dans deux arrondissements parisiens*, Paris, Le Croquant.

Agulhon M., Girard L., Robert J.-L. *et al.,* 1986, *Les maires en France du consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Amadieu J.-F., 2009, *Les élus issus de l'immigration dans les conseils municipaux (2001-2008),* Haut Conseil à l'intégration, La Documentation française, Paris.

Amsellem-Mainguy Y., 2019, avec la collaboration de S-G Voisin, *« Les filles du coin. » Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire*, INJEP/Notes & rapports (https://injep.fr/publication/les-filles-du-coin-enquete-sur-les-jeunes-femmes-en-milieu-rural/).

Anquetin V., 2012, « Un « bon » maire. La fabrication de la façade mayorale dans une grande ville », *Sociétés contemporaines*, n°4, vol. 88, p. 99-124.

Arambourou C., 2012, « L'éclipse d'une politique municipale du genre. Effets du leadership et de l'institutionnalisation », *Travail, genre et sociétés*, n° 27, p. 111-124.

Avanza M., 2010, « Qui représentent les élus de la "diversité" ? Croyances partisanes et points de vue de "divers" », *Revue française de science politique*, vol. 60, p. 745-767.

Bäck H., Heinelt H., Magnier A. (dir.), 2006, *The European Mayor: Political Leaders In The Changing Context Of Local Democracy*, VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Bargel L., 2009a, « Les organisations de jeunesse des partis politiques », *Agora débats/jeunesses*, n°52, vol. 2, p. 75-88.

Bargel L., 2009b, « Socialisation politique », in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 510-517.

Bargel L., 2014, « Apprendre un métier qui ne s'apprend pas. Carrières dans les organisations de jeunesse des partis », *Sociologie*, n°2, vol. 5, p. 171-187.

Barone S., Troupel A. (dir.), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan.

Bellanger E., 2014, « Le maire au XX^e^ siècle, ou l'ascension d'une figure "sympathique" et "intouchable" de la République », Pouvoirs, n° 148, p. 15-29.

Bereni L., Marry C., Pochic S. et Revillard Anne, 2011, « Le plafond de verre dans les ministères : regards croisés de la sociologie du travail et de la science politique », *Politique et management public*, vol. 28, n° 2, p. 139-155.

Béroud S., Dupuy C., Kahmann M., Yon K., 2019, « Jeunes et engagements au travail. Une génération asyndicale ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 82, p. 7-25.

Bjanegard E. 2013. *Gender, Informal Institutions and Political Recruitment: Examining Male Dominance in Parliamentary Representation*, Palgrave Macmillan UK.

Blatrix C., 1998, « L'apprentissage de la démocratie. Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes », in CURAPP, *La politique ailleurs*, PUF, Paris.

Boone D., 2013, *La politique racontée aux enfants : des apprentissages pris dans des dispositifs entre consensus et conflit : une étude des sentiers de la (dé) politisation des enfants*, Thèse de doctorat en science politique, Lille 2.

Boone D., 2016, « À chacun sa place : la limitation de l'action politique des enfants dans la ville. Le cas des conseils municipaux d'enfants (CME) », *Les annales de la recherche urbaine*, n°111, p. 90-99.

Boughaba Y., 2016, « La citoyenneté des classes modestes : culture politique et engagement de pompiers volontaires en Suisse », in Buton F., Lehingue P., Mariot N., Rozier S., *L'ordinaire du politique. Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, p. 117-138.

Bourdieu P., 1984, « La "jeunesse" n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie,* Paris, Minuit, p. 143-154.

Cefaï D., 2001, « Les cadres de l'action collective : définitions et problèmes », in Cefaï D., Trom D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 57-91.

Cadiou S., 2015, « Les exécutifs des communes urbaines : un personnel distingué ? », *Revue française d'administration publique*, nº 154, p. 391-406

Chambon L., 2002, *Le sel de la démocratie. L'accès des minorités au pouvoir politique en France et aux Pays-Bas*, Universiteit van Amsterdam, Amsterdam.

Charaudeau, P., 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.

Chauvel L., 2007, « L'âge de l'Assemblée (1946-2007). Soixante ans de renouvellement du corps législatif : bientôt, la troisième génération », *La Vie des idées*, 22 octobre 2007 (www.laviedesidees.fr/L-age-de-l-Assemblee-1946-2007,81.html)

Chauvin P.-M., 2013, « La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions », *Communications*, n°2, vol. 93, p. 131-145.

Comité interministériel de la jeunesse, 2015, *Rapport 2014 État de la jeunesse*, *Tome 2,* Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Priorité Jeunesse.

Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, 2007, « Chapitre 3. Participer à la vie de la cité », *À vous de jouer. Quelles perspectives pour les jeunes dans les Pays de la Loire ?* Nantes, CESER, p. 169-230.

Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), 2018, *Engagements citoyens des lycéens : enquête nationale réalisée par le Cnesco*, Rapport scientifique (www.cnesco.fr/fr/engagements-citoyens/)

Coquard B., 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris.

Darmon M., 2010, « Des jeunesses singulières. Sociologie de l'ascétisme juvénile », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, p. 49-62.

Della Sudda M., 2009, « "Le temps des élues". Temps militant, professionnel et familial chez les élues d'un conseil municipal », *Sens public, revue internationale* (www.sens-public.org/spip.php?article676).

Delpech, C., 2017, « Charges de personnel des collectivités du bloc communal : l'engagement d'un processus d'intégration », *Revue française d'administration publique*, 164(4), 783-802

Demazière D., 2012, « L'entretien de recherche et ses conditions de réalisation. Variété des sujets enquêtés et des objets de l'enquête », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], n°1, vol.1, p. 30-39 (http://surlejournalisme.com/rev).

Direction générale des collectivités locales (DGCL), 2014, « Chapitre 7. Les élus locaux », *Les collectivités locales en chiffres*.

Direction générale des collectivités locales (DGCL), 2017, « La part des femmes parmi les élus locaux augmente », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°119.

Dogan M., 1967, « Les filières de la carrière politique en France. », *Revue française de sociologie*, n°8, p. 468-492.

Douillet A.-C., Lefebvre R., 2017, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, Paris.

Duriez B., Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, n°63, vol. 16, p. 17-51.

Eliasoph N., 2010, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Economica, Paris.

Faure A., *Le village et la politique, essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan.

Feret E., 2016, *Commune nouvelle et maires ruraux, sociologie d'un nouveau référentiel*, Mémoire de 4e année « Action publique locale », Science Po Rennes.

Fillieule O., 2009, « Carrière militante », in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 85-94.

Gadéa C., Marry, C., 2000, « Les pères qui gagnent. Descendance et réussite professionnelle chez les ingénieurs », *Travail, genre et sociétés*, 3(1), p. 109-135.

Gaxie D., 1987, « Le cens caché », *Réseaux*, n°22, vol. 5, p. 29-51.

Geisser V., 1997, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po.

Genieys W., 2003, « Le leadership vu du territoire pour une sociologie de l'action publique des élus locaux », in Smith A., Sorbets C., *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 205-227.

Guérin-Lavignotte E., Kerrouche E., 2006, *Les élus locaux en Europe*, Paris, La Documentation française,

Guillaume, C. & Pochic, S., 2007, « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, n° 17(1), 79-103

Gilli J.-P., 1968, « Le maire et l'exercice de ses fonctions dans le département des Alpes-Maritimes », *Revue française de science politique*, n°3, p. 467-507.

Girard V. 2008, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, n° 83, p. 49-74.

Godmer L. Marrel G., 2016, *La politique au quotidien. L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*, Lyon, Éditions ENS.

Goffman E., 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Minuit [1re édition en anglais, 1963].

Goffman E., 1973, *Présentation de soi. La mise en scène de la vie quotidienne*, Traduit de l'anglais par Alain Accardo, Paris, Minuit.

Guérin-Lavignotte E., Kerrouche É., 2006, *Les élus locaux en Europe, un statut en mutation*, Paris, La Documentation française.

Grison J.-B., 2014, « L'équipement des espaces ruraux face à l'émiettement communal : quelle réponse des découpages intercommunaux ? », *Norois*, 230, (https://journals.openedition.org/norois/5009#quotation).

Grunberg G., 2019, « Les "gilets jaunes" et la crise de la démocratie représentative », *Le débat*, n° 2014, p. 95-103.

Guillou A., 1998, *Histoires d'élus. Enquête en Finistère*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Hadj Belgacem S., 2013, « Les transformations sociologiques des élus municipaux communistes de la banlieue parisienne », *La Revue du projet*, n°29, septembre 2013, p. 13-14.

Huron D., 2001, « Une typologie de maires entrepreneurs politiques comme aide au conseil dans les mairies », *Politiques et management public*, n°2, vol. 19, p. 63-81.

Ihl O., 2002, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, p. 125-144.

Jodry C., 1987, *À 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, Paris, Syros.

Joshi D. K., 2015, « The Inclusion of Excluded Majorities in South Asian Parliaments: Women, Youth, and the Working Class », *Journal of Asian and African Studies*, n°2, Vol. 50, p. 223-238.

Junter-Loiseau A., 1998, « La démocratie locale à l'épreuve des femmes : le cas des femmes élues à Rennes », in Martin J., *La parité: enjeux et mise en œuvre*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

Kerrouche E., 2006 « VI. Les maires français, des managers professionnels ? », *Annuaire des collectivités locales, Tome 26*, 2006, p. 83-98.

Kerrouche E., 2018, *Le blues des maires*, Fondation Jean Jaurès.

Kerrouche É., Behm A.-S., 2013, « Les anonymes de la République. Portrait des conseillers municipaux urbains », *Pôle Sud*, n°2, vol. 39, p. 127-140.

Keslassy É., 2009, *Ouvrir la politique à la diversité*, Institut Montaigne.

Koebel M., 1997, *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, Thèse de sociologie, Université des sciences humaines de Strasbourg.

Koebel M., 2000, « La politique noble des conseils d'enfants », *Lien social et politiques*, n°44, p. 125-140.

Koebel M., 2011, « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, n° 15, p. 39-47.

Koebel M., 2012, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques* (www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipauxrepresentent.html).

Koebel M. 2013a « Les hiérarchies du pouvoir local », *Savoir/Agir*, n° 25, p. 31-37.

Koebel M., 2013b, « Conseils d'enfants et de jeunes. In Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, (www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1296);

Koebel M., 2014a, « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Métropolitiques,* 20 janvier (www.metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html).

Koebel M., 2014b, « Le profil social des maires de France », *Pouvoirs*, n° 148, p. 123-138.

Koebel M., 2017, « Les spécificités des maires du pourtour méditerranéen français », *Cahiers de la Méditerranée*, n°94, p. 121-139.

Lacroix I., Lardeux L., 2018, « Introduction : Parcours d'engagement de jeunes dans des causes et des pratiques politiques radicales », *Agora débats/jeunesses*, n°80, p. 41-52.

Lagroye Jacques, Lehingue Patrick, Sawicki Frédéric, 2005, *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF.

Laillier J., Stenger S., 2017, « Ce qui fait travailler les élites : l'engagement intensif des danseurs et des consultants », *Nouvelle revue du travail*, n° 11.

Lardeux, L., 2015, « Des élections locales aux élections européennes : pour une lecture plus nuancée da la participation des jeunes », *Jeunesses, études et synthèses*, n° 27 (https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/JES27_des-elections.pdf).

Lardeux L., 2016, « Les évolutions contemporaines de l'engagement des jeunes : fossilisation et fertilisation », in C. Ait-Ali et M.-M. Gurnade, *Jeunesses sans paroles, jeunesses en paroles*, Paris, L'Harmattan.

Lardeux, L., 2019a, *S'engager pour la démocratie : Parcours de jeunes dans les collectifs d'expérimentation démocratique*, INJEP/Notes & Rapports (https://injep.fr/publication/sengager-pour-la-democratie-parcours-de-jeunes-dans-des-collectifs-dexperimentation-democratique/).

Lardeux, L. 2019b, « Engagement associatif. Une nouvelle participation citoyenne ? », in Brechon P., Gonthier F., Astor S., *La France des valeurs. Quarante ans d'évolution*, Presses universitaires de Grenoble, 2019.

Latté S., 2002, « Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique », *Politix*, n°4, vol. 60, p. 55-80.

Laurens S., 2007, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, n°4, vol. 69, p. 112-127.

Le Bart C., 2003, *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Lefebvre R., 1997, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, n°38, vol. 10, p. 63-87.

Lefebvre R., 2000, « Le métier de maire à Roubaix, analyse d'un apprentissage », *Les cahiers Roubaisiens*, n° 5.

Lefebvre R., 2005, « La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens », in Le Bart C., Lefebvre R. (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Le Goff T., 2014, « Qui sont les maires périurbains de l'Île-de-France ? Zoom sur l'ouest francilien », Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme.

Lecomte P., 1989, « Comment viennent-ils à la politique ? L'engagement des nouvelles recrues du RPR », *Revue française de science politique*, n°5, vol.39, p. 683-699.

Legavre J.-B., 2001, « Des maires en représentation », *Revue Projet*, n°265, p. 43-51.

Lemarc F., 2019, « Exclusif : la carte d'identité des maires en 2018 », *Maire info*, 14 janvier 2019, (www.amf.asso.fr/documents-exclusif-la-carte-didentite-maires-en-2018/39192)

Le Saout R., 2000, « L'intercommunalité, un pouvoir inachevé », *Revue française de science politique*, n°3, p. 439-461.

Le Saout, R., 2017, « La construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, 164(4), p. 747-764

Laurent Lévi-Strauss, 1975, « Pouvoir municipal et parenté dans un village bourguignon », *Annales économies sociétés*, vol. 30/1

Loubet L., 2011, *Les maires confrontés à l'apprentissage de l'intercommunalité: l'exemple de l'agglomération toulousaine*, Thèse de géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.

Marmont T., 2010, « Devenir « amateur » en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in Barone S., Troupel A. (dir.), *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, L'Harmattan, Paris, p. 115-139.

Marneur V., 2016, *Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux : le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux.

Martuccelli, D., 2015, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, n° 1, vol. 6, p. 43-60

Mauger G., 1995, « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n°40, p. 19-36.

Maurer S., 2000, *École, Famille et politique : socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique*, Dossier d'étude CNAF.

McAdam D., 1986, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, n°1, vol. 92, p. 64-90.

Mévellec A., Tremblay M., 2016, *Genre et professionnalisation de la politique municipale. Un portrait des élues et élus du Québec*, Québec (Canada), Presses de l'Université du Québec.

Michon S., 2009, « Devenir professionnel de la politique. Militant et collaborateur politique », *Agora débats/jeunesses*, n° 52, p. 121-135.

Muxel A., 2001a, « Les choix politiques des jeunes à l'épreuve du temps. Une enquête longitudinale », *Revue française de science politique*, n°3, vol. 51, p. 409-430.

Muxel A., 2001b, « Socialisation et lien politique », in Blöss T. (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Presses universitaires de France, Paris, p. 27-43.

Nabli B., Naves M.-C, Kariachian A., 2015, *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes*, France Stratégie.

Navarre M., 2014, « Les inégalités dans la formation des élus locaux », Formation emploi [en ligne], 128, octobre-décembre 2014 (http://journals.openedition.org/formationemploi/4310).

Navarre M., 2015, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Navarre Maud, 2014, « De la professionnalisation au désengagement : Les bifurcations dans les carrières politiques des élues en France », *Politique et sociétés*, 33(3), 79–100.

Nevers J.-Y., 1990, « Montée et déclin des maires paysans dans les communes rurales », in Coulomb P., *et al.* (dir.), *Les agriculteurs et la politique,* Paris, Presses de la FNSP, p. 559-567.

Nicourd S. 2009, *Le travail militant,* Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Observatoire de la démocratie de proximité, 2018, *Les maires de France : entre résignation et incertitude*, AMF-CEVIPOF/SCIENCESPO, novembre 2018 (www.amf.asso.fr/documents-les-maires-france-entre-resignation-incertitude/39095).

Patriat C., Parodi J.-L. (dir.), 1992, *L'hérédité en politique*, Paris, Economica.

Percheron A., 1993, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1991, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, 3, p. 120-133.

Pinson, G. 2009, *Gouverner la ville par projet: Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po

Ragouet P., 2000, « Notoriété professionnelle et organisation scientifique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIX, p. 317-341.

Retière J.-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n°63, vol. 16, p. 121-143.

Rieu A., 1998, « Les femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance », in Martin J., *La parité. Enjeux et mise en œuvre*, Presses universitaires du Mirail, 1998.

Rizet S., 2010, « Jeunes mineurs en Associations : quel impact sur leurs parcours ? », *Les Cahiers de l'action*, n° 28.

Rossi-Neves P., Rousset F., (2010), « L'entrée à l'université : un choix d'orientation sexué », in Croity-Belz S. *et al.,* « Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte », Toulouse, Érès.

Rossini N., 1996, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils,* Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, Paris.

Rouban L., 2014, « L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008 », *Note CEVIPOF*, n°3.

Rouban L., 2018, *Les maires des communes de moins de 500 habitants*, Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo.

Sawicki F., 2003, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Lagroye J. (dir.*), La politisation*, Paris, Belin, p. 123-146.

Ségas S., 2015, « Les vice-présidents aux finances dans le jeu communautaire : entre expertise et diplomatie », *Revue française d'administration publique*, n° 154, p. 363-376.

Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclet O., 2010, « Promotion et marginalisation des élus de la "diversité" dans une commune de banlieue parisienne », *Politix*, n°91, p. 179-205.

Sildillia L., 2012, *La socialisation politique des femmes : le cas des élues des Antilles françaises*, Thèse de doctorat en Science politique, Université des Antilles et de la Guyane.

Simon P., Escafré-Dublet A., « Représenter la diversité en politique : une reformulation de la dialectique de la différence et de l'égalité par la doxa républicaine », *Raisons politiques*, n° 35, p. 125-141.

Souchon Zahn M.-F., 1991, « Les nouveaux maires de petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989) », *Revue française de science politique*, n°2, p. 197-234.

Suaud C., 1975, « L'imposition de la vocation sacerdotale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, vol. 1, mai 1975, p. 2-17.

Tab S., 2014, *Les élus français d'origine maghrébine et la représentation politique*, Paris, L'Harmattan.

Tchernonog V., 2018, « Les associations : état des lieux et évolutions. Vers quel secteur associatif demain ? Poids, ressources, bénévolat, emploi salarié, profil des dirigeants », (www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/tchernonog_associations_fcc_2018.pdf)

Tournier, V., 2009, « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations: Histoire et bilan des études de socialisation politique », in A. Quéniart, *L'intergénérationnel: Regards pluridisciplinaires* (p. 169-194). Rennes, Presses de l'EHESP.

Union interparlementaire (UIP), 2014, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* (http://archive.ipu.org/pdf/publications/youth_fr.pdf)

Vignon S., 2005, « La dynamique des marchés électoraux périphériques. Le cas des communes rurales », in Lagroye J., Lehingue P., Sawicki F., 2005, *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF

Vignon S., 2011, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, n° 209-210, p. 135-148.

Vignon, S., 2019, « Des rôles politiques en tension : Les “petits cumuls” des maires ruraux sur la scène intercommunale ». *Études rurales*, 204(2), 122-144

Vulbeau A., 1996, « Entre pairs et maire, le conseil municipal d'enfants et de jeunes, nouvelle “famille” politique ? », in Roudet B. (dir.), *Des jeunes et des associations*, Paris, L'Harmattan/Débats Jeunesses, p. 219-227.

Vulbeau A., Rossini N., 1994, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes/Fondation d'action sociale, Paris.

ANNEXE

Sexe	Année de naissance	Nombre d'habitants dans la commune (en 2014)	Profession avant/pendant le mandat de maire	Parents engagés	Profession des parents	Étiquette politique du candidat	Étiquette politique de la liste	Date d'entrée dans le mandat de maire
H	1989	6 251	Collaborateur politique	Non, pas engagés, mais politisés (gauche)	Père ouvrier/ Mère ATSEM	PS	DVG	2014
H	1982	231	Professeur puis directeur collège/ lycée	Non	agriculteurs	SE	SE	2014 (premier adjoint au maire en 2008)
H	1979	195	Agriculteur	Père maire du village	agriculteurs	SE	SE	2011 (après décès du maire, 2008 CM puis premier adjoint avant 2011)
H	1980	43 800	Directeur service sports d'une commune	Parents non engagés, mais engagement municipal d'un oncle	Père : cadre commercial ; mère : infirmière	UMP-LR	UMP centriste divers droite	2014 (CM en 2013)
H	1985	34 876	Avocat	Non, mais habitude de parler politique à la maison	Mère : assistante de Direction et père employé de banque	UMP-LR	UMP centriste divers droite	2014
F	1986	7 293	Attachée parlementaire européenne	Non mais père s'intéresse à la politique	Père : chef d'entreprise	UMP-LR	UMP centriste divers droite	2014
H	1982	18 769	Chargé de communication d'une mairie puis concours de rédacteur	Non mais avaient des positions pol.	Parents commerçants/ employé	UMP-LR	UMP, centriste, divers droite	2014
H	1981	53 708	Attaché parlementaire	Père CM+engagés politiquement dans les présidentielles	Père ingénieur TP ; mère coiffeuse	UMP-LR	UMP+ centriste + divers droite	2014
H	1988	13 386	Avocat	Grand-père élu municipal	Parents commerçants	UMP-LR	Divers droite	2014
H	1979	6 928	Organisateur meeting PS, chef de cabinet d'un député-maire, maire, député puis maire	Père engagé politique	Père : Animateur soc/culturel puis Directeur de centre socioculturel ; mère femme au foyer puis prof d'histoire-géo	PS	PS	2008
H	1990	1 681	Attaché parlementaire	Famille très investie dans le milieu associatif +GP candidat aux élections	Mère infirmière ; père : ?	UMP-LR	UMP	2014
H	1987	11 369	Stagiaire collaborateur parlementaire et d'un élu	Parents sur les listes municipales quand il était enfant	Parents artisans commerçants	UMP-LR	UMP centriste divers droite	2014
H	1984	9 253	Professeur de lycée	Père encarté au PC jeune, mais pas vraiment engagé	Fonctionnaires (père agent de surveillance; mère secrétaire de direction)	UMP-LR	UMP divers droite	2014

H	1979	18 393	Professeur de Lycée	Oui, père militant, « famille où la politique occupait une place »	Père ouvrier puis création à plusieurs d'une coopérative ouvrière ; mère :décédé quand le maire était enfant	PS	PS et centre gauche à centre	2014
F	1979	635	Professeur de lycée	Parents militants associatifs	Agriculteurs	Modem	Liste ouverte	2014
H	1987	4 193		Non	Père : cadre moyen dans le privé. Mère : vendeuse, ouvrière, Assistante maternelle	Les Républicains		2014
H	1983	162	Pompier puis agent EDF	Père sur les listes municipales	Parents salariés de petites entreprises	SE	SE	2014
F	1979	19 169	Salariée d'une association puis directrice de cabinet du maire	Non, mais parle un peu de politique	Père commercial et après un plan de licenciement, magasinier. Mère femme au foyer, puis secrétaire	PC	Liste ouverte	2014
H	1981	775	Assistant parlementaire avant le mandat puis gestionnaire de patrimoine	Non, mais convictions fortes dans la famille, grand-père engagement syndical	Mère dans l'enseignement	PS		2014
F	1981	881	Cadre formatrice	Non	Père auditeur externe Mère ?	SE		2014 (CM en 2008, deuxième adjoint en 2011 suite décès)
F	1979	1 016	Directrice d'école	Non	Père comptable entreprise privée ; mère femme au foyer et un peu de travail en crèche			2014
H	1982	4 165	Collaborateur politique au cabinet du président du département	Parents investis dans les syndicats agricoles, et dans le secteur associatif	Agriculteurs	PS		2008
H	1980	554	Fonctionnaire RH dans le secteur hospitalier	Grand père maire pendant 40 ans	Agriculteurs			2008
H	1985	486	Agent dans la banque, puis installation exploitation père	Non, mais discussions politiques	Agriculteurs			2014
H	1981	6 917	Cadre dans le privé	Grand-père élu municipal mais pas encarté	Agriculteurs			2014
H	1983	489	Directeur d'une coopérative	Non				2014
F	1982	4 727	Stagiaire fonction publique Cat C	Parents sur listes municipales	père était ouvrier imprimeur ; mère assistante maternelle.	Ecologiste		2014

H	1979	143	Agent dans le secteur bancaire	Non, beau-père CM, parents engagés au comité des fêtes, CA du Crédit Mutuel, mère représentante syndicale		SE		2014
F	1983	3 788	Chargé de com CFDT Renault	Mère CM, parents engagés dans l'action catholique, fédération PE	Père chaudronnier, puis chez Renault comme dessinateur industriel, puis permanent syndical, mère travaillait à la crèche et femme au foyer	SE		2014
H	1981	246	Directeur de musée	Mère qui a été maire	Agriculteurs	PS		2008
H	1982	338			Père ingénieur dans l'automobile ; mère responsable de direction pour un groupe d'assurances.	SE		2011 (avant CM en 2008)
H	1979	42 081	Collaborateur politique à la région puis pour chef de cabinet du maire	Père, adjoint au maire	Commerçants	Les Républicains		2014 (avant CM)
H	1979	9 500	Cadre fonction publique	Parents non engagés – Grand père ancien maire	Commerçants	Les Républicains	UMP	2018 (démission du précédent maire)
H	1979	800	Cadre – administration territoriale	Non engagés		LREM	SE	
H	1979	1 200	Ingénieur	Non engagés – quelques discussions politiques pendant l'enfance	Enseignants	SE	SE	2014 (avant CM)
H	1980 (34 ans)	51 (2016)	Chef d'entreprise	Mère ex-maire – oncle ex-maire		SE	SE	2014

INJEP NOTES & RAPPORTS | RAPPORT D'ÉTUDE
Janvier 2020
INJEPR-2020/01

Y A-T-IL UN ÂGE EN POLITIQUE ? PARCOURS DE JEUNES MAIRES EN FRANCE

Dans un contexte de vieillissement accru des élus municipaux depuis les années 1980 et de « crise de la vocation » illustrée par un recul du nombre de jeunes candidats à la fonction de maire et l'augmentation du nombre de démissions, la présente recherche invite à saisir les parcours biographiques de jeunes maires âgés de 18 à 35 ans. Croisant la littérature sur les élus locaux et celle sur les parcours biographiques, ce rapport s'appuie sur 36 entretiens de jeunes maires et sur une enquête quantitative en ligne à laquelle ont répondu 4 784 élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) âgés de 18 à 35 ans au moment de l'élection en 2014. Quels sont les évènements déclencheurs, les ressources mobilisées, les dispositions intervenant dans l'accès à un mandat municipal ? Comment ces jeunes, qui accèdent à une fonction de leadership et qui sont nourris par des valeurs d'intérêt général, composent-ils leur quotidien entre leur activité de maire et une entrée à l'âge adulte marquée par des responsabilités professionnelles et conjugales ? Existe-t-il une spécificité de la jeunesse dans la manière d'exercer la fonction de maire et dans quelle mesure l'âge induit-il un rapport différent avec les administrés ? Pour répondre à ces différentes questions, ce rapport articule trois temps différents :

- Le premier temps, celui de l'enfance et de l'adolescence, révèle tout d'abord comment se sont construits chez ces jeunes, à partir de l'environnement familial, scolaire, associatif ou professionnel, des dispositions favorables à la prise de responsabilité politique.

- Le second temps porte ensuite sur la campagne municipale, la prise de fonction et les premières années de mandat durant lesquelles l'élu « doit faire ses preuves ». La légitimité pour les jeunes édiles est à la fois à conquérir et à maintenir. À conquérir d'abord, le temps d'une campagne municipale où l'attribut de la jeunesse peut constituer pour les adversaires politiques un élément de fragilité susceptible d'être attaqué. À maintenir ensuite lorsque le jeune maire, une fois élu, se trouve davantage scruté par les administrés en attente de ses premiers faits d'armes.

- Le troisième temps, celui du travail quotidien du maire et des éléments plus projectifs, révèle une forte hétérogénéité de pratiques et d'incarnation de la fonction qui varie fortement selon des variables liées aux caractéristiques de la commune (rurale ou urbaine, politisée ou non, etc.), mais aussi selon les profils sociologiques et les caractéristiques personnelles des maires (homme ou femme ; « néophyte » ou « hypersocialisé politiquement » ; « encarté » ou non ; professionnel de la politique ou salarié exerçant hors de la politique ; etc.). Ces expériences différenciées agissent en retour sur le souhait affirmé ou non pour ces jeunes maires de se représenter aux prochaines élections municipales de 2020.

PRINTEMPS
Professions, institutions, temporalités
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
université Paris-Saclay

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale/DJEPVA
95 avenue de France • 75650 Paris cedex 13 01 70 98 94 00 www.injep.fr